

guy  
des cars

la  
révoltée

roman

flammarion

**La révoltée**

**de**

**Guy Des Cars**

Il n'était plus tout à fait « le jeune homme », mais il n'était quand même pas devenu « l'homme ». Sa blondeur et ses yeux clairs, paraissant plus faits pour se perdre dans des rêves que pour regarder la réalité du monde, lui donnaient un charme qui, sans être efféminé, manquait un peu de virilité. Il avait, selon la mode du jour, les cheveux assez longs mais sans l'exagération qui frise le ridicule. Il portait aussi une cravate, à la teinte et aux dessins discrets, se détachant sur une chemise propre : ce qui le différenciait déjà d'innombrables garçons de sa génération. Bien qu'il fût assis, il paraissait être plutôt grand, mais la carrure avait tendance à se voûter : relâchement de la silhouette qui semblait provenir d'un accablement moral plutôt que d'une réelle déficience physique.

Peut-être suffirait-il d'un rien pour que le buste se redressât ? Mais l'homme le pourrait-il par le seul miracle de sa volonté ? N'avait-il pas besoin d'une aide, quelle qu'elle fût ?

Attablé devant un demi, il ne s'intéressait guère au va-et-vient incessant qui se produisait devant lui. Rien ne pouvait - arracher à sa torpeur silencieuse : ni le courant ou contre-courant de clients qui entraient ou sortaient, ni le ballet des garçons qui accomplissaient des prouesses pour porter sur leurs plateaux aériens les consommations de table en table, ni le bruit des soucoupes ponctué par le crépitement de la caisse enregistreuse, ni le brouhaha confus des conversations, ni toute l'atmosphère - dégoulinante de vie - qui régnait au café des *Deux Palais*.

Le visage du solitaire était rasé et presque beau, malgré les traits tirés, ravagés comme ceux de quelqu'un qui vient de passer une ou même plusieurs nuits blanches. La bouche n'était pas grande, mais les lèvres minces n'avaient cependant aucune expression de dureté. Le menton, auquel l'ossature assez anguleuse aurait pu donner une allure volontaire, paraissait presque flasque sous l'effet du désarroi, ou du chagrin. Ce pouvait être aussi un homme qui avait faim - et qui le cachait. Mais faim de quoi ?

Depuis combien de temps était-il là, avachi devant son verre à moitié vide ? Nul n'aurait pu le dire, pas même le garçon qui le lui avait apporté et qui aurait répondu, lui qui avait cependant une longue pratique de son métier, si on l'avait interrogé :

- Ce client-là ? Je ne sais plus exactement quand il est arrivé, mais il y a déjà un bon bout de temps qu'il occupe cette table.

La voix avait été anonyme quand elle avait demandé : « un demi ! »

Dans ce coin du café, un autre solitaire venait de prendre place à trois tables du premier : ce qui permettait aux deux hommes de s'observer de profil s'ils le voulaient.

Le nouveau venu était très différent de l'homme blond. Beaucoup plus âgé, il aurait pu être son père, peut-être même son grand-père. Lorsqu'il était entré dans le café, personne n'avait paru porter attention à sa silhouette massive et un peu gauche qui s'était dirigée, d'un pas lourd, vers la table qui devait toujours être « la sienne » à cette heure de l'après-midi. C'était le type même de « l'habitué » auquel le garçon avait fait un clin d'œil qui voulait dire :

- Je vous ai vu : tout à l'heure je vous apporterai votre consommation « habituelle », mais je sais que vous n'êtes jamais pressé et que vous prenez tout votre temps pour vous installer. Il ne s'était pas hâté, en effet, pour se débarrasser de son manteau élimé et d'un cache-nez tricoté qu'il avait accroché au porte-manteau fixé au mur, derrière « sa » table. Avant d'accomplir ce rite, dicté par la routine, il avait déposé sur le marbre de la table une serviette en cuir usagé qui ne semblait guère bourrée de documents ou de papiers. Puis, la cliente toujours debout, il avait ôté enfin

son couvre-chef qui était allé coiffer le porte-manteau où pendaient déjà le manteau et le cache-nez. Ce fut ce couvre-chef qui parut arracher l'autre solitaire à sa torpeur. Sans doute n'en avait-il pas vu de semblable depuis très longtemps, ou même jamais vu. C'était un chapeau melon verdi par les ans : l'un de ces chapeaux qui ont cessé actuellement d'être de mode et qui donnent, à ceux qui s'obstinent encore à en porter, une certaine apparence de respectabilité désuète.

Du chapeau, le regard de l'homme jeune se porta sur le crâne de l'homme âgé qui était déjà dégarni à l'exception cependant d'une très mince couronne de cheveux blancs. Un crâne énorme, se terminant par une nuque de taureau et commençant par un front dont les rides, marquant les années, ne retiraient rien à l'expression de vivacité qui se dégageait du visage... Un visage couperosé et poupin, dont le centre était occupé par un nez agressivement proéminent. Les yeux, petits, enfoncés sous des sourcils broussailleux, étaient cachés derrière un lorgnon aux verres très épais qui empêchaient de distinguer leur véritable couleur. Ce qui n'avait d'ailleurs aucune importance, car, malgré cette neutralité de teinte, le regard semblait, lui aussi, déborder de vie

Comme le chapeau melon, le lorgnon, pinçant la peau du nez, fascinait : il était relié par un mince cordon noir à un petit cercle d'acier fixé derrière l'oreille droite. C'était là une mesure de sûreté pour ne pas perdre l'indispensable instrument d'optique. Il y avait sans doute très longtemps aussi que l'homme jeune n'avait pas rencontré de personnage affublé d'un lorgnon.

Sous le nez, enfin, une paire de moustaches blanches assez fournies et une barbe poivre et sel, qui l'était moins, encerclaient la bouche et donnaient au visage une expression de permanente bonhomie.

L'homme corpulent venait à peine de s'asseoir quand le garçon lui apporta le breuvage qu'il n'avait même pas eu à commander : une infusion. En déposant la théière et la tasse sur la table ce dernier dit :

- Faites attention, Maître, c'est bouillant !
- C'est exactement, mon bon ami, ce que je désire.

L'homme blond, qui avait écouté, se redressa comme s'il retrouvait, définitivement cette fois, conscience du présent et il demanda, d'une voix assez basse, au garçon qui passait devant lui :

- Excusez-moi, mais puis-je savoir qui est ce Monsieur ?
- Vous ne le connaissez pas ? fit le garçon étonné.

On voit que vous, vous n'êtes pas un habitué ! Ça fait au moins quarante ans, paraît-il, qu'il vient ici trois fois par semaine et à la même heure.

- Pourquoi trois fois ?
- Pourquoi ? Vous pourriez peut-être le lui demander vous-même. Moi je pense qu'il vient les jours où il a affaire au Palais. C'est Maître Deliot, l'avocat.
- Il est célèbre ?
- S'il est célèbre ? Ici, aux *Deux-Palais*, sûrement !

Oh ! Je sais bien qu'il ne fait pas parler très souvent de lui dans les journaux, mais des collègues, plus anciens que moi dans cette maison, m'ont dit que c'était un avocat formidable ! Je ne le connais que pour lui servir son tilleul depuis que je suis ici, c'est-à-dire cinq ans.

Mais Auguste, le garçon qui est le responsable de la rangée d'en face, le connaît depuis bien plus longtemps que moi. Attendez : il va vous renseigner... Auguste !

L'interpellé s'approcha.

- Monsieur voudrait des renseignements sur Maître Deliot.

Auguste eut un regard de méfiance avant de demander au curieux :

- Vous n'êtes pas journaliste, au moins ?

- Non.

- Ça tombe bien, parce que Maître Deliot les déteste ! Il n'aime pas la publicité. C'est même la raison, paraît-il, pour laquelle il ne plaide que lorsque ça lui plaît. Qu'est-ce que vous voulez savoir ?

- Pourquoi dit-on que c'est un avocat formidable ?

- Ah ! Ça, ce serait trop long à vous expliquer. J'ai mon service à assurer... Je peux quand même vous dire qu'il est devenu célèbre, il y a une quinzaine d'années, quand il a fait acquitter aux Assises un type qui était accusé d'un crime et qu'aucun avocat ne voulait défendre parce qu'il était aveugle et sourd-muet de naissance...

- Quoi ?

- Oui. C'est comme je vous le dis ! Ça a fait un potin, cette histoire-là ! J'entends encore souvent des gens du Palais qui en parlent ici.

- Et lui ?

- Jamais ! Il n'est pas bavard et, en principe, il n'aime pas lier conversation.

- Mais, depuis, il a défendu d'autres criminels ?

- Ça, vous m'en demandez trop ! Je crois cependant qu'il opère plutôt du côté de la Correctionnelle. L'un des rares ours où il était en veine de confidences, il m'a même dit que c'était beaucoup plus vivant que le reste.

- Pouvez-vous me rappeler son nom ?

- Deliot. Maître Victor Deliot. Voilà, j'arrive !

Ces derniers mots étaient destinés à une voix qui venait de crier « Garçon ! » à l'autre bout de la salle.

Le regard de l'homme jeune ne quitta plus l'avocat qui, assis, fixait avec attention le contenu de sa tasse tout en tournant sa cuiller pour faire fondre le sucre. De cette observation plus soutenue, un sentiment presque spontané envahit les pensées de celui qui continuait à le regarder avec une curiosité accrue : il se dégageait de ce vieil homme une étrange impression de bonté naturelle. Ce n'étaient pas les quelques paroles du garçon qui avaient déclenché ce mécanisme, mais plutôt l'ensemble de la silhouette massive du personnage. On sentait chez celui-ci, sous des dehors d'une extrême modestie, une force d'âme qui devait être capable d'indulgence et de compréhension à l'égard des misères secrètes. Plus on le regardait, et plus vous submergeait une sensation de confiance.

Sans doute était-ce stupide de penser ainsi, mais il était difficile, quand on observait vraiment le bonhomme, de lutter contre cette vague bienfaisante.

Et, brusquement, l'homme jeune se leva comme s'il était poussé par une voix intérieure qui devait lui dire :

« Vas-y ! Reprends courage... Explique-lui ce qui te tourmente, ce qui te bouleverse depuis quelques jours. Cet homme-là saura sûrement t'écouter. »

- Maître Deliot ?

- Lui-même.

- Pardonnez-moi, Maître, si je vous dérange, mais il faut absolument que je vous parle. Mon nom est Gilles Burnier... Pouvez-vous m'accorder quelques minutes d'entretien ?

- En principe, monsieur, je n'aime pas beaucoup les rencontres ou les conversations de café... Aussi bizarre que cela puisse vous paraître, quand je viens ici, c'est surtout pour m'isoler. Mais enfin, votre visage me paraît tellement angoissé que je veux bien vous écouter deux minutes. De quoi s'agit-il ?

- D'un crime.

L'avocat cessa de tourner sa cuiller dans la tasse et prit un temps avant de dire :

- C'est une consultation que vous désirez avoir ? Je vous préviens tout de suite que je ne les donne que dans mon cabinet et sur rendez-vous.

- Mais, Maître, c'est urgent !

Il y avait un tel accent de vérité dans la voix du quémandeur que le vieil homme ne put s'empêcher de dire :

- C'est à ce point ? Seriez-vous le criminel ?

- Non. C'est une femme qui a tué.

- Cette femme vous est apparentée ?

- C'est ma fiancée. On vient de l'arrêter. Il faut absolument que je lui trouve un défenseur.

- Et pourquoi venez-vous me trouver plutôt qu'un autre ?

- Je ne sais pas. Je n'ai agi que par instinct. Je vous ai vu entrer et vous asseoir... J'ai demandé au garçon qui vous étiez.

- C'est ainsi que vous avez appris mon nom ?

- Oui.

- Vous ne croyez pas que c'est peu pour trouver l'avocat que vous cherchez ?

- Le garçon m'a expliqué aussi que vous aviez défendu un infirme accusé de meurtre et que vous l'aviez fait acquitter.

- Et ça vous a suffi comme référence ?

- Il m'a également dit que vous étiez un avocat formidable et que vous étiez devenu célèbre à la suite de ce

Procès.

- Il a eu le temps de raconter tout cela ? Je ne viendrai : dans ce café. Quant à ma prétendue célébrité, il vaut mieux ne pas en parler ! Je n'en ai aucune : la célébrité, dans mon métier peut-être plus que dans tout autre, ça passe vite, très vite même.

Apprenez enfin que ce n'est pas parce qu'il m'est arrivé une fois dans ma vie - et uniquement par le fait que j'avais été commis d'office ! - de plaider aux Assises, que je suis un avocat d'Assises. Je ne suis qu'un nomme de Correctionnelle. Vous avez une foule de grands ténors, parmi des confrères beaucoup plus illustres que moi, qui seront certainement très heureux de vous écouter. J'estime, cher monsieur, que notre entretien est terminé.

- Mais, Maître, si je suis venu vous parler c'est parce que je ne sais pas à qui m'adresser !

- Voilà au moins qui est parlé franc ! Autrement dit, je suis le premier avocat auquel vous venez vous confier ?

- Je l'avoue.

- Je préfère cela. Ce qui ne veut pas dire que l'affaire puisse m'intéresser ! Mais, de toute façon, ce n'est pas ici que nous pourrions en parler. Voici mon adresse.

Il la lui griffonna sur un bout de papier.

- Je n'habite pas loin d'ici. Puisque c'est aussi urgent que vous me l'affirmez, je comprends très bien qu'il vous faille prendre une décision rapide. Venez me voir tout à l'heure chez moi : je vous recevrai à dix-neuf heures précises. Mais, encore une fois, c'est sans engagement de ma part ! Après vous avoir écouté, je pourrai peut-être vous orienter sur tel ou tel de mes confrères plus spécialisé dans ce genre de procès.

Maintenant, allez-vous-en ! Je ne veux plus vous voir pour le moment et laissez-moi boire tranquillement mon tilleul. Par votre faute, il est déjà froid !

- Pardonnez-moi.

- Filez ! Garçon, un autre tilleul ! Bouillant !

L'homme jeune partit rapidement après avoir laissé de la monnaie sur la table

qu'il occupait.

Quand le garçon lui apporta le deuxième tilleul, le vieil avocat lui dit :

- Vous êtes trop bavard ! Vous perdrez ma clientèle.

- Mais, Maître, ce n'est pas moi qui ai tout dit : c'est Auguste.

- Auguste ! Comme si Auguste s'y connaissait en avocats !

- C'est justement parce qu'il s'y connaît, depuis le temps qu'il en voit passer ici, qu'il a dit, Maître, que vous étiez l'un des plus grands !

- C'est inouï de voir comme on vous fait, dans les cafés, une réputation que l'on n'a jamais eue au Palais !

- Ça compte, les cafés, Maître !

Quand celui qui s'était présenté à l'avocat sous le nom de Gilles Burnier sonna timidement à une porte donnant sur un palier, après avoir gravi cinq étages d'un vieil immeuble poussiéreux et passablement délabré de la rue des Saints-Pères, il n'était pas encore certain d'être reçu par l'homme de robe. Depuis l'instant où il avait quitté précipitamment le café des

*Deux-Palais*, il n'avait pas cessé de se demander s'il n'avait pas été le jouet d'un rêve ou d'une hallucination et s'il avait réellement rencontré un avocat, un vrai, ayant consenti à lui fixer un rendez-vous.

Mais lorsque la porte s'ouvrit, ses doutes s'évanouirent : c'était bien Victor Deliot qu'il avait devant lui. Un Deliot chaussé de pantoufles en tapisserie et emmitoufflé dans une robe de chambre dont la couleur indéfinissable prouvait qu'elle devait être pratiquement inusable. Un Deliot qui avait ouvert lui-même la porte en disant :

- Vous êtes un garçon exact. C'est déjà un bon point pour vous. Entrez.

Le vestibule, encombré de meubles de toutes sortes et de toutes provenances, évoquait assez le bric-à-brac d'une boutique de la Foire aux Puces. On y trouvait de tout depuis une armure moyenâgeuse en pied qui semblait monter la garde jusqu'à des gravures posées à même le sol, et que l'occupant des lieux n'avait sans doute encore jamais trouvées le temps d'accrocher aux murs. Et pourtant ! A en juger par l'accumulation de meubles ou d'objets hétéroclites, l'avocat devait habiter là depuis un temps plus que respectable. Le très faible éclairage, provenant d'un plafonnier de style byzantin, n'empêchait pas de remarquer que la poussière régnait dans cet antre en maîtresse absolue.

Le visiteur suivit l'avocat dans un cabinet de travail, qui tenait aussi lieu de bibliothèque et, sans doute, d'unique pièce de réception dans le modeste appartement, une pièce dont le plancher semblait près de crouler sous l'amas des livres et des dossiers posés un peu partout à la diable. Il y faisait encore plus sombre que dans le vestibule : l'unique source de lumière, tamisée, provenait d'une lampe à abat-jour vert posée sur le bureau.

- Asseyez-vous, monsieur Burnier, dit l'avocat en désignant un fauteuil placé devant le bureau et en s'installant, non pas sur le siège se trouvant derrière ce bureau, mais dans une antique bergère faisant vis-à-vis au fauteuil, après avoir ajouté, « Comme il ne s'agit pas encore d'une consultation juridique, mais d'une simple conversation privée, je préfère rester de ce côté-ci de mon bureau. Pour le moment, vous n'êtes qu'un visiteur. Si j'estimais que vous devenez un client, je passerais immédiatement derrière le bureau et sans doute verrions-nous, vous et moi, les choses sous un tout autre angle. C'est stupéfiant ce que peut faire la présence d'un bureau entre deux personnes. Elle crée automatiquement l'ambiance d'une consultation. Au contraire, lorsqu'il n'y a aucune séparation entre ceux qui parlent, le ton reste celui de la conversation et l'on se sent plus à l'aise. N'est-ce pas votre avis ?

- Je vous remercie, Maître, de m'accueillir avec autant de gentillesse.  
- Jeune homme. Ça ne vous choque pas que je vous appelle ainsi ? A propos, quel âge avez-vous ?

- Vingt-six ans.

- Je répète donc : jeune homme, apprenez une fois pour toutes, à seule fin que vous ne m'en gratifiiez plus jamais, que je déteste les remerciements ! Je les trouve inutiles. Maintenant, je vous écoute.

- J'essaierai d'être bref. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure au Café des Deux-Palais, Valérie vient d'être arrêtée.

- Valérie ? C'est son prénom ?

- Oui.

- Charmant prénom et qui n'est pas tellement commun. Et son nom de famille ?

- Lebrun. Elle porte le nom de ses parents.

- Le contraire eût été assez étonnant !

- C'est que, jusqu'à six ans, l'âge auquel elle a été adoptée par monsieur et madame Lebrun, elle ne s'appelait pas ainsi : elle était pupille de l'Etat ou, si vous préférez, élevée par l'Assistance Publique.

- Je vous signale qu'aujourd'hui on n'emploie heureusement plus cette appellation qui avait quelque chose d'assez péjoratif et même d'humiliant.

L'Assistance Publique a été remplacée officiellement par l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Je sais : Valérie me l'a expliqué.

- Revenons à cette personne : quel âge a-t-elle ?

- Vingt et un ans, depuis le 5 mai dernier.

- Elle est donc parfaitement majeure et libre de disposer d'elle-même depuis six mois... Est-elle jolie ?

Le jeune homme rougit un peu avant de répondre :

- Très jolie !

- Vous n'auriez pas, par hasard, une photo d'elle sur vous ? Cela se pratique assez chez les amoureux ou chez les fiancés... Car vous m'avez bien dit qu'elle était votre fiancée ?

- En effet.

- Alors, n'hésitez plus ! Montrez-moi cette photo qui est certainement dans votre portefeuille et sur votre cœur.

Après une courte hésitation, le visiteur exhiba une photographie qui se trouvait effectivement dans son portefeuille. L'avocat contempla pendant quelques secondes le document, puis, en souriant :

- Une toute première constatation s'impose, dit-il; cette jeune femme paraît plus que jolie : elle est belle.

Et quand on sait ce que donne ce genre de photographies, on peut présumer qu'elle est encore beaucoup mieux dans la réalité. Ceci prouve déjà que vous avez bon goût : elle paraît très brune, ayant un type méditerranéen ? Vous a-t-elle parlé de sa vraie mère ? Est-ce qu'elle la connaît ?

- Elle ne l'a jamais vue.

- C'est en général ce qui se passe dans les cas d'adoption.

Il avait toujours la photographie en main :

- Avec votre blondeur et vos yeux clairs, vous devez offrir tous les deux un heureux contraste.

Dites-moi : elle me paraît avoir un front assez volontaire ? Est-ce que je me trompe ?

- Valérie sait très bien ce qu'elle veut.



- Je vois.

Et, tandis qu'il rendait la photographie :

- Alors vraiment, vous l'aimez au point de vouloir l'épouser ?

- Je l'aime.

- Cela vient d'être dit avec une telle spontanéité et une telle conviction que je n'ai plus grand doute à avoir sur la nature de vos sentiments. Mais elle ?

- Elle m'aime autant que je l'aime !

- En somme le grand amour ?

- Je crois...

- Où et quand vous êtes-vous rencontrés ?

- A Nancy, où elle habite chez ses parents et où j'avais été envoyé par le bureau d'études, qui m'emploie à Paris, pour faire un stage aux aciéries de Pont-à-Mousson. Il y a de cela exactement un an.

- Elle avait donc vingt ans à cette époque et vous vingt-quatre. Vous êtes ingénieur ?

- Je suis sorti de Centrale.

- Eh ! Mais c'est très bien cela ! Et avec quel rang ?

- Seizième.

- De mieux en mieux ! Parlez-moi maintenant de votre première rencontre ?

- Vous savez ce que c'est, Maître, Pont-à-Mousson, ce n'est pas folichon ! J'habitais Nancy où j'avais loué une chambre chez une vieille dame. J'avais ma 2 CV et, tous les jours, je me rendais à Pont-à-Mousson, mais il y avait les week-ends et les jours de fête. Nancy est tout de même plus gai : il y a beaucoup d'étudiants. C'est précisément au cours d'un bal d'étudiants que nous avons sympathisé. Nous sommes partis du bal pour aller danser dans une discothèque.

- Ces discothèques... Si leurs murs pouvaient parler, ils raconteraient de curieuses choses !

- Le lendemain, qui était un dimanche, je l'ai emmenée faire un tour en voiture dans les environs et elle est devenue ma maîtresse.

- Comme ça ! Sans perdre de temps ?

- A quoi cela aurait-il servi puisque nous savions que nous nous aimions déjà ?

- Et depuis ce moment divin, vos relations n'ont plus cessé ?

- C'est-à-dire que je l'ai vue presque tous les jours pendant les trois mois qu'a duré mon stage, mais après j'ai été obligé de revenir à Paris pour mon travail. Et je repartais à Nancy presque tous les week-ends.

- Toujours en 2 CV ?

- Souvent par le train, surtout pendant l'hiver.

- Vous avez prononcé tout à l'heure au sujet de cette jeune femme le mot maîtresse.

Savez-vous que c'est là un bien grand mot pour une amante aussi jeune ? Ne pensez-vous pas que le mot « amie » conviendrait mieux ?

- Valérie est une maîtresse-née : elle n'a rien d'une petite amie ! Elle a beaucoup trop de personnalité...

- Ceux que nous appellerons désormais « ses parents », puisqu'ils le sont devenus légalement par l'adoption, étaient-ils au courant de cette liaison ?

- Pas au début, mais quelques jours avant la fin de mon stage, Valérie m'a avoué que ses parents faisaient tout pour essayer de la marier avec un jeune homme dont elle ne voulait pas et qui était, lui aussi, le fils de gros industriels de la région.

- Parce que les parents de Valérie sont industriels ?

- Très connus : les Lebrun... C'est une grande famille de l'Est. Ils possèdent une très grosse usine de chauffage. Vous n'avez jamais entendu parler des « poêles

Lebrun » ?

- Il me semble. Bien que personnellement, comme vous pouvez le constater ici même, je me suis toujours contenté de ce vieux *Mirus* des familles qui constitue, d'ailleurs, tout le chauffage de cet appartement.

Continuez.

- Valérie m'a dit qu'elle aussi voulait m'épouser et que e devais me hâter de faire ma demande en mariage avant mon départ pour Paris : ceci pour stopper définitivement es projets de ses parents.

- Suivant ces bons conseils et étant de plus en plus amoureux, vous avez rassemblé tout votre courage, mais vous n'avez quand même pas endossé une jaquette et vous ne vous êtes pas coiffé d'un haut-de-forme parce que ça ne se fait plus de nos jours ! Et vous vous êtes présenté chez Papa lebrun ?

- Exactement.

- Comment s'est passée l'entrevue ?

- Plutôt mal ! Valérie m'avait bien prévenu que son père n'avait pas un caractère facile : je m'en suis aperçu presque aussitôt. Après m'avoir écouté, il m'a répondu qu'il ne doutait pas de la sincérité de mes sentiments, mais que, sa fille étant mineure, il jugeait préférable de remettre ma demande en mariage à plus tard. Quand elle aurait eu le temps de réfléchir et moi aussi !

- Ce fut une sorte de fin de non-recevoir ?

- Si l'on veut. D'ailleurs, pendant qu'il me reconduisait jusqu'au perron de sa belle maison, monsieur Lebrun n'a pas manqué de me dire que, s'il estimait très méritoire de ma part d'être sorti de Centrale dans un aussi bon rang, il était quand même obligé de constater que je n'avais encore, dans le bureau d'études de Paris, qu'une situation des plus modestes. J'avais bien été obligé de lui avouer que je n'avais aucune fortune personnelle : mon père, qui est décédé l'année où j'étais reçu à Centrale, était fonctionnaire de la S.N.C.F.

Conducteur de machines. Il a tout fait pour m'élever dignement et me permettre de faire de bonnes études.

- Vous avez des frères ou sœurs ?

- Je suis fils unique. Je n'ai plus que ma mère avec qui je vis toujours, à Bagnolet. Après la mort de mon père, ce fut très dur : la pension de veuve de maman était très faible et mes études coûtaient cher. Enfin, je crois que nous avons passé le cap difficile : maintenant, c'est moi qui aide ma mère.

- Un deuxième bon point : vous êtes un bon fils !...

Alors, que s'est-il passé après le refus poli, mais ferme, du père de Valérie ?

- Je suis reparti pour Paris.

- D'où vous êtes revenu tous les week-ends ! Papa Lebrun n'avait pas pensé aux avantages de la 2 CV et du train. Il est assez probable que, si la même demande en mariage avait été formulée par le fils des gros industriels auxquels il pensait, il n'aurait plus trouvé que la minorité de sa fille était un empêchement majeur. Il est assez surprenant de constater que, dans les familles aisées, c'est le plus souvent l'intérêt qui continue à régir, à leurs yeux, le bonheur futur de leurs enfants. Ils en sont encore, malgré l'évolution sociale, au vieil axiome qui prétend que « toute fortune qui n'augmente pas diminue ». Mais, après tout, Valérie et vous ne vous êtes pas tellement souciés de l'attitude de ses parents. A ce propos, ayant été adoptée, je pense qu'elle est fille unique ?

- Elle l'est.

- Donc l'héritière des poêles Lebrun. Dites-moi, quand vous reveniez pour ces week-ends, ça ne devait pas être tellement facile de vous retrouver tous les deux ? Nancy est la capitale de la Lorraine, mais ce n'est quand même pas une ville

immense. Tout se sait vite en province.

- Ce fut même très difficile ! Au cours de certains week-end je n'ai même pas réussi à rencontrer Valérie ! Ses parents, qui étaient certainement au courant de ma venue, s'arrangeaient pour l'emmener pendant toute la durée du week-end et je repartais sans l'avoir vue.

Nous n'avions plus qu'à nous téléphoner en cachette.

- Et il est arrivé ce qui devait arriver : Valérie en a eu assez de cette surveillance et de cette tutelle qu'elle exérait peut-être depuis plus longtemps même que le jour où elle vous a connu.

- Ça, c'est vrai ! Qui vous l'a dit ?

- Il n'est pas nécessaire, jeune homme, d'être prophète ou pythonisse pour subodorer certains états d'âme qui naissent automatiquement de situations impossibles. Maintenant, écoutez-moi. Si je me trompais, vous rectifieriez. Valérie a voulu forcer les événements pour obliger ses parents à venir à compréhension. Vous-même m'avez dit qu'elle était une femme de décision. Elle a attendu le jour de sa majorité le 5 mai dernier. Vous voyez que j'ai bonne mémoire. Et elle a pratiquement mis en demeure ses parents d'acquiescer à son mariage avec vous, en leur annonçant que, s'ils continuaient à s'y opposer, elle les quitterait pour vous suivre. C'est bien cela ?

- Oui.

- Quelle a été alors la réaction des parents ?

- Ils lui ont répondu que jamais ils ne consentiraient à votre union.

- Sa mère est aussi dure que son père ?

- Je ne sais pas. Valérie ne m'a que rarement parlé d'elle, sauf pour me dire que madame Lebrun obéissait aveuglément à son mari.

- Pourquoi Valérie n'est-elle pas alors partie de chez elle et ne vous êtes-vous pas mariés ? Vous en aviez le droit absolu. Ses parents ne pouvaient rien contre votre décision.

- Je sais, Maître, mais c'était terrible, aussi bien pour Valérie que pour moi. N'oubliez pas qu'elle doit tout à ses parents qui l'ont adoptée et qui lui ont donné un nom honorable, une famille, l'éducation, le confort, le grand luxe même. Je crois bien connaître maintenant Valérie : elle a été habituée à un tel train de vie que je l'imagine difficilement vivant entre moi et ma mère une existence sinon médiocre, du moins assez difficile.

- Puisque vous êtes sûr qu'elle vous aime. L'amour n'aplanit-il pas tout ? Vous êtes un garçon intelligent et, qui plus est, courageux. La vie à deux ne doit pas vous faire peur, même si les débuts sont difficiles ?

- Je n'ai eu peur que d'une chose : c'est justement que ces débuts ne soient longs, très longs, et que Valérie ne se lasse assez vite de l'existence que j'avais à lui offrir. Qu'elle soit aussi envahie par la nostalgie du bien-être qu'elle avait connu depuis son adoption : ce qui aurait été pire que tout ! C'est pourquoi je l'ai raisonnée. S'il n'y avait eu qu'elle au moment de sa majorité, elle aurait sûrement tout quitté et m'aurait épousé. Mais j'étais là, me rendant compte de ma responsabilité, sans oser cependant lui faire comprendre ce que je craignais : qu'elle en eût un jour assez de moi pour des raisons d'ordre matériel. J'ai connu une enfance suffisamment dure et j'ai trop vu peiner mes parents, et spécialement ma mère, pour pressentir que l'amour et la pauvreté ne font plus tellement bon ménage aujourd'hui ! Aussi ai-je conseillé à Valérie d'attendre encore un peu. Je pense que n'importe quel homme d'honneur aurait agi ainsi.

- Que s'est-il passé pendant les six mois qui ont suivi cette majorité ?

- Excédée, ulcérée par l'incompréhension calculée de ses parents, Valérie a

décidé d'employer ce qu'elle appelait un moyen radical pour arracher leur consentement : avoir un enfant de moi. Certes, ce pouvait être un moyen de pression, mais c'était surtout chez elle, qui n'avait jamais connu sa vraie mère, un besoin irraisonné. Ne l'ai-je pas souvent entendue dire : « Je veux être mère et je te garantis que, quoi qu'il arrive, je n'abandonnerai jamais mon enfant ! » Elle voyait dans ce comportement une sorte de réparation.

Je compris que ce ne serait qu'à ce prix qu'elle finirait par oublier ce qu'elle estimait à tort être la pire des tares pour un enfant : avoir été abandonné par ses vrais parents.

- Et elle est devenue enceinte ?

- Non.

- Ça peut encore arriver : vous êtes bien jeunes tous les deux.

- Sûrement. Elle et moi nous l'espérons ardemment. Je m'excuse, Maître, de vous donner certains détails, mais je crois nécessaire que vous les connaissiez : pendant toute la durée de notre liaison, avant la majorité de Valérie, nous avons pris des précautions. Seulement, à dater du jour où elle a vraiment voulu donner la vie, nous n'en avons plus pris aucune.

- Et, malgré cela, rien ne s'est passé ?

- Rien. Ce qui rendit Valérie assez irritable. Je sentais que, sans me le dire ouvertement, elle me reprochait presque de ne pas la rendre enceinte. Ce fut à un tel point que je finis par avoir moi-même des doutes sur ma propre constitution et que j'allai consulter un spécialiste à Paris. Je subis tous les tests nécessaires de laboratoire. Le diagnostic fut formel : je pouvais être père.

- Et si ce diagnostic avait été négatif, qu'auriez-vous fait ?

- Je l'aurais dit à Valérie. Je devais avoir cette franchise à son égard, tant la soif de maternité tournait chez elle à 1 obsession : elle ne concevait une union définitive qu'à cette condition. Combien de fois, pendant ces derniers mois, ne l'ai-je pas entendue répéter : « Un mariage sans enfant est un mariage manqué. » Quand j'ai été sûr du diagnostic, je l'ai emporté, rédigé par le médecin à ma demande expresse, pour le montrer à Valérie. Elle a été très émue et s'est jetée dans mes bras en me disant : « Je sais maintenant que tu m'aimes comme aucun autre homme ne saura le faire. Chéri, je vais faire comme toi : peut-être est-ce moi qui ne puis pas être mère ? Ce serait trop atroce et trop injuste. Mais je vais quand même, moi aussi, aller consulter un spécialiste. J'ai, à la Faculté de Droit, une camarade dont le père est gynécologue.

- Parce que Valérie fait son droit ?

- Comme tout le monde.

- Comment comme tout le monde ? Ah ça, jeune Centra- lien, vous devenez insultant ! Savez-vous que les études de droit sont devenues très difficiles de nos jours ? Et que s'il y a beaucoup de monde sur les bancs de la Faculté pour la première année, les rangs sont terriblement clairsemés pour la quatrième, au moment crucial de la licence. De mon temps, je le reconnais, le droit était le dépotoir de tous ceux ou de toutes celles qui ne voulaient pas faire grand-chose... Quelques-uns cependant ont pris leurs études juridiques au sérieux et ont persévéré...

- Après avoir obtenu son baccalauréat ès-lettres, Valérie s'était inscrite en première année : c'était en novembre dernier.

- Et elle a passé en juin ?

- Elle a été recalée. Mais elle a une grande excuse : celle de notre amour contrarié. Elle avait pourtant la ferme intention de se représenter dans quelques jours à la session de repêchage qui approche. Elle a travaillé tout l'été.

- Sauf pendant les week-ends où vous étiez là ?

- Même pendant ces week-ends ! Je l'ai vue travailler. C'est une fille très intelligente et j'ai été frappé par la façon méthodique avec laquelle elle revoyait ses cours. Je suis sûr qu'elle aurait passé s'il n'y avait pas eu.

- Le crime ?

Le jeune homme ne répondit pas et baissa la tête.

Il y eut un long silence, lourd de toutes les angoisses et de toutes les inquiétudes. La voix de Victor Deliot sembla se faire moins bourrue pour dire :

- Je crois, mon garçon, que nous arrivons au moment essentiel de cette conversation, mais je pense aussi qu'il était nécessaire pour moi de connaître d'abord tout ce que vous venez de me dire pour être plus en mesure de comprendre la suite. Je vous écoute.

- Les choses se sont passées avec une telle rapidité, Maître, que je me demande encore si elles ont réellement eu lieu ou si je n'ai pas vécu seulement un horrible cauchemar ! J'ai quitté Valérie dimanche dernier - il y a donc de cela exactement quatre jours puisque nous sommes jeudi soir - à vingt heures à la gare de Nancy où elle était venue m'accompagner au train comme elle le faisait à la fin de chaque week-end.

- Comment avait-elle été pendant ce weekend.

- Plus enjouée et plus gaie qu'au cours des précédents. Pourtant j'ai eu l'impression qu'elle était un peu anxieuse de ce qui pouvait se passer pour elle le lendemain lundi. En effet, le gynécologue, dont elle m'avait parlé, lui avait fixé rendez-vous à son cabinet à quatorze heures. Il avait été convenu entre nous qu'elle me téléphonerait en sortant de la consultation. C'était toujours elle qui m'appelait au numéro du bureau où je travaille, ceci avant dix-huit heures. Vous comprenez bien qu'il m'était très difficile de l'appeler chez ses parents et, moi-même, je n'ai pas le téléphone dans le petit appartement de Bagnolet. A la fermeture du bureau, à dix-huit heures, elle n'avait pas encore téléphoné : ce qui m'étonna car elle s'était toujours montrée d'une ponctualité et d'une précision presque mathématiques. J'attendis seul au bureau, près du standard, jusqu'à dix-neuf heures. Son retard à m'appeler était tellement insolite que je faillis former sur le cadran le numéro de ses parents, mais, finalement, je jugeai plus sage, pour lui éviter une scène désagréable, ou simplement de nouveaux reproches de son père, de ne pas le faire. Elle s'arrangerait certainement pour m'appeler le lendemain matin à mon bureau entre neuf heures et midi. Et je rentrai chez moi où ma mère m'attendait pour le dîner. J'avoue n'avoir pas dit un seul mot pendant ce repas et n'avoir même pas répondu à ma mère quand elle m'a demandé ce qui me préoccupait.

Le lendemain matin, mardi, je descendis de chez moi, comme tous les jours, à huit heures et j'achetai mon jour- habituel au kiosque, situé devant mon immeuble, avant de partir pour le bureau. Je crus devenir fou en lisant d'abord le titre, s'étalant en caractères gras à la une sur trois colonnes à la une, puis le texte d'un article relatant un crime. Voici cet article, Maître... Peut-être l'avez-vous lu vous-même ?

L'avocat prit la coupure de presse en répondant :

- J'ai lu, en effet, ce matin-là, un article parlant de cette affaire, mais pas dans le même journal. Je pense que les faits y étaient racontés d'une façon à peu près identique. Mais je dois avouer que, sur le moment, je n'ai lu le récit de ce crime qu'assez distraitement. Pour moi ce n'était qu'un fait divers de plus. Le soir cependant, j'ai lu avec plus d'attention l'article publié dans *Le Monde* sur cette même affaire. Depuis, il semble que tous les journaux en soient inondés ! Ils se sont jetés goulûment sur cette pâture inespérée pour alimenter leur soif inextinguible de nouvelles à sensation. C'est une affaire qui fait incontestablement en ce moment un bruit énorme, sans doute par ce qu'elle a d'assez insolite. Mais vous verrez qu'un jour une autre

affaire éclatera et que les gens oublieront celle-ci ! Ce qu'évidemment je ne pouvais supposer, quand vous avez prononcé tout à l'heure le mot « crime » aux *Deux Palais*, c'est que vous y étiez mêlé, si j'ose dire, d'une façon aussi intime.

Vous permettez ?

Il lut, en prenant tout son temps, l'article présenté sous ce titre tapageur :  
CRIME MONSTRUEUX A NANCY UNE JEUNE FILLE TUE SON PERE SOUS LES YEUX DE SA MERE. LA VICTIME EST L'UNE DES PERSONNALITES LES PLUS CONNUES DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

*« Hier soir, en rentrant à 19 heures au domicile de ses parents, cours Léopold, une jeune fille de 21 ans, Valérie Lebrun, étudiante à la Faculté de Droit, s'est rendue directement dans la bibliothèque de l'hôtel particulier où se trouvaient son père et sa mère. Sans dire un mot, elle a braqué un revolver d'abord sur son père qu'elle a abattu, puis sur sa mère. Le père, assis derrière son bureau, a été atteint de trois balles, l'une en plein cœur et les deux autres dans le ventre : la mort a été instantanée. Ensuite la criminelle a dirigé son arme vers sa mère, assise dans un fauteuil. Mais une seule balle a atteint le bras gauche de cette dernière qui n'est que légèrement blessée. Deux autres balles se sont perdues dans les rayons de la bibliothèque.*

*La principale victime est M. Paul Lebrun, le grand industriel dont la firme d'appareils de chauffage est universellement connue. Il semble que son épouse, Mme Paul Lebrun, ait été miraculeusement sauvée d'une mort certaine par le fait qu'elle s'est évanouie et affaissée dans son fauteuil en voyant sa fille tirer sur son mari.*

*Valérie Lebrun est fille unique.*

*Quand ils entendirent les détonations, les domestiques, qui se trouvaient à l'office, se précipitèrent dans la bibliothèque où ils découvrirent un spectacle hideux. M. Lebrun était affalé sur son bureau, baignant déjà dans une mare de sang.*

*Son épouse était toujours sans connaissance au fond du fauteuil. La criminelle se tenait debout, le revolver en main, hagarde. Elle se laissa désarmer, sans opposer la moindre résistance, par le valet de chambre qui constata que le chargeur était vide. La femme de chambre courut auprès de sa patronne. Le valet de chambre fit preuve d'une grande présence d'esprit en appelant immédiatement au téléphone le docteur Celerier, médecin de la famille, puis la police.*

*Le médecin, qui n'habite qu'à quelques maisons de celle des Lebrun, arriva le premier sur les lieux du drame. Il ne put que constater le décès de l'industriel. Par contre il réussit à ranimer Mme Lebrun à qui il fit un pansement provisoire au bras. Pendant ce temps, la criminelle, soutenue par la cuisinière qui s'était jointe aux autres serviteurs, n'avait toujours pas bougé quand arriva la police. Elle se laissa emmener sans prononcer une seule parole et sans répondre aux premières questions qui lui étaient posées par le brigadier Sernet. Elle fut immédiatement conduite au commissariat de police central où elle ne répondit pas davantage aux questions qui lui furent posées alors par le Commissaire Gravier. Sur mandat du Juge d'Instruction Merlin, elle a été écrouée, pendant la nuit, à la prison de Nancy sans avoir donné la moindre explication de son double geste meurtrier.*

*Au moment où nous mettons sous presse, le mystère demeure entier. Mais la nouvelle rapidement propagée, a suscité une grande émotion dans toute la ville où la famille Lebrun est très respectée.*

Après avoir terminé sa lecture, l'avocat dit simplement :

- Ce premier compte rendu des événements a toute la sécheresse qui

s'impose en pareil cas.

Puis il regarda longuement son interlocuteur avant d'ajouter :

« Je comprends qu'en le lisant, vous ayez cru perdre la raison. »

Assis devant lui, le jeune homme demeurait prostré.

Victor Deliot se leva et se dirigea vers un petit meuble, servant de cave à liqueur. Il remplit deux verres, puis offrant le premier à son visiteur, il dit d'une voix très douce :

- Il y a des moments dans cette chienne de vie, où les gestes les plus communs se révèlent nécessaires.

Buvez, jeune homme. Ce n'est pas du whisky parce que je n'en ai pas et que je l'exècre ! Ce n'est qu'un vieil armagnac de chez nous, mais ça vous revigorera... Je vous dis de boire... Je vous l'ordonne même ! Et je vous donne l'exemple.

Il but une gorgée. Gilles l'imita, subjugué.

Après être revenu s'asseoir, le verre en main, dans sa bergère, l'avocat reprit :

- Ça réchauffe, n'est-ce pas ? Je n'ai pas besoin de relire maintenant les autres articles qui ont paru, depuis trois jours, sur cette affaire. Vous non plus : vous devez les connaître par cœur et ça ne sert à rien de ressasser un désastre. Vous sentez-vous capable de me relater ce que vous avez fait après avoir appris l'effarante nouvelle ?

- Ce que vous auriez fait vous-même, je pense. J'ai pris le premier train pour Nancy après avoir téléphoné à mon bureau pour dire que j'étais souffrant et demander que l'on m'accorde un congé de deux ou trois jours. Je ne pouvais donner aucune autre explication. Je ne suis d'ailleurs pas retourné travailler depuis : je n'en ai pas le courage.

- Je vous comprends.

- Je suis arrivé à Nancy mardi à 13 heures après m'être demandé, pendant toute la durée du voyage, ce que je pourrais bien faire pour aider Valérie. N'était-ce pas la seule chose importante ? C'était terrible de l'imaginer enfermée dans une cellule de prison après une soirée et une nuit qui n'avaient pu être pour elle que démentielles. J'en arrivais même à m'interroger sur son état mental. Son geste criminel ne permettait-il pas de supposer qu'elle avait perdu brusquement la raison ? Mais le mutisme dans lequel elle s'enfermait

- selon ce que disaient les journaux n'était-il pas au contraire une nouvelle affirmation de sa volonté d'acier qui se refusait à livrer la véritable raison de son comportement ?

- Cette raison, vous qui connaissez sans doute Valérie mieux que tout le monde, vous ne la voyez vraiment pas ?

- Non. Je vous assure, Maître, que si je l'imaginais, je vous la confierais... Parce que, enfin, le fait d'être excédée par l'hostilité de ses parents à l'égard de notre mariage n'est quand même pas suffisant pour justifier un double meurtre ! D'autant que nous pouvons passer outre à cette opposition en nous mariant.

- Vous pouviez, devriez-vous dire. Ce qui vient de se passer peut modifier beaucoup de projets, même ceux qui vous sont les plus chers !

- Je le crains et c'est terrible pour nous deux.

- Revenons à vous seul : qu'avez-vous fait en arrivant à Nancy ?

- J'ai pris un taxi auquel j'ai dit, je ne sais trop pourquoi ou peut-être parce que j'étais poussé par un instinct secret : « Conduisez-moi d'abord cours Léopold ». Il m'a aussitôt répondu : « Vous aussi, vous voulez voir où ça c'est passé ? Ah, un beau crime ça fait déplacer le monde. Vous allez voir la foule qu'il y a là-bas ». Il n'avait pas exagéré : devant l'hôtel particulier des Lebrun, se trouvait un véritable cordon de police mis en place pour maintenir ou pour faire circuler la foule des curieux qui

discutaient entre eux.

C'était affreux et bête, ce goût du morbide, ce besoin de voir la maison du crime ! Je n'avais rien à faire la moi qui n'étais entré qu'une seule fois dans cette demeure le jour où j'avais fait ma demande en mariage : je pouvais d'ailleurs très bien imaginer la scène hideuse qui s'était déroulée la veille au soir dans la bibliothèque dont je me souvenais parfaitement...

C'était là, assis derrière le bureau, à la place même où il venait d'être tué par sa fille, que monsieur Lebrun m'avait reçu... Je dis alors au chauffeur de me conduire au Commissariat de Police Central : n'était-ce pas la seule filière à suivre pour essayer d'entrer en contact avec Valérie puisque c'était à cet endroit qu'elle avait d'abord été amenée par les policiers avant d'être conduite à la prison ?

- Continuez.

- J'ai demandé à être reçu par le commissaire Gravier, dont le nom était mentionné dans l'article du journal et qui avait interrogé Valérie. Dès que j'eus parlé, les policiers qui étaient de service me regardèrent avec curiosité, presque avec soupçon : ce qui était ridicule. Et je n'attendis pas cinq minutes avant d'être reçu par monsieur Gravier.

- Je m'en doute ! Vous a-t-il bien accueilli au moins, cet officier de police distingué ?

- Il a été aimable et a paru se montrer assez intéressé quand je lui ai dit que j'étais le fiancé de Valérie.

- Vous apportiez, évidemment, un élément nouveau et imprévu. Seulement, s'il était habilité pour recevoir votre éventuelle déposition, il ne l'était nullement pour mener l'enquête.

- Il me l'a dit et a téléphoné devant moi au juge d'instruction commis, dont le nom m'avait été également révélé par le journal, monsieur Merlin.

Quelques instants plus tard, accompagné d'un agent, je prenais place dans une voiture de police.

- Tout de même pas dans un panier à salade ?

- Non. Une voiture normale qui me déposa au Palais de Justice où se trouve le cabinet de ce juge d'instruction.

- Et celui-là, comment est-il ?

- Assez froid. Il m'a posé une foule de questions sur ma situation et sur mes relations avec Valérie.

- J'espère pour vous que vous ne vous êtes pas montré trop bavard ?

- J'ai dit la vérité, à savoir que Valérie et moi nous étions fiancés depuis plus d'un an et que notre vœu le plus cher était de nous marier. Sans plus.

- Voilà qui est parfait. Moins on en dit devant un juge d'instruction, même si l'on n'est pas dans la peau d'un accusé, et mieux cela vaut ! A ce propos, avez-vous révélé à monsieur Merlin que, lorsque Valérie vous a quitté sur le quai de la gare de Nancy le dimanche soir, elle avait la ferme intention de se rendre le lendemain chez un gynécologue ?

- Non.

- Tant mieux ! Parce que, voyez-vous, j'ai la très nette impression que la clef de toute cette affaire se trouve dans ce qui s'est passé, à quatorze heures, lundi, chez ce gynécologue.

- C'est aussi mon avis.

- Ce médecin vous le connaissez ?

- Malheureusement non.

- Vous ne saviez ni son nom, ni son adresse ?

- Si je les avais connus, vous pouvez être certain que je me serais rendu chez



lui en sortant du cabinet du juge d'instruction.

- Pour lui dire quoi ?

- Que j'étais le fiancé de Valérie et que j'exigeais qu'il me fît part du résultat de la consultation de lundi.

- Si ce gynécologue est un praticien sérieux - et nous n'avons aucune raison d'en douter - il vous aurait simplement répondu : « Monsieur, je veux bien croire que vous êtes le fiancé de cette demoiselle, mais apportez-m'en la preuve. Et, même dans ce cas, le secret professionnel m'interdit de vous dire quoi que ce soit sur son état de santé, à moins qu'elle ne me l'ait elle-même demandé formellement. » Vous seriez reparti gros-jean comme devant ! Ceci dit, il ne doit pas y avoir tellement de gynécologues à Nancy dont la fille soit élève à la Faculté de Droit. On doit pouvoir retrouver assez facilement ce médecin. Mais, revenons, si vous le voulez bien, aux questions que vous a posées le juge d'instruction. Parmi celles-ci, il n'a pas dû manquer de vous demander si vous, son fiancé, vous aviez une opinion sur le motif qui a poussé Valérie à vouloir tuer ses rieurs ?

- Il me l'a demandé, en effet, mais je lui ai répondu que je ne trouvais aucune raison à son geste et que c'était bien là le point qui me tourmentait le plus.

- Avez-vous eu l'impression, quand vous lui avez dit cela, que monsieur Merlin vous ait cru ?

- Je ne sais pas.

- Et moi ? Pensez-vous sincèrement que je vous crois quand vous me dites la même chose ?

- Oui. Vous savez que je ne mens pas.

Le vieil homme le regarda un long moment, droit dans les yeux, avant de répondre :

- Comment s'est terminé l'entretien ?

- J'ai demandé à monsieur Merlin s'il me serait possible de voir Valérie.

- Et il vous a répondu qu'il ne saurait en être question pour le moment.

- En effet. Je me suis alors renseigné pour savoir si je pouvais lui faire parvenir un message. Il m'a répondu que c'était trop tôt. J'ai demandé enfin si quelqu'un s'occupait d'elle et lui faisait parvenir ce dont elle pouvait avoir besoin en prison. J'ai reçu cette réponse ahurissante : « Mais, Monsieur, elle a une famille ! »

J'objectai que je voyais assez mal cette « famille » prenant soin de ses intérêts après ce qui venait de se passer et qu'il me paraissait très douteux que sa mère, blessée par elle et devenue veuve par sa faute, pensât à s'occuper d'elle ? J'ajoutai que je savais par Valérie elle-même qu'aussi bien son père que sa mère n'avaient que des cousins, portant d'ailleurs le même nom de Lebrun, mais qu'il semblait inconcevable que ces cousins se préoccupassent de cette nièce qu'ils ne devaient pas tellement chérir puisqu'elle n'était entrée dans leur famille que par l'adoption et qui, à leurs yeux, n'était plus qu'une criminelle. On ne pouvait imaginer ces gens-là venant spontanément à son secours.

- Et qu'a répondu le juge d'instruction à ces objections plus que pertinentes ?

Il n'a pas répondu. Ce qui m'a paru être chez lui une façon indirecte de me faire comprendre qu'au fond je n'avais pas tout à fait tort de croire que j'étais le seul être au monde, puisque je la considérais depuis longtemps déjà comme ma future femme, qui pouvait - et qui devait - aider Valérie.

- Je pense, moi aussi, qu'il n'y a que vous, mon jeune ami, à pouvoir jouer un tel rôle.

- Avant que je ne prenne congé de lui, monsieur Merlin, qui avait soigneusement noté mon adresse personnelle et celle de mon bureau, m'a dit qu'il me convoquerait à nouveau, quand le moment serait venu, pour plus amples

informations. Au moment de quitter son cabinet, je lui ai encore demandé si Valérie avait déjà fait choix d'un avocat. La réponse fut : « Pas à ma connaissance. D'ailleurs comment l'aurait-elle pu puisqu'elle n'a pas encore prononcé une seule parole depuis son arrestation ? » Et il ajouta : « Je crois, monsieur Burnier, que ce que vous avez de mieux à faire maintenant est de rentrer à Paris. Si vous persistiez à rester à Nancy, vous risqueriez d'avoir très vite à vos trousses une meute de reporters ou d'indiscrets qui chercheraient à vous interroger et qui vous feraient peut-être dire des choses qui ne pourraient, par la suite, que faire du tort à mademoiselle Lebrun. »

- Etant donné l'état encore embryonnaire de cette affaire, il ne pouvait vous donner de meilleur conseil.

Vous l'avez d'ailleurs suivi puisque vous êtes ici.

- Je suis rentré par le train de nuit qui m'a amené à Paris hier à six heures du matin.

- Un train dans lequel vous n'avez pas dû beaucoup dormir ?

- J'étais désespéré. Je le suis d'ailleurs toujours.

- Encore un peu d'armagnac ?

- Non, merci. Avant de prendre le train à Nancy, je n'ai quand même pas pu résister au besoin d'écrire à Valérie. Je l'ai fait sur une table du buffet de la gare et j'ai posté ma lettre sans savoir si elle lui parviendrait, mais j'étais quand même un peu soulagé à la pensée que, si elle la recevait, malgré ce que m'avait dit le juge d'instruction au sujet de l'impossibilité de correspondre actuellement avec elle, elle se sentirait moins seule dans son désarroi et son chagrin doivent être immense. Parce que je sais que Valérie a du cœur, beaucoup de cœur ! Je suis sûr qu'elle regrette déjà son geste insensé si elle a pu en réaliser l'horreur.

- Serait-ce indiscret de savoir ce que vous lui avez dit dans cette lettre ?

- A vous je peux tout dire, Maître. Je lui ai écrit que je l'aimais, que je l'aimerais toujours et que je ne l'abandonnerais jamais. Je ne me souviens même plus de tout ce que je lui ai dit. Mais je sais avoir ajouté un post-scriptum où je lui expliquais que, dès mon retour à Paris, je lui trouverais un avocat, un bon, avec lequel je reviendrais pour l'aider.

- C'était là une pensée très louable. Seulement vous semblez- oublier que le crime a été commis à Nancy où Valérie est domiciliée. Quand le temps sera venu de juger l'affaire, elle viendra devant la Cour d'Assises de Meurthe-et-Moselle et non pas devant celle de la Seine.

Votre fiancée peut toujours demander à être défendue par un avocat de son choix, à quelque barreau qu'il appartienne et à condition qu'il soit de nationalité française, puisqu'elle-même l'est : c'est là le droit le plus absolu d'un inculpé. Mais serait-ce vraiment son intérêt ? Etant donné qu'elle sera jugée par une Cour de province, après verdict rendu par un jury de cette même province, je crois qu'il vaudrait mieux pour elle qu'elle fût défendue par un avocat appartenant au Barreau de Nancy. Vous ne pouvez pas imaginer comme c'est dangereux, surtout dans une affaire d'Assises, d'être défendu par un avocat qui vient de loin et surtout de la capitale !

Cela laisse à penser aux indigènes que l'inculpé n'a aucune confiance dans les qualités des avocats de sa région et qu'il a préféré s'adresser au « grand Monsieur » - ou passant pour tel - qui est venu spécialement de Paris.

Le seul avantage, très relatif, est d'obtenir - pendant la durée du procès - une publicité plus tapageuse dans les journaux. Mais est-ce vraiment ce que vous recherchez pour celle que vous aimez ? En revanche, vous risquez d'indisposer non seulement les juges et les jurés, mais même la presse locale. Souvenez-vous du procès Jaccoud à Genève... L'accusé a exigé d'être défendu par l'un de nos plus

illustres maîtres du Barreau qui sut, d'ailleurs, se montrer admirable, mais j'ai toujours eu l'impression que ses affaires se seraient peut-être mieux arrangées si son défenseur avait été suisse. Vous ne pourrez jamais empêcher les tribunaux et le Barreau suisses de se montrer méfiants, et même jaloux, à l'égard d'un seigneur du Barreau français ! Conclusion pratique : ce n'est pas ici, à Paris, qu'il faut chercher le défenseur de Valérie, mais à Nancy même, où il y a, j'en suis certain, d'excellents avocats.

- Mais comment faire, Maître ? Je ne connais personne à Nancy et quel avocat de ce Barreau, connaissant la notoriété et le poids de la famille Lebrun, acceptera de défendre Valérie ?

- J'ai une extrême confiance dans l'indépendance d'esprit de tous mes confrères, quels qu'ils soient... Si je n'avais pas une telle confiance, il y a longtemps que j'aurais abandonné la profession ! Toutefois, je reconnais que ce dernier argument a une certaine valeur, étant donné les circonstances du crime...

Peut-être serez-vous contraint, finalement, à chercher le défenseur en dehors du Barreau de Nancy. Mais ce serait une solution qu'il ne faudrait prendre qu'à la toute dernière extrémité et avec l'assentiment complet du bâtonnier de Nancy, Maître Peltin, que je connais d'ailleurs depuis longtemps et qui est un homme d'une probité et d'une conscience professionnelle dignes de tous les éloges.

- Mais, Maître, le temps presse ! Valérie, absolument seule et sans doute abandonnée de tous, se trouve dans une situation épouvantable !

- Vous avez trouvé le mot juste. Mais heureusement pour elle il y a votre amour qui sauve tout ! Savez-vous, jeune homme, que l'amour ça peut tout bousculer et même faire sauter les barrières qui paraissent les plus infranchissables ? Le seul souhait que je puisse faire, après vous avoir écouté, c'est que l'amour de Valérie à votre égard soit aussi grand et aussi désintéressé que celui que vous lui portez. Ce ne sera qu'à ce prix que son défenseur, quel qu'il soit, pourra peut-être, sinon la tirer de ce très mauvais pas, du moins obtenir un adoucissement à la peine qu'elle encourt.

Il s'était levé :

- Je crois que nous avons suffisamment parlé tous les deux ce soir. Maintenant il me faut le silence pour réfléchir à cette affaire. Vous reviendrez me voir demain entre onze heures et midi avant que je ne parte pour le Palais, et je vous livrerai le résultat de mes réflexions.

- Cela signifie-t-il, Maître, que vous consentez à défendre Valérie ?

- Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit ! Pour le moment, je réserve entièrement ma liberté d'action.

Vous êtes venu simplement me rendre visite et goûter mon armagnac... Maintenant, vous allez rentrer bien sagement chez vous où votre maman doit vous attendre. Vous lui direz qu'elle vous prépare un bon tilleul bouillant - comme ceux dont j'ai le monopole aux *Deux-Palais* - que vous boirez avant de vous mettre au lit. Au besoin, délayez dedans deux sachets d'aspirine. Vous voyez : je vous donne une consultation médicale avant de vous accorder une consultation juridique ! Grâce à ce breuvage calmant vous dormirez. Vous en avez le plus grand besoin ! On ne fait rien de bon et on ne voit pas sainement les choses quand les nerfs sont à bout. Demain, mon petit Gilles, vous serez un autre homme. Bonsoir.

- Bonsoir, Maître, et merci ! Si vous saviez comme vous venez de me faire du bien !

- Moi ? Je n'ai rien fait du tout ! Cette fois, je ne vous mets pas à la porte, je vous chasse ! N'oubliez quand même pas notre rendez-vous de demain.

Après le départ de son visiteur, Victor Deliot revint s'asseoir à son bureau sur lequel il prit un annuaire où étaient mentionnés, par ville et par ordre alphabétique,

tous les noms et adresses des membres du Barreau français. Dès que son regard se fut immobilisé sur la page consacrée à Nancy, il forma un numéro de deux chiffres déclenchant la tonalité musicale, puis de huit autres, sur le cadran automatique de son téléphone.

L'attente ne fut pas longue avant qu'une voix ne répondît :

- Allô ?

- Monsieur le Bâtonnier Peltin ? Ici, Victor Deliot.

Je vous appelle de Paris. Peut-être ne vous souvenez-vous plus très bien de moi ?

- Si je ne me souviens plus de mon vieux camarade de Faculté, Victor Deliot ! Mais, mon cher, votre appel n'est pas seulement pour moi une bonne surprise, c'est aussi une joie. Et qui, ayant quelque mémoire des hauts faits accomplis par l'un des nôtres, pourrait oublier le nom de celui qui a triomphé, il y a un certain nombre d'années déjà, dans une affaire des plus délicates plaidée aux Assises de la Seine ?

- Toujours cette même affaire ! Je crois qu'on me la jettera à la figure jusqu'à ma mort ! Et, selon le ton des confrères qui m'en parlent, je sens chez eux soit la jalousie de n'avoir pas eu à la plaider, soit une certaine estime, mais ce dernier sentiment est beaucoup plus rare !

- Eh bien, Deliot, sachez que, chez moi, c'est le second sentiment seul qui m'anime à votre égard.

- Je vous en suis très reconnaissant.

- Et vous pouvez l'ajouter, mon bon ami de jeunesse, à l'amitié que nous avons toujours eue l'un pour l'autre quand nous préparions ensemble licence et doctorat.

- C'est vrai, Peltin ! J'ai souvent regretté de vous avoir vu abandonner la capitale le jour où vous avez été en mesure de plaider.

- J'avais déjà compris à cette époque que le Barreau de Paris serait très vite encombré avec cette rage qu'avaient les jeunes de notre époque de vouloir tous vivre dans cette ville. Comme s'il n'y avait que Paris en France ! Mais la Province, ça compte aussi, croyez-en mon expérience ! J'aurais d'ailleurs été le dernier des maladroits de ne pas m'exiler dans l'Est où ma femme était la fille unique d'un éminent avocat du Barreau de Nancy dont le cabinet était très prospère.

- Vous avez pris la succession.

- Je n'en ai aucun regret !

- Ça se comprend : n'êtes-vous pas maintenant bâtonnier ? J'ai même souvenir de vous avoir adressé, il n'y a pas si longtemps, un petit mot de félicitations quand j'ai appris cette excellente nouvelle.

- Et je l'ai reçu ! Pardonnez-moi si je ne vous ai pas encore remercié, mais il était dans mes intentions de le faire.

- Evitez-vous cette corvée, cher ami, et considérons qu'elle est liquidée ce soir : je déteste autant que vous les remerciements.

- Que puis-je faire pour me faire pardonner ce retard ?

- Répondre en toute franchise et avec cette indépendance d'esprit qui était bien l'un des traits les plus marquants de votre caractère, à différentes petites questions que j'aimerais vous poser.

- Comme cela, au bout du fil ?

- N'y sommes-nous pas seuls grâce à l'automatique ? Cela m'étonnerait beaucoup qu'aussi bien votre ligne que la mienne fussent branchées sur une table d'écoute ! Les avocats doivent être les derniers à qui cela arrive.

On sait très bien que, s'ils ont de vrais secrets à se confier, ils ne le font pas par téléphone. Voici maintenant ce qui justifie mon appel assez tardif : il s'agit de l'affaire Lebrun.

Il y eut un court silence, indiquant la surprise, avant que ne parvînt la réponse :

- Ah ! Vous aussi, vous vous y intéressez ?

- Indirectement. Disons que je m'intéresse à quelqu'un que cette affaire touche d'assez près.

- Un membre de la famille ?

- Quelqu'un qui pourrait être, par alliance, déjà membre de cette illustre famille, mais qui ne l'est pas encore.

- J'avoue que vous m'intriguez, Deliot. Que désirez-vous savoir ?

- Tout ce que vous savez et que vous pouvez me dire par téléphone.

- C'est à ce degré ?

- Mais oui !

- Seriez-vous l'avocat de cette mystérieuse personne ?

- Elle n'a nul besoin d'avoir un défenseur, puisqu'elle n'est pas coupable et ne semble même pas devoir être incriminée dans l'affaire. Enfin, pour le moment ! La Justice réserve parfois de ces surprises ! Je vous écoute.

- Eh bien... L'affaire, dont vous venez d'évoquer le nom, a suscité une intense émotion dans la ville et dans toute la région.

- Je m'en doute : j'ai lu les journaux.

- Je n'ai donc rien à vous apprendre sur ce point. Il y a peut-être quand même quelque chose qui vous intéressera : cette affaire a mis le Barreau de Nancy en effervescence.

- Vraiment ?

- Mettez-vous à la place de nos confrères. Je ne parle pas de ceux de notre génération qui, comme moi, ont réussi depuis longtemps à percer et à acquérir une situation stable. Il s'agit plutôt des « jeunes » qui nous talonnent et qui piaffent d'impatience pour nous remplacer ou, tout au moins, faire, eux aussi, leur trou au soleil. Après tout, c'est normal : nous avons tous plus ou moins été comme eux quand nous débutions.

- Croyez-vous, Peltin ?

- Vous pas, Deliot. C'est exact : tout en étant peut-être le plus brillant d'entre nous, vous n'étiez pas tellement ambitieux. Et vous avez continué à ne pas l'être : ce qui est très rare !

- Et ce qui semblerait indiquer que, dans votre esprit, vous considérez que ma carrière a été assez médiocre ?

- Comment pouvez-vous imaginer et dire une chose pareille ? Sincèrement, j'estime, et je crois ne pas être le seul de cet avis, que vous avez toujours été, non pas médiocre, mais trop modeste. Surtout après votre triomphe, la seule fois où vous avez plaidé aux Assises !

- N'en parlons plus, voulez-vous ? J'ai eu la carrière que j'ai choisie et voulue. Les Assises m'ennuient parce qu'il y a le plus souvent au bout, et quoi qu'ait tenté le défenseur, un condamné à la peine capitale ou à la détention à perpétuité. Mes goûts naturels vont à la Correctionnelle.

Je l'aime bien, ma vieille Correctionnelle ! Et je dois reconnaître qu'elle m'a toujours rendu au centuple cette amitié en m'apportant des clients qui ont au moins le mérite d'être pittoresques. Des clochards invétérés qui ne sont pas loin d'être de grands philosophes, des ivrognes qui ne sont jamais repentants parce que l'alcool leur permet de tout oublier, des souteneurs qui jouent les caïds lorsqu'ils sont en liberté mais qui savent se faire très petits messieurs dès qu'ils se trouvent devant un tribunal, des escrocs de toutes sortes qui ne sont pas dénués de charme et d'ingéniosité, des cocus, enfin, par légion... Cette dernière catégorie de clients m'enchantent particulièrement : elle sait être tour à tour émouvante ou courtelinesque, ridicule ou

pathétique, mais elle est presque toujours sincère, parce qu'elle n'a jamais souhaité sa situation. Je n'ai pas fait fortune, c'est Mon cabinet n'a rien de prospère, c'est également exact Mais je pense avoir compensé ces satisfactions, qui : e sont que très relatives comme toutes les joies matérielles, par une autre qui, elle, vaut n'importe quelle richesse : expérience humaine qui, pour moi, demeure la plus passionnante des aventures.

Il y eut un nouveau silence, plus long que le précédent, avant que la voix du bâtonnier ne reprît, un peu émue :

- Vous êtes un personnage étonnant, Deliot ! C'est extraordinaire mais j'ai l'impression de vous retrouver, au bout du fil, exactement tel que vous étiez à l'époque de notre jeunesse avec cette même bonhomie nonchalante et cette façon tellement particulière d'accueillir les événements sans leur accorder plus d'importance qu'ils n'en ont. Il y a combien de temps que nous ne nous sommes vus ?

- Oh ! Longtemps très longtemps ! J'y pensais justement au moment où, venant de former votre numéro de téléphone j'attendais l'instant où j'entendrais votre voix. Eh bien, nous ne nous sommes pas revus depuis trente-six années.

- Trente-six ans ! Mais c'est fantastique, mon cher, d'avoir réussi à rester le même après plus d'un quart de siècle !

- J'ai beaucoup changé physiquement, Peltin !

- Moi aussi, Deliot ! Vous êtes toujours myope ?

- Toujours ! Et vous ?

- Je commence à l'être.

- Oui sait ? En vieillissant, nous finirons peut-être par nous ressembler ! Mais ne parlons plus de nous : nous sombrerions très vite dans l'attendrissement et ce serait particulièrement ridicule ! Revenons à l'affaire Lebrun : savez- vous, en tant que bâtonnier, si l'accusée a déjà fait choix d'un défenseur ?

- Pas encore. Et je ne suis pas persuadé que l'on se bousculera, chez nos confrères connus du Barreau de Nancy, pour accepter de la défendre. L'effervescence, dont je vous parlais tout à l'heure, n'existe que chez les jeunes, ou les obscurs, qui espèrent trouver enfin dans cette affaire l'occasion inespérée de se mettre en valeur. Il est évident que, le jour où le procès commencera, toute la presse de France et même de l'étranger sera là : les doubles parricides sont des cas suffisamment rares pour passionner l'opinion.

- Mais la mère n'est pas morte ? Il semble même, d'après les journaux, que sa blessure au bras n'ait été qu'assez bénigne ?

- C'est exact. Seulement l'intention de la tuer, elle aussi, a été flagrante. Madame Lebrun doit la vie au seul fait que sa fille a moins bien visé sur elle que sur son époux ! La pauvre femme a eu droit, comme son mari, à trois balles dont deux se sont perdues sur les rayons d'une bibliothèque. Tout le chargeur y a passé !

- J'ai lu cela, en effet...

- Revenons au moment du procès. Vous le savez aussi bien que moi, les affaires deviennent de plus en plus difficiles dans notre métier ! Les gens ont fini par comprendre qu'un mauvais arrangement valait toujours mieux qu'un bon procès et ils se débrouillent de plus en plus entre eux sans faire appel à nos services qu'ils trouvent trop onéreux. Ils ne viennent nous trouver que lorsqu'ils ne peuvent plus faire autrement pour régler leurs différends... Tandis que dans une affaire d'Assises, surtout quand il y a mort d'homme, on ne peut pas se passer de l'appareil judiciaire ! Une grosse affaire d'Assises, même si elle n'est pas rentable en soi pour le défenseur, lui apporte presque toujours une nouvelle clientèle pour des affaires moins sérieuses, mais qui, elles, sont payantes. Quand un procès d'Assises est fini, les gens ne se souviennent généralement que de deux noms: celui de l'accusé et celui de son

avocat. Ceux des juges et même celui de la victime sombrent vite dans l'oubli. Qui se souvient aujourd'hui, dans le grand public, des noms des femmes qu'a fait disparaître Landru, alors que le nom de celui-ci est presque entré dans la légende ?

N'avez-vous pas l'impression aussi que la gloire de notre illustre prédécesseur Moro-Giafferi a décuplé après qu'il eut défendu ce même Landru ?

- Il y a beaucoup de vrai dans ce que vous dites.

- Alors, vous pouvez comprendre quelle est l'anxiété de nos jeunes confrères qui attendent, dans l'ombre du Palais, tels de jeunes loups assoiffés de publicité et de gloire rapide ! Sous, nous sommes plus calmes, donc plus difficiles à décider : avant de nous lancer dans une affaire comme celle-ci, nous devons bien réfléchir. Défendre cette jeune fille serait, pour un avocat qui a une réputation solidement établie dans la région, courir le risque presque certain de voir son fonds de clientèle sérieuse - qui est principalement constitué par les grosses sociétés ou les grandes entreprises industrielles dont il est le conseiller juridique attiré - diminuer très rapidement dans des proportions inquiétantes ! N'oublions pas, et je vous fais là une confidence tout à fait amicale que ce qu'on appelle « les grandes familles » de nos régions se tiennent terriblement entre elles. La mort tragique d'un Paul Lebrun est ressentie, même s'il n'y a aucune parenté, par chacune de ces familles. Disons que c'est une sorte de mafia de la respectabilité organisée...

L'enterrement aura lieu après-demain, samedi : vous pouvez être certain que le tout-Nancy et toute la grande industrie du Bassin Lorrain seront là, portant le deuil ou, tout au moins, faisant semblant pour affirmer la solidarité des puissances d'argent. Aussi est-il très possible, si mes meilleurs confrères se récusent sous un prétexte ou sous un autre, que la défense de l'inculpée échoue à l'un de ces avocats, encore de second plan, qui attendent désespérément l'heure H qui leur permettra de voir leur nom s'inscrire dans les annales judiciaires.

Voilà à peu près, cher ami, la situation telle que je la vois sur le plan de la défense.

- Et vous voyez très clair. Il est même à prévoir qu'au cas où l'accusée persisterait à ne pas réclamer de défenseur attiré, vous seriez vous-même, en tant que bâtonnier actuellement en exercice, mis dans l'obligation de désigner d'office ce défenseur ?

- Ce dernier ne ferait, après tout, que suivre vos traces ! N'est-ce pas exactement ce qui vous est arrivé quand notre confrère - et ancien ami de jeunesse lui aussi - Musnier, qui était alors bâtonnier du Barreau de Paris, vous a désigné d'office, malgré votre répulsion pour les Assises, pour défendre le sieur Vauthier ?

- Quelle mémoire ! Vous vous souvenez même du nom de mon client !

- Je vous ai dit que, dans une grande affaire, on n'oublie pas plus le nom de l'avocat que celui de l'accusé. Mais, si j'en étais réduit ici à une pareille extrémité, je puis avouer savoir déjà, connaissant « mes troupes » locales, que je ne trouverai jamais un nouveau Victor Deliot ! Il n'y en a qu'un : ce genre d'avocat ne se fabrique pas en série.

- Croyez, cher ami, que je suis particulièrement sensible à un tel compliment, mais il me paraît très exagéré ! Il y aura toujours, heureusement, dans notre belle profession, des hommes ou des femmes aimant leur métier par-dessus tout et sachant faire passer l'intérêt de celui qui est bien obligé de leur faire confiance au-dessus de considérations personnelles. Le défenseur d'une Valérie Lebrun existe certainement à l'excellent Barreau de Nancy !

- Je n'en suis pas aussi sûr que vous, Deliot !

- Mais vous-même, Peltin, pourquoi ne seriez-vous pas cet homme-là ?

- Moi ?

Il y eut un troisième silence, un peu plus long que les précédents et nettement plus embarrassé. Puis la voix reprit, assez évasive :

- Vous n'y songez pas, bon ami ! Ma position même de bâtonnier me l'interdirait. Ce sera une affaire très lourde à laquelle le défenseur devra consacrer beaucoup de temps, tout son temps, peut-être ?

Comment voulez-vous que j'y parvienne avec les innombrables tâches quotidiennes qui m'incombent ?

De plus, je n'ai aucune raison de vous cacher qu'ayant été très souvent reçu chez les Lebrun - qui donnaient d'ailleurs de brillantes réceptions - cela me placerait, moi aussi, dans une position des plus délicates vis-à-vis de cette haute société nancéienne dans laquelle, que je le veuille ou non, je suis condamné à vivre et à évoluer.

- Mais alors, puisque vous avez été reçu aussi fréquemment, vous la connaissez, cette Valérie ?

- Je l'ai vue, en effet, plusieurs fois chez ses parents.

Son père était un remarquable chef d'entreprise qui menait admirablement ses affaires.

- Et sa mère ?

- Charmante. Peut-être un peu effacée, par le fait même que son mari avait une forte personnalité.

- Et la fille, qu'est-ce que vous en pensez ?

- mais rien. Absolument rien ! Je ne la connais pas assez. La seule fois où nous avons échangé quelques mots, elle et moi, ce fut, il y a un an environ, au cours de l'une de ces réceptions données dans la très belle demeure de ses parents. Son père m'a annoncé ce jour-là devant elle qu'il était satisfait qu'elle eût pris la décision de faire son droit : elle venait de s'inscrire en première année. Je n'ai pu qu'acquiescer. C'est d'ailleurs une belle fille, ne manquant pas d'allure et ayant un visage très intéressant. Elle ne ressemble pas du tout à ses parents.

- Mon cher ami, le contraire eût été assez surprenant ! Je pense que vous êtes quand même au courant de la véritable situation de cette enfant unique ?

- Comme tout le monde, mais on évite d'en parler. C'est là un problème tellement délicat !

- Je trouve assez miraculeux que, jusqu'à présent, les journaux n'en aient encore rien dit, mais je crois qu'au moment du procès, il sera pratiquement impossible de cacher un secret qui n'en est plus un pour beaucoup de gens.

- Je le crains aussi. Et ce sera regrettable.

- Croyez-vous ? Au point où cette Valérie en est maintenant !

- Quand même ! Elle avait beaucoup de succès : belle, point sotte, riche héritière. Ce n'étaient pas les prétendants qui lui manquaient !

- Je m'en doute, mais ils n'avaient pas beaucoup de chance de réussir dans leurs projets.

- Pourquoi dites-vous cela ?

- Parce que la personne à laquelle je m'intéresse est disons : son « fiancé », depuis un certain temps déjà.

- Qu'est-ce que vous me racontez là ? Moi qui croyais pourtant tout savoir de ce qui se passe dans notre société nancéienne, je n'ai jamais entendu dire que l'héritière des Lebrun fût fiancée !

- Elle l'est.

- C'est un jeune homme de la région ?

- Pas précisément... Il vient de Bagnolet.

- Ah ? C'est évidemment autre chose.



- Comme vous le dites !

- Et les parents de Valérie étaient d'accord ?

- Ils ne l'étaient absolument pas ! Ils n'ont jamais voulu admettre un tel projet de mariage.

- Pourquoi ? Ce n'est pas un garçon honorable ?

- Il est plus qu'honorable et il me paraît être foncièrement honnête. Seulement ce ne serait pas une union qui flatterait l'orgueil de la grande famille Lebrun. Vous me comprenez ?

- Oui.

- Et vous ne devez pas être sans réaliser aussi qu'un tel état de fait peut avoir influencé, dans une certaine mesure, l'acte criminel de la jeune fille... Bien entendu, je vous livre cette opinion à titre purement personnel et confidentiel ! Je puis me tromper. Je le souhaite même. Mais je crois pourtant ne pas être tellement loin de la vérité.

- Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

- Le jeune homme est très attirant pour une jeune fille : bien de sa personne, grand, blond, intelligent, travailleur, dégageant la sympathie immédiate.

- Il a une situation ?

- Encore modeste, mais qui ne pourra que s'améliorer. C'est un ingénieur assez brillant qui est sorti seizième de Centrale. Ce qui n'est pas donné à tout le monde !

- Mais alors pourquoi les Lebrun ne voulaient-ils pas de ce mariage ?

- Mon cher ami, essayez donc de savoir ce qui peut se passer dans le cerveau de parents ! Surtout de parents riches qui ont caressé depuis longtemps sans doute certains projets d'avenir pour une enfant qu'ils ont adoptée et qu'ils ont élevée avec d'autant plus d'amour et de sollicitude qu'elle représentait pour eux le bien le plus précieux que la malfaisance de la vie n'avait pas voulu leur apporter. Moi, je ne suis qu'un vieux garçon égoïste, mais vous, Peltin, avez-vous des enfants ?

- Trois : une fille et deux garçons.

- .qui sont de votre chair : ce qui modifie déjà radicalement votre façon de voir ce problème. Quel âge a votre fille ?

- Elle est mariée et je suis déjà deux fois grand-père grâce à elle.

- Félicitations ! Mais, franchement, vous qui -comme la plupart des pères, et comme Paul Lebrun sûrement - levez chérir tendrement votre fille, quel aurait été votre : emportement si elle vous avait annoncé qu'elle avait pris la décision d'épouser un garçon qui ne vous convenait pas ?

- A vrai dire, vous me prenez au dépourvu. Je ne sais pas ce que j'aurais fait. Mais, de toute façon, je n'ai pas à penser cela, puisque ma fille a épousé un garçon parfait dont nous connaissions la famille depuis longtemps et qui nous convenait parfaitement.

- Voilà : qui « vous » convenait, à vous « les parents ». Ce qui n'a pas été le cas pour l'amoureux de la belle et riche Valérie Lebrun. Je n'exagère rien en disant l'amoureux » : c'en est un, authentique. Cette race d'hommes se fait tellement rare de nos jours que je pense sincèrement qu'elle mérite qu'on s'intéresse un peu à elle. Et ce garçon est venu me trouver pour me dire qu'il voulait absolument que celle qu'il aime soit défendue, et bien défendue !

- Alors, vous prenez l'affaire ?

- Je ne prends rien du tout pour le moment ! Je me renseigne d'abord : c'est pourquoi j'ai commencé par vous téléphoner. Ensuite je verrai. Mais je lui ai fait comprendre qu'à mon avis l'intérêt même de sa fiancée serait d'avoir un défenseur appartenant au Barreau de Nancy pour des raisons que vous connaissez aussi bien que moi. N'ai-je pas eu raison ?

- En tout cas, c'est là de votre part une attitude plus que correcte à l'égard de tous vos confrères nancéiens. En leur nom, je vous en sais gré. Mais, en y réfléchissant et en tenant compte de ce que je vous ai déjà expliqué sur l'attitude plus que réservée que ne manqueront pas de prendre les meilleurs avocats d'ici, j'en arrive à me demander s'il est vraiment souhaitable que l'inculpée soit défendue par l'un des membres de « notre » Barreau provincial. Evidemment, c'est assez difficile de parler de tout cela au téléphone : vous devez bien comprendre qu'il est des choses que je ne puis vous confier que de vive voix. J'ai une idée, bon ami : pourquoi ne feriez-vous pas un saut entre deux trains, jusqu'à Nancy ? Vous en avez un le matin qui est très commode : il vous amènera ici pour le déjeuner que vous prendrez chez moi, bien entendu. Et vous pourrez repartir pour Paris, soit à 17 heures, soit à 20 heures. Ce dernier train vous ramènera à la gare de l'Est à minuit.

- Je connais bien ce train de 20 heures.

- Vous l'avez donc pris ?

- Non, c'est le fiancé de Valérie qui le prenait, chaque dimanche soir, après un week-end d'amoureux.

- Vous me semblez être déjà au courant d'une foule de choses ! Alors, vous venez ?

- Je viens.

- Bravo ! Je serai ravi de vous présenter à ma femme à qui j'ai souvent parlé de vous, surtout au moment de votre fameux procès. J'étais même très fier de lui dire, à cette époque, que vous étiez l'un de mes meilleurs camarades de Faculté.

- Je serai enchanté de faire la connaissance de madame Peltin. Toutefois, comme le temps me sera compté, il faudra quand même que nous trouvions le moyen de parler en tête-à-tête, vous et moi.

- Rassurez-vous ! J'ai la chance d'avoir une épouse discrète qui sait se retirer quand les nécessités de la profession de son époux l'exigent. Nous aurons cet entretien privé, aussitôt après le repas, devant l'un de ces armagnacs dont vous me direz des nouvelles !

- Comme c'est amusant ! Vous aussi, vous aimez l'armagnac ?

- C'est l'un de mes bons clients qui m'en envoie régulièrement.

- Et moi, c'est l'un de mes plus mauvais clients qui m'en a envoyé une seule bouteille en pensant, sans doute, que ça suffirait largement pour mes honoraires !

- Quand arrivez-vous ? Etant donné les événements, il semble que le plus tôt serait le mieux.

Après-demain, samedi, aurait été idéal pour moi : je n'ai pas à me rendre ce jour-là au Palais.

Malheureusement, il y aura à onze heures l'enterrement de ce pauvre Lebrun et, comme la foule y sera certainement considérable, le défilé à l'issue de la cérémonie risque d'être interminable. Voulez-vous lundi ?

- Je préférerais demain, vendredi.

- Je vais m'arranger. Je vous attends vers douze heures quinze. Vous trouverez facilement un taxi à la gare. Vous avez bien mon adresse ?

- N'est-elle pas mentionnée sur notre annuaire professionnel ?

- Donc, cher ami, à demain.

- A demain, et merci dès maintenant pour votre extrême obligeance.

- Que ne ferait-on pas pour un confrère ?

Après avoir raccroché le récepteur, Victor Deliot demeura un long moment songeur, assis à son bureau.

De la conversation qu'il venait d'avoir ressortait une première impression, très

nette : son ancien ami de jeunesse, devenu bâtonnier, ne se risquerait pas à assurer la défense de Valérie, même si celle-ci - ne sachant à qui s'adresser et l'ayant rencontré plusieurs fois chez ses parents - le lui demandait. Il serait assez retors, ce Peltin, pour trouver un biais habile. Ce qui serait dommage, parce qu'il était un excellent avocat, l'un des meilleurs du Barreau de Nancy. Quant aux autres. Peltin ne lui avait guère laissé d'illusions à leur sujet : les bons se récuseraient et les moins bons n'étaient pas de taille. Sur ce premier point, la situation de l'accusée se présentait plutôt mal.

Le vieil homme se leva avec effort et se dirigea à pas lents vers les rayons de sa bibliothèque. Sa main parcheminée erra pendant une bonne minute le long de titres d'ouvrages qu'elle ne fit qu'effleurer, puis, brusquement, elle s'immobilisa sur l'un des volumes qu'elle saisit. Après être revenu vers la bergère, dans laquelle il s'affala plus qu'il ne s'assit, Victor Deliot ajusta sur son nez son lorgnon dans un geste qui lui était familier, puis il ouvrit le livre. Celui-ci traitait de l'adoption dans les législations modernes. Ce n'est qu'à une heure très avancée de la nuit que l'avocat abandonna sa lecture pour se rendre dans la petite cuisine, située de l'autre côté du vestibule, où il se prépara la tasse de tilleul dont il ne pouvait se passer avant de s'endormir. Et, même lorsqu'il l'eut bue, qu'il se fut mis au lit, puis qu'il eut éteint sa lampe de chevet, il ne trouva pas le sommeil.

Souvent, il lui arrivait de rester ainsi allongé, les yeux ouverts, dans le noir. Et lui - qui se confiait cependant assez peu aux autres - avait tout de même avoué un jour à l'un des rares confrères qu'il gratifiait de l'appellation de « vieil ami ».

- Je ne déteste pas réfléchir dans de pareilles conditions. M'étant débarrassé de mon lorgnon, dont je ne puis me passer quand il y a de la lumière, j'ai l'impression de ne plus être un affreux myope : j'y vois mieux dans l'obscurité. Mes idées deviennent plus nettes pour débrouiller une affaire que j'aurai à plaider quelques jours plus tard, ou même que je ne plaiderai jamais, parce qu'elle ne m'aura pas été confiée, mais que j'aurais aimé plaider ! Elles sont d'ailleurs innombrables les affaires que j'ai vu défendre par des confrères, souvent beaucoup plus illustres, et que j'ai replaidées ainsi mentalement, d'une tout autre façon, pour moi tout seul, allongé la nuit dans mon lit, en me disant que si ça me plaisait à moi, ça ne pouvait faire de tort à personne ! N'est-ce pas là un moyen comme un autre de maintenir la forme professionnelle ?

Cette nuit, après la visite de l'amoureux et la longue conversation téléphonique avec le bâtonnier Peltin, Victor Deliot n'en était pas encore au stade de la plaidoirie solitaire : elle eût été prématurée. Et qu'aurait-il pu dire pour défendre une inculpée dont il ne savait presque rien ? Cette Valérie, dont toute la presse parlait parce qu'elle avait tué, quelle femme était-elle après tout ? Il ne la connaissait que par la description, encore très floue et très incertaine, qui lui en avait été faite par un garçon qui l'aimait.

Seulement les amoureux, surtout lorsqu'ils sont sincères, ne sont-ils pas sujets à caution ? Pourtant, Peltin, lui aussi, avait dit qu'elle était belle et loin d'être sottée.

En réalité, malgré l'affabilité et la compréhension dont il venait de faire preuve à l'égard de ce Gilles Burnier, Victor Deliot ne tenait pas du tout à se lancer dans une nouvelle affaire criminelle : il redoutait trop les Assises qui, pour lui, n'auraient jamais la saveur tellement particulière de sa chère Correctionnelle où il se sentait chez lui. Qu'irait-il faire dans une telle galère, même pour porter secours à un garçon désemparé ? Son bon cœur, certes, l'incitait secrètement à endosser ce rôle de terre-neuve, mais ce bon cœur ne lui avait-il pas joué déjà assez de vilains tours, dont le plus cruel était certainement l'extrême modicité de sa propre condition après tant d'années passées à arpenter les couloirs d'un Palais de Justice ? Sans se sentir usé

-parce que l'âme sait conserver une jeunesse éternelle -l'avocat se savait vieux, très vieux. Il était las aussi de toute l'ingratitude qu'il avait découverte chez ceux auxquels il avait rendu d'immenses services. Mais on ne refait pas sa nature : celle de Victor Deliot, encline à l'indulgence, l'incitait à parer de qualités des gens qui n'en valaient peut-être pas la peine.

Ce soir, quand ses pensées nocturnes le ramenaient à l'affaire de Nancy, deux points revenaient, lancinants, et l'intriguaient plus que le crime lui-même : que s'était-il passé chez le gynécologue consulté par Valérie quelques heures seulement avant le drame ? Et pourquoi cette dernière s'obstinait-elle à rester muette sur « la » ou « les » raisons de son double geste criminel ? Seul le voyage-éclair du lendemain permettrait peut-être de trouver les réponses.

Quand Gilles se présenta à la porte de l'appartement du cinquième, il y fut accueilli par une femme de ménage qui, après l'avoir dévisagé sans aménité, demanda :

- Vous désirez ?

- Mais... J'ai rendez-vous ici, à onze heures, avec Maître Deliot.

- Il est en voyage.

Le jeune homme pâlit, associant immédiatement en pensée ce brusque départ à une fin de non-recevoir, mais la bonne femme dit presque aussitôt :

- Quel est votre nom ?

- Gilles Burnier.

- Il y a là une lettre que Maître Deliot m'a chargée de vous remettre en vous demandant de la lire pour me dire si vous êtes d'accord sur l'heure du nouveau rendez-vous.

Après avoir ouvert l'enveloppe, Gilles lut hâtivement. Quand ce fut fait :

- Mais bien sûr que je serai là, demain samedi, à la même heure.

Il n'osa pas ajouter : « J'ai eu tellement peur ! » et il redescendit le vieil escalier après avoir dit :

- Au revoir, Madame. Merci.

Dès qu'il fut dans la rue. Il relut la missive :

*Ce vendredi, 7 heures.*

*Cher Monsieur,*

*J'ose espérer que vous me pardonneriez, mais je dois me rendre de toute urgence en province où l'on m'appelle pour une affaire dont l'importance est au moins égale à celle dont vous m'avez parlé hier. Je prends le train dans une heure et ne serai de retour qu'assez tard dans la nuit. Veuillez donc avoir l'obligeance de reporter notre rendez-vous, à demain, même heure.*

*Mais n'allez surtout pas vous imaginer que je ne pense pas à votre grave problème. Hier soir, après votre départ, j'ai réfléchi sur le cas de celle qui vous est chère. J'aurai encore tout le temps de le faire pendant mon voyage d'aller et retour.*

*J'espère pouvoir être demain en mesure de vous donner quelques conseils utiles. Mais je ne saurais trop insister pour que vous mettiez à profit cette journée après une nuit qui a été, j'espère, plus reposante pour vous que les précédentes pour faire ce que j'appelle un « retour au calme ».*

*L'énerverment et la précipitation sont néfastes quand une situation est sérieuse. Et faites-moi confiance jusqu'à demain.*

*Votre bien dévoué,*

Victor DELIOT.

*P-S : Je vous conseille aussi d'informer le bureau, où vous travaillez, que vous reprendrez sans faute votre poste lundi matin. Ce ne sera que grâce à ce dérivatif puissant qu'est le travail quotidien que vous parviendrez à retrouver l'équilibre moral qui vous sera indispensable pour la suite des événements.*

Les vingt-quatre heures d'attente furent insupportables pour Gilles. Malgré les sages conseils prodigués par l'avocat, il ne parvint guère à se dominer : comment ne pas penser et repenser sans cesse au drame qui venait d'entrer dans sa vie avec une telle brutalité ? Il ne se sentait pas non plus capable de se ranger aux exhortations de sa mère, qu'il avait toujours tenue au courant de ses projets avec Valérie. Ne lui ayant jamais rien caché de ses aspirations et de ses sentiments, il avait trouvé dans cette femme modeste, mais courageuse, la plus sûre et la plus tendre des confidentes. Depuis la mort de son père, il était devenu tout pour elle et, sans Valérie, elle serait restée tout pour lui.

A son retour de chez l'avocat, quand il lui avait montré la lettre de celui-ci, Mme Burnier avait dit :

- Sais-tu que tu as beaucoup de chance d'avoir rencontré un tel homme qui est mieux qu'un avocat puisqu'il est homme de cœur ? Je souhaite de toute mon âme qu'il consente à vous aider, ta fiancée et toi, définitivement !

Lorsqu'il arriva, le samedi, à l'heure fixée, chez Victor Deliot, il y fut accueilli à nouveau par la femme de ménage. Celle-ci lui dit, sur un ton un peu moins bourru :

- Il est là... Il vous attend dans son cabinet.

A son entrée, le vieil homme, emmitoufflé dans sa robe de chambre, quitta son bureau et vint vers lui, presque jovial :

- Bonjour, jeune homme. Asseyez-vous.

Il avait désigné le fauteuil pendant que lui-même s'installait à nouveau dans la bergère.

- Bonjour, Maître.

La pièce lui apparaissait, à la lumière du jour, encore plus encombrée d'objets que l'avant-veille au soir. La poussière surtout, accumulée sur les meubles et sur les piles de dossiers traînant un peu partout, était beaucoup plus visible. C'était à se demander si la femme de ménage pénétrait quelquefois dans ce cabinet. A moins que l'avocat ne lui eût formellement interdit d'essuyer quoi que ce fût pour ne pas troubler ce qui, dans son esprit, n'était qu'un « désordre parfaitement organisé ». Pendant qu'il faisait cette curieuse constatation, le regard perçant de Deliot, embusqué derrière le lorgnon, ne cessait pas de l'observer :

- Qu'est-ce que vous regardez avec autant de curiosité dans ce cabinet, mon jeune ami ? Il y a quelque chose qui vous intrigue ?

- Rien, Maître, je vous assure.

L'avocat eut un petit sourire avant de reprendre :

- Nous n'avons pas très bonne mine, vous et moi, ce matin. Ce qui indique que nous n'avons guère dormi, l'un et l'autre, malgré le désir certain que nous avons de trouver un peu de repos. Chez vous, ce sont les pensées qui ont dû faire une ronde infernale dans votre esprit. Chez moi, c'est le bonhomme qui a voyagé : on crève toujours de chaleur dans ces trains et il se trouve inmanquablement, dans chaque compartiment, une dame acariâtre qui « craint les courants d'air ». D'abord, je dois vous annoncer que je reviens de Nancy.

- Vous, Maître ?

- Mais oui ! C'était cela, mon petit voyage en province. Hier matin, j'ai pris le rapide qui m'a amené là-bas à midi et, le soir, j'ai repris celui de vingt heures qui vous est familier.

- Et. Vous avez vu Valérie ?

- J'étais sûr que ce serait la toute première question que vous me poseriez. Eh bien, non ! Je ne l'ai pas vue pour la raison majeure que ce n'était pas encore possible légalement. Auparavant, il faudrait remplir une petite formalité dont je vous parlerai tout à l'heure. Par contre, j'ai eu une très longue conversation avec ce vieil ami dont je vous avais parlé : André Peltin, l'actuel bâtonnier du Barreau de Nancy. Entretien qui n'a pas été inutile puisqu'il m'a permis d'apprendre pas mal de choses et surtout d'acquiescer la conviction absolue que - comme vous l'aviez vous-même pressenti - il est indispensable que votre fiancée soit défendue par quelqu'un qui n'ait aucune attache avec le Barreau nancéien.

Autrement dit, cet avocat ne doit pas être gêné par l'énorme potentiel de puissance que représentent aussi bien la haute société que la grande industrie de l'Est qui en sont l'une et l'autre à considérer la mort de Paul Lebrun, sinon comme un deuil national, mais tout au moins comme une atteinte directe à leur omnipotence ! C'est assez insensé à notre époque de socialisation et de démocratisation, mais c'est ainsi.

Notez bien qu'il en eût été exactement de même si le crime avait eu lieu dans d'autres grandes villes de province. Les « Maîtres de Forges » de l'Est et du Centre, les « Lainiers » du Nord, les « Soyeux » de Lyon ou les Grands Marchands de Vin du Bordelais sont de la même trempe : une race qui se croit supérieure parce qu'elle a l'orgueil d'une réussite durable et d'une fortune qui se maintient. Pour trouver le défenseur, je crois finalement que c'est à Paris, ce carrefour de toutes les libertés, que nous aurons le plus de choix.

- Donc, j'ai bien fait, Maître, de vous adresser la parole avant-hier aux *Deux-Palais* ?

- Je n'en suis pas aussi sûr que vous ! Ce n'est pas facile de trouver l'oiseau rare. Dans le train, pendant le retour, j'ai jeté quelques noms sur un bout de papier que j'ai là sur mon bureau, mais, à vrai dire, aucun de ces confrères, qui sont tous connus et pour lesquels j'ai la plus grande estime, ne me paraît susceptible d'accepter cette affaire dans l'état où elle se présente actuellement.

- Mais vous, Maître, pourquoi ne la prendriez-vous pas ?

- Je vous répète que je n'ai été qu'occasionnellement un avocat d'Assises et pour un cas tout à fait particulier.

- Ne pensez-vous pas que celui de Valérie l'est également ?

- C'est possible, mais je n'en suis pas encore certain ! Dites-vous bien aussi que je n'ai plaidé devant les Assises que parce que j'avais été commis d'office.

- Ce qui voulait dire qu'aucun de vos confrères ne voulait défendre cette cause ?

- Eh oui...

- N'est-ce pas un peu la situation de Valérie ? Votre ami le bâtonnier vous a-t-il dit qu'il connaissait des confrères cotés de là-bas qui accepteraient de la défendre ?

- Il m'a dit formellement le contraire.

- Et lui-même ? Pourquoi ne serait-il pas ce défenseur ? Je n'y connais rien en Justice, mais il me semble que le seul fait d'être défendue par le bâtonnier serait un sérieux point en faveur de l'inculpée.

- Il s'esquive, lui aussi.

- Vous voyez bien que Valérie est dans le même cas que celui que vous aviez défendu à Paris.

- Mais elle semble ne pas vouloir être défendue !

C'est cela que vous paraissez oublier et qui complique tout pour celui qui devra quand même la défendre.

- Le client que l'on vous avait imposé d'office à Paris voulait bien être défendu ?

- Pas plus qu'elle au début. Et puis, petit à petit, je suis parvenu à gagner sa confiance. Alors, il a fini par m'accepter.

- Pourquoi ne pas agir de même avec Valérie ? Je la connais, Maître. Je suis certain qu'un moment viendra où, elle aussi, aura confiance en vous.

- C'est vous qui le dites ! Votre fiancée a toutes ses facultés : elle voit, elle parle, elle entend. C'est donc sciemment qu'elle s'enferme dans son mutisme : il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre... Après ma visite chez le bâtonnier Peltin, je me suis rendu au cabinet du juge d'instruction qui vous a reçu et qui est chargé de l'affaire, monsieur Merlin. J'ai eu la même impression que vous : c'est un homme correct, mais froid. Le type même du juge d'instruction. Comme mon ami Peltin lui avait téléphoné de chez lui pour lui annoncer ma visite, il a été certainement moins surpris de me voir que vous, lorsque vous êtes arrivé de Paris à l'improviste. A seule fin qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans son esprit, je lui ai bien fait comprendre que je vous connaissais et que je ne venais lui rendre visite que par amitié pour vous.

Il m'a dit alors une chose qui m'a fait plaisir : que vous lui aviez fait une excellente impression. Il faut croire qu'il se dégage de vous une sorte de halo de franchise attirant vite la sympathie de ceux que vous rencontrez.

N'en ai-je pas été moi-même impressionné puisque, après vous avoir écouté hier soir, je n'ai pas hésité à faire ce déplacement ? Sans vouloir vous faire de compliment, je finis par croire que Valérie Lebrun a une certaine chance d'être aimée par un garçon tel que vous !

- Je l'aime comme elle m'aime...

Après l'avoir regardé une nouvelle fois avec attention, Victor Deliot reprit :

- Je dois dire que je suis tombé à pic hier après-midi chez ce juge d'instruction qui m'a confié, après que la glace eut été rompue entre nous, s'être rendu deux heures plus tôt à la prison pour tenter d'y interroger une fois de plus Valérie. S'il a agi ainsi, c'est qu'il pensait qu'elle se déciderait ; peut-être à parler : ceci parce que le matin même, après avoir pris connaissance de son contenu, il avait donné son accord au directeur de la prison pour que votre lettre -écrite au buffet de la gare avant que vous ne repreniez le train pour Paris

- lui fût transmise. Vous ne devez nullement vous formaliser d'apprendre que l'administration pénitentiaire a le droit - et croyez bien qu'elle ne se gêne pas pour le prendre ! de lire toute lettre adressée à un détenu. C'est là un contrôle indispensable. La vôtre avait donc été lue et relue avant de parvenir à sa destinataire hier matin. Et, comme monsieur Merlin vous avait vu, il a estimé que la phrase, où vous disiez à votre fiancée que vous rentriez à Paris avec l'intention de lui trouver un défenseur, pouvait l'influencer au point de la rendre un peu plus loquace. L'arrivée de cette seule lettre devait lui faire réaliser qu'elle n'était pas abandonnée de tous et que quelqu'un au moins, l'homme qui l'aimait, allait tout tenter pour l'aider. En agissant ainsi, et en se présentant devant elle quelques heures plus tard, ce Merlin a prouvé qu'il était bon psychologue.

- Que s'est-il passé pendant ce nouvel interrogatoire ?

- Rien, parce que, une fois de plus, Valérie est restée muette ! Monsieur Merlin ne s'est cependant pas découragé et n'a pas manqué de lui dire, avant de la quitter, qu'il comprenait très bien qu'elle se refusât à parler en dehors de la présence de son avocat et que c'était son droit. Enfin il lui a conseillé de choisir le plus tôt possible ce

défenseur. Là, sans pouvoir prévoir que je débarquerais dans son cabinet, très peu de temps après, il « nous » a quand même rendu un certain service.

- Si vous dites « nous », Maître, c'est donc que vous acceptez de la défendre ?

- Je n'accepte rien du tout pour le moment. Mais je ne voudrais pas qu'en désespoir de cause et pour la contraindre à répondre, ce juge d'instruction s'adressât au bâtonnier Peltin pour lui demander de désigner un avocat d'office.

- Peut-il le faire ?

- Il le peut à la double condition que Valérie persiste à se taire et refuse de choisir son défenseur. Je ne vois pas très bien un confrère sérieux, ou illustre, s'offrant spontanément pour assurer la défense de quelqu'un qui ne l'a pas réclamé ! Et pour que son enquête, qui est indispensable avant l'ouverture du Procès, progresse, il faut bien que Merlin parvienne à faire parler l'inculpée soit directement, soit par l'intermédiaire du défenseur désigné. La perplexité de ce juge d'instruction doit être extrême actuellement

! Et très vite, celle de mon ami Peltin pourra devenir aussi grande que la sienne ! Notez que, jusqu'à présent, l'attitude prise par votre fiancée est loin d'être sottise : si elle se tait sur le mobile de son geste criminel, c'est qu'elle doit avoir une sérieuse raison pour le faire. Enfin, plus les jours passeront, plus le silence lui ralliera peut-être une partie de l'opinion publique. Les gens se disent : « Pour qu'elle agisse ainsi, c'est qu'il doit y avoir quelque chose de très grave. Quelque chose qui s'est passé entre elle et ses parents et qu'elle veut cacher. »

- Mais le juge d'instruction a certainement interrogé sa mère, dont la blessure a été bénigne ?

- Vous pouvez être certain que c'est déjà fait.

Seulement cet interrogatoire n'a pas dû lui apporter beaucoup d'éclaircissements puisqu'il m'a dit lui-même, au moment où je prenais congé de lui: «

Mon cher Maître, c'est là une affaire beaucoup plus étrange que je ne le pensais au début. Plus j'y réfléchis et plus j'échafaude d'hypothèses, moins j'arrive à m'expliquer le véritable mobile du crime. Cette jeune fille obtenait tout ce qu'elle voulait de ses parents qui l'adoraient, et qui ne vivaient nullement en mésintelligence avec elle ! Bien sûr, il y a l'histoire du projet de mariage contrarié, mais ce n'était pour l'accusée, majeure et donc libre de ses actes, que partie remise ne justifiant pas un double assassinat !

Il faut absolument trouver le moyen de la faire parler, mais lequel ? La seule explication serait qu'elle eût perdu brusquement la raison. Ce que je ne pense pas : tout à l'heure, je l'ai trouvée, butée certes dans son silence, mais très calme.

Ses gardiens m'ont confirmé qu'elle ne présentait aucun signe extérieur de démence dans son comportement. Si elle persiste néanmoins à se taire, je serai contraint de demander assez rapidement un examen médical et psychiatrique. »

- Je connais suffisamment Valérie pour savoir qu'elle a toute sa raison et qu'elle n'agit qu'en connaissance de cause.

- Je vous crois. L'ennui, c'est qu'après lui avoir servi au début, la prolongation d'une telle attitude risque de se retourner contre elle. Pendant le voyage de retour j'ai cherché le moyen susceptible d'amener votre fiancée à une meilleure compréhension de son intérêt. Seulement tient-elle vraiment à être défendue, et même à n'encourir qu'une peine relative ? Ne pensez-vous pas qu'elle va tout faire, au contraire, pour se voir condamnée au maximum ?

Il y eut un nouveau silence. Puis le jeune homme, baissant la tête, répondit :

- Je, je ne sais pas.

- Dites plutôt que vous ne savez plus parce que vous « nagez » autant que le juge d'instruction et que moi-même. Voyez-vous, il y a une chose dont je voudrais



avoir la certitude absolue : c'est que Valérie vous aime autant que vous l'affirmez, c'est-à-dire autant que vous l'aimez ?

- Elle m'aime ! Ça, je le sais !

- Eh bien, si c'est vrai, elle finira par parler, non pas tellement pour se défendre, mais pour sauver cet amour auquel vous estimez qu'elle tient plus qu'à tout! Car je reste convaincu qu'en dépit des apparences, ce n'est ni une haine éventuelle à l'égard de ses parents adoptifs, ni une crise de démence qui a tout déclenché, mais plus simplement la force même de cet amour... Il ne nous reste donc plus qu'un moyen pour tenter d'arracher cette jeune femme à l'isolement qu'elle s'est créée volontairement : je retournerai à Nancy la semaine prochaine pour la voir. Et peut-être réussirai-je là où d'autres viennent d'échouer. On ne sait jamais !... Oh ! Je ne m'attends pas, la première fois, à de grandes révélations de sa part. Je me contenterai de quelques paroles : ce sera déjà un début qui prouvera qu'elle a une vague confiance en moi. Mais je tiens à vous préciser que cette visite, si je la fais, ne sera pour moi qu'une sorte de ballon d'essai. Elle ne signifiera nullement que j'accepte d'assurer la défense : tout dépendra de l'accueil... Cette toute première rencontre me permettra, j'espère, de me faire une première idée sur la personnalité de Valérie. Et ce ne sera qu'après l'entrevue que je vous dirai si, oui ou non, je prends l'affaire. Nous sommes bien d'accord, tous les deux ?

- Oui, Maître.

- Mais, pour que je puisse voir Valérie au parloir des avocats de la prison, il y a comme je vous l'ai laissé entendre tout à l'heure une formalité indispensable à remplir. N'importe quel avocat ne peut pas se présenter à la porte d'une maison d'arrêt en disant : « Je viens voir monsieur X. ou mademoiselle Y. » Ce serait trop facile ! N'étant pas cette fois commis d'office, et n'ayant aucune chance de l'être pour cette affaire, puisque je n'appartiens pas au Barreau de Nancy, je ne puis voir votre fiancée que si elle a réclamé mes services. Vous me direz que, comme elle s'obstine à ne rien dire et à ne rien demander, nous tombons dans la quadrature du cercle. C'est vrai, à moins que, je le répète, l'amour ne soit - chez Valérie, comme il l'est chez vous - le sentiment qui prime tout. Si cela est, la lettre que vous lui avez adressée et qui lui a été remise hier matin a dû produire sur elle, et surtout dans son cœur d'amante, un certain effet : il est impensable qu'il n'en soit pas ainsi ! Il y a eu, dans le silence de sa cellule, un premier choc émotif. Il en faut un second, déclenché par une deuxième lettre que vous allez écrire immédiatement, ici. Et, dès que vous serez sorti de chez moi, vous la posterez. Nous sommes samedi, donc la lettre arrivera à la prison de Nancy lundi dans la journée. Nous sommes en droit d'espérer qu'elle sera transmise à votre fiancée dès mardi. J'ai omis de vous dire que j'ai obtenu du juge d'instruction, c'est même la seule chose que j'aie obtenue de lui qu'à l'avenir toutes les lettres qui viendraient de vous, à condition que leurs termes restent dans les limites d'un langage d'amoureux, lui seraient communiquées après contrôle. Cette première petite victoire ne fait que confirmer l'excellente impression que vous avez produite sur monsieur Merlin. Valérie devrait donc normalement prendre connaissance de cette deuxième lettre mercredi au plus tard. Ce sera, pour elle, un deuxième choc émotif : s'il est assez fort, peut-être suffira-t-il pour qu'elle se décide à suivre les directives que vous lui aurez données dans cette lettre. Dans ce cas, elle adressera aussitôt une requête écrite au juge d'instruction pour lui annoncer qu'elle demande à être défendue par moi. J'ai pris soin de laisser, aussi bien à mon confrère le bâtonnier Peltin qu'à monsieur Merlin, mon numéro de téléphone et mon adresse : l'un ou l'autre m'appellera pour me dire que l'on m'accorde le droit de visite ». Je partirai immédiatement et je pense ainsi pouvoir enfin voir celle que vous aimez, et qui aura prouvé en agissant de la sorte qu'elle vous adore elle aussi, soit jeudi, soit vendredi.

Dès mon retour à Paris, je vous ferai signe pour vous faire part de mes premières impressions et vous dire ma décision.

- Maître, je ne sais comment vous remercier.

- En allant vous asseoir à mon bureau, qui vous attend, pour écrire.

Gilles obéit. Quand il fut installé, Deliot, qui s'était levé et marchait de long en large dans le cabinet, précisa :

- A droite, vous avez du papier à lettres sans en-tête et un paquet d'enveloppes. Mettez votre adresse en haut à gauche et la date d'aujourd'hui à droite. Je dicte, tout en vous laissant l'entière liberté d'appeler votre fiancée selon votre inspiration du moment ou les aspirations de votre cœur :

« *Ma chère Valérie, Ma chérie, Mon Amour* » ou ce que vous voudrez. Ça ne me regarde pas. C'est fait ?

Bien... Maintenant écrivez...

« *Pardonne-moi si je t'adresse un mot aussi court. J'espère que ma lettre précédente t'est bien parvenue.* »

... Si je vous fais mettre ça, c'est uniquement pour éviter qu'elle puisse s'imaginer un seul instant qu'il existe une sorte de collusion entre vous et ceux, comme monsieur Merlin, qui ont la charge de mener l'instruction. Je continue.

« *Je crois avoir trouvé un avocat parisien qui consentirait à assurer ta défense : c'est un homme de métier en qui tu peux et tu dois avoir une entière confiance. Il se nomme Maître Victor Deliot. Voici son adresse à Paris.* »

... Mettez mon adresse sans oublier l'arrondissement : ce vieux VIe. Continuons :

« *Il ne demande qu'à aller à Nancy pour t'y rendre visite et pour que tu puisses t'entretenir avec lui en toute liberté et hors de la présence de toute autre personne. Mais il est indispensable, pour que cette première rencontre ait lieu, que tu adresses, dès réception de ce mot, sur papier blanc, que te fournira l'administration de la prison, une requête écrite et signée par toi dans laquelle tu demanderas au juge d'instruction Merlin, qui est chargé d'instruire ton affaire, d'être défendue par Maître Deliot. Ce dernier s'est déjà mis en rapport avec ce juge pour que celui-ci le prévienne dès réception de ta demande. Et il viendra à Nancy dans les 24 heures qui suivront.*

« *Je te supplie, sur notre amour, de suivre ces conseils que je te donne parce que tu es ma compagne et que tu le resteras toujours quoi qu'il arrive.* »

... Vous pouvez très bien, mon petit Gilles, ajouter à cette lettre un peu sèche, mais nécessaire, quelques mots plus intimes et plus affectueux que vous saurez trouver beaucoup mieux que moi. Je vous laisse seul pendant quelques instants.

Quand il le vit quitter le cabinet, Gilles comprit qu'il n'agissait ainsi que par discrétion. Le jeune homme en fut touché. Quelques minutes plus tard, il annonça à Victor Deliot, qui revenait :

- Ma lettre est terminée.

- N'oubliez pas de la signer et relisez-la en silence pour vous seul : on doit toujours relire ses lettres. C'est fait ? Ça vous convient ?

- C'est parfait.

- N'exagérons rien ! Ce que je vous ai dicté est très quelconque, mais, pour cette raison peut-être, ça risque de faire de l'effet sur celle qui recevra ce message.

Espérons que le deuxième choc sera le bon !

Maintenant rédigez son nom et son adresse, à la prison de Nancy, sur l'enveloppe. Et cachez le tout. Nous n'avons plus qu'à attendre. Vous allez rentrer déjeuner bien sagement chez vous, puisque vous êtes encore en congé : je suis sûr que Madame votre Mère est un excellent cordon bleu. Elle a dû vous préparer l'un de ces bons petits plats mijotes que seules savent faire les mamans françaises.

- Comment voulez-vous que j'aie faim en ce moment ?

- Il faut manger, mon garçon ! A votre âge, c'est indispensable. Je vous libère pour que vous alliez poster la lettre. Et c'est bien promis : après-demain, lundi matin, vous reprenez votre travail ?

- J'ai suivi vos conseils en téléphonant hier à mon directeur.

- Vous redevenez enfin raisonnable. Dès que j'aurai des nouvelles de là-bas, je vous appellerai à votre bureau. Il est donc inutile de revenir me voir avant, ou même de me téléphoner.

- Maître... Il y a une chose dont je ne vous ai pas encore parlé : les honoraires ?

- Quels honoraires ?

- Les vôtres, Maître ! Je ne suis pas très riche, mais j'ai quand même une situation qui me permet de vous verser la première « provision ». C'est bien le terme, n'est-ce pas ?

- Pour que cette provision se justifie, il faudrait d'abord que j'aie accepté définitivement de défendre votre fiancée : ce qui n'est pas encore le cas. Avant de reparler de cela, nous attendrons mon retour de Nancy.

Rien ne presse de ce côté-là !

- Pourtant, Maître, vous avez déjà eu des frais de chemin de fer et vous allez probablement en avoir d'autres ?

- Eh bien, si je ne prends pas l'affaire, vous me rembourserez ces frais de transport. Quand vous le pourrez ! Si, au contraire, je prends la décision d'assurer la défense, ces frais se fondront dans la masse de cette « provision » que vous avez envie de mettre à ma disposition. D'ailleurs elle n'ira pas tellement loin et se limitera aux premiers frais de justice obligatoires.

Personnellement, je n'ai jamais eu de grands besoins : ce ne sera pas avec vous qu'ils naîtront ! Et puis, en y réfléchissant, ce n'est pas vous qui devrez me payer, mais ma cliente, c'est-à-dire Valérie. Elle en a les moyens ! Depuis le décès de son père, elle est l'héritière « ayant hérité ». Ce n'est pas parce que l'on est incarcéré que l'on n'a pas le droit d'hériter ! D'autant plus que, si elle est actuellement inculpée, elle n'est pas encore condamnée ! Pour cela, il faudra attendre le jugement. Valérie Lebrun - que sa mère ou les oncles et tantes le veuillent ou non - est donc riche, très riche !

- Vous croyez vraiment que sa famille paiera pour qu'elle soit défendue ?

- « Sa » famille, comme vous dites, y sera bien contrainte par la loi si elle s'avisait de s'y refuser. Nous demanderons toutes les provisions *ad litem* qu'il faudra ! Ne vous inquiétez surtout pas pour cette question, jeune homme. C'est même une chance, sur ce point, que Valérie soit majeure : nous n'aurons pas besoin de passer par un tuteur. Je me méfie des tuteurs choisis par les grandes familles : ils ont une fâcheuse tendance à défendre plutôt les intérêts de la famille que ceux de la personne dont ils ont la tutelle-Ils étaient déjà dans le vestibule où Gilles contemplait l'armure en pied qui l'avait assez étonné le premier soir où il était venu.

- Vous admirez cette ferraille ? dit le vieil homme en souriant. Elle est assez rouillée parce que mon gouvernement - c'est-à-dire Mélanie, ma femme de ménage - s'obstine énergiquement à ne pas vouloir l'astiquer : elle dit qu'elle n'a pas le produit nécessaire. Moi, je veux bien ! Après tout, la rouille apporte à la carcasse de ce chevalier d'une autre époque un semblant d'authenticité supplémentaire. Je ne suis pas tellement sûr que cet ensemble moyenâgeux n'ait pas été entièrement fabriqué par cette vieille crapule de Père Schmoll.

- Qui est-ce ?

- Un brocanteur, sinon de mes amis, du moins de ma clientèle de

Correctionnelle qui se prétend antiquaire et que j'ai fait acquitter deux fois, précisément parce que des acheteurs l'accusaient de leur avoir vendu du faux. Comme il n'avait pas beaucoup d'argent lui non plus, ou du moins qu'il le prétendait, il m'a apporté cette armure en guise d'honoraires. Vous voyez que je me contente de ce qu'on me donne. Cette armure a d'ailleurs trouvé sa place ici : ne donne-t-elle pas à mes visiteurs l'impression que je suis un homme bien gardé ? Au revoir, jeune homme.

- A bientôt, Maître.

Deliot conserva pendant quelques instants la main de Gilles dans la sienne en disant :

- Ce geste est la réplique exacte d'un autre qui doit être en train de se répéter, et de se multiplier, à la même heure, à la cathédrale de Nancy à l'issue de la cérémonie funèbre s'y est déroulée pendant que vous et moi nous cherchons le moyen le plus sûr d'entrer en contact avec l'inculpée. Les innombrables « amis », ou se considérant comme tels sont en train de défiler devant ce qui reste de la famille Lebrun pour lui présenter des condoléances plus ou moins émues. Je me demande si madame Paul Lebrun, la veuve a eu le courage de prendre la première place qui lui revient de droit à la tête des « dames de la famille » ? Pauvre femme ! Elle est à plaindre sincèrement. Même si la légère blessure de son bras gauche s'est cicatrisée rapidement, l'autre - celle de son cœur doublement atteint par la mort tragique de son époux et par le geste de sa fille adoptive ne se cicatrisera sans doute jamais ! Ce dut être par ailleurs une très grande cérémonie. Je la vois d'ici. La haute personnalité du défunt a dû inciter Monseigneur l'Evêque à donner l'absoute. Le Préfet doit être là, lui aussi, représentant le gouvernement.

A moins qu'il n'y ait un ministre, délégué en hâte ? Quant aux députés ou aux sénateurs « bien pensants » de la région, ils ne peuvent pas ne pas être également présents, ainsi que les membres les plus éminents des corps constitués, et, parmi eux, mon vieil ami le bâtonnier. Lui, je l'imagine très bien, précédant la cohorte de ses confrères les plus illustres du Barreau de Nancy qui viennent apporter là un témoignage de leur estime pour la famille cruellement atteinte et qui, pour cette raison, ne tiennent pas du tout à s'occuper de la défense de l'inculpée ! Ils doivent sûrement être suivis de quelques-uns de ces jeunes loups du barreau, dont m'a parlé Peltin, et qui, eux, espèrent au contraire qu'en se montrant en pareil lieu ils auront peut-être quelque chance de se voir confier cette défense, difficile mais tapageuse... C'est très étrange de se dire que les gens qui se bousculent aux enterrements ont le plus souvent des idées diamétralement opposées. Après les corps constitués officiels, il en est un autre qui, lui aussi, doit défiler. Celui-là, bien qu'il soit privé, est encore plus solidement charpenté : c'est celui de tous les grands industriels de l'Est, venus en force, telle une puissante Armada, pour affirmer leur solidarité... Une seule personne n'est pas là : Valérie. Il est vrai que je crois me souvenir, bien que je connaisse assez mal la ville, que la cathédrale n'est pas tellement éloignée de la prison. De sa cellule, Valérie entend peut-être les cloches qui lui apportent le glas de son père adoptif S'il en est ainsi, à quoi peut-elle penser en ce moment ?

Après avoir lâché la main de son visiteur, qui retomba inerte, il le regarda : les yeux de Gilles étaient embués de larmes.

En lui frappant amicalement l'épaule, le vieil homme lui dit :

- Allons, jeune homme, redressez-vous ! Du cran ! Courez vite à la poste...

Gilles avait repris, sans aucun goût, le rythme de son travail. Plusieurs fois, il avait entendu ses camarades de bureau commenter le crime de Nancy dont l'actualité, après une semaine, commençait à s'estomper. Les journaux avaient cessé de consacrer de longues colonnes à l'affaire et le jeune homme s'en félicitait. Il

appréhendait cependant de voir un jour éclater cette nouvelle : *Valérie Lebrun a un fiancé qui est ingénieur à Paris et qui se nomme Gilles Burnier*. C'eût été terrible pour lui. Par bonheur, il semblait que le juge d'instruction se fût bien gardé de faire la moindre déclaration sur ce point à la presse. M. Merlin était un personnage discret, connaissant son métier. Il s'était toujours borné à répondre aux journalistes qui n'avaient pourtant pas cessé de le harceler :

« Je n'ai aucune déclaration à faire. L'affaire suit son cours normal. »

Un jour, cependant, un jeune ingénieur, travaillant dans le même bureau d'études que lui, demanda à Gilles :

- Et toi, qu'est-ce que tu penses de ce crime de Nancy ?

L'interpellé avait dû avaler sa salive avant de répondre :

- Moi ? Je n'en pense rien. Pourquoi veux-tu que j'aie une opinion sur un fait divers qui ne me concerne pas ?

- Parce que tu n'es pas bête, mon vieux ! Quant à appeler ça un « fait divers », je trouve que ce crime dépasse les limites du fait divers ! C'est vrai : une fille unique et riche qui tue son père et qui ne manque sa mère que de justesse, ça n'est pas si fréquent !

- Oh ! Tu sais : il y a certainement beaucoup d'autres drames de ce genre dont on ne parle jamais.

- Qui sont étouffés ? C'est possible. Cela n'empêche pas que cette fille de Nancy est fascinante...

J'ai vu avant-hier sa photo dans un journal : elle est rudement bien ! On se demande ce qui a bien pu se passer dans sa tête ? Elle avait tout pour elle.

- Qu'est-ce qui te dit qu'elle ne l'a pas encore ?

- Avec un procès pareil sur le dos, maintenant elle est plutôt handicapée.

Gilles avait préféré ne pas insister et avait fait dévier la conversation. C'était la seule fois où quelqu'un d'autre que sa mère ou que Victor Deliot lui avait parlé de Valérie.

Le lundi, le mardi, le mercredi passèrent. Mercredi soir, lorsqu'il rentra chez lui, Gilles était désespéré.

Chaque fois que sa mère l'exhortait à la patience, il répondait :

- Maître Deliot m'a dit qu'il pensait avoir, aujourd'hui au plus tard, des nouvelles de Nancy. Il n'en a certainement pas reçu, puisqu'il ne m'a pas appelé au bureau comme prévu. Cela signifie que ma deuxième lettre n'a pas produit plus d'effet sur Valérie que la première.

Mais, à neuf heures du soir, un coup de sonnette retentit à la porte du petit appartement. C'était un télégraphiste. Gilles décacheta le télégramme dont le texte était laconique :

*Dès réception de ce message, ce soir, appelez-moi au téléphone. Je ne bouge pas de chez moi.* DELIOT.

Laissant le message à sa mère, Gilles s'engouffra dans l'ascenseur de l'H.L.M. et courut au café le plus proche qui était encore ouvert. De la cabine téléphonique il appela l'avocat qui répondit :

- Je n'ai pas pu vous donner signe de vie avant la fermeture de votre bureau, puisque je n'ai eu des nouvelles de Nancy qu'à 19 heures 30. Un coup de téléphone de mon ami le bâtonnier : il venait d'être informé par le juge d'instruction que celui-ci avait reçu, cet après-midi même, une requête de votre fiancée, demandant à être défendue par moi. Le droit de visite m'était donc accordé et toutes dispositions prises pour que je puisse la voir dès demain. Ce n'est pas une nouvelle, ça ?

A l'autre bout du fil, Gilles, paralysé par l'émotion, ne répondait pas. Deliot insista :

- Eh bien ! Remettez-vous, jeune homme ! Vous n'allez tout de même pas vous évanouir comme une fillette quand les affaires semblent prendre enfin moins mauvaise tournure ! Je pars donc demain matin par le train de 8 heures et, dès mon arrivée, je me rendrai directement à la prison pour gagner du temps.

- Cette fois, je peux vous accompagner, Maître ?

- Votre présence ne servirait à rien : elle me gênerait plutôt. Je préfère avoir les coudées franches et comme, de toute façon, vous ne pourriez pas voir votre fiancée, ce voyage vous ferait plus de mal que de bien. Vous resterez bien sagement ici et vous travaillerez. Je vous téléphonerai à votre bureau ou vous enverrai un message chez vous dès mon retour.

- Vous revenez demain soir ?

- Si tout s'est bien passé. Sinon je resterai à Nancy jusqu'à ce que ça se passe bien.

- Que voulez-vous dire ?

- Si votre fiancée est aussi muette devant moi que devant le juge d'instruction, il faudra bien que je m'arme de patience... Mais cela m'étonnerait, puisqu'elle a demandé officiellement mon aide. Je vous quitte : demain je dois me lever tôt.

- Maître, voulez-vous que je vienne vous attendre avec ma 2 CV devant la porte de votre immeuble demain matin pour vous conduire à la gare ?

- Surtout pas ! Vous avez un tel don de persuasion que vous arriveriez à me convaincre que votre présence à mes côtés serait également indispensable dans le train ! Vous ne m'adressez aucun souhait avant ce voyage ?

- Je souhaite qu'il soit une réussite totale.

- Autrement dit : que Valérie sache se montrer plus loquace ? Avez-vous un message particulier à lui transmettre ?

- Je pourrais peut-être vous porter une lettre que vous lui remettriez ?

- Je n'en veux pas : pour le moment vos deux premières lettres suffisent.

- Dites-lui alors que je l'aime.

- Elle le sait, sinon elle n'aurait pas agi ainsi. Et je commence à croire qu'elle vous aime aussi ! Bonsoir.

La journée de jeudi passa, puis celle de vendredi qui parut encore plus interminable à Gilles. Il ne reçut pas d'appel téléphonique de Deliot à son bureau, ni aucun télégramme chez lui. C'était signe que les choses ne « se passaient pas tellement bien », selon l'expression de l'avocat. S'il en avait été autrement, Victor Deliot serait rentré à Paris, dès jeudi, par le train de 20 heures.

Samedi matin, le jeune homme patienta encore jusqu'à midi, puis, rongé d'inquiétude, il descendit jusqu'à la cabine téléphonique du café pour y former à tout hasard le numéro de l'avocat : geste qu'il accomplit sans grand espoir. Aussi sa surprise fut-elle extrême d'entendre la voix de Victor Deliot répondre :

- Ah ! C'est vous ? Je ne vous ai pas envoyé de pneumatique, ou de télégramme, parce que j'étais à peu près certain que vous m'appelleriez vers cette heure-ci.

- Mais, Maître, j'attends de vos nouvelles avec angoisse depuis plus de vingt-quatre heures !

- Mon cher, je ne suis rentré cette nuit que par le dernier train et comme j'étais très fatigué, n'ayant pratiquement pas dormi là-bas, j'ai pris la décision de ne pas me réveiller trop tôt ce matin. Ma femme de ménage a respecté la consigne que je lui ai écrite dans ma cuisine, en arrivant chez moi hier soir : elle vient seulement de m'apporter mon petit déjeuner qui est sur un plateau devant moi et que je me paie le luxe de prendre dans mon lit. Vous ne me le reprochez pas trop ?

- Voyons, Maître.

- Tant mieux, car le sommeil m'est aussi indispensable qu'à vous. Je ne vous raconte rien au bout du fil : venez me voir à 14 heures.

- Je serai là, bien sûr, mais puis-je, dès maintenant, connaître votre première impression ?

- Sur la demoiselle de vos pensées ? Eh bien, mon Dieu, elle n'est pas tellement mauvaise. A tout à l'heure, sinon mon café au lait se transformera en café glacé !

Ce fut l'avocat lui-même qui ouvrit la porte, toujours vêtu de sa robe de chambre.

- Comme une foule de gens très distingués, dit-il, je n'ai pas le plaisir de voir ma femme de ménage les samedis après-midi, les dimanches et les innombrables jours fériés. Mais ça ne fait rien : je me passe aussi aisément de sa présence qu'elle se moque de la mienne... Venez dans mon cabinet.

Il prit place à son bureau, et Gilles dans le fauteuil habituel. Sans attendre, Deliot commença :

- Je vais d'abord satisfaire votre première impatience en vous annonçant que Valérie m'a paru être en excellente santé malgré les rigueurs du régime de la prison. Rigueurs, je m'empresse de vous le dire, qui sont très atténuées par le fait que, tous les jours, sa femme de chambre vient de l'hôtel particulier de ses parents pour apporter tout ce dont elle peut avoir besoin, aussi bien dans le domaine vestimentaire qu'alimentaire. Autrement dit, vous n'avez pas trop de soucis à vous faire de ce côté : elle ne manque de rien, à l'exception évidemment, de la liberté ! Je l'ai vue au parloir des avocats. J'ai appris aussi qu'elle était seule dans sa cellule qui, tout en étant d'un confort relatif, n'est quand même pas mal chauffée. Croyez-moi : c'est déjà appréciable pour elle de ne pas avoir à subir la promiscuité, parfois très pénible, d'autres détenues.

- Mais sa femme de chambre lui apporte tout cela de son plein gré ?

- Elle l'apporte parce que sa patronne, madame Lebrun, lui en a donné l'ordre après en avoir obtenu l'autorisation du directeur de la prison.

- Madame Lebrun a fait cela ?

- Pourquoi ne l'aurait-elle pas fait ? Valérie est sa fille légale. Une bonne mère ne laisse pas son enfant unique dans le dénuement surtout aux moments où celle-ci se trouve dans une situation plus que difficile.

- Eh bien, franchement, Maître, je n'aurais jamais cru - après tout ce que Valérie m'a dit de sa mère, que je n'ai jamais vue - qu'une femme pareille saurait se montrer capable d'un tel geste !

- Vous n'aviez donc pas rencontré madame Lebrun le : jour où vous avez fait votre demande en mariage ?

- Non. Il n'y avait que monsieur Lebrun.

- C'est assez étrange. A la place de madame Lebrun, j'aunes tout de même été curieuse d'apercevoir, ne serait-ce que quelques instants, le visage et l'allure de ce jeune homme, ce cet inconnu qui avait l'audace de se présenter à son domicile pour demander la main de sa fille !

- Peut-être monsieur Lebrun n'a-t-il pas voulu que sa femme assistât à cette entrevue ?

- Peut-être. Mais, quoi qu'il en soit, je ne puis m'empêcher d'avoir une certaine admiration pour cette femme qui vient de montrer, par son attitude à l'égard de Valérie, qu'elle savait avoir un authentique comportement de mère, même si elle n'est qu'une maman-postiche, c'est-à-dire une mère adoptive. Et ceci malgré son chagrin d'épouse qui doit être immense.

Qui sait ? Quand le moment du procès viendra, cette femme compréhensive et

certainement humaine saura peut-être se montrer pour l'inculpée la plus surprenante des alliées ? J'ai d'ailleurs appris par le bâtonnier Peltin qu'elle n'assistait pas aux obsèques de son mari à la cathédrale. Le deuil y était conduit par ces cousins, dont vous m'avez parlé. Et qui s'appellent aussi Lebrun. On a attribué cette absence tout à fait compréhensible au double fait que madame Lebrun n'était pas complètement remise de sa blessure et que son état de veuve de la victime et de mère de la criminelle la plaçait dans une situation véritablement cornélienne. Mais, personnellement, je me demande si cette absence, très remarquée, n'a pas été motivée par une tout autre raison, beaucoup plus impérieuse.

- Que voulez-vous dire ?

- Pour le moment je ne dis rien. Nous verrons plus tard. Et revenons à votre fiancée.

- Alors, vraiment, elle vous a paru ne pas trop souffrir d'être incarcérée ?

- Je dois reconnaître que son détachement sur ce point m'a assez étonné : elle donne l'impression de trouver tout à fait normal d'avoir été arrêtée et même d'être déjà prête à accepter son sort avec une grande sérénité. Vous aviez raison quand vous m'avez dit que Valérie avait un caractère bien trempé et connaissait la portée de ses actes. Contrairement à ce qu'on pourrait croire devant un tel drame, j'ai acquis la quasi-certitude qu'en abattant son père et en manquant de justesse sa mère, elle a agi avec une certaine détermination.

- Ce n'est pas possible, Maître !

- C'est très possible, mon garçon. Et nous devons écarter définitivement toute hypothèse de brusque crise de folie. On aura beau la faire examiner par tous les psychiatres de la terre : il n'y en a pas un qui ne dira qu'elle est parfaitement saine d'esprit.

- Mais, sans être démente, elle peut avoir agi sous l'effet d'une effroyable colère ?

- Elle n'a agi que sous l'effet d'une colère froide qui vient de beaucoup plus loin que vous ne pourriez le penser.

- Pourtant, je vous jure que je ne l'ai jamais entendue proférer devant moi la moindre menace à l'égard de ses parents !

- D'abord, ne jurez pas chez un avocat : cela ne sert à rien. Réservez ça pour le jour où vous aurez à témoigner devant la barre au cours du procès : ce qui est presque certain. Ce jour-là, vous direz, comme tous les autres témoins, qu'ils soient à charge ou à décharge :

*« Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. »*

Et à ce moment-là, ce sera grave.

À nouveau, dans le cabinet, il y eut un silence : peut-être le plus lourd et le plus pesant de tous ceux qui s'étaient produits au cours des visites de Gilles. Ce ne fut qu'après un très long moment que le jeune homme demanda d'une voix blanche :

- Maître, ce que vous pensez avoir été le comportement de Valérie pourrait me faire croire que vous la tenez pour coupable ?

Victor Deliot respira lentement avant de répondre :

- Coupable, elle l'est sans aucun doute. Quand on tue quelqu'un, on ne peut pas ne pas encourir une culpabilité. Mais il y a toutes sortes de culpabilités !

Certaines même peuvent être très atténuées et presque. Je pèse bien mes mots dans le cas présent : se justifier.

- Vous voulez dire que Valérie a bien fait de tuer ?

- L'assassinat ne se justifie jamais en lui-même : ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit et qu'aucun avocat au monde n'a le droit de lancer dans une



plaidoirie.

- Maître, vous m'effrayez !

- Non. J'essaie de vous amener peu à peu à une juste compréhension des faits. Je sais qu'actuellement vous êtes tout à fait sincère avec vous-même parce que votre amour vous aveugle. Mais je crois que vous ferez preuve d'un amour encore plus grand, et surtout beaucoup plus noble, quand vous verrez les choses bien en face. Ce sera là aussi chez vous, mon ami, une preuve d'intelligence. Et je vous sais intelligent !

- Je suis prêt à vous écouter.

- Eh bien, revenons, si vous le voulez, à mes entrevues avec Valérie. J'ai dit intentionnellement « mes », puisqu'il y en a eu deux : l'une, avant-hier jeudi, qui a duré un quart d'heure et l'autre, hier vendredi, qui a dépassé les deux heures. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles je n'ai pas pu rentrer à Paris plus tôt.

- Ce ne dut pas être facile, n'est-ce pas ?

- Ce fut même très pénible jeudi. Tout en acceptant de me voir, puisqu'elle avait réclamé ma présence sur vos conseils, votre fiancée a su se montrer parfaitement odieuse.

- A ce point !

- Ce fut à un tel degré qu'à un moment je me suis demandé si je ne ferais pas mieux de la rendre à ses gardiens et de la laisser se débrouiller seule, ou, tout au moins, avec un autre que moi.

- Elle ne voulait pas parler ?

- Avec moi elle a parlé. Mais il y a des façons de parler qui sont presque plus insolentes que le silence !

Heureusement, non pas pour moi, mais pour elle, que je suis un vieux cheval de retour ayant acquis, avec l'âge, une certaine expérience de ces inculpés qui se figurent qu'en se taisant, ou en disant le contraire de ce qu'ils pensent, ils gênent la Justice. Ils ont tort, car la Justice est une machine implacable qui ne s'arrête plus lorsqu'elle s'est mise en marche. Et nous nous sommes quittés, ce jour-là, Valérie et moi, en emportant, chacun pour soi, une impression secrète : elle, de m'avoir prouvé qu'elle était « quelqu'un » et moi, d'avoir la conviction qu'il suffirait d'un tout petit rien, d'une sorte de déclic psychologique, pour faire fondre d'un seul coup, comme neige au soleil, toute cette superbe inutile dans laquelle se drapait orgueilleusement ce « quelqu'un ».

Mais je dois dire qu'en quittant la prison, ce jour-là, j'étais perplexe. Perplexité qui m'aurait presque incliné à reprendre immédiatement le train pour Paris s'il ne m'était pas venu, en passant justement devant la cathédrale, une idée. Oui, il y a, comme cela, des idées qui vous viennent, on ne sait trop pourquoi : sans doute parce qu'il existe un bon Dieu, même pour des avocats doublés, comme moi, d'un mécréant... Je suis entré dans cette cathédrale où, cinq jours plus tôt, avait eu lieu l'enterrement religieux du père adoptif de celle que je venais de voir ! Et, assez vite, je le confesse, la lumière se fit dans mon cerveau. Oui, mon cher !

N'allez surtout pas vous imaginer que j'ai été, dans le sanctuaire, le témoin d'une vision quelconque, ou le bénéficiaire d'une révélation divine. Absolument pas !

Mais, en ressortant du lieu saint, je me suis dit : « Mon vieux Victor, tu n'es décidément qu'une vieille bête ! Comment n'as-tu pas pensé à cela avant même d'aller rendre visite à Valérie ? » Et, au lieu de prendre le chemin de la gare, j'ai été ailleurs.

- Où cela ?

- Je n'ai pas le droit de le dire et cela ne vous regarde pas pour le moment. Vous l'apprendrez, hélas, toujours bien assez tôt ! Sachez seulement que ma soirée

et ma nuit furent très remplies. Le lendemain, quand je me suis présenté à nouveau à la prison, j'étais beaucoup mieux armé pour affronter votre belle et redoutable Valérie. Je dois dire que, dès le début de ce second entretien, je l'ai trouvée plus détendue que la veille. En revoyant ma trogne, j'eus même l'impression qu'elle esquissait un vague sourire. Ma silhouette l'amusait : c'était déjà un bon point pour moi !

Et nous avons commencé par bavarder de choses et d'autres qui n'avaient pas grand rapport avec « l'affaire ». Quand j'ai senti qu'une certaine confiance naissait dans l'esprit de cette jeune femme, je n'ai plus hésité, sachant que peut-être jamais plus un pareil climat ne se présenterait. Et j'ai appuyé sur ce que j'appelle « le déclic psychologique ». Il s'est passé mon bon ami, une chose bouleversante : pendant que je lui parlais, Valérie.

Valérie l'orgueilleuse, la fière Valérie, l'étonnante Valérie, a commencé à pleurer doucement. Dites-moi : est-ce qu'il vous est arrivé, depuis que vous la connaissez, de l'avoir vue pleurer ?

- Jamais !

- Je m'en doutais... Eh bien, Gilles, de longues larmes ont coulé sur son beau visage, l'auréolant presque, le rendant humain. Des larmes qui étaient, je pense, nécessaires. Ensuite, après m'avoir écouté, Valérie s'est décidée enfin à parler comme j'aurais aimé qu'elle le fît déjà la veille : ce qui lui aurait sans doute apporté vingt-quatre heures plus tôt à l'apaisement moral dont elle a le plus grand besoin.

- Que voulez-vous dire par là ?

- Depuis le moment du drame, votre fiancée a vécu uniquement sur ses nerfs et ceci volontairement. Sans doute n'a-t-elle pas complètement tort d'agir ainsi, mais il arrive toujours un moment - quelle que soit la force de caractère ou d'âme de celui qui se réfugie derrière une pareille tactique d'auto-défense - où, inéluctablement, les nerfs craquent ! C'est alors la crise.

Elle peut être terrible et dangereuse pour celui qui en est la victime si elle se produit en présence de policiers retors ou d'un juge d'instruction habile. C'est ce qu'on appelle communément « le moment des aveux ».

Aveux qui n'ont rien de spontané et qui ne sont dictés que par une défaillance provisoire du cerveau. Il arrive même assez souvent qu'au cours de ces périodes d'effondrement, l'inculpé - emporté par le besoin irraisonné de se confier enfin à quelqu'un - en dise beaucoup plus long qu'il ne le devrait et s'accuse parfois de fautes qu'il n'a pas commises. Ce qui amène ensuite chez lui, lorsqu'il reprend le contrôle de ses nerfs, des rétractations qui produisent le plus mauvais effet aussi bien sur ceux qui l'ont interrogé que sur un tribunal ou sur des jurés qui vont avoir à le juger.

C'est pourquoi il est très heureux que l'effondrement psychique de cette jeune femme ne se soit produit que devant moi, dans ce « parloir des avocats », propre à une prison organisée et où l'on peut tout nous dire parce que notre métier est de tout entendre comme des confesseurs laïcs qui n'ont pas le droit de répéter ce qu'ils ont appris.

- Qu'avez-vous donc appris de Valérie ?

- Peu importe. Ce qui compte, c'est qu'après cette deuxième entrevue je suis reparti de la prison plus rasséréné. Vous n'avez donc rien remarqué ici depuis que vous êtes entré dans ce cabinet aujourd'hui ?

Après avoir jeté un regard circulaire sur la pièce, Gilles répondit :

- Je ne vois rien de changé, Maître.

- Vraiment ? Pourtant, si vous êtes toujours assis dans le même fauteuil, moi. J'ai changé de place : je ne suis plus calé dans ma vieille bergère, comme au cours de vos visites précédentes, mais assis derrière ce bureau qui nous sépare tous les deux. Ce qui indique qu'après les conversations amicales, nous en sommes

maintenant au stade de la consultation juridique.

Autrement dit, j'ai pris, en quittant Valérie la deuxième fois, la décision d'assurer sa défense. C'est tout.

Pendant quelques secondes, le jeune homme le regarda interloqué, puis, brusquement, il se leva et, lui tendant la main au-dessus du bureau, il s'exclama, radieux :

- Merci, Maître. Ce n'était pas possible que vous n'acceptiez pas !

Tout en conservant sa main dans la sienne, le vieil homme dit, souriant :

- Mais oui : serrons-nous la main. C'est là un geste souvent décrié qui prouve que l'union fait la force. Car nous allons avoir, vous et moi, besoin de toutes nos forces ! Maintenant, asseyez-vous et écoutez-moi sagement... D'abord vous ne devez pas m'en vouloir si je ne vous relate pas ce que m'a dit Valérie : ceci pour la raison très simple qu'il est dans mes intentions de vous faire citer, vous son fiancé, comme témoin à décharge au moment du procès. Si je vous disais, avant votre comparution, tout ce que je sais déjà aujourd'hui, je suis convaincu que votre témoignage - qui

sera essentiel - serait entaché, malgré votre sincère volonté d'être objectif, d'une certaine gêne et même d'une retenue seraient préjudiciables à l'inculpée. Nous sommes bien ; d'accord sur ce point ?

- Je vous promets, Maître, de ne plus vous poser de questions sur ce que vous seul avez le droit de savoir.

- Vous me prouvez là une fois de plus, Gilles, que vous êtes un garçon intelligent. Comme Valérie, vous devez me faire entière confiance. En quittant hier votre fiancée, je me suis rendu chez le juge d'instruction Merlin auquel j'ai annoncé qu'à la suite de la demande expresse qu'elle en avait faite, j'assurerais la défense de Valérie Lebrun et que celle-ci était maintenant disposée à répondre à toutes les questions qu'il lui poserait, à la condition que ce fût en ma présence. D'un commun accord avec monsieur Merlin, nous avons fixé le premier interrogatoire à après-demain lundi 14 heures. Vous voyez que, maintenant, les choses vont prendre tournure. Je repartirai pour Nancy demain soir à seule fin d'avoir, dès le lundi matin, une nouvelle entrevue indispensable avec Valérie, au cours de laquelle nous nous mettrons d'accord, elle et moi, sur un certain nombre de réponses qu'elle devra faire et sur d'autres auxquelles elle devra surseoir. Après avoir pris congé de monsieur Merlin, je suis retourné chez mon vieil ami, le bâtonnier Peltin, pour l'informer, lui aussi, selon le protocole exigé dans notre corporation, de ma décision. Et je dois dire que là, j'eus une surprise. Après m'avoir accueilli avec son extrême courtoisie et après m'avoir écouté, Peltin m'annonça, non sans un certain embarras, que, le matin même, il avait reçu la visite de la mère de Valérie : madame veuve Lebrun, qui lui avait dit avoir pris la décision de se porter « partie civile » dans le procès...

- Autrement dit, elle sera officiellement contre sa fille ?

- Notez bien qu'il serait très difficile pour elle d'agir autrement. Le Tout-Nancy, dont elle est l'un des fleurons, ne lui pardonnerait pas de ne pas défendre la mémoire de son époux. Cette pauvre femme - et je pèse bien mes mots en continuant à l'appeler ainsi - se trouve prise, je vous l'ai déjà fait comprendre, entre le marteau et l'enclume : d'un côté son rôle de mère adoptive l'oblige à aider indirectement sa fille en lui faisant apporter à la prison tout ce dont elle peut avoir besoin, et, de l'autre, au moment du procès, il lui sera impossible de ne pas prendre l'attitude d'une femme qui se refuse à absoudre le geste qui lui a ravi son époux.

- Sans absoudre vraiment, elle pourrait peut-être oublier ?

- L'oubli, mon cher, est un sentiment qui ne progresse qu'avec le temps ! Avant qu'il soit solidement ancré dans un cœur, il y a, hélas, le ressentiment qui, lui, est immédiat... Nous pouvions nous attendre à un pareil comportement de madame

Lebrun et ce n'est pas là ce qui a motivé « ma » surprise... Ni le fait que cette dernière ait demandé à Peltin de la représenter en assurant la défense de la partie civile.

- Il va la défendre ?

- je le crains. Et c'est cela qui m'a le plus étonné : qu'il ait accepté ! Il est vrai que lui-même ne m'a pas caché qu'il avait été souvent reçu chez les Lebrun.

Alors !

- Après tout, n'est-ce pas préférable que ce soit lui plutôt qu'un autre, puisque vous êtes tous deux de vieux amis ?

- Mon jeune ami, on voit bien que vous ne connaissez pas les mœurs du Barreau ! Sachez qu'en tout avocat, digne de porter ce nom, il y a deux hommes : celui qui évolue dans la vie courante et celui qui plaide. Si le premier est généralement courtois, brillant et même souriant, le second peut facilement devenir une sorte de monstre. Mais oui ! Je connais assez bien mes confrères et je pense me connaître très bien moi-même. Cette dualité est plus forte que nous : dès que nous nous trouvons dans l'arène, c'est-à-dire devant un tribunal, nous changeons de peau et parfois de couleur, tels les caméléons. Et l'amitié, même très solide ou très vieille comme celle qui me lie à Peltin, n'a plus rien à faire dans nos assauts ou dans nos passes oratoires ! J'aurais presque préféré que Peltin n'eût jamais été mon ami, mais qu'il eût moins de talent. Car il en a, le bougre ! Je vous l'ai dit : si j'ai sérieusement pensé à lui pour défendre Valérie, c'est précisément parce que j'estime, en mon âme et conscience, qu'il est de loin le meilleur avocat du Barreau de Nancy. Nous aurons en face de nous un adversaire de taille. Enfin, nous verrons bien ! Notez, si cela peut contrebalancer dans votre esprit mes appréhensions, qu'il ne m'a pas paru être très enchanté d'apprendre que j'assurerai la défense de Valérie. Et cela ne m'a pas tellement déplu !

Ça prouve, en tout cas, que cette estime, en laquelle il m'a assuré me tenir, est réelle. Autrement dit, dans l'état actuel où se présente l'affaire et en tenant compte de ses éléments, on peut presque prédire qu'en fin de compte ce sera le meilleur qui l'emportera ! Avec un Peltin en face de moi, la partie est loin d'être jouée !

Bien sûr, nous aurons aussi contre nous le procureur de la République, qui, lui, représentera le ministère public.

Mais, avec un procureur, on sait toujours ce qui vous attend : il requerra en s'abritant le plus possible derrière les articles du code pénal. Tandis qu'un Peltin est très capable de trouver à la dernière minute, c'est-à-dire en plein cours du procès, l'une de ces embûches-maison qui sont capables de faire trébucher les défenses les mieux préparées. Voilà, mon cher Gilles, le bilan de mon second voyage à Nancy.

- Et moi, Maître, qu'est-ce que je pourrais faire pour vous aider ?

- Vous ? Pour le moment, rien ! Ou plutôt si : attendre en continuant à travailler courageusement pour essayer d'améliorer le plus vite votre situation financière.

- A cause des frais ?

- Je vous ai déjà dit que leur montant pourrait être prélevé sur la fortune qui revient de droit maintenant à Valérie. Donc, une fois pour toutes, ne vous tracassez plus à ce sujet. Si je vous ai conseillé d'améliorer vos finances personnelles, c'est pour que vous puissiez affirmer, le jour où vous témoignerez au procès, que vous êtes en mesure d'assurer convenablement l'avenir d'un foyer. Croyez-moi : c'est très important !. Il y a une autre chose que vous pouvez faire pendant cette période d'attente : écrire le plus possible à Valérie.

Même tous les jours, si vous le voulez ! Il n'est pas nécessaire de mettre beaucoup de choses dans une lettre : on peut tout dire en quelques mots quand on s'aime.

Ce qui compte, c'est la régularité et la multiplicité des lettres. Je suis sûr que,

maintenant, votre fiancée va vous répondre, très régulièrement elle aussi. Il y aura, comme cela, un courant d'amour qui, supprimant la distance, franchira les murs de la prison et finira bien par vous donner l'impression, à l'un et à l'autre, que vous continuez à communier dans une même vie. Ça aussi, c'est indispensable pour maintenir très haut le moral de celle que j'appelle désormais « ma » cliente.

- Je lui écrirai tous les jours.

- Ne craignez pas de lui répéter que vous l'aimez, que vous l'adorez, en un mot qu'elle est « votre » femme. Ça m'aidera dans mon travail de défenseur...

Parce que j'ai complètement omis de vous dire une chose dont je suis absolument certain depuis hier : Valérie vous aime autant que vous l'aimez. L'attitude même qu'elle a prise, en gardant le silence jusqu'à ma venue, le prouve.

- Je ne comprends pas.

- Vous comprendrez plus tard. Il ne faut pas chercher à tout comprendre trop vite, surtout quand on a affaire à une créature aussi sensible que Valérie.

Vous étiez persuadé de bien la connaître ? Eh bien, vous verrez bientôt comme vous étiez loin de compte ! Et vous découvrirez un jour que celle que vous avez raison d'aimer est encore plus passionnante que vous ne le pensez aujourd'hui. Maintenant, laissez-moi : je vais profiter de cette fin d'après-midi et demain de ma journée de dimanche pour commencer à constituer un dossier. Vous ne savez pas ce qu'est un dossier pour un avocat ? C'est la base de toute défense : sans lui, une plaidoirie n'est rien ! Au revoir. Je pense rentrer de Nancy dans la nuit de lundi après le premier interrogatoire chez le juge d'instruction. Je vous téléphonerai à votre bureau mardi en fin de matinée.

Gilles s'était levé :

- Encore une fois, et bien que je sache que vous détestez cela, Maître, je vous dis : merci.

Victor Deliot serra, sans répondre, la main qui lui était à nouveau tendue, mais, la prenant, il sentit que son interlocuteur avait encore quelque chose à demander.

- Qu'est-ce qui vous tourmente ?

- Dans combien de temps pensez-vous que passera le procès ?

- Certainement pas avant le printemps... Tout dépendra de la session fixée pour les Assises. Mais, de toute façon, nous n'avons pas intérêt à ce que ce procès vienne trop vite.

Laissons les esprits se calmer à Nancy ! Pour nous, le temps risque d'être un bienfaiteur. Je sais que vous pensez surtout à la prisonnière et que c'est sinistre, l'attente dans une -le... Nous essaierons de la tempérer de quelques petits entractes qui seront mes visites régulières. et les vôtres !

- Les miennes ?

- Chut ! Oui, je vais essayer d'obtenir de Merlin qu'il consente à vous autoriser à rendre visite le plus tôt possible à Valérie. Oh ! Je vous préviens : ce ne seront pas des tête-à-tête comme ceux auxquels elle a droit avec son avocat. Vous ne pourrez la voir qu'en présence d'un gardien. Mais enfin, ce sera déjà un progrès, vous ne croyez pas ?

- Un gros progrès.

Avant de constituer « le dossier », Victor Deliot réfléchit longuement, selon une méthode qui lui était chère : il revécut en mémoire, et dans l'ordre chronologique des événements, tout ce qu'il avait fait, vu et entendu pendant les quarante-huit heures qu'il venait de passer à Nancy. Et à mesure que le fil de ces souvenirs se déroulait devant lui, il se confirmait dans l'idée qu'il avait bien agi en ne disant pas tout au fiancé de Valérie et en ne lui brossant qu'un tableau assez vague de ce qu'avait été son activité. Il y avait trop de détails et de précisions que le jeune homme ne devait

pas connaître. La première vision se présentant à l'avocat, qui venait d'abandonner le siège de son bureau pour revenir s'enfoncer dans la bergère, fut celle de l'apparition de Valérie dans le parloir spécialement réservé aux avocats et où il l'attendait après avoir décliné son identité au greffe de la prison.

Pendant quelques secondes qui semblèrent un siècle, la jeune femme et lui s'étaient dévisagés en silence. Elle avait paru d'abord être très surprise de se trouver en présence d'un monsieur aussi vieux et aussi mal habillé. Peut-être s'attendait-elle, après avoir réclamé l'assistance de cet avocat inconnu d'elle, et dont le nom lui avait été indiqué par la lettre de Gilles, à voir un homme jeune et beau, portant déjà la robe de sa profession ? Il n'avait pas été difficile de deviner sa déception : ce qui avait fait sourire Deliot. Celui-ci avait dit alors, de sa voix la plus gentille :

- Eh oui, je suis l'avocat parisien que vous avez demandé à voir. Je débarque du train.

Elle n'avait pas répondu et était restée debout devant lui, le visage figé dans une sorte de stupeur où la curiosité s'était mêlée à l'inquiétude. Un visage presque sublime grâce à la régularité des traits et qui ne portait aucune trace de maquillage, superflu dans une prison. Mais on pouvait penser que, même en liberté, cette surprenante créature devait juger inutile de rehausser sa beauté naturelle à l'aide de fards et même d'accentuer d'un trait de rouge le dessin de ses lèvres. Des lèvres charnues et qui semblaient gourmandes de tout.

Malgré l'expression, certainement voulue, de dureté qui émanait de la physionomie, les narines étaient sensuelles, paraissant toujours prêtes à se dilater, dans un léger frémissement, pour s'enivrer avec volupté des odeurs qui leur seraient agréables. Le teint était mat et la peau curieusement cuivrée. Les yeux, marron foncé, donnaient l'impression d'être noirs, distillant la violence ou le désir. Des yeux immenses qui dévoraient tout le visage, et dont les reflets de braise, par moments, s'adoucissaient sous l'ombre de longs cils veloutés.

La femme était grande - presque aussi grande que Gilles - élancée surtout. Elle avait de très belles mains, dont les doigts, d'une extrême finesse, semblaient avoir été façonnés pour être parés de tous les bijoux du monde. Les attaches des poignets et des chevilles - ce réel critère de la race - ne pouvaient qu'être admirées. Les jambes étaient longues, proportionnées au buste, sans maigreur désastreuse.

Les cheveux enfin, d'un noir de jais, étaient tirés en arrière, dégageant un front intelligent, et ramenés sur la nuque en un catogan à l'apparence un peu lourde.

Telle qu'elle était, cette jeune femme pouvait très bien incarner le type idéal de la belle andalouse métissée de gitane.

Ce qui frappa peut-être le plus son visiteur fut l'élégance discrète et raffinée du tailleur noir : il était difficile de penser que celle qui le portait sortait d'une cellule de prison. Aucun doute à avoir : la femme de chambre dévouée de la famille Lebrun devait venir quotidiennement, apportant tous les accessoires vestimentaires dont Valérie pouvait avoir besoin pour continuer à rester égale, même en prison, à sa réputation bien établie de riche héritière ayant toutes les séductions.

Tout cela, le vieil homme - avec sa grande habitude de juger très vite ceux à qui il avait affaire et qui l'appelaient à leur secours -- l'avait décelé, de ses petits yeux malins dont le lorgnon branlant corrigeait la myopie, sans paraître cependant y attacher d'importance. Mais il était quand même obligé de s'avouer intérieurement que Gilles n'avait pas exagéré lorsqu'il lui avait confié, dans un élan, au cours de sa première visite :

- *Valérie est très jolie, Maître.*

Comprenant qu'elle pourrait continuer à l'observer encore longtemps avec

méfiance, Victor Deliot dit, en donnant lui-même l'exemple et en prenant place sur l'une des chaises de paille :

- Si nous nous asseyions, tous les deux ? Ce mobilier n'est pas très confortable, mais nous serons tout de même mieux que debout en train de nous dévisager.

Dès qu'elle fut assise, il enchaîna, jovial :

- J'ai d'excellentes nouvelles à vous apporter de Gilles. Bien sûr, il est très triste de n'avoir pas pu vous voir, comme il en avait l'habitude, au dernier week-end, mais, malgré tout, il n'est pas tellement désespéré : il a la conviction absolue que vous sortirez un jour de ce triste endroit. Je n'ai pas à ajouter qu'il vous aime toujours puisque vous le savez depuis longtemps.

- Ce matin, j'ai reçu une nouvelle lettre de lui.

Ce furent ses premières paroles. Elles avaient été prononcées avec une sorte de détachement assez surprenant pour l'avocat qui s'empressa de dire :

- Je crois savoir qu'il est dans ses intentions de vous écrire très souvent.

- Gilles est un charmant garçon.

- Mais c'est un type épatant ! J'ose espérer que vous lui répondrez ?

- Croyez-vous que ce soit vraiment nécessaire ?

Cette fois, la voix avait été glaciale. Interloqué, Victor Deliot avait répondu :

- Mais... c'est indispensable ! Quand deux êtres s'adorent, comme c'est votre cas, ils ne peuvent pas ne pas rester en contact permanent !

- A travers les murs d'une prison ?

- Les prisons ne comptent pas ! Un grand amour franchit tous les murs... Vous ne croyez pas ?

- Depuis que je suis ici, je ne sais plus.

- J'aime assez cet aveu. Est-ce que vous vous rendez compte que Gilles est actuellement votre plus grand allié, peut-être même le seul avec moi ?

- Vous ? Pourquoi seriez-vous mon allié ?

- Enfin une question pertinente ! Pourquoi serais-je votre allié ? Ma foi, je n'en sais rien. Parce que vous avez réclamé mon assistance dans une lettre adressée à un juge d'instruction ? Je ne pense pas que ce serait suffisant pour justifier ma présence ici, d'autant plus qu'il existe très souvent un monde entre ce que l'on écrit, lorsqu'on se trouve seul derrière les barreaux d'une cellule, et ce que l'on pense quelques jours plus tard quand on retrouve une illusion de liberté dans un parloir où l'on peut parler en toute franchise avec un avocat. Pourquoi, diable, suis-je ici ? Peut-être parce que j'espère toucher une somme substantielle pour défendre la richissime héritière de grands industriels ?

Cela m'étonnerait ! De la façon dont les choses se présentent, je n'ai aucune certitude d'être payé de mes bons et loyaux services ! Alors, vraiment, je ne vais trouver aucune raison sérieuse de ma présence ici.

Il s'arrêta de parler pour observer attentivement la jeune femme dont le visage sut rester impassible. Il ajouta alors avec une force contenue, mais certaine, en la regardant bien en face :

- ...A moins, et ce serait la seule explication plausible, que je n'aie pris la décision de faire ce voyage que parce que j'avais rencontré, par le plus grand des hasards, un honnête homme dont la détresse m'a ému. Un garçon de valeur qui sait rester modeste et dont l'unique hantise est de voir la femme qu'il aime à la folie sortir le plus rapidement possible d'un assez mauvais pas. Un authentique amoureux, ou amant, qui sait que, dans la vie, l'amour doit passer avant tout ! Oui, c'est bien cela : je ne suis aujourd'hui à Nancy que pour tenter de sauver un grand amour.

- Vous connaissiez Gilles depuis longtemps ?

- Peu importe. L'essentiel c'est que je le connaisse et que je l'estime. Si vous me parliez, à votre tour, un peu de lui ?

- Je crois en effet qu'il m'aime.

- Vous croyez seulement ? Vous pouvez en être sûre ! Elle vous, l'aimez-vous ?

Elle eut une hésitation avant de répondre :

- Je pense que je l'ai aimé, moi aussi... Mais, depuis ce qui vient de se passer, j'ai eu le temps de réfléchir dans ma cellule et je ne sais plus très bien où j'en suis sentimentalement.

- Voilà qui est très mauvais, mais j'apprécie la franchise d'un tel aveu. Ma petite Valérie. Vous permettez à un vieux bonhomme comme moi de vous appeler par votre prénom qui vous va d'ailleurs à ravir ?

- Vous trouvez ? Pas moi ! Ce sont mes parents adoptifs qui, paraît-il, me l'ont donné et je déteste tout ce qu'ils m'ont offert.

- Comment vous avait-on prénommée avant l'adoption ?

- Je ne sais pas. Madame Lebrun ne me l'a pas dit.

- Pourquoi dites-vous « madame Lebrun », au lieu de ma mère ou de ce petit nom qui résume tout : maman ?

- Je l'appelais ainsi avant, mais j'ai fini par comprendre que cette femme n'avait aucune des qualités qui donnent le droit à une mère adoptive de se faire appeler maman.

- Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

La question resta sans réponse.

- Est-ce que vous vous rendez compte qu'un tel jugement, dans la bouche d'une enfant adoptée, est presque une accusation.

- Je sais ce que je dis, Maître.

Ce fut la première fois où elle l'appela par son titre.

- Puisque vous avez la gentillesse de me nommer comme le font généralement ceux qui s'adressent à moi, ne pensez-vous pas qu'en échange je pourrais vous appeler Valérie ?

- Puisqu'il le faut.

- Je pourrais vous dire « mademoiselle Lebrun », mais je ne pense pas, après ce que vous venez de me laisser soupçonner, qu'une telle appellation vous enchanterait, du moins en ce moment. Alors, contentons-nous, Gilles et moi, de Valérie. Ma chère Valérie, vous devez bien vous douter que je suis un homme occupé qui sait qu'il n'a pas une minute à perdre pour vous aider. Mais, avant que cette aide ne devienne effective, j'aimerais vous entendre me dire vous-même que vous souhaitez fermement être défendue par moi. Je sais bien que vous l'avez déjà écrit au juge d'instruction. Mais maintenant que vous me voyez en chair et en os, n'avez-vous pas de regret de vous être adressée à moi ?

Elle resta silencieuse.

- Sachez que je ne me formaliserai pas si vous me dites que j'ai une tête qui ne vous revient pas tellement et que vous préférez encore réfléchir. On a toujours le droit de changer d'avocat, surtout quand celui-ci n'a pas encore commencé à s'occuper d'un dossier.

J'attends votre réponse.

Sans la moindre hésitation, elle dit calmement :

- Vous me paraissez être un homme sympathique, Maître. C'est tout ce que je peux répondre pour le moment.

- La sympathie, mon enfant, est un sentiment déjà très agréable pour ceux qui en sont l'objet. Seulement, dans notre cas, elle ne me suffit pas : j'exige plus. Si, dès



maintenant, vous n'avez pas senti naître en vous un commencement de confiance en moi, je préfère me retirer. Comment voulez-vous qu'un avocat, quel qu'il soit, puisse avoir à cœur d'assurer votre défense dans de telles conditions ?

- Il ne s'agit pas de vous en particulier, mais de tout le monde. Je n'ai plus confiance en personne.

- Voilà qui est grave chez une personne aussi jeune que vous. Et en Gilles, qui a tout fait pour me décider à venir vous voir, vous n'avez pas confiance non plus ?

- C'est différent. Je crois que j'ai confiance en lui.

- Je le pensais. C'est même la raison pour laquelle vous avez fait appel à moi en suivant le conseil qu'il m'a dit vous avoir donné dans une lettre. Et ceci prouve que vous n'avez pas le droit de dire que vous vous méfiez de tout le monde ! Voilà au moins quelqu'un en qui vous croyez. C'est énorme ! Je pense que c'est là aussi l'un des miracles de l'amour. Eh bien, savez-vous ce que vous allez faire ? Dès que vous aurai quittée, vous écrirez à ce gentil Gilles. Vous irez qu'après m'avoir vu et avoir conversé avec moi, vous préféreriez décidément qu'il trouvât un autre avocat. à moins que vous n'ayez déjà en tête le nom de ce défenseur ? Dans ce cas, si cela pouvait vous rendre service et si vous le désirez, je me ferais un devoir d'informer aussitôt ce confrère de votre décision pour qu'il vienne, à son tour, vous rendre visite. ,

- Je ne connais aucun avocat.

- Je croyais pourtant savoir que vous aviez rencontré le bâtonnier Peltin chez vos parents, dont il était l'un des amis ?

- Vous êtes très renseigné !

- Il le faut dans ma damnée profession, mon petit.

- Eh bien, apprenez qu'il ne m'est arrivé de parler avec le bâtonnier qu'une seule fois, l'année dernière, et que cela m'a suffi pour n'avoir plus aucune envie de le revoir.

- Comment pouvez-vous dire une chose pareille ?

Le bâtonnier Peltin est d'un abord tellement aimable.

C'est également un maître du Barreau.

- Cela m'indiffère. En lui je n'aurais absolument aucune confiance !

- Ma chère Valérie, je suis un peu inquiet de vous voir porter, avec une telle rapidité et avec une telle intransigeance, des jugements sur des gens que vous n'avez fait en somme qu'entrevoir. Ne serait-ce pas là, chez vous, une forme de caractère qui risque de vous entraîner dans certaines erreurs regrettables ? Cela expliquerait, en tout cas, cette méfiance instinctive qui semble être en vous à l'état permanent et qui vous fait trop vite mal juger les autres. Enfin, on ne refait pas sa nature ! Nous sommes tous tels que le Créateur a bien voulu nous faire... Et j'en arrive à me demander si vous tenez réellement à être défendue dans le procès qui s'annonce, irrémédiable, pour vous ?

Une fois de plus, elle demeura muette. Ce qui ne parut nullement gêner Victor Deliot qui poursuivit de sa voix douce :

- Au fond, avouez-le : si vous le pouviez, vous aimeriez vous défendre vous-même devant la Cour d'Assises ? Malheureusement, la loi exige que vous ayez, même si vous ne l'avez pas choisi, un défenseur...

Celui-ci sera commis d'office et vous serez contrainte, si j'ose dire, de le subir. Mais lui aussi, soyez-en sûre, vous subira ! Ça risquera de donner des résultats qui ne seront peut-être pas merveilleux. Et savez-vous qui aura la charge de désigner ce défenseur choisi « in extremis » ? Précisément ce Peltin en qui vous n'avez pas confiance et qui se trouve être cette année le bâtonnier en exercice. Est-ce là ce que vous recherchez ?

Pour la première fois, les grands yeux se baissèrent dans une contemplation

prolongée du plancher.

Victor Deliot s'était levé :

- Je m'en vais. Vous allez retrouver le gardien qui vous a accompagnée jusqu'à ce parloir et qui attend certainement dans le couloir.

Elle aussi se leva :

- Maître, vous n'allez pas repartir ainsi ?

- Pourquoi prolonger un entretien sans lendemain qui, de surcroît, semble vous être désagréable ? Mais je vous le répète : je ne vous en veux aucunement. Si je devais faire un reproche, ce serait plutôt à moi-même que je l'adresserais. Oui, j'ai cru que j'étais un homme pouvant inspirer confiance. Une fois de plus, je me suis trompé ! Je ne vous dis pas « Bonne chance, Valérie ».

Ce serait d'un goût assez douteux dans la situation où vous vous trouvez, mais je fais quand même, de tout cœur, un souhait : c'est que la très belle jeune femme dont je viens de faire connaissance cesse un jour de se révolter contre tout ce qui l'entoure parce qu'elle aura enfin compris que si, dans la vie, on trouve souvent le pire, il peut arriver qu'on y rencontre le meilleur. Au revoir.

Comme il l'avait confié à Gilles, en ressortant de la prison après cette première entrevue avec Valérie, le vieil homme était perplexe. Ce n'était pas tellement la défiance, dont la jeune femme venait de faire preuve à son égard, qui le tourmentait, mais la raison secrète pour laquelle elle paraissait réellement ne plus croire en personne, à l'exception cependant de son amant. Une appellation, qui lui était venue aux lèvres quand il l'avait quittée, lui revenait en mémoire : *révoltée*... Mais pourquoi *révoltée* jusqu'au crime ? Malgré ce qu'il considérait comme un échec personnel, il conservait la conviction intime qu'il suffirait d'un rien, d'un tout petit rien, pour qu'une partie de cette confiance que Valérie avait pour Gilles se portât sur lui, Deliot. Ensuite, pour le vieux routier qu'il était, le reste ne serait plus que jeu d'enfant.

Seulement il fallait d'abord manœuvrer le levier qui déclencherait cette confiance. Quel levier ?

Sachant qu'il avait tout le temps devant lui avant de reprendre à dix-sept heures le premier train pour Paris, il erra en ville, sans rien voir de celle-ci, sans regarder personne, entièrement perdu dans ses réflexions. Le hasard de cette promenade, qui n'était que le prolongement du voyage inutile, le fit passer devant la cathédrale. L'apparence extérieure de cette cathédrale de Nancy, construite dans le style un peu baroque de la plupart des sanctuaires édifiés au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne l'enthousiasma guère mais il y pénétra quand même. Il s'était souvenu de ce que le bâtonnier Peltin lui avait dit : que là devaient avoir lieu les obsèques de Paul Lebrun. Maintenant cinq jours s'étaient écoulés depuis l'enterrement.

Pendant qu'il visitait le sanctuaire, Victor Deliot essayait de s'imaginer la cérémonie déroulant ses tristes fastes et suivie de l'interminable défilé sur l'un des bas-côtés. Et il pensa que, parmi les membres de la nombreuse assistance, aucun sans doute n'était venu là qui ne fût poussé surtout par une curiosité morbide, se posant la question qui hantait tout le monde : *pourquoi ce crime* ? Et personne n'avait pu répondre : ni la veuve si elle avait été présente, ni les cousins conduisant le deuil, ni un Peltin, ni un policier, ni même un juge d'instruction. La seule qui aurait pu donner la clef de l'énigme n'était pas là : Valérie. Une Valérie que lui-même, Deliot, venait de quitter sans avoir seulement pu aborder la question essentielle. Et, brusquement, dans un geste qui ne lui était pas familier et qui n'avait rien de très religieux,

le vieil homme se frappa le front en s'exclamant presque à voix haute :

- Je suis le dernier des imbéciles !

Il venait de réaliser brutalement qu'il existait, dans cette ville de Nancy, une personne autre que Valérie qui - sans même se douter qu'elle avait été le moteur

inconscient de tout le drame - détenait peut-être, elle aussi, une partie de la vérité. S'il réussissait à obtenir que ce tiers lui livrât seulement une parcelle de ce qu'il savait, ce serait suffisant pour justifier que lui, l'avocat, retournât d'urgence voir Valérie à la prison avec de sérieuses chances de lui arracher l'aveu indispensable.

Elle se déciderait peut-être à parler en apprenant qu'une autre personne, qu'elle connaissait, avait parlé avant elle.

Deliot sortit presque en courant de la cathédrale. Dix minutes plus tard, il était chez Peltin qui, après l'avoir vu pénétrer dans son cabinet, lui demanda, assez ahuri :

- Qu'est-ce qui vous arrive, bon ami ? Serait-ce le fait d'avoir enfin pu converser avec mademoiselle Lebrun qui vous a mis dans un tel état ? Vous semblez bouleversé ?

- Je le suis en effet, mon cher... Mais c'est de ma stupidité ! En allant rendre visite à l'inculpée avant d'avoir vu quelqu'un d'autre, j'ai mis la charrue avant les bœufs et commis une réelle erreur psychologique à l'égard de la prisonnière.

- Avez-vous pris la décision d'assurer sa défense ?

- Pas encore. Cela dépendra d'une visite que je dois faire cet après-midi même. Mais, pour cela, il faut que vous m'aidiez.

- Vous savez que vous pouvez toujours compter sur moi.

- C'est bien pourquoi je viens vous demander si vous connaîtriez un médecin gynécologue de cette ville dont la fille aurait fait sa première année de droit l'année dernière à la Faculté de Nancy avec Valérie Lebrun ? Je vous précise tout de suite que la fille ne m'intéresse pas, c'est son père que je veux voir...

Seulement, comme c'est le seul renseignement que je possède pour identifier ce gynécologue, il faut bien que je vous le donne.

- Je connais à peu près tous les médecins de la ville et parmi eux, quelques-uns qui sont gynécologues.

Laissez-moi réfléchir.

- Les noms que vous pourriez me donner ne serviront à rien si ces gynécologues n'ont pas de fille camarade de Faculté de Valérie. Evidemment, je pourrais aller rendre visite à tous les gynécologues de la ville, mais ce serait trop long. Car le temps presse !

- Il y aurait bien un moyen radical : venez avec moi au secrétariat de la Faculté de Droit. Nous n'aurons qu'à consulter la liste de tous les élèves, ayant fait l'année dernière leur première année de licence, et qui s'y trouvent inscrits. Si parmi ces noms, je relève celui d'une jeune fille s'appelant comme l'un des gynécologues que je connais, nous serons sauvés. Le seul risque serait que ce médecin fût sinon peu connu, du moins inconnu de moi.

- Allons à la Faculté.

Une demi-heure plus tard, ils étaient tous deux installés au secrétariat devant la liste que leur avait présentée un appariteur. Assez vite, l'index du bâtonnier, qui suivait la colonne de noms, s'immobilisa sur l'un d'eux :

- Adrienne Lordat... Je connais un médecin, le docteur Lordat, qui est gynécologue.

- Bonne réputation ?

- Excellente. Il soigne beaucoup de femmes de la meilleure société.

Puis, s'adressant à l'appariteur :

- Avez-vous ici un annuaire des téléphones de la ville ?

- Le voici, monsieur le Bâtonnier.

- Voyons ça.

A nouveau l'index suivit une colonne de noms.

- Voilà notre homme : Docteur Jacques Lordat, ancien interne des Hôpitaux de

Paris. Lui aussi est un exilé comme moi. Notez son adresse, Deliot. C'est d'ailleurs tout près d'ici : rue de la Ravinelle. Que décidez-vous maintenant ?

- Puisque vous le connaissez, pouvez-vous lui téléphoner pour lui annoncer ma visite en lui demandant d'avoir l'extrême obligeance de me recevoir aujourd'hui même parce que je ne suis que de passage entre deux trains et que je dois rentrer à Paris ce soir.

- Ça, je peux le faire aussi pour vous.

- Merci. Mais j'insiste pour que vous ne lui disiez pas le but exact de ma visite.

- Comment le pourrais-je puisque je l'ignore moi-même ?

- Je vous expliquerai tout plus tard selon le résultat de cet entretien auquel j'attache une réelle importance. Ne dites surtout pas un mot de ce qui a motivé mon voyage, ni de l'affaire. J'ai tout lieu de penser que l'effet de surprise pourrait déclencher ce que j'espère.

- Mais enfin, il faut bien que je lui donne une raison plausible de votre visite ! Je ne peux tout de même pas lui annoncer que l'un de mes plus éminents confrères parisiens vient lui demander une consultation ? Si encore vous étiez une avocate !

- Vous pourriez lui dire au téléphone que je prépare actuellement un ouvrage à caractère juridique sur le problème tellement important et dont tout le monde parle en ce moment : celui du contrôle des naissances. Et qu'ayant entendu parler de sa grande compétence par différentes personnes amies habitant Nancy, je veux profiter de mon passage ici pour lui poser quelques questions.

- Ne serait-ce pas là un petit mensonge que vous me demanderiez de faire ? Car je suis à peu près certain que ce n'est pas de cela que vous voulez lui parler !

- Qu'est-ce que vous en savez ?

- Après tout, c'est possible.

Il eut pourtant une légère hésitation avant de demander encore :

- Vous tenez vraiment à ce que je l'appelle tout de suite ?

- Il le faut.

- Bien.

Il se tourna vers l'appariteur :

- Vous avez le téléphone ?

- La cabine se trouve à droite dans le couloir, répondit l'homme. Mais il faut un jeton, monsieur le Bâtonnier.

- Donnez-moi ce jeton. Et vous, Deliot, attendez-moi ici.

L'attente ne fut pas longue.

- Le docteur Lordat, annonça Peltin en revenant, vous recevra dès que vous vous présenterez chez lui.

- C'est là le geste d'un homme courtois. Mais je doute que je dois cette rapidité au fait que vous avez été mon intermédiaire.

- Nullement ! Ce médecin, je le connais et il me connaît, mais sans plus...

Non : c'est vous qu'il admire...

- Moi ?

- Oui. Je me suis permis - et je sais d'avance que vous allez encore me le reprocher, mais tant pis ! - de lui rappeler que vous étiez l'homme qui s'était couvert de gloire dans le procès du sourd-muet et aveugle de naissance dont il m'a dit avoir suivi les débats avec passion. Je crois qu'il est favorablement impressionné, et même très flatté, de vous recevoir. Alors, mon cher, à vous d'opérer !

- Avouez quand même qu'il y a du nouveau dans la médecine : un avocat « opérant » un gynécologue, ça n'a pas dû se produire fréquemment ! J'y vais.

- Vous me tiendrez quand même au courant ?

- Bien sûr : dès que je reviendrai à Nancy... si j'y reviens ! Au revoir et merci

pour « le mensonge » !

Le docteur Lordat fit, dès le premier contact, une bonne impression à son visiteur. C'était un homme pondéré, entre deux âges, et, ce qui était plus important, d'un abord aimable. Après l'échange de quelques phrases de politesse usuelles et banales, le médecin dit à l'avocat :

- Je sais, mon cher Maître, comme me l'a expliqué monsieur le Bâtonnier Peltin, que vous vous attaquez en ce moment à un redoutable travail.

Un peu surpris, Deliot répondit évasivement :

- Je crois en effet que la tâche sera rude.

- Je reconnais que vous avez choisi un beau sujet : étudier les conséquences juridiques du contrôle des naissances était nécessaire. On ne codifie jamais assez les innombrables initiatives de notre époque qui nous sont imposées par les progrès de la science ou par la perpétuelle marche en avant de l'humanité.

Après que cette phrase un peu emphatique eut été lâchée par le praticien avec une évidente satisfaction, Victor Deliot estima que le moment était venu de dire :

- Docteur, il y a certes cet ouvrage pour lequel je me permettrai de vous poser en leur temps quelques petites questions, mais ce n'est pas là l'unique but de ma visite. Vous le savez d'ailleurs puisque mon excellent confrère et ami, le bâtonnier Peltin, n'a certainement pas manqué de vous révéler l'autre raison ?

- Il ne m'a rien dit d'autre, mon cher Maître.

Il fallait jouer l'étonné :

- Comment ! Mais c'est inouï ! Qu'est-ce qui lui a pris à ce cher Peltin ? Il a dû oublier.

- C'est possible, répondit en souriant le médecin. Il est vrai qu'il paraissait être tellement heureux de m'annoncer votre visite ! Il a une grande admiration pour vous. Moi aussi.

- Le bâtonnier et vous, Docteur, êtes beaucoup trop indulgents pour un vieil avocaillon de mon acabit.

Alors, vraiment, Peltin ne vous a pas expliqué que c'était moi qui devais assurer la défense de cette jeune fille nancéienne qui a commis ce terrible meurtre, il y a une dizaine de jours ?

Il fallait mentir : Deliot le sentait. C'était la seule méthode pour aboutir. Sans savoir encore si, réellement, il défendrait Valérie, il devait faire croire à ce médecin que sa décision était irrévocablement prise pour l'affirmative. Après qu'il eut prononcé ces dernières paroles, il constata que le visage de son vis-à-vis avait changé d'expression : de souriant et cordial, il était devenu en une seconde grave et hermétique. Et il n'y eut pas de réponse immédiate. L'avocat continua :

- Vous avez certainement entendu parler de cette affaire. Docteur, ne serait-ce que par la lecture des journaux ? L'affaire Lebrun ?

- Comme tout le monde à Nancy...

- Vous pourriez même dire : dans toute la France!...

Oui Docteur : vous avez devant vous celui qui va avoir la lourde tâche d'essayer de défendre Valérie Lebrun devant la Cour d'Assises de Nancy.

- Je pense que cette malheureuse a une certaine chance. Maître, d'avoir trouvé un défenseur de votre envergure.

- Tu, tu, tu. Je n'ai accepté, je vous l'avoue, qu'après beaucoup d'hésitations et uniquement parce que le fiancé de cette jeune fille m'a supplié de le faire.

- Air ? Elle a un fiancé ! Les journaux n'en ont pas parlé.

- Ce qui prouve, Docteur, que vous avez lu très attentivement les journaux.

Ceux-ci se sont tus sur ce personnage tout simplement parce qu'ils ignorent encore son existence, souhaitons que cette ignorance dure le plus longtemps possible. A vous-même, Docteur, je demanderai de ne pas en faire état s'il vous arrivait de parler de cette affaire avec des amis et même avec vos parents les plus proches tels que mademoiselle votre fille, Adrienne.

Le regard du médecin se fit encore plus pénétrant pendant que la voix douce de l'avocat poursuivait :

- Je connais la jeunesse... et je l'aime ! Mais justement parce que je la connais, je sais qu'elle est bavarde, qu'elle aime se donner l'air d'être au courant de beaucoup de choses, et tout particulièrement dans nos Facultés de Droit. Car votre fille était bien une camarade de Valérie Lebrun, an dernier, en première année ?

- Elle me l'a dit en effet.

- Vous l'a-t-elle dit après le crime, ou avant ?

- Je ne sais plus. Je crois. Oui, je suis sûr maintenant quelle me l'avait dit avant. La famille Lebrun est très connue : c'est l'une des plus respectables de Nancy. Ma fille me l'a rappelé aussi après, lorsqu'elle a appris comme moi le crime.

- Quand mademoiselle votre fille vous a parlé de Valérie Lebrun avant... je ne dis pas *longtemps avant*, mais quelques jours avant... ne fut-ce pas pour vous demander, de la part de sa camarade d'études, si vous pouviez lui fixer un rendez-vous pour une... consultation ?

- C'est exact. Mais... comment le savez-vous ?

- Par le fiancé auquel Valérie l'avait dit. Je suis même certain que le nom de mademoiselle Lebrun se trouve encore mentionné sur votre livre de rendez-vous pour le lundi 8 à quatorze heures... Il y a donc de cela, aujourd'hui, dix jours exactement. Nous sommes d'accord ?

- Nous sommes d'accord.

- Alors, suivez-moi bien. C'est ce même lundi 8 que Valérie Lebrun a tué à dix-neuf heures son père et manqué de très peu sa mère. Vous souvenez-vous approximativement de la durée de la consultation que vous avez donnée à mademoiselle Lebrun ?

- Elle fut assez longue.

- Ah ? Auriez-vous découvert quelque chose de sérieux ?

- Le secret professionnel m'interdit de vous répondre.

- C'est parfaitement exact et je respecte cette discrétion qui vous honore. Seulement, réfléchissez : en admettant que mademoiselle Lebrun soit restée chez vous, mettons une heure. C'est cela à peu près ?

- Admettons.

- Dans ce cas, elle est repartie d'ici vers quinze heures. Il ne reste donc plus qu'un intervalle de quatre heures entre la fin de la consultation et l'instant du crime. Quatre heures, ce n'est pas beaucoup, mais c'est tout de même considérable si l'on se dit - et j'en ai la conviction absolue - que c'est au cours de ces quatre heures, ou de ces deux cent quarante minutes si vous préférez, qu'est née dans le cerveau de Valérie Lebrun la décision de tuer !

- Qu'est-ce qui vous permet de dire une chose pareille ?

- Avant qu'elle soit venue vous consulter, je ne pense pas que cette jeune fille avait l'intention de commettre un crime... Certes, elle était peut-être un peu anxieuse de savoir ce que vous lui diriez, mais cette anxiété était d'une tout autre nature. Ce n'était qu'une anxiété très normale de femme. Je le sais par son fiancé qui a passé tout le week-end précédent avec elle et qui ne l'a quittée que la veille au soir, c'est-à-dire le dimanche, à vingt heures, à la gare. Voilà du précis, Docteur.

- Je le constate, mon cher Maître. Et je vérifie aussi que vous êtes bien cet

avocat très habile dont je fus l'un des innombrables admirateurs lorsqu'il plaida dans ce fameux procès à Paris...

- Je n'ai rien de l'acrobate ni de l'illusionniste auxquels nous laisserons ce que vous appelez l'habileté.

Un avocat, lui, doit se contenter d'être logique.

- Je vois, mais ce n'est pas pour cela que ce que vous me dites m'impressionne ! J'ai reçu, en effet, mademoiselle Valérie Lebrun le lundi 8 à quatorze heures, dans ce même cabinet, pour une consultation qu'elle m'avait fait demander par ma fille. Pour moi elle n'a été qu'une cliente comme toutes les autres. Je lui ai dit ce qu'il était de mon devoir de lui révéler, mais je n'ai aucune raison, ni le droit, de vous le résultat de cette consultation, même si vous êtes avocat.

Victor Deliot se leva en disant, aimable :

- Pardonnez-moi, Docteur, si je vous ai importuné aussi longtemps. Et soyez assuré que je comprends très bien que vous ne vouliez rien me dire. Le seul ennui, c'est qu'étant obligé de mettre le maximum d'atouts dans mon jeu pour défendre une cause difficile, je vais sans doute être contraint non seulement de transmettre au magistrat, qui a actuellement la tâche d'instruire l'affaire, votre nom et votre adresse, mais aussi de lui dire que, quatre heures exactement avant son crime, l'inculpée se trouvait en consultation chez un gynécologue. Vous êtes tenu à votre devoir de médecin, mais moi je le suis à celui d'avocat.

- Je n'ai rien à me reprocher.

- Mais personne ne vous fait de reproches, Docteur !

Vous avez simplement fait votre métier, en accordant à une cliente que vous ne connaissiez peut-être même pas personnellement avant ce rendez-vous, la consultation qu'elle vous demandait. Nul ne peut vous en tenir grief.

- Dans ce cas, je ne vois pas « l'ennui » dont vous venez ce parler ?

- Réfléchissez. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le juge d'instruction se trouve exactement dans la même situation que moi : il est dans l'obligation absolue de rechercher le mobile du crime... Il va donc fouiller, qu'elle le veuille ou non, le passé de l'inculpée pour tenter de savoir ce qu'elle a fait avant le moment de son geste insensé. Et comme vous pouvez être certain qu'il passera au crible les dernières heures qui ont précédé l'instant fatal, il finira bien par découvrir que vous êtes l'un des acteurs, sans doute essentiel, de ces toutes dernières heures... Bien sûr, vous aurez, comme vous venez de le faire avec moi, toute liberté de ne pas lui répondre, lorsqu'il vous interrogera, en continuant à vous abriter derrière le secret professionnel. Seulement, ce magistrat saura-t-il se montrer aussi compréhensif qu'un avocat ? Ne tentera-t-il pas une démarche officielle pour que le Conseil de l'Ordre des Médecins vous délivre précisément de cette obligation au secret derrière laquelle vous vous retranchez ? A ce moment, vous serez bien obligé de parler et ne sera-ce pas un peu tard ? Je vous avoue que j'aurais préféré de beaucoup que cette révélation de la vérité fût faite ici, dans le silence de votre cabinet qui est presque un confessionnal, et en ma seule présence à moi qui suis, comme, vous, astreint au secret professionnel. Cela aurait déjà eu l'avantage de vous éviter des dérangements assez désagréables : on ne passe pas facilement inaperçu dans le cabinet d'un juge d'instruction. On y côtoie du monde, beaucoup de monde et aussi des journalistes toujours à l'affût du sensationnel. Enfin, en admettant même que vous parveniez à sortir - ne disons pas gagnant, mais muet de ces allées et venues - il ne pourra plus en être ainsi par la suite quand, soit le procureur de la République qui aura en mains l'enquête établie par le juge d'instruction, soit moi-même qui représenterai la défense, soit tous les deux ensemble, nous vous ferons citer comme témoin au moment du procès. Là, devant la Cour d'Assises, vous serez contraint, en votre âme et conscience, de parler sous la foi

du serment. Un serment qui vous déliera automatiquement du secret professionnel. Est-ce là vraiment ce que vous recherchez ? Ne pensez-vous pas que ce déballage -parce que j'ai tout lieu de craindre que c'en sera un -risque de nuire au recrutement futur de votre clientèle ?

Celle-ci n'est-elle pas faite de femmes et de dames, dont certaines sont très connues dans la société nancéienne, et qui hésiteront peut-être avant de venir consulter un praticien, dont l'honorabilité et la science ne seraient nullement mises en cause, mais qui n'aurait pas pu éviter de révéler certaines « choses » devant un tribunal ? Ne m'en veuillez surtout pas, Docteur, de ce que je viens de vous dire, mais je pense qu'il est toujours préférable de placer les gens devant la réalité qui les attend. Au revoir, Docteur.

Ce dernier, debout et immobile derrière son bureau, n'avait pas répondu. Mais, au moment où l'avocat s'approchait de la porte du cabinet, il finit par demander :

- Maître Deliot, montrez-moi la preuve formelle que vous êtes bien le défenseur de cette Valérie Lebrun.

- Vous n'avez pas confiance ? Il vous faut des preuves maintenant ? Notez que si vous me les aviez demandées plus tôt je vous les aurais déjà exhibées...

Voici d'abord ma carte d'identité, affligée d'une photographie qui n'est guère plus flatteuse que la réalité de mon visage, mais qui vous prouvera en tout cas que je suis effectivement Victor Deliot, avocat à la Cour. Si vous voulez bien avoir l'obligeance *i* examiner cette carte ? Et pris d'une inspiration subite, parce qu'il était contraint de continuer à déguiser la stricte vérité, il ajouta :

- Maintenant que vous n'avez plus de doutes, j'espère, sur mon identité, je vais vous montrer la preuve que je suis également l'avocat de Valérie Lebrun.

Il avait sorti de son portefeuille usagé une feuille de papier :

- C'est l'autorisation qui m'a été donnée cet après-midi même, et avant que je vienne vous voir, par monsieur le Juge d'Instruction Merlin de rendre visite à « ma » cliente à la prison centrale. Vous pouvez même constater qu'elle est contresignée par le directeur de cette prison. Que vous faut-il de plus ? Après avoir examiné avec soin les deux pièces, le médecin es rendit à l'avocat en disant :

- Rien. C'est suffisant. Je vous crois.

Pardonnez-moi, mais mettez-vous à ma place !

- Je vous comprends très bien, Docteur. Je vous le répète : ces scrupules légitimes vous font monter encore davantage dans mon estime.

- Alors, asseyez-vous, et écoutez-moi.

Lorsque Victor Deliot se retrouva, une heure plus tard, dans la rue de la Ravinelle, la nuit était déjà tombée. L'air, très vif, apporta au vieil homme une sensation de bien-être : ce fut comme une bouffée d'oxygène après la pénible impression d'étouffement qu'il avait éprouvée pendant tout le temps où le médecin avait parlé. Jamais peut-être, de toute sa carrière et malgré ce qu'une longue expérience de la vie lui avait fait découvrir, l'avocat n'avait entendu un récit aussi pénible. Le docteur Lordat avait relaté les faits avec une précision clinique dont la sécheresse même était effarante. Son auditeur n'avait même pas eu à lui poser de questions : tout avait été dit. Quand le gynécologue s'était enfin tu, un silence pesant s'était installé, jusqu'au moment où Deliot avait dit :

- Je vous remercie, Docteur, pour cet exposé. Et je crois que vous n'aurez pas à le regretter. Moi aussi je saurai être silencieux comme un tombeau autant que ce sera nécessaire : il y a des choses qu'il faut éviter d'étaler au grand jour, si on le peut ! Evidemment, dans le procès qui se prépare, il arrivera obligatoirement un moment où la vérité, toute la vérité, même si elle est sordide, devra éclater. Je m'efforcerai cependant de retarder le plus possible cette échéance et si vraiment je me trouvais,



pour les nécessités de la défense, acculé le dos au mur, je vous demanderais alors de venir répéter devant ceux qui vont avoir à juger ma cliente exactement tout ce que vous venez de me dire. Puis-je compter sur vous, le cas échéant ?

- Si la Justice l'exige, je parlerai.

Alors qu'il se dirigeait à pas lourds vers le centre de la ville, l'avocat savait déjà que ce gynécologue serait un redoutable témoin à décharge dont la déposition risquerait d'ébranler tout l'échafaudage de l'accusation.

Après avoir regardé sa montre, Deliot comprit qu'il n'était plus question pour lui de retourner à une heure aussi tardive à la prison pour revoir Valérie. S'il en avait été autrement, il n'aurait pas perdu une seconde. Il savait que, maintenant, il était armé - et bien armé - pour arracher enfin à la jeune femme les aveux qu'elle n'avait encore voulu faire à personne et qui étaient cependant indispensables pour tenter de la soustraire au pitoyable destin qui l'attendait. Aveux sur lesquels il comptait absolument, pour venir épauler ce qu'il venait d'apprendre par le médecin.

Ce soir, il ne reprendrait pas, comme cela avait été dans ses intentions, le train pour Paris. Son devoir lui commandait impérieusement de rester à Nancy jusqu'à ce qu'il eût revu Valérie pour la grande explication. Il irait à la prison dès le lendemain matin.

Il se félicitait d'avoir quelque peu déformé la vérité en faisant croire au docteur Lordat qu'il était déjà l'avocat de Valérie : en réalité, il ne prendrait cette décision finale qu'après que la fiancée de Gilles aurait parlé à son tour, prouvant par là qu'elle lui faisait enfin entière confiance. Ce qui était également indispensable. Et si elle persistait à se taire ? Cela lui paraissait assez peu vraisemblable puisqu'il tenait enfin en mains la clef permettant d'ouvrir une première porte sur la véritable raison du crime.

Mobile qui était à la fois insensé et grandiose, fou et plausible, justifiant presque le double geste meurtrier.

Ce serait cela qu'il faudrait arriver à faire comprendre à une Cour d'Assises.

Pour la première fois depuis qu'il s'était penché sur cette étrange affaire, le vieil homme sentait que, même si elle s'annonçait ardue et parsemée d'embûches, sa tâche d'avocat pourrait se justifier parce qu'elle ne serait aucunement fondée sur le respect des lois, mais sur celui de la personne humaine : en l'occurrence, celle de l'accusée et non pas des victimes. Cela paraissait démentiel, mais ce serait pourtant l'unique façon de plaider.

Les seules choses que Victor Deliot pouvait faire maintenant étaient de trouver un gîte pour la nuit et de dîner. Il se rendit dans un hôtel, proche de la gare et d'apparence modeste, où il retint une chambre dont l'ameublement et le confort étaient assez approximatifs. Mais, pour un homme tel que lui, cela n'avait aucune importance : ni ses goûts, ni ses moyens ne l'avaient jamais porté vers le luxe. Dès qu'il eut rempli la fiche d'identité au bureau de réception, il ressortit en quête d'un restaurant, modeste lui aussi. Mais, comme il avait tout le temps, il décida d'aller revoir l'admirable Place Stanislas dont il avait conservé un souvenir ébloui lorsqu'il était venu en touriste dans cette même ville un demi-siècle plus tôt. Quand il la retrouva, elle lui parut encore plus belle qu'autrefois, avec les façades de l'Hôtel de Ville et du magnifique théâtre éclairées par des projecteurs. Les merveilleuses grilles aussi, ceinturant ce joyau, lui semblèrent rajeunies, déifiant toutes les patines et toutes les attaques du temps.

Sous l'effet de la lumière indirecte, les fontaines ruisselaient de vie. Au centre de la place se dressait la statue monumentale du bon roi qui, après avoir été chassé de Pologne, avait reçu en compensation les duchés de Lorraine et de Bar : ce Stanislas Leczinski qui avait été également le beau-père de Louis XV le bien-aimé.

En franchissant les grilles, l'avocat prolongea quelque peu sa randonnée nocturne vers l'harmonieuse Place de la Carrière, bordée de façades d'hôtels particuliers constituant l'un des plus beaux ensembles XVIII restant en France. Et, tout en flânant sous les frondaisons du terre-plein central qui étaient encore fournies en cette mi-octobre, Victor Deliot ne pouvait s'empêcher de penser que c'était dans cette ville- musée que la jeune Valérie avait été élevée et avait grandi...

Une Valérie qui, depuis son crime, n'avait plus la possibilité de contempler toute la grandeur l'entourant.

Mais avait-elle jamais eu, cette créature qui était elle-même très belle, le goût de la beauté architecturale ou picturale, et avait-elle seulement un sens artistique ?

N'était-elle pas, comme beaucoup de filles de sa génération, plutôt attirée par les danses hystériques, l'absorption d'innombrables whiskies dans des caves enfumées ou les rallyes meurtriers au volant de voitures trop bruyantes ?

Il existait pourtant un point d'équilibre en Valérie : l'amour qu'elle semblait réellement ressentir à l'égard de Gilles, qui, lui, était un garçon sérieux et solide.

Peut-être même était-elle entrée, en compagnie de l'amoureux devenu très vite l'amant, dans cette brasserie qui se trouvait à l'angle de la Place Stanislas et de la rue Raymond-Poincaré et devant laquelle le promeneur solitaire venait de s'arrêter, en regardant avec une curiosité amusée, au travers des grandes baies vitrées, le mouvement intense provoqué à l'intérieur de l'établissement par la juvénile présence de nombreux étudiants. On y apercevait, blottis de préférence dans les coins de banquettes, des couples d'amoureux aussi passionnés qu'avait dû l'être, s'il était venu dans ce lieu, celui d'une Valérie au regard de braise et d'un Gilles aux yeux d'azur.

Victor Deliot ne put résister à l'attraction qu'il éprouvait toujours devant la prodigieuse vie d'une brasserie et qui se traduisait chez lui par les visites régulières, s'agrémentant de longues méditations devant des tasses de tilleul « bouillant », qu'il faisait à ce qu'il considérait comme étant un peu « son » fief parisien : le café à l'enseigne des *Deux-Palais*.

IL entra dans la brasserie nancéienne où il se fit servir un frugal repas. Car, pour lui, se nourrir était une véritable corvée. Contrairement à la majorité des gens, il avait la conviction que l'on perdait toujours beaucoup trop de temps à table.

Une demi-heure à peine après ce repas, il aurait été bien incapable de dire ce qu'il avait mangé, tant ses pensées iraient été éloignées des « plaisirs » gastronomiques. Pendant tout le temps passé dans la brasserie, il n'avait pu se détourner de la contemplation muette et discrète des couples d'étudiants et d'étudiantes qui y entraient ou en ressortaient amoureusement enlacés. Et, à chaque nouveau couple, il s'imaginait avoir en face de lui le couple Valérie-Gilles se retrouvant pour le week-end. Car Valérie, étudiante en première année de droit, avait sans doute entraîné son amant dans un tel lieu où la jeunesse se sentait chez elle parce qu'elle y possédait déjà la supériorité numérique. A moins que, telle qu'il venait de la découvrir, mystérieuse et renfermée, elle se fût refusée à fréquenter des établissements aussi ouverts au public et dans lesquels elle aurait risqué de rencontrer des amis ou, tout au moins, des relations de sa famille adoptive ? Peut-être avait-elle préféré cacher ses amours. Gilles n'avait-il pas avoué, au cours de sa première visite rue des Saints-Pères, que pour retrouver celle qu'il aimait, les choses n'avaient pas toujours été faciles et que, certains week-ends, il n'était même pas parvenu à la rencontrer ?

Lorsqu'il quitta la brasserie, Victor Deliot remonta sans hâte la rue Poincaré qui le ramenait vers la gare et à son hôtel. Pendant cette marche, il ne pensa plus aux amants, ni même au crime qui avait motivé sa venue à Nancy. Une autre pensée,

venue à l'improviste, le hantait : les vrais parents de Valérie - ceux qui lui avaient donné la vie - existaient- ils toujours ? Etaient-ils même de Nancy ou de la région ? Valérie, adoptée à six ans par les Lebrun, se souvenait-elle seulement de sa vraie mère, même d'une façon très vague ? C'était peu probable, l'Aide Sociale à l'Enfance mettant tout en œuvre pour que les enfants confiés à ses soins ne puissent pas trop penser à ceux qui les ont abandonnés. Cela aussi, c'était un problème. Un grave problème, qui, sans avoir constitué le déclic même du crime, en avait été l'un des moteurs lointains. Moteur qui n'avait plus cessé - depuis que Valérie avait été en âge de comprendre et de deviner les choses avec cet instinct infallible que possèdent les enfants - de bourdonner sourdement dans le cerveau de la petite fille, puis dans le cœur de la jeune fille et enfin dans l'âme de la très jeune femme : « *Tu n'es pas l'enfant des Lebrun... Cet homme-là n'est pas ton vrai père. Cette femme-là n'est pas ta vraie mère. Tu n'es pas l'enfant des Lebrun...* »

Allongé sur son lit d'hôtel, le vieil homme - qui avait eu beaucoup de difficulté à obtenir du veilleur de nuit qu'il lui préparât et lui montât un tilleul - fut long avant de trouver le sommeil. Et pourtant, selon l'habitude qui lui était chère, il n'avait pas plaidé, dans l'obscurité et pour lui seul, la cause de Valérie. Cette plaidoirie-là, il avait senti qu'il ne pourrait la faire qu'au grand jour : en pleine lumière. Pendant des heures, il n'avait fait que penser et repenser au risque gigantesque que représentait toujours une adoption. Le geste, qui en lui-même était magnifique, pouvait engendrer, au fur et à mesure que l'enfant grandissait, le meilleur et le pire. Il pouvait conduire ceux qui se trouvaient définitivement liés par la force de la loi et non pas par les liens naturels du sang, au bonheur ou au drame.

Dès que le jour revint, Deliot se leva. Mais avant de se rendre à la prison pour y revoir Valérie, il fit une nouvelle promenade en ville. Il estimait en effet qu'il était indispensable - si l'on veut bien découvrir la véritable physionomie d'une cité - de la voir s'endormir et se réveiller. Les visages du matin ne sont pas les mêmes que ceux du soir et ce n'est pas quand les villes sont écrasées par le bruit de la circulation ou par le mouvement des foules qu'elles vivent le plus intensément : à ces heures, dites « de pointe », elles cessent d'avoir leur personnalité propre et ressemblent à toutes les autres villes. Pour un Deliot, l'âme d'une ville était un peu comme celle des humains : à elle aussi il lui faut des moments de calme et d'ombre pour se retrouver véritablement

Ce matin, le but de promenade du vieil homme était très précis : le Cours Léopold où se dressait l'hôtel particulier les Lebrun. Quand il fut sur le trottoir opposé, devant la façade, Victor Deliot s'arrêta et prit tout son temps pour la contempler. Elle était assez imposante, cette façade, mais dénuée de goût.

L'ensemble de la bâtisse à trois étages rappelait toutes ces demeures cossues, édifiées au lendemain de la première guerre mondiale un peu partout dans les grandes villes de province pour prouver que leurs propriétaires avaient réussi à passer à travers la tourmente sans éprouver trop de dommages financiers.

La maison Lebrun respirait la réussite tout en cachant le confort bourgeois.

Lorsqu'il était arrivé, les volets étaient encore tous fermés à l'exception de ceux des fenêtres mansardées du troisième étage qui devaient être celles des chambres réservées au personnel. Mais, alors qu'il continuait à regarder la maison en cherchant à percer son mystère, Deliot vit s'ouvrir successivement d'abord les volets du rez-de-chaussée, puis ceux du premier étage. Au rez-de-chaussée ce fut un valet de chambre qui fit ce travail, apparaissant successivement à chacune des portes-fenêtres, bordées par un balcon individuel en pierre, qui les séparait de la rue. Au premier, où les fenêtres étaient moins grandes, ce fut une femme de chambre qui se montra ; l'observateur, toujours immobile, pensa que c'était peut-être la domestique

dévouée qui apportait régulièrement à la prison ce dont Valérie pouvait avoir besoin.

Ces portes-fenêtres du rez-de-chaussée devaient être celles du salon ou même de la bibliothèque où tout s'était passé... Les fenêtres du premier étaient presque certainement celles de l'appartement des parents Lebrun, alors que celles du second, dont les volets restèrent clos, apportaient sans doute le jour à la chambre et au boudoir de Valérie - pourquoi une aussi riche héritière, et fille unique, n'en aurait-elle pas eu un dans une aussi vaste demeure où la place ne manquait pas ? - qui, en ce moment, n'avait plus, pour tout décor de ses pensées et de ses rêves, que les murs d'une cellule.

Ces volets du second étage, restés intentionnellement fermés, prouvaient que la vie - la prodigieuse vie de la jeunesse dont les Lebrun avaient eu un tel besoin qu'ils n'avaient pas hésité à la faire entrer dans leur foyer grâce à un artifice - avait disparu. La gaîté s'était enfuie pour longtemps, sans doute même pour toujours, de cet hôtel prétentieux dont la façade attristée semblait n'avoir plus d'âme.

Après avoir franchi le portail monumental, donnant accès à la voûte, Valérie s'était rendue, l'année passée, à la Faculté de Droit située de l'autre côté du Cours Léopold. Elle n'avait eu qu'à traverser l'esplanade.

Peut-être même la 2 CV anonyme de Gilles avait-elle stationné à quelques mètres seulement du lieu où Deliot se trouvait en ce moment ?

Après avoir consulté sa montre, ce dernier estima qu'il pouvait maintenant se diriger vers la prison pour être reçu par Valérie à une heure qui n'étonnerait pas trop ses geôliers, habitués à voir les avocats rendre visite à leurs clients plutôt au début de l'après-midi.

D'ailleurs lui aussi - comme Gilles lorsqu'il s'était fait conduire par un taxi en ce même lieu, le jour où il avait appris le crime - comprit qu'il n'avait plus rien à faire devant la façade de l'hôtel Lebrun dont l'aspect extérieur resterait désormais gravé dans sa mémoire.

La seule différence entre son observation et celle qu'avait faite le jeune homme était qu'il n'y avait plus de foule en stationnement, ni d'agents de police montant la garde pour empêcher les curieux de trop s'approcher d'une demeure qui, dans le raisonnement simpliste de beaucoup de gens, était maintenant une « maison maudite ». Onze jours, et onze nuits s'étaient écoulés : la victime avait été inhumée loin de là, sa veuve continuait à panser ses blessures dans le silence oppressant de la grande bâtisse, les journalistes avaient trouvé d'autres pâtures pour satisfaire leur fringale de nouvelles « à sensation », le juge d'instruction Merlin poursuivait patiemment son enquête et Valérie, l'inculpée que la majorité des gens considéraient déjà comme une criminelle, attendait au fond de sa cellule, sans se douter certainement que, dans une heure tout au plus, on la conduirait à nouveau au parloir des avocats. A moins qu'elle ne refusât de revoir le curieux personnage déjà venu lui rendre visite la veille ?

N'était-ce pas là son droit le plus strict ? S'il en était ainsi, Victor Deliot reprendrait le premier train pour Paris en emportant avec lui ce qu'il savait être « la clef » de toute l'affaire et que le secret professionnel, ajouté à l'engagement moral qu'il avait pris à l'égard du gynécologue, lui interdisait de livrer à qui que ce fût.

Mais, malgré tout, plus il se rapprochait de la prison et plus il se sentait envahi par un sérieux espoir : celui que la nouvelle nuit écoulée ait permis à la jeune femme de réfléchir aux désastreuses conséquences que pouvait engendrer son mutisme.

Après avoir été introduit à nouveau par un gardien dans « le parloir ». Deliot y attendit presque une demi-heure. Mais cette attente même lui parut être de bon augure : ne signifiait-elle pas que l'inculpée prenait tout son temps de femme pour se présenter devant lui aussi élégante que la veille ? Si elle avait opposé une fin de non-

recevoir il en aurait été informé au bout de quelques minutes.

Elle parut enfin, égale à celle qu'elle était la veille, vêtue du même tailleur et coiffée de la même façon. La seule petite différence provenait du fait que le visage, sans être détendu, semblait être un peu moins hermétique. Puisqu'elle était là à nouveau, seule devant lui, le moment était venu pour Deliot d'abattre rapidement ses cartes jusqu'à la seconde où il sortirait l'atout :

- Ma chère Valérie, je pense que vous devez être plutôt surprise de me revoir ici, ce matin ?

- Je l'avoue, Maître. Je vous croyais reparti pour Paris.

- Quand je vous ai quittée hier après-midi, c'était en effet mon intention, mais, entre-temps, un événement s'est produit qui m'a mis dans l'obligation morale de modifier mes projets.

- L'obligation morale ?

- Mais oui ! Nous autres, avocats, nous l'avons, même si certaines personnes s'obstinent à refuser notre aide... Après notre première conversation qui a tourné assez court, un sursaut de conscience professionnelle m'a hanté. Une voix mystérieuse me répétait sans cesse dans le creux de l'oreille : « Mon vieux Deliot, tu n'as pas le droit de ne pas retourner voir dès demain matin cette petite Valérie pour essayer une dernière fois de l'amener à une plus juste conception des choses. »

C'est pourquoi vous me voyez ici.

- Je vous sais gré d'une telle sollicitude et je puis vous confier, à mon tour, qu'après votre départ, j'ai été très ennuyée de la façon dont nous nous étions séparés.

- Pourquoi ? Cette séparation n'avait rien retiré à l'estime que je vous porte et en laquelle, j'ose l'espérer, vous me tenez aussi ?

- Certainement. Mais je me suis quand même très mal conduite à votre égard. C'est vrai : après avoir réclamé votre assistance, je vous ai laissé repartir sans vous avoir remercié de vous être déplacé uniquement dans le but de me rendre service. J'ai un peu honte.

- Un peu seulement ? Alors ce n'est pas terrible et oublions tous les deux une honte aussi éphémère.

Avant que je vous explique pourquoi je suis revenu, auriez-vous de votre côté quelque chose de nouveau à me dire ? J'entends par là une, ou plusieurs choses, qu'il vous paraissait assez délicat de me confier dès la première fois où nous nous rencontrions ?

- Oui et non...

- Occupons-nous d'abord du « non » : pourquoi non ?

- Parce que ma situation actuelle est indéfendable.

- J'ai tout lieu de penser qu'elle le serait un peu moins si vous acceptiez, comme vous l'a écrit l'homme qui vous adore et que vous aimez, de vous confier enfin complètement, et sans arrière-pensée, à quelqu'un qui ne demande qu'à vous aider. Vous-même, hier, m'avez avoué que vous aviez confiance en Gilles.

Alors pourquoi ne pas reporter cette confiance sur moi qui ne suis, en fin de compte, que son envoyé ?

- Vous êtes trop modeste, Maître ! Je sais que, si Gilles vous a choisi, c'est qu'il a ses raisons : c'est un garçon qui n'agit jamais à la légère.

- Il a porté sur vous un jugement similaire : « Valérie sait ce qu'elle fait. » Ce qui prouve que vous ne vous connaissez pas tellement mal tous les deux. Et vous êtes persuadée que c'est lui qui m'a choisi ? C'est amusant ! S'il vous arrivait un jour d'apprendre comment les choses se sont réellement passées, vous seriez plutôt étonnée. Mais peu importe après tout ! Ce qui compte, c'est que nous nous trouvions à nouveau l'un en face de l'autre.

Et revenons au « oui de votre réponse ambiguë de tout à l'heure : ne semblerait-il pas signifier que vous seriez disposée - mettons : à 50 % à vous confier à moi ?

- Je vous l'ai dit : vous m'êtes très sympathique.

- Puisqu'il en est ainsi, je vais donc prendre quelques risques en vous demandant de m'écouter bien sagement... ces 50 % de sympathie me permettent de vous expliquer pourquoi je n'ai pas encore tout à fait renoncé à vous venir en aide. Hier, après vous avoir quittée, je me suis rendu chez un gynécologue que vous avez consulté : le docteur Lordat.

- Il a parlé ? La question venait d'être posée, avec une précipitation inquiète, par une voix qui semblait étranglée par l'angoisse.

Victor Deliot fit celui qui n'avait rien remarqué et répondit, très calme :

- Il a parlé...

- Il vous a dit tout ?

- Il m'a dit ce qu'il savait de vous.

- Mais pourtant... N'est-il pas tenu au secret professionnel ?

- Il l'est. Moi aussi ! Ce qui m'a permis de le délier de ce secret à mon égard puisque je n'ai pas le droit d'en faire état, à moins que vous ne m'y autorisiez. Car il faudra bien, si nous devons continuer à nous voir, qu'un moment vienne où nous devrons parler de certaines choses...

- Je vous en supplie ! Tout cela est tellement atroce !

- Croyez bien, mon enfant, que j'aurais préféré de beaucoup apprendre de votre bouche ce que j'ai réussi, non sans peine, à arracher à un médecin. Peut-être m'en voulez-vous d'avoir agi ainsi, mais votre silence inexplicable m'a contraint à utiliser tous les moyens pour me rapprocher enfin de la vérité. Il est indispensable maintenant que nous reprenions l'affaire par son début. Ecoutez-moi.

Il parla longtemps, aussi longuement que l'avait fait la veille le gynécologue lorsqu'il était dans son cabinet.

Et, peu à peu, l'expression du visage de Valérie se modifia. A la dureté voulue du début succéda l'accablement devant l'étalement progressif d'une vérité qu'elle aurait voulu cacher à tout le monde. Puis à un moment les beaux yeux perdirent un peu de leur éclat pour se voiler d'un brouillard de larmes qui coulèrent ensuite le long des joues : des larmes désespérées.

Malgré cela, le vieil homme continua à parler, de sa voix très douce, toujours égale. Quand il se tut, l'orgueil de celle qui l'avait écouté semblait avoir fondu. Elle se tenait, assise devant lui, dans une attitude où l'humilité rejoignait le chagrin.

Pendant un bon moment, il la contempla telle qu'elle lui apparaissait enfin, débarrassée du secret qui l'étouffait depuis l'instant où elle avait tué. Et elle lui parut être infiniment plus belle que la veille : Valérie était devenue un être émouvant, exhalant sa vraie douleur de femme.

Il eut alors un geste qui n'était pas celui d'un avocat, ni même d'un confident, mais plutôt l'élan d'un père qui cherche à consoler son enfant. De sa vieille main, maladroite et parcheminée, il avait sorti de l'une de ses poches un mouchoir avec lequel il tamponna doucement les joues brillantes de larmes en disant à mi-voix :

- Vous avez assez pleuré. Maintenant, ça suffit. Je sais pourtant que c'était nécessaire et normal ! Cela vous a fait du bien, beaucoup de bien. Savez-vous que vous n'êtes plus du tout la même ? Vous êtes une tout autre femme, que je préfère de beaucoup et avec laquelle je suis à peu près certain de pouvoir m'entendre : une très jeune femme qui écouterait à l'avenir son défenseur, parce qu'elle n'a plus grand-chose d'important à lui cacher. Vous voyez que j'ai très bien compris pourquoi vous avez tiré. Votre comportement peut même s'expliquer. Mon rôle sera désormais de l'expliquer, à mon tour, à ceux qui vous jugeront. Dites-moi franchement si vous avez enfin

confiance dans ce vieux bonhomme qui est à nouveau devant vous et qui sait tout sans que vous lui ayez cependant rien dit ? Oh ! Je ne vous demande pas une grande réponse, mais simplement un petit « oui » qui voudra dire : « Maître Deliot, maintenant je crois dans votre aide. »

Les lèvres de la femme prostrée s'entrouvrirent pour murmurer :

- Oui, j'y crois.

- A la bonne heure ! Ça y est ! Je vous promets de vous défendre avec tout mon cœur, parce que j'estime que ce qui vous est arrivé est injuste ! Pour moi déjà vous n'êtes pas une coupable, mais plutôt une étrange victime. Ce sera cette éviction que je m'efforcerai de faire partager aux jurés. Je finis par croire que ce gentil Gilles n'a pas eu tout à fait tort de s'entêter pour me décider à venir vous rendre visite. Ceci ne veut pas dire que je réussirai complètement, mais je m'efforcerai tout au moins de limiter les dégâts... Ce qui était à la base de tout, c'était que nous scellions d'abord une alliance : c'est fait. Vous rendez-vous compte que nous formons déjà un groupe de trois : vous, Gilles et moi ? C'est un commencement. Je ne désespère pas d'ailleurs d'adjoindre prochainement à notre trio un autre allié, précieux.

- Qui cela ? Les gens ne peuvent qu'être tous contre moi.

- Vous oubliez le gynécologue.

- Le docteur Lordat ?

- Le docteur qui m'a laissé entendre qu'il n'hésiterait pas, le cas échéant, à venir exposer devant la Cour ce qu'il m'a dit sous le sceau du secret professionnel.

- Mais, Maître, ce serait effroyable pour moi !

- Je ne le pense pas. Une telle déposition risquerait au contraire de vous réhabiliter dans l'esprit des jurés.

- Qui ne me regarderont plus qu'avec pitié !

- Peut-être. Mais, dans votre cas, très précis, nous n'avons pas tellement le choix : ou ce sera à votre égard la pitié de vos juges, ou ce sera leur mépris... Nous devons tout mettre en œuvre pour faire naître dans leur esprit le premier de ces sentiments qui, seul, peut vous sauver.

- Ensuite, je serai la risée de tout le monde !

- Vous vous préoccupez de l'opinion de tout le monde, une femme de votre trempe ?

- Nancy me tournera le dos ou me désignera du doigt.

- Vous ne serez nullement obligée de continuer à y vivre. D'ailleurs, n'était-ce pas déjà votre intention puisque vous étiez décidée à épouser Gilles ? Il n'habite pas et ne travaille pas à Nancy, lui... C'est un Parisien, comme moi. Et Paris ne se préoccupe guère de ce que peut penser « la Province » : Paris a le dos et la compréhension larges. Dites-moi : vous n'avez pas changé d'avis au sujet de Gilles ?

- Ce serait plutôt lui qui risquerait de le faire ! Et il aurait mille fois raison : un homme peut ne plus avoir envie d'épouser une criminelle !

- D'abord, vous n'aurez le droit de porter, si j'ose dire, un tel titre - assez rare au fond et pas tellement envié ! - que lorsque vous aurez été jugée et reconnue comme telle par la Cour d'Assises : ce qui, à mon avis, n'est pas encore certain. Jusque-là vous n'êtes qu'une inculpée. Evidemment, quand le temps du procès viendra et quand vous serez dans le box, dit stupidement « d'infamie », le président de la Cour d'Assises s'adressera à vous en disant « *Accusée, levez-vous.* » Je pressens déjà que ces mots résonneront douloureusement en vous, mais je sais aussi que vous saurez continuer à vous montrer assez forte pour ne pas leur attacher plus d'importance qu'ils n'en ont. On peut être accusé par les autres de tout dans la vie, et même d'avoir tué ! Mais ceci ne signifie pas qu'on l'ait effectivement fait et c'est à ceux qui accusent d'en établir la preuve.

- En ce qui me concerne, ils n'auront pas grand mal !

- Qui sait ? Vous avez tué, certes, mais pas comme quelqu'un qui le voulait vraiment. Contrairement à ce qu'une foule d'imbéciles pense encore en ce moment, ce crime n'a rien de prémédité. Il est né spontanément d'une terrible révélation qui ne vous a été faite que quelques heures avant son accomplissement. Disons, pour clore aujourd'hui ce chapitre sur lequel nous reviendrons plus tard tous les deux à tête reposée et en regardant les faits bien en face, que vous n'avez jamais voulu supprimer des êtres humains. Vous avez plutôt cherché le moyen de vous venger par un seul geste de tout le mal qui vous a été fait. Votre vrai drame, c'est que ce geste a été trop rapide... Je suis sûr qu'après une nuit de réflexion, vous ne l'auriez pas accompli. Suis-je dans le vrai ?

- Oui.

- Cet aveu prouve que vous regrettez votre geste.

Depuis quand ce regret ?

- Je ne sais plus. Mais je crois bien que ce fut immédiatement après que j'eus tiré, quand je les ai vus tous les deux : lui, affalé sur son bureau et baignant dans son sang... Elle, blanche comme une morte dans le fond d'un fauteuil...

j'ai cru sincèrement à ce moment-là que je l'avais tuée, elle aussi !

- Xe parlons plus de cela et revenons au présent : vous allez me promettre - et même me jurer sur votre amour pour Gilles - que vous ne direz pas un mot, à qui que ce soit de la véritable raison qui vous a conduite au crime et que nous ne sommes que deux à connaître, vous et moi ?

- Vous oubliez le gynécologue ?

- Il ne la connaît pas. Peut-être l'a-t-il subodorée après ma visite chez lui, mais il n'en est quand même qu'au stade d'hypothèses qu'il ne cherchera d'ailleurs pas tellement à approfondir ! Ce n'est pas son rôle. De plus, c'est un homme : consciencieux qui a trop le respect de la personne humaine pour lui porter atteinte.

La seule chose qu'il connaît de vous, c'est votre condition physique. Mais de là à en déduire, comme je devais le faire pour vous venir en aide, que le physique a influé sur le moral au point de déclencher le mécanisme implacable, il y a une marge considérable.

Le docteur ne la franchira pas, ni personne, avant que je ne juge nécessaire de la combler aux yeux de tous.

Donc nous ne sommes que deux, vous et moi, à tout savoir. Nous nous sommes bien compris ?

- Oui, Maître.

- Dès que je le pourrai, j'essaierai d'obtenir que Gilles puisse venir vous rendre visite ici. Car, dans cette regrettable affaire, nous avons un puissant auxiliaire qui s'appelle *Amour*. Ce sera surtout sur lui que je m'appuierai. Mais vous n'avez pas encore répondu à la question que je vous ai posée tout à l'heure : vous n'avez pas changé d'avis au sujet de Gilles ?

- Non.

- Vous souhaitez toujours devenir sa femme ?

- S'il veut encore de moi après ce qui s'est passé et surtout quand il apprendra ce secret que vous exigez que nous gardions tous les deux.

- Je crois avoir senti Gilles trop sincèrement épris de vous pour que rien désormais ne le fasse changer d'avis. Il vous aime comme on doit aimer.

Promettez-moi que, quand vous le verrez ici avant le procès, vous ne lui direz pas un mot de ce que j'appellerai à l'avenir « notre » secret.

Elle eut une hésitation.

- Ai-je le droit d'agir ainsi envers lui ? Ne serait-ce pas, de ma part, la pire des



trahisons ?

- Il n'y a pas de trahison lorsqu'il s'agit de sauver un amour. Et nous n'y parviendrons que si vous trouvez le courage de vous taire. Plus tard, quand le procès sera terminé, vous aurez toute liberté d'apporter à votre époux les explications que vous estimerez honnête et loyal de lui donner... Mais il vous aime tellement que cela me surprendrait bien qu'il vous les demandât !

- Vous avez dit « mon époux » ?

- Ne l'est-il pas déjà ? Passer devant le maire et même devant M. le curé ne sera plus, pour vous deux, qu'une double formalité... J'ai bon espoir que tout cela, comme dans les histoires qui finissent bien et qui plaisent tant aux foules, se terminera par un beau mariage.

- Vous êtes optimiste !

- Il le faut dans ma profession, ma petite Valérie ! Si nous, les avocats, nous ne l'étions pas, comment parviendrions-nous à inspirer confiance à nos clients ?

Je suis même prêt à parier que le jour où ces aimables cérémonies à la mairie et à l'église auront lieu, l'un ou l'autre de vous deux me demandera d'être son témoin !

- Et vous accepteriez ?

- Avec joie ! Et attention à ce que vous dites dans vos lettres, non seulement à cause de Gilles, mais parce qu'elles sont toutes lues au départ par le contrôle de la prison. Quand allez-vous lui écrire ?

- J'étais en train de le faire lorsque l'on m'a annoncé votre visite.

- Oh ! Je suis désolé...

- Moi pas, puisque je vais refaire entièrement ma lettre après votre départ.

- Vraiment ? Elle n'était donc pas très gentille, cette première lettre ?

- Je disais à Gilles qu'il ne devait pas m'en vouloir si je ne vous avais pas très bien accueilli, mais que j'avais encore besoin de réfléchir avant de prendre une décision sur le choix de mon défenseur.

- Avouez que je ne vous avais pas fait une très bonne impression ?

- Ce n'est pas exactement cela. A vrai dire, je ne savais quoi penser de vous. Et surtout de moi !

Tandis que maintenant, c'est différent : j'ai confiance ! C'est cela que je vais dire dans ma nouvelle lettre.

- Alors écrivez-la vite ! Vous lui ferez plaisir. et à moi aussi ! Il y a une autre personne en présence de laquelle vous allez vous trouver à de nombreuses reprises avant l'ouverture du procès et devant qui vous devrez vous montrer d'une extrême prudence dans vos propos. Cette personne vous interrogera, comme elle l'a déjà fait sans grand succès, et vous serez bien obligée à l'avenir de lui répondre, ne serait-ce que par des « oui » ou par des « non ». Il s'agit de monsieur Merlin, le juge d'instruction auquel il incombe ; instruire l'affaire pour en constituer le dossier. Celui-ci sera transmis ensuite au magistrat qui dirigera les débats au procureur de la République qui requerra contre vous. Vous avez vu ce Merlin, moi également. Quelle impression vous a-t-il fait ?

- Franchement aucune. N'ayant encore jamais eu affaire à un juge d'instruction, je pense qu'il doit ressembler à tous les juges d'instruction ?

- Comme j'aime cette réponse ! Vous venez de parfaitement définir monsieur Merlin. La courte visite que je lui ai faite, avant que vous ne réclamiez mon assistance, m'a fait comprendre que c'était un homme connaissant son métier et l'exerçant froidement, sans passion excessive : ce qui ne me déplaît pas. Dès le début de l'après-midi, je me rendrai à nouveau à son cabinet, au Palais de Justice, pour lui annoncer cette fois que j'accepte de vous défendre et que vous-même êtes maintenant disposée à répondre à toutes les questions qu'il vous posera en présence

de votre avocat.

- N'est-ce pas dangereux pour moi de répondre à « toutes » ses questions, comme vous me le dites ?

- Mon enfant, il y a des façons de répondre qui arrangent tout. Rassurez-vous : je serai à vos côtés. Et je prendrai mes dispositions pour revenir vous voir ici avant chacun des interrogatoires qui auront lieu dans son cabinet. Le premier, à mon avis, ne pourra guère avoir lieu avant le début de la semaine prochaine.

Nous sommes déjà vendredi ! Merlin n'apprendra que cet après-midi que vous avez un avocat, et, comme ce doit être un homme normal, aimant son week-end, peut-être même la chasse, je serais assez étonné qu'il fixât ce premier véritable interrogatoire à demain. Si cela était cependant, je resterais à Nancy. Dans le cas contraire, je rentrerai à Paris dès ce soir et je n'en reviendrai que le jour choisi par lui. Je crois pouvoir prévoir à peu près les questions qu'il vous posera. Je ne pense pas qu'au cours de ce premier interrogatoire il en arrive à la question essentielle qui se résume à ceci, et qu'il vous a déjà posée sans obtenir de vous la moindre réponse : « Pourquoi avez-vous tiré ? » S'il décide cependant d'agir ainsi pour mener plus rapidement son enquête, et en pensant que maintenant vous êtes disposée à passer à tous les aveux, il faudra bien que vous répondiez à une question aussi capitale.

Je vais profiter du temps qui nous reste avant cette prise de contact positive pour réfléchir à la réponse que vous devrez faire. Sans être sibylline - parce que c'est toujours très mauvais aux regards d'un juge d'instruction - celle-ci devra cependant ne pas livrer toute la vérité... Ce n'est pas mentir que de ne pas tout dire, surtout quand l'impératif du jugement final d'une Cour d'Assises l'exige ! Ce qu'il ne faudra pas révéler, c'est « notre » secret que nous conserverons jalousement et que « nous » ne lâcherons qu'au tout dernier moment, selon la tournure que prendra le procès. Vous pouvez dès aujourd'hui être assurée que si je puis éviter - sans risquer de compromettre vos chances - de révéler ce que « nous » savons, je le ferai.

- Je vous en saurai un gré infini !

- Nous sommes bien d'accord au sujet de la politique à suivre à l'égard du juge d'instruction ?

- Nous sommes d'accord.

- S'il arrive au cours de l'un de ces interrogatoires, qu'il n'hésitera pas à multiplier, ne serait-ce que pour vous mettre en contradiction avec vous-même, qu'il vous pose une question vous embarrassant réellement, vous vous taisez et vous me regarderez. Selon que je vous dirai : « *Vous devez répondre à monsieur le Juge d'Instruction* », ou bien que je lui dirai : « *Ma cliente n'a pas à répondre à cette question* », nous modifierons insensiblement le cours de l'interrogatoire. Car n'oubliez jamais que tout ce que vous répondrez, absolument tout sera enregistré et écrit par le greffier qui assistera aux interrogatoires.

Et tout se retrouvera dans le dossier ! « *Script a manent* », disaient avec raison les Latins... Ma chère Valérie, je pense que nous n'avons plus rien d'important à nous dire aujourd'hui : nous venons de faire, grâce à votre compréhension, un premier tour d'horizon indispensable. Celui-ci ne s'est réalisé, évidemment, qu'à vol d'oiseau, mais enfin, les grandes lignes y sont.

A ma prochaine visite nous commencerons à nous attaquer aux détails, car je me doute qu'il y en a beaucoup, et d'importance ! Mais juste merci parce que le monde ne s'est pas fait en un jour, l'échafaudage d'une bonne défense demande du temps. Je vais commencer par réfléchir aux points essentiels sur lesquels nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui.

Vous aussi, vous devriez en faire autant... Pourquoi, puisque la direction de cette prison a mis à votre disposition de quoi écrire, ne jetteriez vous pas quelques

notes sur le papier - que, bien entendu, vous ne montreriez à personne d'autre que moi - et qui vous permettraient de raviver votre mémoire tout en faisant le bilan ?

- Quel bilan ?

- Celui de votre passé.

- Mon passé ?

- Mais oui ! Je suis certain que vous avez encore une foule de choses à me confier. Vous-même, vous allez le sentir. Sur votre enfance, par exemple ? Avant que vous ne soyez entrée, à six ans, dans le sein de la famille Lebrun. Avez-vous quelques souvenirs de cette époque que nous pourrions appeler « la période préparatoire à l'adoption », alors que vous n'étiez encore qu'une toute petite fille placée sous l'entière protection de l'Aide Sociale à l'Enfance ?

- Je me souviens très bien de ma nourrice, une brave femme chez qui l'on m'avait placée.

- Voilà qui est très intéressant ! Seulement ne me parlez pas encore trop d'elle aujourd'hui ! Il me faut d'abord digérer ce que je viens d'apprendre au cours de ces dernières vingt-quatre heures. Mais que cela ne vous empêche surtout pas de penser, vous, à cette nourrice. Au fait, comment s'appelait-elle ?

- Tatine !

- Tatine ? C'est très gentil ! N'est-ce pas là l'un de ces petits noms affectueux que l'on donne à une maman-gâteau qui beurre les tartines ?

- Je ne me souviens pas d'autre nom pour elle.

- Vous l'aimiez, cette bonne Tatine ?

- Oh, oui !

- Eh bien, il faudra l'écrire dans vos notes... Et ensuite ? Vous devez vous rappeler le jour où vos parents sont venus vous chercher pour vous emmener chez eux sans que vous puissiez d'ailleurs vous rendre compte que ce n'étaient que vos parents adoptifs ?

- Je me souviens très bien. Nous sommes partis dans une grande automobile qui faisait l'admiration de tout le village où j'étais.

- Et la vôtre, bien sûr ?

- J'étais fière ! Tous mes petits amis me regardaient avec envie.

- Mettez-vous à leur place !

- Malgré tout, j'avais un peu de chagrin parce que je voyais Tatine pleurer.

- Elle avait sûrement beaucoup plus de chagrin que vous ! Les enfants, ça oublie si vite.

Pauvre Tatine ! Et après le voyage passionnant dans la belle automobile ?

- Je suis arrivée dans une grande maison où tout le monde paraissait m'attendre...

- Voyez-vous ça ! Déjà une petite princesse.

L'héritière Lebrun ! Maintenant, ne me racontez plus rien et notez tout : votre existence dans la somptueuse maison du Cours Léopold, vos vacances, vos débuts en classe, votre première communion. C'est un jour que l'on n'oublie jamais !. Vos premiers rêves de jeune fille aussi. Vous n'allez pas me dire que vous n'en avez pas fait ?

Elle ne répondit pas.

- Qu'est-ce qui vous arrive ? Aurais-je dit une sottise ? Gilles n'a quand même pas été le premier garçon dont vous avez été amoureuse ?

Parce qu'enfin votre rencontre - et c'est lui-même qui me l'a confié - ne remonte même pas à deux années ?

- C'est quand même le premier homme que j'ai aimé d'amour.

- J'en suis persuadé. Avant lui, ce n'étaient que des amourettes, tout à fait

normales, je m'empresse de le dire, chez une jeune fille. C'est bien cela ?

Une fois encore, elle resta silencieuse.

- Je crois que nous ferons mieux de parler de ces choses une autre fois. D'autant plus que je ne pense pas qu'il vous sera nécessaire de noter ces souvenirs pour vous les remémorer... Vous avez toujours confiance en moi ?

- Toujours.

- Tant mieux ! S'il m'arrive de vous demander de me raconter peu à peu autant de « détails », ce n'est nullement parce qu'il est dans mes intentions d'en faire état un jour devant ceux qui auront à vous juger ! C'est tout simplement parce qu'il est indispensable que je connaisse mieux, et même très bien, celle que je vais avoir à défendre. Et comme vous me paraissez être plus femme que beaucoup de femmes, ne serait-ce pas une regrettable erreur de ma part que de négliger votre vie sentimentale ? N'est-ce pas elle, en fin de compte, qui a régi tous vos actes et réglé votre comportement depuis quelque temps déjà ?

- Maître, vous êtes terrible !

- Moi ? Je vous ai dit que j'étais seulement lucide.

Et ça devrait vous satisfaire.

Il s'était levé :

- Ma chère « cliente », il est temps de nous quitter.

Vous vous souvenez sans doute qu'hier, après notre dernier entretien, je me suis retiré en vous disant « Au revoir ». Aujourd'hui, je voudrais prendre congé de vous d'une façon moins sèche et moins banale qui montrerait que cette deuxième visite sera suivie de beaucoup d'autres. Si je vous disais « à bientôt » ?

- C'est cela. Maître, à bientôt.

Au début de l'après-midi, il était introduit dans le cabinet de M. Merlin, qui l'accueillit presque en souriant :

- Alors, mon cher Maître, où en êtes-vous avec votre cliente ?

- Mon Dieu, monsieur le Juge, nous progressons en ce sens que j'ai tenu à venir vous annoncer moi-même que Valérie Lebrun est effectivement ma cliente depuis ce matin. J'assurerai sa défense devant la Cour d'Assises.

- Voilà pour elle une excellente nouvelle.

- Croyez-vous ? Je suis persuadé qu'elle aurait très bien pu trouver ici, au Barreau de Nancy, un défenseur infiniment plus qualifié que moi.

- Je n'en suis pas tellement sûr ! C'est une affaire délicate.

- Vous avez trouvé le mot juste, monsieur le Juge : une affaire qui est même beaucoup plus délicate et complexe que je ne le pensais au départ. Et vous, puis-je savoir où vous en êtes de votre enquête ?

- Hélas, je dois vous avouer qu'elle piétine. Ceci en grande partie à cause de l'obstination qu'a mise jusqu'à présent l'inculpée à ne répondre à aucune de mes questions. Mais, maintenant qu'elle a trouvé un défenseur, les choses vont peut-être changer ?

- Elles vont changer, en effet, et radicalement, puisque j'ai également le plaisir de vous annoncer que ma cliente est disposée à répondre aux questions que vous lui poserez, à condition que cela se passe en ma présence.

- Voilà qui est parfait. Il a fallu un homme tel que vous pour arriver à lui faire comprendre que ce mutisme stérile, dans lequel elle s'enfermait, ne la conduisait qu'à une impasse qui, à la longue, risquait d'être désastreuse pour elle.

- Il a fallu, pour la décider à parler, une raison plus sérieuse que la volonté d'un homme.

- Ce qui veut dire ?

- Rien, monsieur le Juge. Peut-être l'apprendrez-vous par les réponses qui

vous seront faites !

- Puisque votre cliente se trouve dans d'aussi bonnes dispositions, je pense qu'il n'y a pas une seconde à perdre. Mais comme je sais que vous résidez à Paris, je ne demande qu'à fixer les jours et les heures d'interrogatoire en plein accord avec vous. Qu'est-ce qui vous conviendrait le mieux ?

- Vos heures seront les miennes.

- Voulez-vous que le premier interrogatoire ait lieu lundi prochain, à quatorze heures ici ? Je ferai transférer l'inculpés en voiture cellulaire.

- Ne pourrait-on pas lui éviter un mode de transport aussi déprimant en utilisant un véhicule moins spectaculaire ? N'oublions pas que nous avons à faire à une jeune femme très sensible et très nerveuse.

Je crains qu'un tel voyage entre la prison et ce Palais de Justice, aussi court soit-il ne l'impressionne au point de paralyser complètement son désir sincère de vous répondre. Et tout le patient travail que je crois avoir accompli pour l'amener à une meilleure compréhension de sa situation d'inculpée se réduirait à néant. Ne pensez-vous pas qu'une voiture ordinaire, n'attirant l'attention de personne - ni celle de ma cliente, ni celle de curieux éventuels - serait de beaucoup préférable ?

- Mon cher Maître, il n'y a aucune raison de faire une différence de traitement entre une mademoiselle Valérie Lebrun et une autre inculpée, uniquement parce que la première est « très sensible et très nerveuse », comme vous l'affirmez. A ce propos, je dois vous confier que chaque fois que je me suis rendu à la prison pour l'interroger, votre cliente ne m'a pas semblé être une personne très émotive, mais plutôt quelqu'un chez qui tout était calculé et qui : agissait qu'avec la plus froide détermination. C'est là l'impression assez nette qu'elle m'a donnée et qu'elle a également produite sur les officiers de police qui avaient essayé de l'interroger avant moi. Maintenant je veux bien croire, puisque c'est vous qui me le dites, qu'un miracle se soit produit et qu'elle ait changé radicalement d'attitude. Nous verrons cela lundi, mais elle viendra au Palais de Justice en « panier à salade », comme tous ceux que je fais sortir de leur cellule pour les interroger. N'oubliez pas aussi qu'elle m' a fait attendre un peu trop longtemps avant de se décider à me répondre ! Et je crois m'être suffisamment dérangé jusqu'à présent en me donnant la peine d'aller la voir à la prison pour qu'elle me rende la politesse en voyageant dans le carrosse qui lui convient ! Elle peut même s'estimer heureuse de ne pas être un homme, sinon on lui imposerait le port des menottes pour toute la durée du trajet : et ça, croyez-moi, c'est beaucoup plus humiliant qu'un fourgon cellulaire !

- Il sera fait comme vous le désirez, mais je me permets de vous redire que votre décision qui aurait pu être aisément adoucie grâce à un soupçon de bonne volonté ou de compréhension m'inquiète. Je crains qu'elle ne modifie assez sensiblement le comportement de ma cliente au cours des interrogatoires.

- Nous verrons bien, n'est-ce pas ? Mais, dites-moi : si vous parlez ainsi, cela ne signifierait-il pas que vous n'êtes pas tellement sûr de votre cliente ?

- Qu'entendez-vous par-là ?

- Je veux dire que vous n'êtes pas tout à fait certain qu'elle continuera à suivre les sages conseils que vous lui avez prodigués ?

Le vieil homme respira longuement avant de répondre, non plus de sa voix douce cette fois, mais avec une force qui surprit son interlocuteur :

- Monsieur le Juge, je suis « sûr » de ma cliente en ce sens que je sais qu'elle a une entière confiance en moi. Mais j'aurais aimé qu'une parcelle de cette confiance rejaillît sur vous quand nous serons tous les trois en présence. Je dis bien « tous les trois » : vous, elle et moi ! Je ne pense même pas au greffier qui rédigera le compte rendu des interrogatoires : aussi bien vous que moi, nous pouvons l'assimiler à une

machine enregistreuse. Et sur les trois qui resteront il y aura une femme. Il faut toujours se méfier des réactions d'une femme, surtout quand elle est intelligente et inculpée ! Mais, comme vous venez de le dire, nous verrons bien.

- J'ai un peu l'impression, mon cher Maître - et ça ne me déplaît nullement, croyez-moi ! que ces interrogatoires vont nous réserver quelques passes d'armes ?

- C'est possible. Mais ce n'est pas certain !

Pourquoi les choses ne se dérouleraient-elles pas le plus normalement du monde en suivant ce train-train, presque « administratif », des enquêtes que vous connaissez tout aussi bien que moi ? Quoi qu'il en soit, je tiens à vous remercier dès maintenant, monsieur le Juge, pour l'amabilité dont vous voulez bien faire preuve à mon égard en tenant compte de mes déplacements pour fixer la date et l'heure des interrogatoires. Il ne me reste plus qu'à vous dire : « à lundi 14 heures ».

- A lundi, mon cher Maître.

Lorsqu'il ressortit du Palais de Justice, Victor Deliot avait au moins acquis une conviction : ce juge d'instruction ne ferait aucun effort pour se montrer compréhensif à l'égard de Valérie. Ceci parce qu'il ne lui pardonnait pas de l'avoir presque rendu ridicule pendant plusieurs jours aux yeux de l'opinion publique en refusant de lui répondre. Par la faute de cette fille butée, son enquête avait réellement piétiné comme il l'avait lui-même avoué. Et un juge d'instruction n'aime guère que la foule sente son impuissance totale devant le silence de ceux qu'il a la mission d'interroger.

Ce n'est pas une très bonne note pour lui, ça risque même de taire supposer qu'il ne connaît pas à fond son métier. L'avocat ne se faisait aucune illusion : ce Merlin ferait payer le talion à la jeune femme en restant strictement dans son rôle implacable de magistrat.

C'est pourquoi il y aurait encore moins de scrupules à avoir lorsqu'il s'agirait de « déguiser » habilement certaines réponses.

Une demi-heure plus tard, Deliot était à nouveau en présence du bâtonnier Peltin dont l'accueil avait été, cette fois, des plus mitigés.

- Comment ? S'était-il écrié, c'est encore vous ?

Mais je vous croyais rentré à Paris depuis hier soir puisque je n'avais pas eu de vos nouvelles, comme vous me l'aviez promis, après votre visite chez le gynécologue ?

- Je suis impardonnable de ne pas vous avoir encore donné signe de vie et c'est bien pourquoi je tenais à venir m'en excuser auprès de vous aujourd'hui.

- Je pensais sincèrement que cette conversation avec le docteur Lordat, à laquelle vous paraissiez attacher une telle importance, ne vous avait finalement rien appris d'intéressant et que vous étiez reparti pour la capitale bien décidé à ne plus vous mêler de l'affaire Lebrun !

Ces dernières paroles avaient été prononcées sur un ton qui surprit Deliot et qui semblait vouloir dire, dans le filigrane des mots : « *Et je n'aurais pas été mécontent qu'il en fût ainsi.* »

- Eh bien non, cher ami. Je suis resté tout bêtement à Nancy, estimant que je n'y avais pas encore rempli ma tâche.

Et comprenant - après avoir décelé tout ce qui se cachait sous la remarque précédente - qu'il ne fallait pas non plus trop en dire à son « vieil ami de jeunesse », Deliot continua le plus naturellement du monde :

- Oh ! Ce n'est pas mon entrevue avec ce docteur - par ailleurs le plus aimable des hommes - qui m'a décidé à rester. Nous avons parlé de choses et d'autres et spécialement de ce problème du contrôle des naissances sur lequel il a, je dois le reconnaître, des vues plus qu'intéressantes. Je le reverrai d'ailleurs, mais plus tard !

- Alors c'était vraiment cela dont vous vouliez l'entretenir ?

- Mais oui ! La venue au monde d'un enfant, ou son absence, ne modifient-elles pas complètement la vie d'une femme ? Mais revenons à la raison qui m'a retenu ici. Au moment de reprendre le train hier soir, j'ai eu un véritable scrupule. Je me suis dit : « Ai-je vraiment tout fait pour comprendre cette Valérie Lebrun et surtout pour me faire comprendre d'elle ? »

Ne serait-il pas plus juste, et plus équitable, de retourner la voir, après une nuit de réflexion de part et d'autre, pour vérifier si elle est réellement une femme qui ne veut pas être défendue ? »

- Qu'elle le veuille ou non, mon cher, elle le sera de toute façon !

- Je sais : grâce à vos bons offices de bâtonnier qui désignera son défenseur. Mais entre cette solution et une autre, moins aléatoire pour elle, on a quand même le droit de réfléchir quand on est un avocat consciencieux. Et ceci, même si l'on ne veut pas prendre soi-même l'affaire en mains.

- Vous avez raison : cette probité vous honore une fois de plus.

- Si vous saviez comme je suis heureux, cher ami, de vous voir penser comme moi ! Je suis d'ailleurs persuadé que si vous aviez été hier à ma place après une première visite à l'inculpée, vous auriez réagi exactement de la même manière. Vous aussi, vous auriez laissé le train de Paris repartir sans vous. J'ai donc passé dans votre bonne ville une nuit solitaire.

- Mais, Deliot, il fallait revenir chez moi où je pouvais très bien vous loger ! Ma maison est grande. Nous aurions vécu ensemble une très agréable soirée pendant laquelle nous aurions pu continuer à égrener nos vieux, nos charmants souvenirs de jeunesse.

- Pour rien au monde, je n'aurais voulu déranger madame Peltin, ni vous. Le propre de la véritable amitié n'est-il pas de la rendre discrète ? Mais rassurez-vous : j'ai passé une excellente nuit. Elle m'a d'abord permis de flâner tranquillement dans cette admirable capitale de la Lorraine que je tenais à revoir.

Et j'ai trouvé une poésie extrême à cette promenade nocturne : rarement une ville ne m'a paru être aussi belle ! Donc, de ce côté, il n'y a déjà aucun regret à avoir. Et ce n'est pas tout ! Cette nuit d'apaisement et de réflexion fut pour moi des plus salutaires : je pus repenser, en toute quiétude d'esprit, à la raison qui m'avait amené ici et qui se résumait, au fond, à la sympathie très réelle que j'éprouvais pour ce jeune parisien qui était le fiancé de la prisonnière et qui m'avait demandé de tenter de faire quelque chose pour elle. On n'a pas le droit, Peltin - et je vous sais suffisamment homme de cœur pour ne pas ressentir les mêmes sentiments que moi - de laisser un véritable amoureux seul avec sa peine. On doit l'aider, même si l'on n'est qu'un vieux garçon comme moi qui, au fond, s'est toujours montré assez égoïste en amour puisqu'il lui a préféré ses dossiers !

- Egoïste, vous ?

- Nous le sommes tous ! C'est justement par réaction et pour lutter contre cet exécrable défaut que je suis retourné ce matin auprès de Valérie Lebrun. Eh bien, vous ne me croirez peut-être pas, mais je me suis trouvé en face d'une femme complètement différente de la veille ! Je ne sais pas ce qui a pu se passer pendant la nuit, mais elle était une créature transfigurée, détendue, presque souriante et en qui un sentiment nouveau - qu'elle avait peut-être rarement connu jusque-là - était né : la confiance. Et savez-vous en qui elle avait confiance ? En moi ! Oui, Peltin ! Dans cette vieille bête qu'elle avait devant elle et que vous avez maintenant devant vous.

- Cela ne m'étonne pas. On ne peut qu'avoir confiance en vous, mon vieux ! Moi le premier !

- Vous êtes réellement le plus indulgent des confrères ! Et puisque vous me connaissez depuis tellement longtemps, pourquoi vous cacherais-je que j'ai du mal à

résister à quelqu'un qui me fait confiance.

C'est plus fort que moi ! C'est d'ailleurs pourquoi il m'arrive le plus souvent, en Correctionnelle, de défendre des cas impossibles dont personne ne voudrait ! Aussi, comment voulez-vous que j'aie pu refuser à cette jeune femme, qui me l'a demandé les larmes aux yeux, d'assurer sa défense ? Vous-même, vous ne résisteriez pas à une femme qui pleure. Alors j'ai accepté. C'est cela que je tenais à venir vous annoncer moi-même. Je sais bien que les nouvelles mœurs du jeune Barreau prennent moins de formes aujourd'hui : quand on accepte une affaire, on se contente de déposer un bristol chez le bâtonnier ; seulement moi j'en suis encore resté à la vieille tradition qui avait du bon et qui consistait à faire une visite protocolaire à ce bâtonnier. Je vous la devais doublement : pour respecter une règle d'élégance professionnelle et parce que nous sommes de très vieux amis.

Il y eut un temps de silence pendant lequel Peltin regarda son confrère qui essuyait tranquillement les verres de son lorgnon avec son mouchoir. Quand il replaça le lorgnon sur son nez, Deliot put constater que le visage de Peltin avait changé, lui aussi. Mais contrairement à la description qu'il venait de faire de la figure d'une Valérie devenue radieuse, celle du bâtonnier avait pris une teinte terreuse comme si l'homme venait d'apprendre la pire des nouvelles.

- Que vous arrive-t-il, Peltin ? Ma décision vous ennuerait-elle ?

- Oh ! Pas le moins du monde, mon cher

Mais il n'y avait aucune conviction dans ces paroles qui avaient été dites d'un ton terne. Peltin redevint cependant plus enjoué pour ajouter :

- Le plus étonnant dans tout cela, Deliot, c'est que je m'apprêtais à vous téléphoner à Paris ce soir, d'abord pour vous demander où vous en étiez et quelle était votre décision finale dont j'avais la conviction qu'elle serait négative. Sincèrement, vous n'avez aucun regret, disons. de vous être laissé emporter par votre générosité habituelle ?

- Aucun !

- Et vous ne pensez pas que vous allez vous mettre sur les épaules une tâche presque surhumaine ?

- J'espère que le Ciel me donnera la force de la mener jusqu'au bout.

- Je n'ai pas tellement d'inquiétude à ce sujet : le Ciel vous la donnera, j'en suis sûr ! Mais vous-même ne m'aviez-vous pas dit que vous redoutiez les Assises et que vous ne vouliez plus y plaider ?

- Je ne le voulais plus en effet. Seulement l'immense détresse de cette petite Valérie m'a fait changer d'avis.

- Je voulais vous annoncer également au téléphone qu'il s' était passé quelque chose de nouveau depuis votre visite d'hier. Ce matin j'ai reçu à onze heures, ici-même, celle de madame Paul Lebrun.

- Ah ? Voilà qui est intéressant...

- La pauvre femme est venue me voir avec le bras encore en écharpe : elle fait pitié à voir.

- Je m'en doute.

- Elle ne se remet pas du choc effroyable...

- Le contraire serait surprenant ! Que vous a-t-elle dit ?

- Qu'elle avait pris la décision, après mûre réflexion, de se porter partie civile dans le procès pour défendre la mémoire de son cher époux...

- Ah ?

- Et qu'elle me demandait de vouloir bien la représenter.

- Si je comprends bien, vous et moi nous allons nous trouver face à face dans ce procès ?



- Exactement.

- C'est cela qui vous gêne, Peltin ? Pas moi ! Je préfère de beaucoup avoir un adversaire de qualité et connaissant son métier qu'un apprenti ou un petit arriviste.

- Si j'avais su ce matin que vous aviez accepté de défendre Valérie Lebrun, il est à peu près certain que j'aurais décliné poliment, mais fermement, d'assurer la défense de sa mère.

- Pourquoi ? Auriez-vous donc peur de moi ?

- Je ne crains personne, Deliot, et encore moins un confrère, quel que soit son talent. Seulement ça m'ennuie quand même de penser que notre vieille et longue amitié, qui n'a jamais été ternie par rien, précisément parce que nous n'avons jamais été adversaires dans un prétoire, risque à l'avenir d'être compromise ?

- Compromise en quoi, Peltin ? L'amitié est une chose, la profession en est une autre. Moi j'ai la ferme intention de rester votre ami, quoi qu'il advienne.

- Je vous crois volontiers et j'espère me montrer digne de cette amitié qui, après tout, sera peut-être encore plus forte après le procès.

- J'en suis convaincu ! Car je comprends très bien que vous n'ayez pas pu refuser votre aide à madame Lebrun. Vous la connaissiez, vous étiez un ami de son mari, vous étiez reçu chez eux.

- Si vous saviez comme c'est réconfortant de rencontrer enfin quelqu'un qui a réalisé le terrible dilemme de ma situation !

- Celle, après tout, avec qui vous aviez eu le moins de contact dans cette famille, c'était Valérie. C'est pourquoi il est préférable qu'elle ne soit pas votre cliente, mais la mienne.

- Je vous l'ai dit : j'ai à peine parlé avec elle.

- Elle a cependant conservé un très bon souvenir de cette conversation.

- Vraiment ? Cette chère. Plutôt cette pauvre enfant !

- Pas si pauvre que vous le dites ! Moi je crois, au contraire, que cette jeune femme possède en elle beaucoup de richesses ignorées par les autres et même par elle ! Il suffira de les lui révéler et ce sera une femme formidable, plus tard.

- Plus tard ?

- Quand on ne parlera plus d'elle.

- Tout à l'heure vous m'avez dit qu'elle vous avait supplié en pleurant de la défendre ?

- Elle a pleuré, en effet.

- Apprenez qu'il en a été de même de sa maman.

- Disons « sa mère » si vous le voulez bien ?

- Cette malheureuse madame Lebrun m'a fait pitié.

Vous aviez raison : je crois que vous et moi, nous sommes de la même étoffe... Nous ne pouvons pas résister à l'attendrissement.

- Peltin, mon vieux, nous sommes tous les deux de nouvelles victimes des femmes ! Elles nous auront toujours ! D'ailleurs, j'ai l'impression que, si vous vous étiez récusé, cela n'aurait pas été très bon pour vous !

- Vous le croyez, vous aussi ?

- Mais oui ! Vous-même m'avez fait comprendre, avec beaucoup de doigté d'ailleurs, que ce serait dangereux pour un avocat, ayant une situation bien assise dans la région, de défendre celle que tout le monde considère déjà comme étant une criminelle avant même qu'elle n'ait été jugée. Tandis qu'en défendant une femme qui est doublement victime dans son cœur et dans sa chair, vous faites preuve à la fois de réelle humanité à l'égard d'une très grande détresse et d'une sorte de reconnaissance tacite à l'égard d'une cité qui a été fière et heureuse de vous voir accéder au Bâtonnat. Vous verrez que Nancy, et surtout sa haute société qui compte

plus que tout, vous en sauront un gré infini.

- C'était un peu mon impression, mais je suis très heureux qu'un homme tel que vous la partage.

- A votre place, j'en aurais fait tout autant !

- Quelle bonne parole ! Elle me débarrasse de mes dernières hésitations.

- Vous ne devez pas hésiter, Peltin ! Ne représentez-vous pas à vous seul, par votre situation actuelle, toute la pérennité et toute la grandeur du Barreau de Nancy ?

Victor Deliot estimait qu'il n'y avait plus rien à dire.

- Mon cher ami, il va me falloir me diriger vers la gare : aujourd'hui, je suis bien décidé à prendre mon train.

- Voulez-vous que je vous y accompagne en voiture ?

- Non ! Vous avez beaucoup trop de travail sur la planche. J'ai tout le temps : j'irai à pied. Ça me fera le plus grand bien : une dernière fois, je pourrai m'imprégner des senteurs et de la vie, tellement mystérieuse au fond, de cette grande cité. C'est même curieux de découvrir comme chaque ville a son parfum propre : certaines exhalent l'ennui, d'autres la joie. La vôtre, comme toutes les cités du Nord ou de l'Est, sent la réussite. Au revoir, cher ami.

- A bientôt, cher Deliot !

- Comme j'aime ce petit mot ! C'est la deuxième fois dans la même journée qu'il me rend service : je crois que je vais l'adopter ! Et savez-vous ce qu'il y a de plus miraculeux dans toute cette « affaire Lebrun » ? C'est que nous avons maintenant, vous et moi, la certitude que nous n'attendrons plus trente-six années avant de nous revoir. Nous sommes sûrs maintenant de nous retrouver.

Le film du voyage à Nancy avait pris fin dans la mémoire implacable du vieil homme qui avait voulu se le projeter une nouvelle fois dans le silence de son cabinet pour faire ce qu'il appelait « le point de l'affaire ». Emmittoufflé dans la robe de chambre incolore et enfoncé dans la bergère de ses méditations, il ne bougeait toujours pas. Seul le cerveau continuait à travailler intensément.

Il pensait déjà aux nombreux voyages qu'il lui faudrait encore faire entre Paris et Nancy, non seulement pour assister sa cliente au cours des interrogatoires chez le juge d'instruction, mais aussi pour continuer à déblayer le « terrain juridique » avant que ne sonnât l'heure H de la grande explication en Cour d'Assises précédant le règlement de compte final.

Les silhouettes et les visages de tous ceux qu'il venait de côtoyer depuis ces derniers jours repassaient devant ses loignons dans une sorte de farandole tragique qui les faisait surgir de l'ombre, puis disparaître brusquement pour céder la place au fantoche suivant.

Etranges marionnettes, très différentes les unes des autres, qui joueraient bientôt une pièce à grand spectacle dont l'action se situerait entièrement dans le décor d'un Palais de Justice. Pour lui, Deliot, le travail le plus difficile serait de découvrir, pour chacune de ces marionnettes, le fil secret qui serait capable de l'actionner dans un sens favorable à celle qu'il devait défendre.

Évidemment, il y aurait, planant sur tout le spectacle, l'angoissante incertitude du hasard ou la volonté secrète du destin contre lesquelles il est presque impossible de lutter. Mais il fallait quand même conserver l'espoir, ce noble optimisme qui est bien la première qualité d'un avocat pour qui la pire des causes n'est jamais perdue d'avance.

Parmi les marionnettes, il y en avait déjà quelques-unes que Victor Deliot commençait à mieux connaître : la marionnette Gilles Bumier, avec toute sa blondeur, alliant la faiblesse à l'honnêteté. la marionnette Peltin, avec toute sa fausse bonhomie et son orgueil d'avoir réussi à accéder au poste de bâtonnier... la marionnette Merlin

qui ne paraîtrait pas directement en scène au moment du procès mais qui saurait agir dans les coulisses. la marionnette veuve Lebrun que son défenseur ne manquerait pas de faire citer à la barre et qui saurait y apparaître voilée de toute la tristesse de la terre. Il y aurait beaucoup d'autres marionnettes qui se révéleraient peu à peu pendant qu'on s'enfoncerait dans la préparation du procès ou qui apparaîtraient brusquement, au dernier moment, pour tenir des emplois épisodiques. C'était de ces marionnettes-là, celles de la toute dernière heure, que le vieux spécialiste de la Correctionnelle se méfiait le plus.

Il y aurait enfin la marionnette-vedette : celle dont la seule présence, même silencieuse, au centre du spectacle, suffirait pour remplir la salle et jouer à bureaux fermés. Une extraordinaire tête d'affiche, en vérité, cette Valérie ! Celle-là, Victor Deliot savait très bien qu'il était encore loin de l'avoir découvert telle qu'elle était réellement. Il ne se faisait aucune illusion.

Ce n'était pas parce qu'elle avait pleuré et s'était effondrée - en comprenant que son plus grand secret avait été découvert par un autre - qu'elle s'était entièrement livrée. Malgré ses protestations de confiance, il y aurait encore un long chemin à parcourir pour atteindre toute la vérité de son âme. Et peut-être parce qu'il mesurait la difficulté de l'entreprise, Deliot pensait qu'il finirait quand même par réussir. Ce ne serait qu'au prix d'un dépouillement total qu'il parviendrait à la sauver.

Plus il repensait à Valérie et à son beau visage aux traits réguliers, plus il se rendait compte qu'il avait affaire à une cliente exceptionnelle, que bien peu de ses confrères - qu'ils fussent de Paris, de Nancy ou d'ailleurs - avaient dû rencontrer au cours de leur carrière. C'était la vraie raison pour laquelle il n'éprouvait aucun regret d'avoir accepté de la défendre.

Mais il se faisait aussi une promesse : quelle que fût l'issue du procès, il se jurait bien que ce serait la deuxième et dernière fois de sa vie qu'il plaiderait aux Assises.

Abandonnant enfin la bergère, il se leva et fit le tour du bureau avant de s'asseoir dans ce qu'il appelait « mon fauteuil de travail effectif ». Parce que, pour lui, l'élaboration des pensées directrices, le remue-ménage des souvenirs et la mise en place des idées agrémentées parfois de rêves, ne constituaient qu'un travail préparatoire. Il était grand temps maintenant de passer au travail pratique. Il le fit en prenant, sur une pile de dossiers posés sur la table, une chemise cartonnée qui était vide et prête, elle aussi, à servir d'enveloppe protectrice à un dossier. De sa large écriture, il écrivit sur la couverture : *Valérie Lebrun contre X*.

Dans le procès qui s'annonçait, ce X. ne serait pas seulement le ministère public incarnant la force et le respect des lois, ni la partie civile représentant les victimes, ce serait aussi une société, une ville, une province, tout un monde.

Le procès venait de commencer par la lecture de l'acte d'accusation faite par un greffier, dont la voix, monocorde et impersonnelle, ne faisait que relater, avec la précision et la sécheresse voulues, ce que tout le monde - depuis le président Fournier, qui conduisait les débats, jusqu'au plus obscur des chroniqueurs judiciaires - connaissait déjà, les faits étaient patents, irréfutables : la double tentative de meurtre, dont l'une avait réussi et dont l'autre avait avorté, uniquement par un coup de chance, était signée.

Dehors, c'était le printemps : l'un de ces merveilleux débuts de saison où tout renaît après l'engourdissement de - hiver et où l'air met sa coquetterie à se faire plus doux, tout en sachant rester léger. Mais, dans la grande salle du Palais de Justice, l'atmosphère était étouffante : comme si le souffle du renouveau refusait d'y pénétrer. On s'y écrasait sur les bancs réservés à l'assistance. Tous ceux qui avaient pénétré

dans ce « Saint des Saints » n'y avaient réussi que grâce à leurs noms ou à leurs situations, épaulés aussi par une protection toute spéciale qui équivalait à un passe-droit. N'était-ce pas un insigne honneur que de pouvoir assister à l'une des plus rudes joutes judiciaires qui se fût donnée en pareil lieu ? Les autres, l'immense masse des curieux, avaient été impitoyablement refoulés par le service d'ordre, parce qu'ils n'avaient pas su montrer patte blanche. Ils n'avaient plus qu'à patienter devant la porte close ou à errer le long des couloirs du Palais dans l'attente des comptes rendus que leur apporteraient, par bouffées, les privilégiés à l'issue de chaque audience.

Plus affalé qu'assis sur le banc de la défense, adossé en contrebas au box des accusés, dans lequel se trouvait sa cliente, Victor Deliot donnait assez l'impression de somnoler pendant que se poursuivait la lecture. Ses yeux semblaient rester clos derrière les lorgnons, mais ce n'était là qu'une apparence. De temps en temps le vieil homme les entrouvrait, puis les refermait rapidement : la vision qu'il venait d'enregistrer lui suffisait pour préciser ses premières impressions sur les personnages qui l'entouraient dans un décor immuable. Coups d'œil furtifs et discrets qui lui permettaient de tout remarquer alors que lui-même, au regard des autres, ne semblait prêter aucune attention à ce qui se passait autour de lui, comme si le procès l'indifférait.

Tout en continuant à écouter les mots officiels répandus par la voix du greffier, il réalisait exactement la situation de chacun des acteurs du drame qui commençait à se jouer. Ses pensées convergèrent d'abord vers celle qui portait tout le poids de la pièce : Valérie.

Il n'était pas nécessaire pour lui de se retourner, ni de la regarder, pour l'imaginer, assise dans le box d'infamie entre ses deux gardes du corps... Une Valérie avec qui il avait eu une courte entrevue avant le lever du rideau - symbolisé par cette annonce faite d'une voix solennelle par l'huissier - audencier

« *Messieurs, la Cour.* » - dans la petite pièce d'attente où elle avait été conduite à sa descente du fourgon cellulaire. Une jeune femme qui lui avait paru être étonnamment calme lorsqu'il lui avait confié à l'oreille :

- Courage, mon enfant ! L'entrée que vous allez être contrainte de faire tout à l'heure dans la salle d'audience sera sans doute pour vous l'une des épreuves les plus rudes de ce procès. Mais il est très important que votre première apparition devant la Cour d'Assises soit digne. Je vous demande donc de conserver votre sang-froid.

- Vous n'allez tout de même pas me demander d'adresser des sourires à l'assistance ?

- Ce serait déplacé et je sais que vous ne pourriez pas le faire à l'égard de gens que vous méprisez.

Mais sachez éviter aussi de prendre une attitude trop humble, comme si tous vous sentiez déjà vaincue d'avance. Cela ne vous conviendrait pas puisque la bataille est loin d'être jouée. Restez vous-même, c'est-à-dire une vraie femme qui a parfaitement conscience de ce qui lui arrive mais qui est déjà prête, depuis longtemps, à affronter aussi bien la vilénie que la sottise humaine. Et ne cessez jamais de vous dire, pendant toute la durée du procès et quoi qu'il puisse arriver, que votre défendeur conserve bon espoir...

- Je le sais, Maître, et c'est pourquoi, moi aussi, j'ai confiance.

Ils s'étaient séparés après que Deliot lui eut longuement serré la main. Puis il avait rejoint la place qui l'attendait au banc de la défense.

La Cour avait fait son entrée dans toute la majesté de la tradition, sous l'apparat des robes de pourpre et d'hermine. Valérie, elle aussi, avait fait son entrée, encadrée des gendarmes, dans le plus grand silence.

Tous les murmures, tous les chuchotements s'étaient brusquement tus pendant que les regards se portaient sur elle avec la même rapidité que les objectifs des appareils photographiques des reporters. A cette seconde une dernière fois, Deliot, qui s'était levé pour accueillir celle qu'il allait avoir à défendre, avait longuement regardé Valérie : l'un de ces regards dont il était peu prodigue et dont l'acuité donnait à penser que leur auteur ne portait pas de lorgnon. Il put réaliser alors que l'entrée de l'inculpée, qui avait suivi ses conseils de dernière heure, avait produit sur tous - qu'ils fussent pour ou contre elle - une forte impression.

Elle avait eu l'intelligence de se montrer telle qu'il l'avait lui-même vue la première fois, six mois plus tôt, dans le parloir de la prison. Elle ne portait aucun maquillage et sa coiffure était inchangée. L'unique différence venait du tailleur qui, au lieu d'être noir, était bleu marine. Et l'avocat approuva un tel choix : sa cliente n'avait aucune raison, puisque le drame n'en était pas encore à sa chute, de se vêtir en deuil d'elle-même.

Une fois de plus, Valérie savait être belle tout en se montrant réservée, simple tout en restant mystérieuse. Pas une fois elle ne baissa les yeux sous l'assaut aveuglant des flashes. Et elle n'eut de regard pour personne, pas même pour son défenseur, lorsqu'elle prit place dans le box. Les merveilleux yeux de braise semblaient avoir tout englobé en un éclair au moment de l'entrée. Ensuite, ils demeurèrent attentifs, fixés sur celui qui dirigerait les débats : le président de la Cour.

Maintenant Deliot avait suffisamment appris à connaître sa cliente, au cours des innombrables visites qu'il lui avait faites depuis qu'il avait accepté de la défendre, pour savoir que pas une seule fois non plus, pendant la lecture du terrible acte d'accusation, elle ne baisserait les yeux, submergée par la honte. Ce ne serait pas de sa part un geste d'orgueil ostentatoire, mais plutôt l'attitude de quelqu'un qui, tout en regrettant peut-être son acte criminel, n'hésiterait sans doute pas à le refaire si une situation, analogue à celle qui avait précédé le meurtre, se renouvelait. Sans être nullement fière de ce qu'elle avait fait, Valérie continuait à penser qu'elle n'avait aucune raison de simuler un repentir qu'elle ne ressentait pas.

Son défenseur n'avait pas été sans réaliser aussi que la seule apparition de sa cliente avait déclenché dans la salle enfiévrée un quadruple courant de haine, de jalousie, d'envie et même d'admiration.

Haine dont les plus farouches tenants devaient être les quelques représentants, désignés avec soin par le consortium invisible des grands industriels, et disséminés dans l'assistance pour suivre en observateurs attentifs le déroulement du procès. Les Présidents Directeurs Généraux, confrères de Paul Lebrun, s'étaient bien gardés de faire acte de présence personnelle pour ne pas attirer l'attention. Au regard des foules, n'est-il pas plus habile d'agir en sourdine ? Mais le poids de la puissance ennemie était là, grâce à la présence anonyme des délégués : elle pèserait sur l'atmosphère des débats. Une pression sur l'opinion est d'autant plus efficace que nul ne sait exactement d'où elle vient. N'était-il pas logique aussi - et juste selon elles - que des dynasties éprouvées de potentats exigeassent un châtiment exemplaire pour celle qui n'était entrée dans leur corps constitué que par la voie de l'adoption ? Cette Valérie n'était, après tout, qu'une intruse qui avait eu le front de s'attaquer à l'omnipotence des Lebrun en abattant le chef de file, celui qui avait réussi à valoriser encore davantage le nom...

Aucun membre de la famille blessée, qu'il fût cousin proche ou éloigné, n'était d'ailleurs là : mieux valait continuer à se terrer en jouant les victimes jusqu'au moment du verdict final qui laverait l'affront. La vraie haine, celle qui ne désarme pas, venait de ce clan : Deliot le savait.

La jalousie, elle, sévissait surtout chez les femmes de l'assistance qui ne

pardonnaient pas à l'inculpée d'être belle et riche. N'était-ce pas beaucoup trop pour une fille « qui venait d'on ne savait où ? » A cette jalousie s'ajoutait un étrange et secret sentiment d'envie, assez insensé si l'on se mettait à la place actuelle de Valérie Lebrun. Mais beaucoup de ces femmes la considéraient seulement comme une rivale qui, grâce à son procès, connaissait depuis quelques mois une fantastique notoriété ! Ne voyait-on pas, depuis le moment du crime, son nom et - ce qui était encore plus : considérable - sa photographie en première page de tous les journaux ? Grâce à ce crime, n'avait-elle pas réussi à ajouter, en quelques heures, à sa légende de beauté et à sa réputation de riche héritière, l'auréole de la publicité ? Célébrité de très mauvais goût, certes, mais célébrité quand même ! Et celle-ci ne ferait que s'accroître, si, par une chance qui paraissait assez improbable dans son cas, les jurés, faisant preuve d'une scandaleuse indulgence et se laissant émouvoir par sa féminité, l'acquittaient. Ce serait une véritable honte, mais pour elle, quel triomphe ! On ne parlerait plus que de Valérie Lebrun, alors qu'il existait à Nancy, ou ailleurs, tant de femmes belles, dévouées, honnêtes dont on ne vanterait jamais les mérites ! Grâce à tout le tapage fait à son profit, cette fille de rien prendrait d'emblée la première place dans le peloton de ces créatures, dont on fait à notre époque des héroïnes, parce qu'elles sortent d'une maison de redressement, parce qu'elles ont à leur actif un suicide manqué, parce qu'elles ont régné sur une bande de voyous ou même parce qu'elles ont évité de près la guillotine !

Bienheureuse aujourd'hui celle par qui le scandale arrive ! Oui, la jalousie et l'envie se trouvaient intimement mêlées dans le cœur de la majorité des spectatrices du procès.

L'admiration, au contraire, s'était réfugiée chez les hommes qui ne pouvaient s'empêcher d'apprécier à leur juste valeur la beauté typée et le port de reine de l'inculpée. N'était-elle pas passionnante, et très attirante, cette splendide créature qui avait prouvé qu'elle n'avait pas froid aux yeux en abattant résolument un homme ? Evidemment, il était ennuyeux que cet homme fût son père. Pour les admirateurs, il eût été préférable que ce fût un amant.

Mais enfin, rien ne prouvait non plus que ce grand industriel se fût montré un bon père ! Et ceci pouvait être une explication du geste de la fascinante jeune femme. Les hommes sont ainsi faits : ils réservent leur admiration cachée aux créatures dangereuses plutôt qu'aux femmes dociles. Et, aujourd'hui, l'extase très secrète qui les envahissait à l'égard de l'inculpée était une forme de défoulement, de revanche contre leurs propres épouses ou compagnes, qui, sous des dehors de fidélité attentionnée et de dévouement inlassable, ne faisaient que les tyranniser à longueur d'existence bourgeoise. Dans l'ensemble, cela aussi Deliot le devinait, les hommes, dont l'esprit était libre parce qu'ils n'appartenaient pas au clan des chefs d'entreprises, étaient plutôt pour Valérie

La première conclusion qui s'imposait, après cette méditation sur l'ensemble de l'assistance, était que l'écrasante personnalité de l'inculpée dominerait de loin tout le procès.

Le deuxième personnage essentiel, vers lequel se portèrent les pensées de Deliot, pendant son apparente somnolence, fut Peltin. Quand il s'était dirigé vers le banc de la défense, Victor Deliot avait très nettement senti peser sur lui le regard de celui qui n'avait pas cessé, au cours des rencontres qu'ils avaient eues avant l'ouverture du procès, de l'appeler

« *Mon bon, mon cher camarade.* » et de le bombarder de protestations d'amitié. Un Peltin qui, en ce moment encore, ne le quittait pas des yeux, en se demandant sans doute à quoi, ou à qui, pouvait bien songer, avec ses yeux clos

derrière le lorgnon, son adversaire. Eh bien, à cette minute même, le bâtonnier aurait été assez surpris d'apprendre que son ancien camarade de jeunesse pensait précisément à lui.

Un Peltin dont Deliot avait pris soin d'éviter le regard, car il savait très bien que, si leurs regards s'étaient croisés, celui du bâtonnier se serait aussitôt montré aimable et doux, voulant dire : « Mon cher grand ami, j'espère que vous saurez ne pas vous montrer trop méchant à l'égard de celui dont je dois défendre la mémoire. Et ne serait-ce pas indécent de trop nous battre juridiquement entre vieux camarades de Faculté ? » Un regard qui aurait même su se faire suppliant, quêtant pour les besoins de la cause l'aumône de l'amitié ressuscitée : ce qui eût été encore plus pénible pour Deliot que des lueurs de fureur révélant franchement l'inimitié. Mais, en entrouvrant un tout petit peu les paupières, Deliot découvrait que le sentiment primordial que l'on pouvait déceler dans les yeux de Peltin était l'inquiétude.

Oui, il ne paraissait pas se sentir très à l'aise au banc de la partie civile, le bâtonnier ! Et pourtant !

Avant que la Cour eût fait son entrée et que la lecture du réquisitoire eût commencé, il avait presque pris une attitude de conquérant et, en tout cas, d'homme très sûr de lui, qui connaît à fond la mentalité de ceux devant lesquels il va devoir plaider. Il avait su se parer de toute la prestance d'un maître du Barreau qui, n'oubliant pas qu'il était aussi le « Bâtonnier » de Nancy, n'hésitait pas à donner de chaleureuses poignées de main un peu partout à la ronde. Mais, depuis le moment précis où le rideau s'était levé sur le drame par l'entrée de la Cour, Peltin s'était fait beaucoup plus modeste. « Dangereux, le bonhomme ! pensait Deliot. C'est un vrai caméléon qui peut changer de visage comme de robe ! » D'ailleurs, n'était-elle pas superbe, cette robe du bâtonnier ?

Toute neuve, très noire, avec des manches suffisamment amples pour en tirer les plus heureux effets : la robe des grands jours.

Celle de Deliot, au contraire, était vétusté, verdie par les ans, lustrée par l'usage. Il n'en possédait d'ailleurs qu'une seule, qu'il était allé décrocher au vestiaire des avocats, au Palais de Justice de Paris, et qu'il avait apportée à Nancy, pliée dans sa valise.

Une robe épique, suintant la Correctionnelle, portant dans ses plis - qui n'avaient jamais dû être repassés - un flot d'audiences misérables. Mais peu importait pour un vieux de la vieille qui avait toujours été persuadé que la robe ne faisait pas forcément l'avocat !

Le troisième personnage auquel s'attachèrent les pensées de Deliot fut celui que Valérie ne quittait pas du regard : le président Fournier.

Et, mon Dieu, le défenseur dut s'avouer qu'il avait grande allure, ce président : c'était exactement l'homme dont l'apparence extérieure convenait pour diriger des débats d'Assises. Le visage, adouci par des tempes grisonnantes, n'était pas trop austère : il paraissait même assez ouvert. Le regard était net, ne manquant pas de limpidité : on le sentait prêt à tout noter et à tout accueillir. De l'ensemble de la silhouette se dégageait une double impression de bonhomie et de respectabilité. Ce magistrat avait certainement une très haute conscience de son devoir : sa carrière, sur laquelle Deliot s'était renseigné pour savoir à quel homme il aurait affaire, le prouvait. Une carrière noble, sans bavures et sans compromissions, entièrement consacrée au sacerdoce de la magistrature. C'était presque une chance pour Valérie de se trouver en présence d'un tel meneur de jeu - et quel jeu ! - ayant la solide réputation de ne se laisser impressionner, ni influencer par personne. Un homme qui savait rester au-dessus des haines, des querelles de Palais et des effets oratoires : un vrai juge.

Pour Deliot, ce serait la façon dont ce président conduirait les débats qui lui indiquerait très vite s'il était capable également de se montrer humain.

Le procureur de la République, lui, semblait être plus inquiétant. Il se nommait Varaque. Sur lui aussi, Deliot avait pris quelques renseignements : le personnage venait du centre de la France et, après une carrière assez obscure, avait réussi - en obtenant, sans doute grâce à une faveur insigne, son déplacement - à devenir procureur à Nancy. Là, il n'avait pas perdu de temps pour asseoir solidement sa réputation en obtenant plusieurs têtes au cours des sessions d'Assises précédentes. Il n'avait rien d'un tendre ! Physiquement, il était grand et maigre.

On aurait dit que son visage avait été sculpté dans une mauvaise pomme de pin. Un visage émacié, au teint bilieux et dont l'ossature était squelettique : celui d'un homme qui souffrait peut-être d'une grave affection du foie. Ce magistrat faisait penser à un très grand malade qui ne voyait que le mal autour de lui.

Les yeux étaient gris ; le regard froid, cachant l'âme.

Le nez aquilin donnait un profil de vautour prêt à saisir sa proie. Les mains enfin étaient redoutables : maigres mais sans race parcheminées trop vite. En résumé, ce Varaque était un adversaire pour qui un bon procès ne pouvait se terminer que par un règlement de compte à la Société.

La silencieuse méditation de Victor Deliot l'entraînait maintenant vers le groupe des jurés qu'il avait également observés avec soin dès qu'il les avait vus prendre place dans la salle. Il connaissait les noms, âge et profession de chacun d'eux sans en avoir cependant encore jamais vu un seul. Tant ce jour.

Ces renseignements lui avaient été communiqués depuis un certain temps déjà au moment où l'on avait procédé à la désignation des neuf personnages par tirage au sort. Ce qui avait le plus étonné alors le défenseur de Valérie avait été le fait que, sur neuf noms sortis au hasard quatre étaient des noms de femmes. Deliot avait tout de suite estimé que quatre femmes sur neuf jurés, c'était beaucoup trop dans la composition d'un jury qui allait être appelé à juger une femme ! Sans être nullement mysogine, le vieil avocat se méfiait du jugement que pourraient porter, presque d'instinct, ces quatre femmes-jurés sur le crime d'une Valérie Lebrun. Et au fur et à mesure que leurs noms avaient été communiqués, comme l'exige le Code, il les avait récusées l'une après l'autre. Non qu'il en voulût particulièrement à la profession de telle ou telle de ces femmes qui étaient respectivement institutrice en retraite, propriétaire de salon de coiffure, ouvrière d'usine et fermière. Son raisonnement avait été qu'il serait assez improbable que, parmi les quatre nouveaux noms de jurés qui seraient tirés au sort en remplacement, il y eût à nouveau quatre femmes. Les faits lui avaient donné raison : deux noms de femmes seulement étaient sortis. Celui d'une vieille demoiselle qui tenait un petit commerce de bonneterie et celui d'une mère de famille nombreuse ayant sept enfants vivants, et sans profession définie. Deux remplaçantes qu'il n'avait plus le droit de récuser, mais qui ne l'enthousiasmaient guère : il avait toujours éprouvé, comme beaucoup de vieux garçons, une certaine méfiance à l'égard des vieilles filles qui, selon lui, sont handicapées pour voir la vie sous une optique normale. Quant à la mère de famille nombreuse, il craignait que son sentiment maternel développé ne l'incitât à se montrer sévère à l'égard d'une enfant unique qui, après avoir eu la chance d'être adoptée, n'avait pas hésité à tuer celui qui lui avait donné un nom et un foyer.

La loi donnant le droit au ministère public de récuser quatre des neuf jurés, désignés par le premier tirage au sort, et à la défense celui d'en récuser cinq, Victor Deliot n'avait pas attendu non plus pour demander le remplacement d'un cinquième juré : un homme dont la profession l'inquiétait un peu en fonction de la nature du procès. Un industriel. Non pas un très grand industriel comme un Paul Lebrun, mais



tout de même un chef d'entreprise de la région !

Son remplaçant, désigné par le sort - et qui, lui, ne pourrait pas être récusé - était un employé de la S.N.C.F., célibataire : ce qui ne déplut pas à Deliot.

Les professions et âges des neuf jurés qui siégeaient, et qu'il pouvait observer à travers ses lorgnons, se répartissaient ainsi : d'abord les deux femmes. La vieille demoiselle commerçante, âgée de soixante-six ans, et la mère de famille dont la fiche indiquait quarante-six ans, mais qui en paraissait à peine quarante : une femme à qui la maternité semblait avoir merveilleusement réussi. Puis il y avait les sept hommes : le cheminot célibataire âgé de trente-huit ans ; un garagiste âgé de quarante-deux ans et père de deux enfants ; un ingénieur agronome âgé de quarante-six ans, marié et sans enfant. Un colonel en retraite, âgé de soixante-huit ans et célibataire ; un vendeur de grand magasin, âgé de trente ans, marié, ayant un fils en bas âge ; un professeur de mathématiques dans une institution libre, âgé de cinquante-trois ans et veuf ; enfin un gérant de cabinet immobilier, quarante-cinq ans, marié et ayant trois enfants.

Telle était la composition du jury auquel s'adjoindraient - en vertu d'assez récentes dispositions - au moment de la délibération finale, le président Fournier et ses deux assesseurs. Le rôle des trois magistrats, qui n'auraient pas le droit de vote pour le verdict, serait de rappeler avec précision aux jurés, peu familiarisés avec les articles du Code criminel, les conséquences qui découleraient automatiquement de leur vote pour l'inculpée, et aussi de les conseiller une façon de juger qui déplaisait souverainement à Victor Deliot. Celui-ci aurait préféré, de beaucoup, avoir encore affaire à l'ancien système où les jurés, enfermés dans une pièce et livrés à leur seul jugement, pouvaient délibérer en toute liberté d'esprit sans avoir à subir aucune influence extérieure ou pression éventuelle de la magistrature. Mais enfin, puisqu'il fallait bien s'incliner devant la loi, il n'y avait plus qu'à espérer que la longue expérience et l'impartialité, unanimement reconnue, du président Fournier, permettraient quand même de rendre la justice telle qu'elle devait être rendue. Deliot le savait : dans ce genre de procès, la prise de position du président de la Cour peut se révéler déterminante. Donc, le tout premier rôle de la défense devait être d'amener progressivement, et sans que l'assistance pût rime s'en rendre compte, le président à entrer dans son jeu.

Pour terminer ce qu'il appelait « l'indispensable tour d'horizon mental de la salle d'audience », Deliot n'avait plus qu'à consacrer quelques secondes de méditation à la presse. Celle-ci, représentée par des chroniqueurs judiciaires venus à un peu partout, était entassée dans l'espace exigu, meublé de quelques bancs inconfortables, que l'on a pris l'habitude, depuis des temps immémoriaux en France, d'appeler pompeusement « la tribune de la presse »...

Cette presse, si décriée par certains, Victor Deliot ne la redoutait pas tellement. Il avait même pour elle une réelle sympathie : depuis le temps qu'il plaidait, il avait su faire la discrimination indispensable entre le reporter quelconque - qui n'est le plus souvent que le correspondant habituel d'un journal dans telle ou telle région et localité - et celui qui a vraiment droit au titre de chroniqueur judiciaire.

Le premier, même s'il est un excellent journaliste apte à bondir sur l'actualité brûlante, est rarement familiarisé avec le mécanisme judiciaire. Certes, c'est lui qui rédige et qui envoie à son journal les premières dépêches dès qu'un crime ou un vol important ont été commis ; ensuite, il peut même être désigné pour suivre et relater les premiers pas de l'enquête qui s'ouvre, mais son rôle ne va guère plus loin. Le perpétuel renouvellement de l'actualité l'oblige à envoyer ensuite d'autres informations qui n'ont plus rien à voir avec l'affaire précédente. Il est une sorte de polyvalent du journalisme. Mais il peut devenir dangereux si, ayant à tout prix besoin de

renseignements, il force au gîte certains témoins éventuels en leur faisant dire ou en leur prêtant des déclarations qui, par la suite, se révèlent souvent erronées. Cela peut fausser l'opinion des gens et surtout du grand public avant même que ceux qui ont la charge de mener l'enquête judiciaire aient eu la possibilité, ou le temps, de tirer les premières conclusions sérieuses. C'était pourquoi, au début de « l'affaire Lebrun », aussi bien le juge d'instruction Merlin qu'un Victor Deliot avaient conseillé au fiancé de Valérie d'éviter tout contact avec la presse. Gilles était donc resté prudemment dans l'ombre. Au moment où le procès commençait, personne n'avait encore parlé du « fiancé de l'inculpée ». Si une certaine presse à gros tirage, et plus spécialement celle dite « du cœur » avait connu l'existence du jeune homme, elle n'aurait pas manqué, pour accroître la vente de ses éditions, d'inonder les kiosques à journaux d'affichettes où l'on aurait pu lire des titres de ce genre : « *Le mystère du crime de Nancy ne réside-t-il pas dans une grande passion contrariée ?* », ou bien : « *Tout le secret de Valérie Lebrun tient dans son amour.* » Et, comme il faut bien justifier les titres alléchants, certains journaux, moins scrupuleux que d'autres, n'auraient pas craint de révéler que le fiancé de Valérie était un ingénieur travaillant à Paris, d'étaler sa photographie en première page. La vie du pauvre Gilles eût été empoisonnée et peut-être même l'avenir de sa carrière professionnelle assez compromis. Heureusement, grâce à la discrétion de M. Merlin et aux judicieuses directives données par Deliot au jeune homme, le secret n'avait pas transpiré.

Le chroniqueur judiciaire, au contraire, n'entre en lice qu'au moment où le procès commence. Il a la mission précise d'en relater toutes les phases. C'est généralement un spécialiste qui connaît à fond non seulement toutes les ficelles et toutes les roueries d'un procès, mais aussi certains dessous de ce qui se trame dans les couloirs d'un Palais de Justice.

Ces envoyés spéciaux, qui se trouvaient dans leur tribune pour un procès aussi retentissant que celui d'une Valérie avaient été choisis et désignés avec soin par leurs journaux respectifs. Sans avoir jamais été un avocat recherchant leur contact pour soigner une publicité personnelle dont il n'avait que faire, Victor Deliot avait reconnu à peu près tous les visages des chroniqueurs venus de Paris. On ne déambule pas et on ne plaide pas - pendant trente-cinq années dans le même Palais de Justice sans y avoir repéré pour toujours ses habitués et ses silhouettes essentielles.

Celle de Deliot lui-même, massive et voûtée, était depuis longtemps familière à ces chroniqueurs, surtout depuis le : jour où l'avocat de Correctionnelle avait fait des débuts tardifs, mais fracassants, aux Assises. Sans qu'il s'en fût rendu compte, ou même soucie, la popularité du vieil homme, faite de discrétion et d'isolement, était toujours restée vive dans l'esprit de ceux qui étaient venus de la capitale pour voir et relater comment il s'y prendrait dans cette nouvelle affaire plus que difficile.

Il avait pris cependant ses précautions, depuis le jour où il avait accepté de défendre Valérie, pour éviter toutes les interviews aussi bien à Paris qu'à Nancy. A chaque journaliste, qui avait tenté de l'aborder, il avait fait la même réponse : « Je n'ai rien à dire. » Aujourd'hui encore, pendant les quelques heures qui avaient précédé l'ouverture du procès, il avait réussi à fuir ceux qu'il connaissait. Mais, malgré cette attitude qui aurait pu paraître peu courtoise à certains chroniqueurs, il sentait très bien - de son banc de la défense - que nul ne lui en voulait dans les rangs de la presse. Bien au contraire, lorsqu'il entrouvrait les yeux, il avait l'impression que les journalistes lui auraient volontiers adressé des regards d'intelligence bienveillante. Et il avait la quasi-certitude de compter, dans ce coin très particulier de la salle, quelques solides amis secrets.

Ce qui n'était pas sans lui apporter une sensation de réconfort : cette amitié latente ne pourrait que rejaillir indirectement sur sa cliente. Les amis de nos amis ne sont-ils pas les nôtres ? Et ce serait excellent pour tempérer une ambiance qui était nettement plus hostile que favorable à l'inculpée.

Il savait enfin que ces envoyés des journaux n'étaient pas venus avec la seule mentalité de curieux, avides d'émotions fortes ou désireux de voir dévorer quelqu'un. Les chroniqueurs n'étaient là que pour faire leur travail d'informateurs comme lui, Deliot, ferait son métier de défenseur. Cette objectivité les rendait plus sympathiques que tout le reste de l'assistance.

Ainsi se présentait, dans l'esprit de Victor Deliot, la physionomie générale de la salle au moment où la voix du greffier terminait la lecture de l'acte d'accusation par ces mots, dits sur le même ton impersonnel :

« *.renvoie Valérie Lebrun devant la Cour d'Assises de Meurthe-et-Moselle, siégeant au Palais de Justice de Nancy, en l'heure ordinaire de ses audiences, pour y être jugée sur la double accusation de meurtre commis volontairement sur la personne de Paul Lebrun et tentative de meurtre sur la personne de Jeanne Lebrun, et y être condamnée aux peines prévues par l'article 302 du Code Pénal.* »

Il y eut un court silence, pénible, dont le poids parut atténué par la voix grave du président Fournier, disant :

- Accusée, levez-vous.

La jeune femme obéit.

- Votre nom ? Continua le président.

- Valérie Lebrun.

- Vos dates et lieu de naissance ?

- Le 5 mai 1947 à Maxéville.

- Le 11 septembre 1953, vous avez été adoptée par Paul Lebrun et son épouse Jeanne Lebrun, née Dupuis ?

- C'est ce qui m'a toujours été dit, monsieur le Président.

- Et c'est la vérité ! Vous venez d'entendre les accusations portées contre vous ?

- Oui, monsieur le Président.

- Reconnaissez-vous les faits ?

- Je les reconnais.

- Asseyez-vous.

S'adressant alors à l'huissier-audiencier, le président dit :

- Introduisez le premier témoin.

L'huissier annonça alors, après avoir ouvert une petite porte :

- Mademoiselle Eugénie Proux.

Ce fut à cet instant que les yeux de Victor Deliot se rouvrirent, derrière les lorgnons, pour regarder avec intérêt celle qui s'approchait de la barre.

Dès que la nouvelle venue eut décliné son identité, à la demande du président, et juré de « *dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité* », Deliot réalisa qu'il avait déjà entrevu six mois plus tôt, cette silhouette assez anodine. C'était le jour où il s'était figé en observation devant l'hôtel particulier des Lebrun, Cours Léopold : le matin fatidique où il avait volontairement attendu avant de retourner voir à la maison une Valérie qui l'avait si mal accueilli la veille.

Cette Eugénie Proux était la femme de chambre qui ouvrait es volets des fenêtres du premier étage de la vaste maison alors qu'un valet de chambre accomplissait le même travail au rez-de-chaussée. Ce dernier ne tarda pas, également à la demande du président, à venir la rejoindre devant la barre pour corroborer sa déposition. De ce double témoignage, qui n'avait rien d'une

confrontation et tout d'une mise au point définitive de la relation des faits qui s'étaient produits immédiatement après le crime, il apparaissait qu'Eugénie Proux aussi bien que Robert Bret, le valet, n'avaient rien de plus à raconter que ce qu'ils avaient déjà dit aux policiers quand ces derniers étaient venus arrêter Valérie.

Le seul véritable intérêt de leurs témoignages venait de ce qu'elle, puis lui, avaient été les deux premières personnes à pénétrer dans la bibliothèque où s'était déroulé le drame : ceci, quelques secondes à peine après le moment décisif. Tous deux avaient trouvé Paul Lebrun écroulé à son bureau et son épouse évanouie dans un fauteuil, le bras gauche ensanglanté, Valérie enfin, hébétée et immobile, debout au milieu de la pièce et tenant encore l'arme du crime dans sa main droite. Ce qui s'était passé ensuite, ils l'expliquèrent une fois de plus, mais sans apporter d'autres éléments que ceux qui avaient été délayés dans leurs moindres détails par tous les journaux.

Au moment où ils croyaient, l'un et l'autre, en avoir terminé avec cette pénible obligation de témoigner, le président Fournier leur dit, aimable :

- La Cour vous remercie l'un et l'autre de ces précisions qui ne font que confirmer les rapports d'enquête déjà établis. Elle aimerait maintenant connaître votre opinion personnelle sur l'inculpée.

Eugénie Proux, vous avez la parole.

La brave femme eut une réelle hésitation avant de répondre, rougissante :

- Que mon Président m'excuse...

- L'usage veut, Mademoiselle, que l'on dise « Monsieur le Président », mais ce n'est qu'un usage !

Eugénie rougit encore un peu plus avant de reprendre :

- Que monsieur le Président m'excuse, mais je n'ai pas très bien compris la question qu'il vient de nous poser, à Robert et à moi ?

- Je la renouvelle en essayant de la clarifier : vous êtes entrée, comme l'indique la fiche que j'ai sous les yeux, le 5 février 1951 au service de monsieur et madame Paul Lebrun : cela fait donc dix-sept années.

Ce qui, à notre époque, est presque un record et prouve que vos maîtres, puisqu'ils vous ont gardée aussi longtemps, n'ont eu qu'à se louer de vos bons et loyaux services. Ceci est tout à votre honneur, Eugénie Proux. Et ceci indique aussi que vous étiez déjà femme de chambre depuis deux ans dans la maison quand la petite Valérie, adoptée par vos maîtres, y a fait son entrée en septembre 1953. Vous ne pouvez pas ne pas vous souvenir d'un tel événement ?

- Je le revois, comme si c'était hier. Ce fut un grand jour, l'arrivée de Mademoiselle Valérie. Toute la maison l'attendait avec impatience. Madame avait fait mettre des fleurs partout et je l'avais aidée à préparer, pendant les semaines qui ont précédé, la « chambre de Mademoiselle »... Madame l'avait voulue très gaie, avec des murs recouverts d'un joli papier rose à fleurs sur lequel elle avait accroché des gravures amusantes représentant des animaux ; l'édredon et les draps du petit lit étaient roses eux aussi ; les doubles rideaux étaient en dentelle blanche et Madame les avait commandés spécialement à Valenciennes. Il y avait aussi une grande armoire remplie de poupées toutes plus jolies les unes que les autres et portant de belles robes. Monsieur avait fait installer une petite table et une chaise en bois de rose pour que sa fille pût y faire ses premiers devoirs ou apprendre ses leçons. C'était vraiment la plus belle et la plus gaie des chambres de petite fille que l'on puisse imaginer. Madame avait voulu qu'elle soit placée juste à côté de sa propre chambre à coucher avec laquelle elle communiquait par une porte intérieure. Souvent Madame m'a répété, pendant les derniers jours avant l'arrivée de Mademoiselle : « Vous comprenez, Eugénie, j'ai tellement attendu un enfant que maintenant que j'ai enfin

une fille, je ne veux pas la quitter d'une seconde. Il faut que je la surveille, que je m'occupe d'elle et que je lui apporte nuit et jour l'affection et d'amour dont elle a dû être tellement privée !

- Venons-en à l'arrivée de l'enfant le 11 septembre 1953.

- Madame et Monsieur avaient été la chercher en voiture. Tous, nous attendions dans le vestibule.

- Qui cela, tous ?

- Robert, Marie la cuisinière, André qui s'occupait alors du jardin et qui lavait la voiture de Monsieur, moi.

- Il n'y avait pas de gouvernante engagée spécialement pour s'occuper de l'enfant ?

- Non. Madame n'en voulait à aucun prix. Elle disait que .a petite avait bien assez souffert comme cela de l'autorité de celles qui avaient été désignées pour l'élever jusqu'à ce jour et que ce serait elle seule désormais qui serait la gouvernante de « sa » fille.

- Quelle impression vous a faite l'enfant qui descendait de voiture ?

- Elle était déjà très belle, grande, élancée, avec ses beaux yeux et ses longs cheveux noirs retenus par un ruban sur la tête, et retombant dans le dos jusqu'à la ceinture : des cheveux que j'ai tout de suite eu envie de peigner. Elle donnait l'impression d'être beaucoup plus réfléchie que ne le sont généralement les enfants de cet âge. Elle regardait tout avec curiosité et sans aucune timidité. C'était presque à croire que cette grande maison était déjà son chez elle, ou qu'elle y avait toujours vécu. Elle ne faisait pas du tout une enfant venant de l'Assistance.

- Il ne faut pas dire cela, mademoiselle Proux !

Croyez- vous qu'une enfant qui sort de ce que vous appelez improprement « l'Assistance », soit différente des autres ?

- Je. Je ne sais pas.

- Je préfère cet aveu. A-t-elle parlé en arrivant ?

- Au fur et à mesure que Madame nous nommait devant elle, elle nous a tendu la main à chacun en répétant d'une voix claire et posée nos prénoms : on sentait déjà qu'elle ne les oublierait pas.

- Ensuite ?

- Madame et moi, nous l'avons conduite dans sa jolie chambre.

- Quelle a été sa réaction en la voyant ?

- Elle n'a pas semblé être tellement émerveillée. Elle paraissait heureuse, mais avec un calme qui m'a étonnée, moi qui m'attendais à la voir battre des mains à la vue de toutes ces merveilles.

- Pourtant, les poupées ?

- Elle les a regardées sans y toucher.

- Et les jours suivants, elle a joué avec ?

- Rarement. Elle préférait courir dans le jardin et y respirer le parfum des fleurs. Elle adorait faire des bouquets. Madame attribuait ce goût au fait que c'était une enfant qui, pendant ses premières années, avait été élevée à la campagne.

- Et vous, Robert Bret, qu'est-ce qui vous a le plus frappé au moment de l'arrivée de Valérie chez vos maîtres ?

- Le matin de ce jour, Monsieur m'a dit : « Ce soir, exceptionnellement, nous dînerons à dix-neuf heures au lieu de vingt heures, à cause de notre fille qui, ensuite, doit se coucher. Et il en sera ainsi chaque fois que nous ne recevrons personne ou que nous ne dînerons pas en ville. La même chose pour le déjeuner qui aura lieu à douze heures trente au lieu de treize heures. Donc, en règle absolue quand nous sommes seuls, vous mettez toujours le couvert de l'enfant. » J'ai compris à cet instant

qu'il y avait quelque chose de changé dans la vie de la maison : désormais, il y aurait trois couverts.

- Il semblerait que, par votre travail même, vous aviez, monsieur Bret, plus de rapports avec monsieur Lebrun qu'avec son épouse. Avez-vous remarqué, dans le comportement de votre patron, un changement depuis le moment où cette enfant est venue dans sa vie ?

- Il n'a plus du tout été le même ! Etant entré au service de monsieur Lebrun quatre années avant l'arrivée de Mademoiselle Valérie, j'ai pu mesurer la différence. Avant, Monsieur était nerveux et assez irritable, tout en restant cependant un bon patron. Je me souviens même d'avoir surpris de loin, bien sûr

- quelques altercations entre Madame et Monsieur. J'ai entendu un soir, alors que j'apportais le plateau du café dans la bibliothèque après le dîner, Madame dire à Monsieur : « Evidemment, tu m'en veux parce que je n'ai pas pu te donner d'héritier. » J'ai remarqué aussi ce jour-là que Madame avait les yeux rouges. Après l'arrivée de Mademoiselle Valérie, ce fut comme si un ange était entré dans la maison. L'harmonie totale semblait être revenue entre Monsieur et Madame qui parlaient tout le temps entre eux des progrès, des études et de l'avenir de leur fille... On sentait que, si Madame l'aimait avec un cœur de vraie mère, Monsieur la chérissait avec une grande fierté.

- Vous venez de donner là une jolie définition d'un couple qui a toujours eu la réputation d'être très uni. Et vous, Eugénie, avez-vous ressenti les mêmes impressions que Robert Bret ?

- Les mêmes. Un soir, pourtant, il y eut à nouveau une atmosphère de discorde, et presque de drame...

- Vraiment ? A quel sujet ?

- Je l'ignore. Cela se passa de nombreuses années après que Mademoiselle vivait déjà avec nous. Elle était même devenue une vraie jeune fille, de plus en plus belle, poursuivant ses études à l'Externat Sainte-Marie.

- Quel âge avait-elle quand...disons : cet incident s'est passé ?

- Dix-huit ans au moins.

- Que s'est-il passé exactement ?

- Ce soir-là, j'ai entendu, et Robert aussi pourra vous le confirmer puisque les éclats de voix parvinrent jusqu'à l'office, Monsieur qui criait très fort. Il semblait être vraiment en colère... Il était avec Madame et Mademoiselle dans la bibliothèque, après le dîner.

- Avez-vous perçu des bribes de conversation ?

- Que monsieur le Président sache que ni Robert, ni moi - déclara la femme de chambre indignée - n'avons pour habitude d'écouter aux portes !

- Ce dont je vous félicite, répondit le président en esquissant un sourire. Mais sans avoir « écouté », avez-vous eu une petite idée sur la raison de cette colère de votre patron ? S'en prenait-il à sa femme ou à sa fille ?

- Je ne sais pas.

- Et vous, Robert ?

- Moi non plus, monsieur le Président.

- Bon. Mais ça n'a quand même pas duré très longtemps, cette colère d'un soir que vous avez parée tout à l'heure d'une définition sans doute un peu exagérée en disant qu'il y avait une « atmosphère de drame » ?

- Le lendemain, le surlendemain, pendant au moins quatre ou cinq jours, ce fut pareil...

- Monsieur criait toujours ?

- Non, mais il ne disait plus un mot à Mademoiselle, ni à Madame non plus.

- C'est vrai cela, Robert ?

- C'est exact. Ils n'échangeaient pas un mot à table et, dès le repas du soir fini, Monsieur et Madame se retiraient seuls dans la bibliothèque pendant que Mademoiselle montait s'enfermer dans sa chambre dont elle ne ressortait que le lendemain matin pour partir à l'Externat.

Le président Fournier s'était tourné vers ses assesseurs, en disant, bonhomme :

- Peut-être ne s'agissait-il que d'une amourette contrariée ? Quand une jeune fille a dix-huit ans et n'est point laide, ce sont de ces choses qui arrivent...

N'est-ce pas, Messieurs ?

Les assesseurs opinèrent silencieusement de la tête en souriant, eux aussi. Mais le président s'adressa brusquement à Valérie :

- Vous venez d'entendre ce que viennent de dire ces braves gens qui paraissent tout dévoués à votre famille ?

- Oui, monsieur le Président.

- Alors, pouvez-vous éclairer la Cour sur ce qui s'est passé ce jour-là ?

- A vrai dire, je ne me souviens plus, monsieur le Président. Ce ne devait pas être bien important. Il eut un court silence, puis le président reprit, à l'intention de la femme de chambre :

- Finalement tout a fini par s'arranger et l'atmosphère est redevenue sereine ?

- A la fin de la semaine... Je me souviens que c'était un vendredi, car c'est moi qui ai eu à préparer les bagages de Mademoiselle. Monsieur, Madame et Mademoiselle Valérie sont partis en voyage. Ils s'en allaient d'ailleurs souvent ainsi pour les week-ends et rentraient généralement le lundi après-midi. Mais, cette fois, Monsieur revint seul, sans doute pour ses affaires, en disant qu'étant donné le beau temps, Madame

Mademoiselle prolongeaient un peu leur séjour.

Elles ne revinrent que la semaine suivante par le train : Monsieur alla les chercher à la gare. Quand je revis Mademoiselle ce jour-là, je ne sais pas pourquoi, mais j'ai trouvé qu'il y avait quelque chose de changé en elle... Sans avoir jamais été exubérante, Mademoiselle m'avait toujours paru être plutôt d'une nature gaie, s'accommodant facilement des choses et prenant la vie par le bon côté. Celle qui nous revenait paraissait déprimée, un peu comme si une grande tristesse tachée était en elle... Au bout de deux ou trois jours, voyant que ce chagrin intime semblait ne pas la quitter, je tentais de lui poser quelques questions. Je savais qu'elle avait confiance en moi : elle me confiait à peu près tout ce qui lui arrivait dans sa vie de jeune fille choyée qui pouvait connaître parfois de petits problèmes. Je crois même que j'étais peut-être sa seule vraie confidente.

- Que faites-vous de ses parents ?

- Des parents, ce n'est pas la même chose. Surtout quand on grandit et lorsque l'on est amené à découvrir certaines choses de la vie. Oh !

Mademoiselle était très gentille pour ses parents qu'elle aimait certainement beaucoup. Mais j'ai toujours eu l'impression que, même lorsqu'elle n'était encore qu'une enfant, elle faisait preuve à leur égard - et malgré tout ce qu'ils lui offraient et faisaient pour elle - d'une certaine réserve d'affection. C'était comme si...

Brusquement, le témoin s'arrêta de parler.

- Eh bien, Eugénie ?

- Que monsieur le Président me pardonne, mais ça me gêne de dire certaines choses...

- N'oubliez pas qu'en entrant tout à l'heure dans cette salle, vous avez juré de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ! Nous vous écoutons.

- C'était comme si Mademoiselle ne tenait pas à rendre complètement à

Madame l'amour évident que celle-ci avait pour elle.

- Que voulez-vous dire ?

- Ça se remarquait à des petites choses toutes simples : par exemple, Madame aimait, surtout pendant les premières années, lui caresser les cheveux, la prendre dans ses bras, la cajoler quoi ! Eh bien, à chaque fois, tout en restant gentille pour elle, Valérie parvenait à se dégager : on aurait dit que ces marques d'amour la gênaient. Elle aimait sûrement sa maman, mais d'une certaine manière qui était bien à elle.

- Et son père ?

- Son papa ? Elle m'a toujours paru le craindre plus qu'elle ne l'aimait vraiment.

- Voilà qui est très important, Eugénie. Vous devez comprendre que si l'on vous a fait venir devant cette barre, ainsi que Robert Bret, c'est pour permettre à la Cour et aux jurés qui vous écoutent avec la plus grande attention, de se faire une opinion plus précise sur la nature des véritables rapports affectifs existant entre l'inculpée et ses parents adoptifs. Robert Bret, estimez-vous, en votre âme et conscience, que ce que vient d'exprimer Eugénie Proux correspond à ce que vous avez ressenti vous-même ?

- Oui, monsieur le Président. Au retour de ce voyage, c'était un peu comme si un voile certainement imperceptible pour ceux qui ne les voyaient que par intermittence, mais très réel pour ceux qui, comme nous, vivions sans cesse avec eux s'était interposé entre Mademoiselle et ses parents...

Ce qui nous faisait à tous beaucoup de peine, car nous les aimions tous les trois.

- Je n'en doute pas : les termes que vous venez d'employer, l'un et l'autre, le prouvent. Ce voile a persisté ?

- Oui, monsieur le Président. A mon avis, il ne s'est plus relevé.

- Revenons, Eugénie, à ce que vous avez dit tout à l'heure : vous étiez devenue, en quelque sorte, la confidente de Valérie... Que vous a-t-elle répondu quand vous l'avez - : arrogée au retour de ce voyage ?

- Rien. Ou plutôt, si ! Après que je lui eus demandé :

*Mais enfin, mademoiselle Valérie, qu'est-ce qui vous chagrine comme ça ? Pourquoi êtes-vous tellement triste ? »*

Elle m'a dit : *« Laisse-moi ! Tu te mêles toujours de ce qui ne te regarde pas ! Si j'ai des soucis, ils ne sont qu'à moi. »*

De- puis ce jour je n'ai plus osé l'interroger et j'ai très bien compris, comme l'a dit Robert, que le voile était tombé également entre elle et moi.

- Pour toujours aussi ?

- J'en ai peur ! Et pourtant, Dieu sait si je l'aime, Mademoiselle Valérie !

- Vous nous l'avez déjà dit. Et ensuite ? La vie familiale a-t-elle repris un cours plus normal ?

- Les choses se sont arrangées à la fin de l'année scolaire. Mademoiselle a obtenu plusieurs prix qui ont fait un grand plaisir à Monsieur et à Madame. Si vous aviez vu comme Monsieur était fier, au retour de la distribution, lorsqu'il nous a annoncé à la maison : *« Ce soir, on boit du Champagne. Ma fille a eu cinq prix : il faut fêter cela. »* Ce fut vraiment une soirée très gaie : tout le personnel a trinqué, après le dîner, avec Mademoiselle et ses parents. Le surlendemain, ce fut le départ en vacances. Monsieur et Madame partirent en auto avec Mademoiselle pour le sud de l'Italie. Pendant ce temps, le personnel prenait ses congés annuels. Au début de septembre, nous réouvrièmes la maison et ce fut le retour d'Italie.

Aussi bien Monsieur que Madame et Mademoiselle paraissaient radieux. Ils étaient tous tellement bronzés ! Ça allait merveilleusement à Mademoiselle qui



m'apparut plus belle que jamais. Je crus sincèrement, et Robert aussi, que tout était arrangé et je m'attendais à ce que, dès le lendemain matin, Mademoiselle commence à me raconter, comme cela s'était toujours passé au retour des grandes vacances précédentes, ce qu'elle avait vu et fait. Mais, à ma grande déception, elle ne m'a rien dit. Je compris alors définitivement qu'elle n'avait plus confiance en moi, ni peut-être en personne. Mais elle avait pourtant retrouvé un peu de gaieté. Une nouvelle année scolaire commença : Mademoiselle entra en première. Comme le disait Monsieur : cela devenait sérieux. Les choses allèrent bien jusqu'en décembre, mais, quelques jours avant Noël, tout recommença.

- Qu'entendez-vous par là ?

- A nouveau Mademoiselle et ses parents ne se parlèrent plus. Et ça dura au moins un mois !

- Vous voulez dire qu'il y eut une nouvelle séance orageuse et que Monsieur cria à nouveau dans la bibliothèque ?

- Non. Monsieur n'a pas élevé la voix une seule fois. Il a boudé. Ça peut paraître stupide ce que je vais dire, mais, quand Monsieur boudait, il était terrible ! Généralement cela ne durait qu'une journée tout au plus, mais cette fois je ne l'ai pas entendu dire un seul mot ni à Madame, ni à Mademoiselle pendant des semaines entières.

C'était effrayant ! Il partait de très bonne heure à son usine et n'en revenait que le soir pour le dîner pendant lequel il n'ouvrait pas la bouche. N'est-ce pas, Robert ?

- Oui. Je me souviendrai toujours du dîner du 31 décembre : je n'en ai jamais connu d'aussi lugubre !

D'habitude, ce soir-là, ainsi que pendant la période des fêtes, Monsieur et Madame donnaient de grandes réceptions et invitaient beaucoup de monde.

Spécialement des jeunes gens et des jeunes filles de l'âge de Mademoiselle qui dansaient ensuite une bonne partie de la nuit dans le grand salon dont nous enlevions les tapis pour transformer le parquet en piste de danse. Il y avait aussi des distributions d'objets de cotillon et de très beaux cadeaux. Ma hantise était d'entrer dans ce salon le lendemain matin : on avait l'impression qu'un raz-de-marée y était passé ! Il me fallait au moins deux jours, avec l'aide du jardinier, pour tout remettre en place.

Après tout, c'était très bien ainsi : cela prouvait que la jeunesse et spécialement Mademoiselle s'était bien amusée- Mais le soir de ce réveillon-là, il n'y eut rien et aussi bien Mademoiselle que ses parents remontèrent dans leur chambre aussitôt après le dîner. Un vrai désastre ! A l'office, personne n'a encore compris pourquoi.

- Et vous dites, Eugénie, que cette nouvelle période de mésentente dura un mois ?

- Au moins. Elle ne se termina que vers la mi-janvier quand tout le monde partit en Suisse pour les sports d'hiver.

Monsieur en revint au bout de quelques jours, mais Madame et Mademoiselle seulement trois semaines plus tard.

- Après ce retour, ce fut l'harmonie ?

- Si l'on veut. Monsieur, Madame et Mademoiselle se portaient à nouveau, mais pour se dire des banalités de la vie courante. Cette fois, on sentait que la gêne entre eux ne disparaîtrait jamais.

Ensuite, il y a eu, en juin, une nouvelle distribution de prix où Mademoiselle obtint, je crois, moins de récompenses que l'année précédente ; d'ailleurs Monsieur ne paraissait pas tellement satisfait de ses études, cette année-là. Puis ce furent les grandes vacances : la famille partit pour la Grèce. Ils en revinrent en disant qu'ils

avaient cru mourir de chaleur.

- Passons les détails, voulez-vous ? Quelle a été l'atmosphère de la nouvelle année ?

- Plus détendue. Monsieur et Madame donnèrent plusieurs réceptions et on dansa dans le grand salon le 31 décembre. Mais, malgré tout, à l'office, nous avions tous l'impression que la gaîté retrouvée de Mademoiselle était un peu factice, comme si elle se forçait pour sourire ou pour se montrer gentille vis-à-vis de ses parents, et même à notre égard. En juin pourtant, il y eut un grand événement qui parut réjouir tout le monde : Mademoiselle réussit brillamment, paraît-il, l'examen terminal de ses études. Ce fut Madame qui me l'annonça en disant : « Notre fille est maintenant bachelière en philosophie. » Moi, je ne savais pas très bien ce que ça représentait, mais je compris quand même que c'était très important pour elle.

Monsieur, lui, était tellement satisfait qu'il donna une nouvelle réception, un samedi après-midi, pour fêter cet événement en même temps que les vingt ans de Mademoiselle dont on n'avait pas pu fêter correctement l'anniversaire le 5 mai précédent, parce qu'elle était en pleine préparation de ses examens.

Ce fut peut-être la plus belle fête qui ait jamais été donnée à la maison : une « Garden Party » - c'est comme cela que ça s'appelle - avec plein de monde dans la maison et dans le jardin ! Le temps était magnifique. Et là, franchement, pour la première fois depuis bien longtemps, aussi bien Monsieur que Madame et Mademoiselle semblèrent parfaitement heureux.

- C'était l'euphorie du baccalauréat réussi.

- Ce devait être aussi la joie pour Mademoiselle d'être choyée et adulée par tous pour ses vingt ans.

C'est quelque chose pour une jeune fille que d'avoir vingt ans ! Pour tout le monde, d'ailleurs : c'est un âge que l'on regrette toujours par la suite. Je me souviens : Mademoiselle Valérie portait une très jolie robe d'organdi, très courte, du genre minijupe.

Monsieur disait en riant à tout le monde qu'il trouvait sa fille indécente, mais on sentait bien qu'il ne le pensait pas ! Il était même très fier et il avait raison parce que Mademoiselle a de très belles jambes qu'elle peut montrer. Ce jour-là, elle paraissait vraiment être la reine de la ville.

D'ailleurs, tout Nancy était là !

Victor Deliot, de son banc, pensa en entendant ces paroles : « Même Peltin, qui parla ce jour-là à Valérie après que Paul Lebrun lui eut annoncé qu'elle venait de décider de faire ses études de droit. »

A la barre, emportée par le souvenir de la merveilleuse réception, la femme de chambre continuait :

- Ce soir-là, quand tous les invités furent partis, j'allai dans la chambre de Mademoiselle, au deuxième, pour l'aider à se dévêtir, car elle m'avait dit au bas de l'escalier : « Eugénie, je suis morte de fatigue, mais tu ne peux pas savoir comme je suis heureuse ! » Je crus comprendre alors qu'elle était enfin redevenue celle que je souhaitais tellement qu'elle restât toujours. Pendant que je la déshabillais, je n'osai quand même pas lui poser de questions, me souvenant de ce qu'elle m'avait dit deux années plus tôt, mais quand je suis redescendue à l'office, je sais très bien ce que j'ai confié à Robert : « Pour qu'elle soit ainsi, il faut qu'il y ait du nouveau dans sa vie...

Ce n'est pas seulement le succès de ses études, ni même le fait d'avoir vingt ans qui sont la cause de cette exaltation. Il y a autre chose ! A mon avis, elle est peut-être amoureuse ? »

- C'est vrai qu'Eugénie m'a dit cela, monsieur le Président. Et comme, moi aussi, j'avais pu constater cette transformation presque radicale de Mademoiselle, je

n'ai pas été loin de penser comme elle.

- Dans sa chambre, reprit la femme de chambre, alors qu'elle était déjà dans son lit, Mademoiselle m'a dit, avant que je m'en aille, quelque chose qui n'a fait que renforcer mon opinion sur ce sujet : « Vois-tu, Eugénie, je suis très contente de partir en vacances parce que nous retournons dans le sud de l'Italie et que j'adore l'Italie. Mais il y a une chose qui m'ennuie : c'est d'y aller avec mes parents... je sais bien qu'ils m'offrent ce beau voyage uniquement pour me faire plaisir, mais j'aurais aimé cet été avoir un peu de liberté. C'est magnifique, les vacances, mais je crois que c'est encore plus beau sans les parents qu'on a déjà sur le pendant tout le restant de l'année ! Et puis enfin, ils devraient comprendre, maintenant que j'ai vingt ans, que je suis une femme ! Ils persistent à vouloir me traiter en petite fille, alors que toutes mes amies partent seules, ou avec des jeunes gens qui leur plaisent. »

- Avez-vous eu l'impression, quand la famille est revenue cette fois d'Italie, que ces vacances s'étaient bien passées ?

- Certainement. Et puis, il y avait du nouveau à la rentrée : Mademoiselle Valérie commença au début de novembre à faire son droit. Dès les premiers jours où elle alla à la Faculté, qui est située face à la maison de l'autre côté du Cours Léopold, je compris que sa vie était transformée. Ce devait être pour elle comme un premier pas vers cette liberté dont elle continuait à me parler souvent et à laquelle elle aspirait. Elle n'était vraiment plus la même : il arrivait souvent que ses camarades d'études, jeunes filles ou même jeunes gens - tous très gentils d'ailleurs - viennent la raccompagner à la maison en sortant des cours.

Monsieur et Madame trouvaient cela tout à fait normal : je crois même que ça les amusait de bavarder pendant quelques instants avec toute cette jeunesse qui envahissait la grande demeure. Ça apportait de la vie, n'est-ce pas, Robert ?

- Ah, ça ! Pour de la vie, quand ils venaient en bande, il y en avait !

- Souvent, aussi, Mademoiselle sortait le soir avec ces amis. Monsieur et Madame fermaient les yeux à condition qu'elle ne rentre pas trop tard. Ils lui avaient même donné une clef de la porte d'entrée pour éviter qu'elle ne réveille quelqu'un pendant la nuit. Pour elle c'était sûrement là un gros progrès.

Mais je me souviens que quelques semaines après qu'eut commencé pour elle cette vie d'étudiante, qu'elle semblait tellement aimer, je l'ai trouvée - un matin où je lui apportais son petit déjeuner - allongée, tout habillée, sur son lit. Elle n'avait pas quitté sa robe de la veille. Comme je lui en faisais la remarque en lui disant que ce n'était pas très sérieux de sa part de rentrer aussi tard, alors qu'à son âge on avait grand besoin de sommeil, elle me répondit : « Je suis rentrée comme d'habitude à minuit, ma bonne Eugénie.

Mais je n'ai pas pu m'endormir : il faut croire que je n'avais pas sommeil... D'ailleurs je n'ai pas encore sommeil. Hier, j'ai passé une soirée merveilleuse que je n'oublierai jamais ! » Me voyant alors sourire, elle ajouta : « Oui, il me plaît follement ! Il est beau et intelligent. » Et comme je continuais à me taire, elle dit encore, pendant que son visage redevenait grave :

« Ce qui m'inquiète, vois-tu, c'est que j'ai peur que mes parents ne veuillent pas que j'en fasse un jour mon mari. Il y a longtemps déjà, je le sais, qu'ils pensent pour moi à un autre garçon qui ne me plaît pas du tout. »

- Vous êtes bien certaine des termes que vous venez de rapporter ?

- Je jure à monsieur le Président que c'est la vérité vraie : D'ailleurs, il n'a qu'à le demander à Robert auquel j'ai tout raconté en redescendant de chez Mademoiselle.

- Robert, toujours Robert ! Mais dites-nous, Eugénie vous ne pouviez jamais recevoir une confidence de Mademoiselle Valérie sans en faire part à votre camarade de travail ?

- Que monsieur le Président me pardonne, mais qu'est-ce qu'on se dirait à l'office si on n'y parlait pas des ennuis ou des joies de ceux que l'on sert ? Surtout quand on est chez des bons patrons et qu'on les aime bien ! D'ailleurs, je connais Robert : ce n'est pas parce qu'il est là, en ce moment, à côté de moi que je le dis.

C'est un homme discret.

- En tout cas, vous avez pu constater ce matin-là que « Mademoiselle » vous a bien livré une confidence alors que vous pensiez sérieusement, deux années plus tôt, qu'elle ne vous en ferait plus jamais ?

- Ce fut la seule. Car, le soir même, je remarquais que malgré sa joie d'être étudiante, le visage de Mademoiselle s'était rembruni : il se cachait à nouveau derrière un voile de tristesse. Et pourtant ! De cela je suis sûre : il n'y avait eu aucune scène, ni le moindre éclat de voix, entre Mademoiselle et ses parents. Non, c'était comme si le chagrin secret était en Mademoiselle, plus fort qu'elle et que la volonté de tout le monde. Oh ! bien sûr, il y eut des alternances : tantôt elle semblait déborder de joie, tantôt elle paraissait accablée. Et cela a duré ainsi pendant toute l'année. En juin, Monsieur fut un peu déçu parce que Mademoiselle ne réussit pas son examen. Il fut décidé que tout le monde rentrerait plus tôt de vacances pour que Mademoiselle puisse préparer ce qu'elle appelait elle-même « la session de repêchage » et qui devait avoir lieu fin octobre. Nous rouvrîmes, la maison le 18 août. Mademoiselle sortait peu, restant enfermée dans sa chambre pendant des journées entières pour revoir ses cours. A chaque fois que je lui apportais quelque chose, je la trouvais plongée dans des livres : il y en avait partout, ainsi que des papiers couverts d'écritures, répandus sur sa table-bureau, sur son lit, et même sur le tapis. Quand Madame me voyait monter au second, elle me disait à chaque fois : « Surtout, Eugénie, dérangez le moins possible Valérie.

Elle a besoin de travailler. Il faut absolument qu'elle réussisse en octobre. » Moi, ça m'étonnait toujours un peu d'entendre Madame parler ainsi. C'est vrai, je me disais : avec le nom et la fortune qu'elle aura, je me demande pourquoi Mademoiselle a besoin de tous ces diplômes.

- L'instruction ne fait de tort à personne, Eugénie.

- A moi ça ne m'a jamais manqué.

- C'est possible, après tout. Et ensuite ?

- Ensuite ? Il n'y a rien eu de nouveau jusqu'au soir où Robert et moi nous avons entendu, de l'office, les coups de feu. Voilà : je crois bien que j'ai dit tout ce que je savais.

- La Cour en est persuadée. Et vous, Robert Bret, avez- vous quelque chose à ajouter ?

- Non, monsieur le Président.

Après un rapide conciliabule avec ses assesseurs, celui-ci s'adressa au procureur Varaque :

- Le ministère public a-t-il une question à poser aux témoins ?

- Aucune, monsieur le Président.

Se tournant alors vers Peltin, le président demanda :

- Et la partie civile, monsieur le Bâtonnier ?

Ce dernier se leva en disant d'une voix un peu emphatique :

- Je serai très bref, n'ayant, moi non plus, pas de questions à poser aux témoins. J'attirerai simplement l'attention de la Cour et de mesdames et messieurs les Jurés sur une double constatation qui s'impose après l'audition de ces témoins. La première est que, sans aucun doute possible, monsieur et madame Paul Lebrun ont toujours su se montrer d'excellents maîtres pour leur personnel, qui est resté très longtemps à leur service et qui continue à les estimer avec le plus grand respect. La

deuxième est qu'il semblerait d'après ce que nous venons d'entendre, que l'inculpée n'ait peut-être pas rendu à ses parents adoptifs, et ceci depuis plusieurs années avant le crime, toute l'affection qu'ils étaient en droit d'attendre d'elle et qu'eux n'avaient pas manqué de lui prodiguer.

Paraissant assez satisfait de ce qu'il venait de dire, le bâtonnier se rassit sans négliger un frou-frou de manches qui fit sourire Deliot. C'est à ce dernier que parlait maintenant le président :

- Et la défense ?

- Aucune question à poser, monsieur le Président.

Revenant alors aux deux serviteurs qui attendaient, toujours immobiles, devant la barre, le président leur dit :

- La Cour vous remercie. Vous pouvez vous retirer.

Dès qu'ils eurent quitté la salle, la voix du président enchaîna :

- Introduisez le témoin suivant.

Ouvrant à nouveau la petite porte, l'huissier audienier appela :

- Monsieur le docteur Celerier...

Le nouveau venu ne devait pas être loin de la soixantaine. Portant des lunettes d'écaille à larges montures, il pouvait très bien incarner - selon l'optique de Victor Deliot qui l'observait avec encore plus d'intérêt que les témoins précédents le type parfait du « médecin de famille » : ce personnage en voie de disparition à une époque où la médecine, comme toute profession dans le monde, a une tendance de plus en plus accrue à devenir le lot de spécialistes. S'avancant très calme et sans la moindre précipitation, vers la barre le docteur paraissait n'être nullement impressionné par la majesté et l'ambiance du lieu où il venait de pénétrer. Il se dégageait surtout de sa personne un air de sérénité et de jovialité qui devait faire merveille auprès de sa clientèle. Il ne donnait pas du tout l'impression du petit médecin de province ou de campagne, mais celle du praticien de grande ville, arrivé et n'ayant aucun souci à se faire pour une réputation solidement établie. Il y avait, aussi bien dans son attitude générale que dans ses gestes, qui étaient sobres, une sûreté réconfortante. Quand le président lui eut demandé, comme l'exigeait la loi pour les témoins quels qu'ils fussent, de décliner son identité et de jurer de dire que la vérité, il le fit d'une voix claire et posée. Mais il y eut assez vite, dans ses réponses, un ton de paternalisme voulu qui déplut souverainement à Deliot.

La première question précise posée par le président fut :

- Docteur, nous savons que vous avez été la toute première personne appelée, grâce au téléphone, par les serviteurs de monsieur et madame Paul Lebrun qui venaient de découvrir le drame. Ceci est d'autant plus normal que votre demeure ne se trouve, Cours Léopold, qu'à quelques centaines de mètres de celle où se déroulèrent les événements et que vous étiez depuis longtemps déjà le médecin attitré de la famille.

- C'est exact, monsieur le Président.

- Ayant été le premier médecin sur les lieux, pouvez-vous avoir l'obligeance de nous relater le plus brièvement possible vos constatations ?

Le docteur Celerier sortit de sa poche une feuille de papier et lut un rapport où étaient mentionnées les circonstances médicales qui avaient occasionné la mort foudroyante de l'industriel. Après avoir lu, il précisa, repliant la feuille de papier :

- Ce rapport a d'ailleurs été contresigné par le médecin-légiste, monsieur le docteur Langlois, et versé au dossier de l'enquête établie par monsieur le Juge d'Instruction Merlin.

Je dois ajouter que s'il paraissait tout à fait normal que l'une des balles ayant atteint la victime eût pénétré en plein cœur, la chose qui nous a le plus étonnés, mon

confrère et moi, est que les deux autres se soient logées dans le ventre. Ceci ne peut s'expliquer que par le fait que la meurtrière a tiré debout, dominant la victime assise à son bureau. Quant à la blessure de madame Lebrun, celle-ci n'a été que superficielle : la seule balle l'ayant atteinte n'a fait qu'effleurer l'avant-bras gauche. Mais elle fut quand même suffisante pour déclencher le choc qui a motivé son évanouissement.

- La Cour aimerait savoir maintenant. Docteur, depuis combien de temps vous accordez vos soins à monsieur et à madame Lebrun.

- Depuis vingt-sept ans, monsieur le Président.

J'ai été appelé une première fois, une nuit vers deux heures du matin, au chevet de madame Lebrun, alors que le couple revenait de son voyage de nocces qui avait duré deux mois pendant lesquels ils avaient visité, me dirent-ils alors, les Etats-Unis. La jeune femme se plaignait de grandes douleurs dans le bas-ventre et avait de sérieux malaises. Il ne me fallut pas longtemps pour constater qu'elle était enceinte. Cette déclaration toute simple, mais lapidaire, produisit dans le prétoire l'effet d'une bombe.

- Vous êtes absolument sûr de ce que vous dites, Docteur ?

Le médecin se redressa, comme s'il était vexé que l'on pût douter de son diagnostic, avant de répondre :

- L'intéressée elle-même ne pourra que le reconnaître devant la Cour. Tout en lui administrant des calmants, je lui conseillai le repos le plus absolu.

- Quelle fut la réaction du couple quand vous lui avez annoncé la nouvelle ?

- La jeune femme eut des larmes de joie et, en me raccompagnant dans le vestibule, son mari me dit : « Je ne vous connaissais pas, docteur, et je dois vous avouer que, tout à l'heure, dans mon affolement de voir ma femme souffrir ainsi, je vous ai appelé au hasard parce que j'ai réalisé que vous habitiez tout près de nous... Mais je suis persuadé qu'un docteur, qui apporte une aussi merveilleuse nouvelle la première fois où l'on fait appel à ses services, doit rester notre médecin. Acceptez-vous de l'être ? » Ce fut ainsi que je devins le médecin attiré de la famille. Pour moi c'était évidemment un très grand honneur de soigner de tels clients, mais en rentrant chez moi j'étais quand même inquiet sur ; état de la jeune femme. Si les malaises s'expliquaient, les fortes douleurs dans le bas ventre, après quelques semaines seulement de grossesse, me semblaient anormales. Quelques jours plus tard, j'estimai indispensable de faire appel à un gynécologue. Celui-ci, l'un des plus éminents que nous ayons eus à Nancy et qui était professeur à notre Faculté de Médecine, n'est malheureusement plus de ce monde aujourd'hui. Après avoir examiné et suivi avec soin madame Lebrun pendant trois mois, il me fit part à son tour de ses inquiétudes : l'affaire se présentait mal, la cliente étant très étroite du bassin. Et cependant, toutes les précautions possibles furent prises ! Au bout de six mois, il devint certain qu'il faudrait pratiquer une césarienne. Mais, quinze jours avant la date approximative prévue pour l'accouchement, nous nous aperçûmes que l'enfant ne bougeait plus dans le ventre de sa mère : il était mort avant d'avoir vu le jour. Il fallut transporter d'urgence madame Lebrun en clinique, et là, procéder à sa délivrance dans les conditions que l'on peut imaginer ! Si encore il n'y avait eu que cela, ce n'eût été que demi-mal, mais il fallut retirer à la jeune femme certains organes dangereusement atteints : ce qui excluait pour elle, à l'avenir, toute possibilité d'être mère. Quand il nous fallut l'annoncer à monsieur Lebrun, je le vis pâlir comme rarement j'ai vu un homme le faire : je crus même qu'il allait chanceler et s'abattre.

Mais il trouva, malgré son désespoir, la force de se redresser et de me dire :

« Surtout, docteur, n'annoncez encore rien à ma femme. Il faudra du temps, beaucoup de temps, pour qu'elle s'habitue à une pareille idée. » Ce ne fut que trois mois plus tard, alors qu'elle était complètement remise, qu'il prit la décision de lui faire

part lui-même de la triste nouvelle. Ce fut terrible ! Pendant des semaines, nous nous demandâmes si la raison de madame Lebrun n'allait pas vaciller. Tous les jours j'allais la voir... Enfin, peu à peu, elle commença à reprendre physiquement le dessus, mais la blessure morale ne se cicatrisait que très difficilement. Après une année, me rendant compte que le chagrin ne s'atténuait pas et voulant aussi venir en aide à monsieur Paul Lebrun, qui désespérait de voir sa femme reprendre goût à la vie, je fis part à ce dernier d'une idée à laquelle je pensais depuis plusieurs mois déjà. Mais peut-être ai-je commis là une regrettable erreur ? Le seul fait que je sois ici, devant cette barre, apportant mon témoignage au cours d'un tel procès, semblerait le prouver.

- La Cour aimerait que vous vous expliquiez Docteur ?

- Monsieur le Président, j'ai été le premier à dire à monsieur Paul Lebrun :

« Puisque votre épouse ne peut plus avoir d'enfant, pourquoi n'en adopteriez-vous pas un ? » L'idée commença à faire son chemin et, sept années plus tard, la petite Valérie faisait son entrée dans la maison.

- Est-ce vous, Docteur, qui avez conseillé à monsieur et à madame Lebrun d'adopter une fille plutôt qu'un garçon ?

- Non. Aussi bien lui qu'elle préféreraient avoir une fille.

- Les avez-vous aidés dans la recherche de cette enfant ?

- Je leur ai simplement indiqué l'adresse de plusieurs œuvres. Ils avaient le choix, soit en s'adressant directement à l'*Aide Sociale à l'Enfance* qui est une institution d'Etat, soit en choisissant une œuvre privée telle que l'*Entraide des Femmes Françaises* ou la *Famille Adoptive Française*. Finalement ils optèrent pour cette seconde solution et s'adressèrent à madame de Réaumont, dont l'inlassable dévouement et la compétence en la matière sont universellement reconnus dans tout le département de Meurthe-et-Moselle. Quelques jours avant l'arrivée de la petite Valérie à leur foyer, madame Lebrun me téléphona pour m'annoncer : « Docteur, nous avons suivi votre conseil et rempli toutes les formalités nécessaires pour adopter une petite fille.

Bientôt celle-ci sera chez nous. Je puis déjà vous confier son prénom que nous lui laissons car nous le trouvons charmant : Valérie. Dès qu'elle sera arrivée, nous vous demanderons de nous faire le plaisir de venir la voir. D'après tous les renseignements qui nous ont été donnés, elle est en parfaite santé. D'ailleurs, nous avons déjà été la voir deux fois avec madame de Réaumont : c'est une très jolie petite fille de six ans, bien bâtie et qui sera sûrement très grande. Elle n'a eu aucune maladie grave et nous avons l'assurance qu'il n'y a pas de tare héréditaire. Si vous saviez, docteur, comme mon mari et moi sommes heureux » Puisque tout était déjà décidé, il ne me resta plus qu'à adresser, au bout du fil, mes félicitations à la future maman. Je dois ajouter que lorsque je vis l'enfant arrivée quelques jours plus tard dans la grande demeure de ses parents adoptifs, je fus moi-même émerveillé et je dus reconnaître que, dans son enthousiasme bien compréhensible, madame Lebrun n'avait pas exagéré : cette charmante et déjà très jolie petite Valérie me parut être une enfant tout à fait exceptionnelle.

- Parlez-nous un peu d'elle, parce qu'enfin, étant le médecin de la famille, vous avez pu la suivre depuis le jour de son arrivée jusqu'à ces derniers temps ?

- En effet. Mais que pourrais-je dire de plus à la Cour ce que tout le monde sait ? Il est certain que, déjà à six ans Valérie avait une pondération et un comportement beaucoup plus réfléchi que n'en ont généralement des enfants de cet âge. Elle avait un vocabulaire étonnant et s'exprimait comme une vraie petite personne. Ensuite je l'ai vue grandir et embellir de jour en jour.

- Elle n'a jamais connu de problème de santé ?

- Je puis affirmer qu'elle a une santé de fer. Ce qui faisait dire à son père adoptif : « C'est une vraie Lebrun ! Il n'y a jamais de malades dans ma famille... » Réflexion qui pourrait prêter à sourire mais qui prouve, mieux que tout, à quel point Valérie s'était intégrée dans la famille. Tout, d'ailleurs, dans la vie de la maison, fut axé sur elle !

Combien de fois n'ai-je pas entendu, aussi bien monsieur Lebrun que son épouse, répéter : « Valérie a dit ceci, Valérie a fait cela, Valérie a réussi tel examen. » Il n'y en avait que pour elle et c'était très heureux qu'il en fût ainsi après le drame qu'avait connu le couple au début de son mariage.

- Vous estimez donc que la venue de Valérie dans ce foyer a été bénéfique ?

- Sans aucun doute ! Grâce à cette jeune présence, l'atmosphère de la maison a été transformée.

- Pourtant, Docteur, n'y a-t-il pas eu à certains moments, surtout quand Valérie devint une jeune fille accomplie, quelques heurts et même d'assez sérieuses discussions entre elle et ses parents ?

- Je n'ai rien remarqué. Mais il est très possible, comme cela se passe dans les familles les plus unies, que quelques petites prises de bec se soient produites entre la jeune fille et les parents. Cela n'a jamais dû aller quand même très loin.

- Alors, comment expliquez-vous ce qui s'est passé quand vous avez été appelé d'urgence un soir, il y a six mois et que vous vous êtes trouvé devant un drame aussi effroyable ?

- Quelle explication pourrais-je donner, monsieur le Président, alors que je n'ai pas encore compris moi-même ? Je vous certifie que, lorsque le valet de chambre m'a dit au téléphone ce qui venait de se passer, je n'en croyais pas mes oreilles... J'ai pris ma trousse de secours en toute hâte et j'ai couru de chez moi jusqu'à la maison Lebrun. Là, je ne pus que constater le désastre.

- La Cour vous remercie, Docteur.

Les deux témoins qui succédèrent au médecin furent, dans l'ordre, le brigadier de police Sernet qui, escorté de deux agents, avait procédé, sur le lieu même du crime, à l'arrestation de Valérie, puis le commissaire Gravier qui avait tenté, sans succès, de faire parler la jeune femme au commissariat central où elle avait été emmenée provisoirement. Aussi bien le brigadier que l'officier de police confirmèrent qu'elle n'avait pas opposé la moindre résistance au moment de son arrestation et qu'elle regardait le revolver comme si elle regrettait presque que le chargeur se fût vidé si vite. Au moment de terminer sa déposition, le brigadier dit même :

- On peut se demander avec inquiétude ce qui se serait passé s'il était resté une balle dans l'arme.

Etant donné l'état d'hébétéude où paraissait être la meurtrière, aurait-elle eu la force, ou simplement le réflexe, de retourner l'arme contre elle-même ?

En entendant ces mots, Deliot s'était dressé brusquement en disant :

- Monsieur le Président, la défense aimerait que la Cour trouvât pour le moins surprenant de la part du témoin des suppositions aussi gratuites !

L'incident n'eut pas de suite.

Le sixième témoin qui venait d'arriver devant la barre une femme distinguée et d'âge respectable : Mme de Réaumont, directrice de l'œuvre privée à laquelle M. et Lebrun s'étaient adressés pour adopter l'enfant.

- Madame, lui dit le président, la Cour aimerait savoir les circonstances qui ont présidé au choix de la petite Valérie de préférence à toute autre enfant ?

- Monsieur le Président, je crois que la Cour comprendra qu'il m'est très difficile de répondre à certaines questions. Le mécanisme même de l'adoption et les lois qui



la régissent, parmi lesquelles certaines viennent d'être heureusement humanisées » depuis quelques années, exigent la discrétion la plus absolue. Aussi bien un fonctionnaire de l'Aide Sociale à l'Enfance que le directeur d'une œuvre privée, telle que celle dont je m'occupe, sont tenus à un secret tout aussi rigoureux que celui du prêtre dans la confession ou celui du médecin dans l'exercice de sa profession. Pour répondre cependant à la question qui vient de m'être posée, je dois dire que le choix de la petite Valérie pour monsieur et madame Paul Lebrun s'est fait le plus simplement du monde, en tenant compte cependant de la législation en vigueur. Quand monsieur et madame Lebrun sont venus me rendre visite la première fois pour m'exprimer leur désir, je les connaissais évidemment de nom comme tout le monde les connaît à Nancy.

Je savais très bien que je me trouvais en présence d'un couple très uni, dont l'honorabilité et les moyens d'existence constituaient déjà de sérieux garants justifiant leur demande d'adoption. De plus, ils me remirent une attestation médicale prouvant qu'à la suite d'une grossesse malheureuse, madame Lebrun ne pourrait plus jamais être mère. Ils prêteraient adopter une fille en spécifiant qu'ils aimeraient mieux qu'elle ne fût pas trop en bas âge. La raison donnée par monsieur Lebrun était que, s'étant marié assez tard, il craignait de ne pas avoir le temps de voir son enfant arriver à sa majorité. Je me rendis à cette raison bien que je trouve préférable d'adopter un enfant quand il a moins d'un an. Les échecs dans l'adoption augmentent curieusement en proportion de l'âge de l'adopté. Les statistiques fournies par l'Aide Sociale à l'Enfance donnent, en effet, 1,68 % d'échecs pour les enfants adoptés quand ils ont moins d'un an, alors que l'on compte 2,94 % d'échecs pour ceux adoptés après l'âge de cinq ans et 5,77 % pour ceux adoptés quand ils ont plus de dix ans.

Etant donné les circonstances très spéciales qui m'amènent à témoigner aujourd'hui, je tiens à attirer l'attention de la Cour sur ce point.

- Nous vous en remercions. Donc, selon vous, monsieur et madame Lebrun constituaient une sorte de « couple idéal de parents adoptifs » ?

- Si l'on veut.

- Et la petite Valérie, était-elle, de son côté, « l'enfant idéale » à adopter ?

- Monsieur le Président, vous me posez là une question très délicate... De toute façon, elle rentrait incontestablement dans l'une des quatre catégories des enfants adoptables selon la loi : celle des enfants trouvés, nés de père et de mère inconnus, portés dans un hospice ou une œuvre dépositaire par leur mère qui a refusé de donner des renseignements sur elle-même, sur le père et sur son bébé.

- A seule fin d'éclairer mesdames et messieurs les jurés, veuillez avoir l'obligeance, madame, de rappeler quelles sont les trois autres catégories d'enfants « adoptables » ?

- Les enfants abandonnés, nés de père ou de mère connus, mais dont les parents ne veulent pas s'occuper ; les orphelins qui n'ont absolument personne qui puisse les prendre en charge ; enfin, les enfants moralement abandonnés dont les parents ont été déchus de leurs droits de puissance paternelle de manière définitive.

- La petite Valérie, dont le cas rentre donc dans la première des catégories citées, a-t-elle été déposée directement à votre œuvre ?

- Oui, monsieur le Président.

- Par sa mère ?

- Par sa mère.

- Cette femme, l'avez-vous vue, madame, quand elle est venue apporter son enfant ?

- Je l'ai vue.

- Alors vous la connaissez ?

- On ne connaît pas, monsieur le Président, quelqu'un qu'on n'entrevoit qu'une fois et qui ne revient plus jamais. Mais même si je la connaissais mieux ce qui m'est arrivé pour beaucoup de mères ayant confié leur enfant à mon œuvre je n'aurais pas le droit de dire son nom, ni même de la décrire Ce serait inhumain : aussi bien pour cette femme que, plus tard, pour son enfant. La loi est d'ailleurs formelle sur ce point.

- Cette femme pouvait-elle venir reprendre son enfant à votre œuvre ?

- Elle le pouvait pendant trois mois : c'est le délai laissé à la mère naturelle pour revenir sur sa décision d'abandon. Quand elle a apporté son bébé, on le lui a formellement Expliqué, comme on le dit à chaque mère dans le même cas. Elle n'est pas revenue. C'est pourquoi, au bout des trois mois Valérie pouvait déjà être adoptée par un couple. Mais, en réalité, elle ne l'a été que cinq années et dix mois plus tard quand elle venait d'avoir six ans.

- Pourquoi ? Personne n'a donc voulu d'elle avant ?

- Je veux bien oublier, monsieur le Président, ce qu'une pareille question pourrait avoir de désobligeant pour celle qui nous écoute en ce moment et ne l'attribuer qu'au fait que la Cour met tout en œuvre pour essayer de comprendre un douloureux problème qui a peut-être été à l'origine du drame qui a suivi. Il me paraît cependant important que la Cour et les jurés sachent que n'importe qui ne peut pas adopter un enfant. C'est une chose trop sérieuse, l'adoption... Avant de confier un petit être à un foyer, nous nous renseignons le plus possible sur ceux qui manifestent le désir d'avoir cet enfant.

- Ce « nous » désigne qui, madame ?

- Le Conseil de Direction de l'œuvre que je préside et dans lequel se trouvent les personnes les plus qualifiées, le médecin officiel désigné par la direction de l'Aide Sociale à l'Enfance pour contrôler l'état sanitaire des enfants dont nous avons la charge, et enfin l'assistante sociale qui n'est pas choisie par l'œuvre, mais nommée par un représentant du gouvernement pour suivre l'enfant et contrôler les soins qui lui sont prodigués pendant tout le temps où il reste sous la tutelle de cette œuvre. C'est l'ensemble de ces personnes qui a estimé qu'aucun de ceux qui voulaient adopter Valérie ne répondait tout à fait aux conditions que l'on exige de bons parents. Il a été préférable pour elle d'attendre le moment où un couple, tel que celui de monsieur et madame Lebrun, s'est enfin présenté, apportant toutes les garanties nécessaires pour son avenir.

- Que pensez-vous, madame, de Valérie ?

- Le plus grand bien, monsieur le Président... Si elle est devenue la très belle femme qu'elle est aujourd'hui, c'est peut-être qu'elle était déjà, quand elle fut apportée à notre œuvre, il y a plus de vingt et un ans, l'un des plus beaux bébés que j'aie jamais vus ! Nous avons pour principe de placer le plus vite possible les enfants en nourrice, le siège social de l'œuvre n'étant qu'une sorte de gare de triage d'où nous envoyons l'enfant chez telle ou telle nourrice.

Et nous avons pour autre principe, à seule fin de créer autour des enfants un climat d'affection maternelle dès leurs premiers vagissements, de les changer le moins possible de nourrice. Je puis affirmer que, depuis trente-cinq ans que je préside aux destinées de cette œuvre, nous n'avons connu que très peu de déboires avec les nourrices. Ceci parce qu'elles ont été choisies avec le plus grand soin, parce que nous les connaissons bien et surtout parce que nous sommes en relation constante avec elles. Je puis dire aussi que la petite Valérie a peut-être été placée chez la meilleure de toutes nos nourrices : une admirable femme en qui le dévouement et l'amour des enfants sont illimités. Valérie n'a d'ailleurs eu que cette nourrice qui s'est occupée d'elle jusqu'au jour de son adoption par monsieur et madame Lebrun.

- La Cour connaît également, madame, le courage et l'abnégation dont vous

avez su faire preuve depuis tant d'années pour diriger cette œuvre : qualités qui ont eu leur juste récompense, il y a deux ans, lorsque vous avez été faite Chevalier de la Légion d'honneur.

- J'ai été très sensible à cet hommage, monsieur le Président, mais je ne le méritais nullement. Je n'ai fait que mon devoir de veuve de guerre ayant perdu également son fils unique dans un terrible accident de voiture, alors qu'il était encore très jeune. Ce jour-là, j'ai pris la décision de consacrer le restant de ma vie aux enfants qui n'avaient pas le bonheur de connaître leur mère.

- Pendant les six premières années de son existence que Valérie a ainsi passées chez cette nourrice sous la tutelle de votre œuvre, s'est-elle montrée une enfant difficile.

- Non, monsieur le Président. Sachant que j'allais être appelée à témoigner, j'ai voulu rechercher, dans des archives que je tiens secrètes et qui disparaîtront avec moi, les fiches confidentielles que je fais établir sur chaque enfant confié à nos soins. Je les ai relues hier : la petite Valérie a été une enfant charmante qui adorait sa nourrice, qu'elle appelait Titine », comme d'ailleurs tous les enfants qui ont été élevés par cette brave femme. Certes, Valérie a très tôt fait preuve d'une réelle personnalité. Elle préférait jouer avec les petits garçons de son âge, dans le village des Vosges où elle était en nourrice.

Elle n'aimait guère les jeux de petites filles et ne fréquentait pas trop les fillettes. Elle était même assez turbulente, mais très éveillée et débordante de bonne volonté. A quatre ans, elle commença à aller à l'école communale où elle stupéfia, par la vivacité de son intelligence et sa facilité à apprendre, l'institutrice. J'ai même retrouvé, dans son dossier, une lettre où cette dernière m'écrivait qu'à son avis :

« *Cette enfant a des qualités et une nature exceptionnelles qui méritent d'être encouragées.* » Lettre se terminant par le souhait que vienne un jour prochain où la petite Valérie trouve enfin un véritable foyer, dans lequel ses dons naturels pourront se développer et s'épanouir comme ils le méritent.

- Et vous avez fini par trouver ce foyer rêvé pour elle, madame ! Comment expliquer alors que tant de conjonctures favorables et des efforts aussi bien dirigés aient abouti à la tragédie que nous connaissons ?

- Monsieur le Président, quand j'ai appris l'horrible nouvelle, j'ai été bouleversée ! Je me rappelle m'y être reprise à trois fois pour relire le journal qui relatait le crime. Pour moi c'était véritablement stupéfiant. Et j'avoue avoir pleuré en pensant aux effroyables conséquences qui pourraient rejaillir non seulement sur Valérie, mais même sur tous ceux qui, comme moi, s'étaient penchés sur ses premières années d'enfant solitaire.

N'allait-on pas nous rendre indirectement responsables de ce qui venait de se passer ? Les gens ne diraient-ils pas :

« *Ce n'est pas étonnant ce qui est arrivé : « elle » venait d'une œuvre d'Assistance à l'Enfance !* » Le seul fait que je sois ici, convoquée en qualité de témoin à cette barre, prouve que mes craintes étaient largement fondées.

- Mais nul ne s'en est pris, ni ne s'en prend aujourd'hui à votre belle œuvre, madame ! Si vous êtes ici, c'est uniquement à la demande du ministère public qui veut, avec juste raison, que la Cour soit parfaitement éclairée sur le comportement passé de l'inculpée. Pouvons-nous savoir quelle a été votre réaction pratique quand vous avez appris la terrible nouvelle ?

- Que pouvais-je faire ? Rien, puisque le sort de Valérie ne dépendait plus que de la Justice. Je ne pouvais même pas aller lui rendre visite à la prison : officiellement et légalement je n'étais rien pour elle.

Une telle visite eût d'ailleurs été une erreur de ma part. Valérie n'a jamais su ni

par une confiance de ses parents, ni par moi, ni par l'indiscrétion de quelqu'un de son entourage que j'avais été l'intermédiaire ayant permis à ses parents de l'adopter. S'il n'y avait pas eu ce procès, elle ne l'aurait jamais appris, tout en me connaissant puisque je l'ai rencontrée à différentes reprises alors qu'elle était en compagnie de ses parents. Elle savait simplement par eux que je m'occupais d'une œuvre pour orphelins. Car je me suis toujours imposé pour ligne de conduite de ne jamais me faire connaître par les enfants qui ont été adoptés : cela risquerait, sinon de les gêner par la suite, mais tout au moins de faire naître chez eux certains complexes inutiles à mon égard. Cela évite aussi, si un jour ils sont hantés par l'idée de connaître leur véritable origine, qu'ils ne viennent me voir pour me demander des précisions ou des explications que la loi m'interdit de leur donner.

- La Cour comprend très bien une telle attitude de votre part.

- Si je ne pouvais donc rien tenter pour Valérie elle-même, j'avais un devoir celui d'aller rendre visite à sa malheureuse mère adoptive. Je le fis dès le surlendemain du drame après en avoir reçu l'autorisation du docteur Celerier, qui la soignait et qui interdisait pratiquement toute visite inopportune étant donné son état. Connaissant mon rôle dans l'adoption de Valérie et les liens d'amitié qui me liaient à ses parents, il fit cependant une exception pour moi après en avoir parlé à madame Lebrun. Je crois bien avoir été l'une des rares personnes qui aient été reçues par elle à ce moment là. Je la trouvai dans son lit, le bras gauche entièrement bandé, veillée par une infirmière. Et je n'eus le droit de rester à son chevet que pendant quelques minutes. La malheureuse femme me fit une immense pitié : c'était à peine elle pouvait parler, tellement elle était anéantie par ce qu'elle venait de vivre. Elle fit quand même un effort pour balbutier ces mots que je n'oublierai jamais : « *Pourquoi m'a t-elle fait cela ? Je ne comprends pas.* »

Comment, dans ma propre perplexité, aurais-je pu lui répondre ? Je n'ai d'ailleurs pas encore compris et je crois que je ne comprendrai jamais. En ressortant de cette visite, je n'ai pu m'empêcher de repenser à toutes celles que me faisait régulièrement, et avec une admirable discrétion, madame Lebrun au siège de notre œuvre. Elle m'y apportait toujours des vêtements qu'elle avait été achetée pour des enfants encore placés sous notre tutelle et elle ne repartait jamais sans m'avoir remis une enveloppe dans laquelle se trouvait une importante somme d'argent.

Et, comme si elle cherchait à atténuer la générosité de son geste, elle me disait en l'accomplissant : « *Ceci n'est rien, chère madame, en proportion de la joie que vous avez apportée dans notre vie, à mon mari et à moi, en nous conseillant d'adopter Valérie.* » Une femme aussi bonne ne méritait pas ce qui lui est arrivé.

- Tout à l'heure, madame, vous avez dit que ni vous, ni personne de l'entourage de l'inculpée n'avait pu lui révéler le secret de son adoption. Elle l'a cependant bien connu un jour. Dans une réponse qu'elle a faite au cours d'un interrogatoire mené par le juge chargé d'instruire l'affaire, elle a même précisé que c'était à treize ans, soit sept années après avoir été adoptée par monsieur et madame Lebrun, qu'elle avait appris la vérité. Et elle a même ajouté que ce n'était pas par ses parents qu'elle l'avait su : ce qui confirme ce que vous venez de nous dire de cette loi du silence qu'ils s'étaient eux-mêmes imposée à ce sujet. Mais Valérie s'est toujours refusée à révéler au juge de quelle façon et par qui elle l'avait appris. C'est là l'un des points les plus troublants de l'enquête et la Cour a la conviction que, si à son tour elle lui posait la même question aujourd'hui, l'inculpée conserverait le même mutisme. N'est-ce pas, Valérie ?

La jeune femme demeura silencieuse.

- Eh bien, Valérie Lebrun, je vous parle ?

Victor Deliot s'était levé :

- Que la Cour nous pardonne, mais nous estimons, en l'état actuel du procès, qu'une telle réponse de notre part serait prématurée. Nous prenons cependant l'engagement de répondre sur ce point précis quand nous estimerons que le moment sera venu.

- Mon cher Maître, dit avec sérénité le président, la Cour prend acte d'une telle déclaration.

Puis, s'adressant à nouveau au témoin :

- Estimez-vous, madame, que la décision prise par monsieur et madame Lebrun de ne pas révéler eux-mêmes à l'enfant sa véritable situation à leur égard, alors qu'elle était encore très jeune, a été judicieuse ?

- Monsieur le Président, nous touchons là au moment peut-être le plus grave de la vie d'un adopté. Beaucoup de parents, dans le même cas que monsieur et madame Lebrun, ont fini aujourd'hui par se rendre à cette évidence qu'un foyer durable ne peut être bâti sur un mensonge, même si celui-ci est fait avec les meilleures intentions du monde. Il arrivera obligatoirement un jour où, même si on a pris toutes les précautions pour le lui cacher, l'enfant apprendra qu'il est adopté : ne serait-ce qu'au moment de son mariage, lorsqu'il aura besoin de son acte de naissance. Personnellement, quand des parents sont venus me consulter sur ce problème très délicat, je leur ai toujours conseillé de dire le plus tôt possible la vérité à l'enfant. Une révélation tardive, surtout si l'on a affaire à un enfant sensible et intelligent, risque d'avoir les suites les plus fâcheuses. Il arrive, hélas, fréquemment que des enfants, avertis trop tard ou par des tiers, se révoltent ouvertement contre leurs parents adoptifs auxquels ils en veulent de leur avoir caché la vérité. Dans le cas précis sur lequel se penche aujourd'hui la Cour, il m'est très difficile d'en dire davantage à ce sujet.

- Pourquoi, madame ?

- Parce que, monsieur le Président, je ne suis que la fondatrice et l'animatrice d'une œuvre dont le rôle se limite d'une part à trouver des foyers stables pour des enfants officiellement abandonnés et d'autre part à aider des couples, n'ont pas le bonheur d'avoir des enfants de leur chair, à combler cette triste lacune en accueillant chez eux le petit être qui peut transformer toute leur vie. Ce n'est donc ni œuvre et encore moins moi qui adopte... Ce sont ceux qui viennent nous trouver. Et il me paraît impossible de se mettre exactement soi-même dans la position familiale et sociale de ceux qui adoptent. Ces derniers ont sans doute des raisons très sérieuses - qui ne nous concernent pas et dont nous n'avons pas le droit de nous mêler - pour regarder, parfois le plus longtemps qu'ils le peuvent, la révélation à l'enfant.

La seule chose que je puisse dire, en ce qui concerne Valérie, c'est que jamais et même au moment de l'adoption quand l'enfant n'avait que six ans, monsieur et madame Lebrun n'ont éprouvé le besoin de me demander conseil à ce sujet. Peut-être l'ont-ils fait cependant auprès d'autres personnes qu'ils ont jugées plus qualifiées que moi. S'ils s'étaient adressés à moi, je leur aurais certainement dit que j'estimais de beaucoup préférable - étant donné que cette enfant me paraissait avoir une nature tout à fait exceptionnelle - de lui révéler le plus tôt possible la vérité.

- La Cour vous remercie, madame, pour la qualité de votre déposition. Vous pouvez vous retirer.

Le témoin suivant était encore une femme, portant un strict tailleur gris foncé qui se rapprochait d'un uniforme d'hôtesse. Pour parachever la silhouette assez anguleuse, un chapeau de feutre noir aux larges bords rabattus rappelait le couvre-chef des cheffaines scouts. Il était assez difficile de donner un âge à cette femme, mais la salle l'apprit par l'une des premières réponses faites au président Fournier :

Solange Picart, assistante sociale et inspectrice agréée de l'Aide Sociale à l'Enfance, avait quarante-sept ans.

- Mademoiselle Picart, commença le président, vos fonctions officielles vous ont permis d'entrer souvent en rapport avec Valérie Lebrun.

Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez d'elle ?

J'ai fait la connaissance de Valérie alors qu'elle n'avait encore que quelques semaines et qu'elle venait d'être placée, par les soins de l'œuvre présidée par madame de Réaumont, en nourrice chez une excellente femme qui habite dans un petit village des Vosges. Mes fonctions m'obligent à visiter régulièrement les maisons où sont élevés les enfants pris en tutelle par une œuvre agréée par l'Aide Sociale à l'Enfance dont je suis la représentante désignée.

C'est là un contrôle nécessaire, voulu par la loi, qui permet de surveiller tout à la fois le bon fonctionnement de l'œuvre et les progrès du développement de l'enfant.

- Est-ce vous qui remplissez ce rôle pour tous les enfants placés par l'œuvre privée que dirige madame de Réaumont ?

- Dans la pratique nous sommes, dans le département, trois assistantes ayant la charge d'établir des rapports sur l'activité des œuvres privées. Mais il se trouve que, depuis vingt-trois années déjà, c'est à moi qu'a incombé la mission de surveillance de l'œuvre de madame de Réaumont.

- Que pensez-vous de cette œuvre ?

- Je n'ai jamais eu la moindre critique à formuler à son sujet. C'est une œuvre admirable, donnant toutes les garanties souhaitables pour le plus grand bien des enfants et dirigée par une femme dont la compétence fait autorité.

- Vous estimez donc que, pendant les six années de son existence, la petite Valérie n'aurait pas pu être en de meilleures mains ?

- J'en suis convaincue.

- Votre surveillance a pris fin quand l'enfant a été retirée de chez la brave femme qui l'élevait pour aller chez ses parents adoptifs ?

- Non, monsieur le Président. Ma surveillance a continué pendant les premiers mois qui ont suivi son adoption : c'est une règle exigée par la loi. Cela permet de voir si les parents adoptifs se conduisent en bons parents envers l'enfant et s'ils remplissent tous les devoirs que leur impose l'entrée de cet enfant dans leur vie. Pour l'exercice de ce genre de contrôle final, nous nous présentons à l'improviste chez les parents.

De cette façon, ils ne peuvent pas préparer spécialement l'enfant pour notre venue, et nous, nous pouvons nous rendre compte si tout va bien à n'importe quel moment de la journée. Il est d'ailleurs assez rare que j'aie été contrainte de faire des remontrances aux parents et surtout d'établir un rapport défavorable auprès de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance. En ce qui concernait Valérie, elle ne pouvait être mieux que chez monsieur et madame Paul Lebrun ou j'ai pu constater, chaque fois que je m'y suis rendue sans prévenir, qu'elle avait véritablement une existence de rêve. Sans parler du confort et du luxe considérables dont elle était entourée, j'ai rarement vu des parents adoptifs aussi compréhensifs et une mère aussi attentive que madame Paul Lebrun.

- Jusqu'à quand avez-vous prolongé ces visites de contrôle ?

- Jusqu'à ce que la fillette eut atteint ce que l'on appelle l'âge de raison : sept ans. Après, toute visite de ma part eût été superflue et même un peu désobligeante à l'égard de parents aussi éclairés.

- Que se passait-il au cours de vos visites ?

- Je demandais à être conduite auprès de l'enfant en quelque endroit qu'elle fût dans la maison et je restais seule avec elle pendant le temps que j'estimais

nécessaire pour la faire parler en toute confiance.

- Quelles impressions vous laissèrent ces conversations ?

- Elles ne firent que confirmer celles que j'avais déjà ressenties quand j'allais visiter la fillette chez sa nourrice. Valérie était la plus étonnante de toutes les enfants confiées à ma surveillance et il eût été très regrettable qu'elle ne fût pas adoptée par des parents d'une telle qualité.

- Au cours de ces visites, vous voyiez cependant également l'un ou l'autre des parents ?

- Chaque fois, après avoir fait parler l'enfant, j'avais une entrevue avec sa mère, et ceci en dehors de la présence de l'enfant. Je ne vis qu'une ou deux fois son père, qui était certainement retenu par ses affaires, mais, par contre, je pus mesurer toute l'ampleur du sentiment maternel qui était ancré en madame Lebrun. Et si, chaque fois que je la quittais, je repartais heureuse pour Valérie, j'étais un peu attristée à l'idée qu'une telle maman n'ait pas eu le bonheur d'avoir un enfant de son sang.

- Vous venez de nous dire, mademoiselle Picart, que vous avez poursuivi ces visites jusqu'à ce que Valérie eut sept ans. C'est un âge où un enfant est déjà assez grand pour conserver facilement le souvenir de certains événements. Il me semble que Valérie, qui vous voit en ce moment, ne peut pas avoir oublié ces visites ? D'abord l'avez-vous revue depuis, quand elle allait, par exemple, à l'Externat Ste-Marie, ou même un peu plus tard lorsqu'elle est devenue une grande jeune fille ?

- Non, monsieur le Président. Il était préférable, pour éviter qu'elle ne posât certaines questions auxquelles il m'aurait été impossible de répondre, qu'elle et moi nous n'ayons plus aucun contact.

Le Président s'adressa à l'inculpée :

- Valérie Lebrun, auriez-vous souvenance, maintenant que vous vous retrouvez en sa présence, d'avoir connu, pendant votre petite jeunesse, mademoiselle Solange Picart ?

- Je me rappelle très bien ses vêtements qui ressemblaient pour moi à un uniforme et qui me paraissent être toujours les mêmes. Quant au visage, j'avoue que c'est autre chose : s'il m'était arrivé de rencontrer cette demoiselle ailleurs qu'ici, vêtue autrement et sans que l'on m'ait expliqué qui elle était, je ne pense pas que je l'aurais reconnue.

Ceci est d'ailleurs normal, car, d'après ce qu'elle vient d'expliquer, quinze années ont passé depuis la dernière fois où elle est venue me voir chez mes parents adoptifs.

- Mais quand elle venait bavarder seule avec vous, à l'époque de ses visites, n'avez-vous pas été intriguée ? N'avez-vous pas questionné ensuite madame Lebrun pour savoir qui elle était ?

- Oui, une fois. Parce que ses vêtements me fascinaient ! J'ai même demandé à ma mère pourquoi elle s'habillait ainsi. La réponse fut : « *C'est une grande amie à nous et qui est une sorte d'infirmière.* » Je me souviens aussi de n'avoir pas beaucoup cru alors à une telle explication : à cette époque, pour moi une infirmière devait porter un voile. Et cette demoiselle n'en avait pas.

- Ne serait-ce pas quand même par elle, au cours d'un de vos petits tête-à-tête, que vous auriez appris que vous étiez une enfant adoptée ?

- Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à monsieur le juge d'Instruction Merlin que je l'avais appris seulement à treize ans, soit six années plus tard.

- Et vous, mademoiselle Picart, êtes-vous bien certaine de n'avoir pas laissé échapper, au cours de ces conversations que vous aviez avec l'enfant - et ceci je m'empresse de le préciser involontairement - certaines paroles qui auraient pu

donner, à une fillette aussi éveillée et aussi intelligente, l'impression que vous apparteniez à une organisation chargée de la protection de l'enfance ? Il suffit parfois d'un rien pour éveiller la curiosité toujours à l'affût d'un enfant.

L assistante sociale se raidit avant de répondre avec dignité, mais d'une voix que l'on sentait un peu étranglée par l'émotion d'être soupçonnée :

- Monsieur le Président, tout en comprenant très bien que la Cour soit dans l'obligation de poser certaines questions je crois être en droit de penser que celle que je viens d'entendre ne peut recevoir qu'une réponse. En mon âme e: conscience, je me fais un devoir d'affirmer, pour l'honneur du corps constitué des inspecteurs et des inspectrices de l'Aide Sociale à l'Enfance auquel je suis fière d'appartenir, qu'aucun de nous ne se permettrait de faire à un enfant, dont il a la mission sacrée d'assurer la protection, la moindre révélation !

- La Cour vous remercie, mademoiselle. Vous pouvez vous retirer.

Si tous les témoins qui venaient de défiler devant la barre avaient été requis à la demande du ministère public, celui qui entrait maintenant était l'unique témoin présenté par la partie civile. Mais il était d'une telle importance que, dès son apparition, on eut l'impression que l'atmosphère du procès - qui, jusqu'à présent, avait été imprégnée d'une sorte de routine - se modifiait. C'était comme si la salle entière se chargeait brusquement d'une étrange électricité. Le procès allait prendre de nouvelles dimensions.

Ce témoin était encore une femme, mais quelle femme ! Mme veuve Lebrun elle-même.

Victor Deliot, qui ne la connaissait jusqu'à ce jour que par les photographies parues dans les journaux, la détailla du regard avec la plus grande attention. Et presque aussitôt il pensa que l'idée physique qu'il s'en était faite à travers ce qu'il avait appris sur elle, aussi bien par sa première conversation avec le bâtonnier Peltin que par les descriptions, beaucoup plus précises, que lui en avait données sa cliente au cours des nombreuses consultations qu'ils avaient eues dans le parloir de la prison, n'était pas tellement éloignée de la réalité. Idée première qui n'avait été qu'étayée, et même renforcée, par les dépositions successives des serviteurs de la maison Lebrun, du médecin de la famille, de Mme de Réaumont et de l'assistante sociale.

Mme Lebrun avait grande allure.

Incontestablement, c'était une Dame. Son âge véritable, révélé au moment où le président lui demanda de décliner son identité, était quarante-trois ans. Elle avait épousé à vingt et un ans Paul Lebrun, qui en avait alors trente-huit. La différence d'âge entre les époux était donc assez sensible. Au moment de l'adoption de Valérie âgée de six ans, Mme Lebrun en avait vingt-sept et son mari quarante-cinq. Le jour du drame, la mère adoptive avait quarante-deux ans alors que le père venait d'entrer dans sa soixantième année. Une femme de quarante-trois ans est encore une femme jeune alors qu'un homme atteignant la soixantaine est déjà un monsieur âgé. Mais il était évident que la femme qui était à la barre marquait plus que son âge réel, particulièrement par les traits de son visage, ravagé par le chagrin. Elle était vêtue de noir. La seule note éclairant un peu ce deuil émanait de la chevelure toute blanche, à peine dissimulée sous un petit chapeau, noir également. Cette chevelure, auréolant les tempes et le visage, apportait à celui-ci une réelle impression de douceur. Les yeux, foncés, étaient d'une teinte assez indéterminée, mais eux aussi semblaient imprégnés d'une douceur faite de bonté naturelle. La silhouette était encore alerte et la taille moyenne. On devinait que, sans avoir jamais été d'une beauté exceptionnelle, cette femme avait eu beaucoup de charme. Et, malgré la tristesse qui l'enveloppait, une certaine séduction, provenant beaucoup plus d'une sorte de rayonnement intérieur que de l'apparence physique, se dégagait de sa personne, Après qu'elle eut



levé la main droite et juré de ne dire La vérité, le président Fournier lui demanda, aimable :

- Madame, étant donné le gros effort qui vous est imposé Aujourd'hui la Cour comprendrait très bien que votre déposition fût faite assise.

Désirez-vous que l'huissier vous apporte une chaise ?

- Je vous remercie, monsieur le Président, mais je ferai ma déposition debout.

- Nous vous écoutons, madame.

Elle parla alors d'une voix douce, mais cependant très intelligible. Elle ne montrait ni exaltation, ni passion :

- Monsieur le Président, la Cour doit bien se douter que j'ai longuement hésité avant de prendre la décision de venir me présenter devant cette barre. Si je l'ai finalement fait, ce n'est qu'à la demande expresse de monsieur le Bâtonnier Peltin auquel incombe la charge douloureuse de défendre la mémoire de mon cher époux. Mais je crois être en droit de penser que rarement sans doute, depuis que la Justice est rendue dans le monde, une situation de femme fut aussi atroce que la mienne. Je me sens emprisonnée dans un véritable dilemme : d'une part il est de mon devoir d'épouse : aider, non pas à une réhabilitation qui n'est pas nécessaire, mais à l'éclatement de la vérité qui exige que l'on dise pudiquement à quel point mon mari fut non seulement le modèle des époux, mais aussi le plus attentionné des pères. D'autre part, je ne voudrais pas que l'on pût supposer un seul instant que ma présence ici s'explique par ma volonté secrète d'accabler encore davantage celle qui est mon unique enfant. Oh ! Je sais bien que beaucoup de gens pensent, peut-être même dans cette salle : « *Après tout, ce n'est pas son véritable enfant*

*! Elle n'est que sa mère adoptive.* » A tous ceux-là je répons dès maintenant que je leur interdis d'avoir de telles pensées et j'en appelle à toutes les mères, celles qui sont dans cette assistance et celles qui sont loin. Il n'y en a pas, il ne peut pas en exister une seule qui soutienne que les mères adoptives ne sont pas de vraies mamans. J'affirme cela en connaissance de cause : moi aussi j'ai été enceinte.

Ce secret, qui a été le premier drame de ma vie, j'aurais voulu le garder pour moi toute seule, mais, puisque l'on m'a fait comprendre que ce n'était plus possible dans les circonstances actuelles, je n'ai plus aucune pudeur et je l'étalé devant vous. Oui, j'ai porté pendant neuf mois un petit être que j'avais du seul homme que j'aie aimé et que je continuerai à aimer malgré la tombe qui nous sépare. Comme toutes celles qui vont donner la vie, j'ai connu tous ces états d'attente par lesquels nous passons, nous les femmes enceintes, et qui vont de l'extase à la crainte, de la joie à la peur, des projets à l'inquiétude, mais qui tous sont imprégnés d'un sentiment plus fort que nous parce qu'il est en nous : l'amour maternel... Et quand le grand moment, l'instant divin, est venu pour moi, je n'ai enfanté que la mort !

Mon désespoir alla presque jusqu'à la folie quand j'appris que jamais, plus jamais, je ne pourrais donner la vie à un enfant ! Ce jour-là, je me suis sentie diminuée et inutile : qu'étais-je venue faire sur terre puisque j'avais failli à la loi de procréation qui est notre lot à tous ?... Ce fut mon mari, conseillé par notre médecin auquel je voue une reconnaissance infinie, qui réussit à m'arracher progressivement à ma torpeur et à ma désespérance de femme cruellement blessée. Il me dit un soir - lui dont l'apparence était parfois bourrue mais qui cachait en réalité le plus sensible des cœurs :

« *Ma chérie, pourquoi n'adopterions-nous pas un enfant ?* » Sur le moment, je crus n'avoir pas très bien compris, mais chaque jour, avec délicatesse, il réitéra la question sublime et, peu à peu, j'ai commencé à m'habituer à une telle idée. A toutes les objections que j'avais et parmi lesquelles il y en avait une, essentielle : « *Mais enfin, Paul, te rends-tu bien compte de ce que cela représenterait pour nous ? Donner*

*notre nom, notre vie. Notre amour à un enfant conçu par d'autres !* » il me répondait invariablement : « *Et alors ? Nous ne serons pas les premiers à le faire ! Il y a des milliers de couples qui se sont posé cette même question avant nous et qui ont réussi à très bien la résoudre.*

...Le sentiment maternel, que je croyais mort à jamais en moi, commença à renaître d'abord dans mes pensées, puis dans mon cœur. Cela peut paraître incroyable, mais, au bout de quelques mois, il avait même repris une vigueur et une extraordinaires. A nouveau je voulais avoir un enfant, même si la nature me l'interdisait ! Et il n'y avait qu'un moyen pour cela : l'adoption. Mon mari avait mille fois raison ! Et je savais que, lorsque l'enfant serait là, ce sentiment maternel ne ferait que s'accroître pour envelopper ce petit être de toute ma tendresse, de toutes mes caresses, de tout mon amour. Ce serait la juste réparation de tout le refoulement qui s'était accumulé en moi depuis la mort de mon premier enfant. Il y a peut-être des gens qui se montreront sceptiques en m'entendant parler ainsi. Mais à tous ceux-là ; dis aussi que la différence entre une mère naturelle et mère adoptive vient de ce que la première a « reçu » son. enfant de la Vie alors que la seconde l'a « choisi ». Moi, qui ai été les deux, je pense avoir le droit de parler ainsi.

Combien sont-elles, dans le monde, les mères naturelles qui ont « subi » la naissance de leur enfant alors qu'elles ne la souhaitaient pas ? La mère adoptive, elle, a voulu intensément « son » enfant.

Laquelle est la plus mère ? Grâce à l'idée généreuse ancrée progressivement en moi par la volonté de mon époux, j'étais devenue cette seconde femme. Il n'y avait plus qu'à trouver l'enfant.

...Ce fut alors que nous nous rendîmes chez madame de Réaumont à qui nous fîmes part de nos désirs : nous préférions adopter une fille plutôt qu'un garçon. Le souvenir de l'enfant mort-né que j'avais eu, et qui était un garçon, restait trop ancré dans mes souvenirs pour que je pusse le remplacer par un autre garçon. Après nous avoir écoutés avec beaucoup d'attention, madame de Réaumont nous dit : « Vous avez une certaine chance. Je crois avoir exactement l'enfant que vous recherchez. C'est une adorable petite fille, qui se prénomme Valérie, et que nous faisons élever à la campagne. » Mon mari, qui avait déjà quarante-cinq ans à cette époque, ne voulait pas adopter une enfant trop en bas âge. Valérie avait six ans : ce qui était parfait pour nous. Et j'aimais déjà son prénom qui lui avait été donné par madame de Réaumont en accord, je crois, avec l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour rien au monde je n'aurais voulu le changer.

...Après avoir rempli toutes les formalités nécessaires et avoir rédigé la demande officielle, nous n'eûmes plus qu'à attendre... Bien sûr, ce fut certainement moins long que pour d'autres parents puisque l'enfant existait déjà, mais ce fut quand même terrible ! Ceux qui n'ont pas vécu cette situation de futurs parents attendant qu'on leur dise : « *Venez voir votre enfant* » ne peuvent pas savoir combien elle est pénible ! Enfin, le grand jour arriva où nous pûmes voir Valérie que madame de Réaumont avait fait revenir spécialement des Vosges, avec sa nourrice, au siège de son œuvre pour nous la montrer. Dès que nous la vîmes, mon mari et moi comprîmes que nous avions trouvé « notre » enfant. Il n'était pas possible de voir une fillette plus jolie, plus charmante, ni plus intelligente que cette petite Valérie ! Ce jour-là, l'entrevue que nous eûmes avec elle fut très courte, car elle devait repartir le soir même pour la campagne avec sa nourrice qui nous fit une excellente impression : l'enfant paraissait être en très bonne santé. De plus elle était bien habillée et bien tenue. Au moment de quitter Valérie, je sentis mon cœur qui se déchirait déjà. Je sais que c'était assez stupide, mais j'aurais voulu la prendre dans mes bras et l'emmener tout de suite chez nous. Je me souviens qu'en ressortant de chez madame de Réaumont, j'avais des

larmes plein les yeux. Mon mari, qui le remarqua, me dit alors en souriant : « *Tu pleures déjà sur notre enfant, ma chérie ?* »

*Ce n'est pas raisonnable. Réserve tes larmes pour plus tard : peut-être un jour viendra-t-il où, par la faute de cette enfant, nous aurons vraiment du chagrin.* » Sans s'en douter, quand on sait ce qui s'est passé depuis, mon pauvre mari s'est montré ce jour-là prophétique. Je lui répondis cependant : « *Non, Paul, je suis sûre qu'une enfant pareille ne fera jamais pleurer ses parents.* » C'est moi qui me trompais.

...Quelques semaines plus tard, les formalités de l'adoption étant toutes remplies, nous reçûmes un appel téléphonique de madame de Réaumont qui nous transporta de joie : nous pouvions aller chercher « notre » fille chez sa nourrice dans les Vosges ! Nous partîmes en voiture dès le lendemain. Pendant les jours d'attente, qui avaient précédé cette heureuse nouvelle, mon mari et moi nous avions préparé, avec tout notre amour, la chambre qui désormais ne s'appellerait plus que « la chambre de Valérie ». Et je puis affirmer que, depuis l'instant où elle est entrée dans notre existence jusqu'au moment du drame, mon mari et moi avons tout fait, absolument tout ce qui est humainement possible, pour assurer à notre enfant, que nous adorions et que je continuerai toujours à aimer, l'existence exempte de tous soucis à laquelle nous estimions qu'elle avait droit.

- La Cour sait, madame, par les témoignages de tous ceux qui vous ont précédée, ce que vous et monsieur Lebrun avez fait pour votre fille.

Estimez-vous que, pendant ces quinze aimées de vie commune, Valérie vous a rendu à tous deux ! Affection que vous lui portiez ?

- Elle nous l'a rendue, monsieur le Président, à sa manière. Valérie n'a jamais été très démonstrative : tout enfant déjà, elle réfléchissait avant d'agir.

Ce qui me déroutait parfois, mais qui ne déplaisait pas à mon mari, qui me répétait souvent : « *Au moins elle sait ce qu'elle veut : elle réussira dans l'existence.* »

- Y a-t-il eu, madame, pendant ces années de vie heureuse, quelques moments, et même certaines périodes, où l'harmonie cessa de régner ?

- Dans toutes les familles, monsieur le Président, il y a des mésententes épisodiques. Nous en connûmes, mais elles ne furent que très passagères et sans lendemain. Elles ne se seraient sans doute jamais produites si, aussi bien mon mari que Valérie n'avaient pas eu tous deux une forte personnalité qui s'affrontait parfois. Il arrivait même que mon pauvre Paul se mît dans des colères terribles, mais cela ne durait jamais : il les regrettait presque aussitôt. Valérie, au contraire, aurait plutôt eu tendance à avoir des colères froides : ce qui exaspérait mon mari. Sans aller jusqu'à dire que ma fille a un caractère un peu rancunier, je dois reconnaître qu'elle n'oublie jamais rien : ni le bien, ni le mal qu'on a pu lui faire. Mais n'est-ce pas là une preuve de vrai caractère ? Et une mère n'a-t-elle pas le devoir de connaître aussi bien les qualités que les défauts de son enfant ? Les qualités de Valérie ont toujours prévalu dans mon esprit et dans mon cœur, car elles sont très supérieures à ses quelques petits défauts. Qui d'ailleurs n'en a pas ?

- Une telle franchise vous honore, madame. La conclusion qui s'impose normalement, après ce que vous venez de nous dire, est donc qu'il n'a jamais existé d'antinomie rédhitoire entre les trois membres de la famille et, en tout cas, aucune qui ait pu être à l'origine, même assez lointaine, du drame que vous venez de vivre ?

- Aucune, monsieur le Président.

- Alors quelle explication, madame, donnez-vous à ce qui s'est passé le lundi 8 octobre dernier à dix-neuf heures dans la bibliothèque de votre maison ?

- Aujourd'hui encore, après plus de six mois, je ne trouve aucune explication. Croyez bien, monsieur le Président, que j'ai eu le temps, dans ma brusque et immense solitude, de me poser toutes les questions ! Et je n'ai pas trouvé de réponse.

Pour avoir eu ce double geste criminel, il faut que Valérie nous en ait voulu. Mais de quoi ? Nous avons tout fait pour elle. Nous avons agi uniquement dans son intérêt !

- La Cour le sait, madame, et ne peut que constater que vous et votre mari en avez été bien mal récompensés !

- Nous avons quand même connu de très belles années avec notre enfant. Je suis sûre que, là où il est maintenant, mon cher mari pense comme moi et que si c'était à refaire pour lui et pour moi, nous n'hésiterions pas à adopter la même charmante petite fille de six ans.

- Vous entendez, Valérie, ce que dit madame Lebrun ?

- J'entends comme tout le monde, monsieur le Président.

- Et ça ne vous émeut pas ?

Le visage de la jeune femme resta impassible. Sans baisser ni les yeux, ni la tête, elle répondit d'un ton très détaché, dans lequel il n'y avait cependant aucune insolence mais plutôt une sorte de résignation :

- Je serai toujours reconnaissante à mes parents adoptifs de ce qu'ils ont fait pour moi, mais cela ne veut pas dire que je les aime.

Mme Lebrun s'était retournée, stupéfaite, pour regarder la jeune femme. Il y eut quelques secondes de silence atroce, qui parurent durer un siècle. Les deux femmes s'observaient face à face. Le regard de la mère adoptive n'était fait que d'amour ; celui de la fille adoptée ne reflétait qu'indifférence. Faisant un immense effort, Mme Lebrun finit par demander d'une voix blanche : Valérie, mon enfant, c'est tout ce que tu trouves à dire à ta mère qui n'est venue ici que pour te pardonner ? Et pour vanter comme tous les autres avant elle, répondit sèchement la jeune femme, les immenses mérites de son époux défunt !

- Valérie Lebrun ! dit avec force le président, je vous interdis de parler ainsi ! Vous n'en avez pas le droit moral ! Non contente d'avoir tué un homme auquel vous devez tout, vous permettez d'insulter encore sa mémoire devant ! La cour

Victor Deliot s'était dressé :

- Monsieur le Président, la défense s'oppose formellement au fait que l'on puisse insinuer que mademoiselle Valérie Lebrun ait porté une insulte grave à la mémoire de son père adoptif. Cela n'a jamais été et ne sera pas dans ses intentions. En faisant tout à l'heure cette réponse, dont je reconnais que les termes ont été un peu directs, elle a seulement voulu attirer l'attention de la Cour sur un point précis : si le défunt a, certes, eu de grands mérites, il n'a pas eu que des mérites à son égard à elle !

- Ce qui veut dire, Maître Deliot ?

- J'ai tout lieu de penser, monsieur le Président, que la C: r pourra mieux apprécier le véritable sens et la portée considérable de ladite réponse quand le moment de la grande explication finale, qui se présentera inéluctablement dans ce procès, sera venu. Pour l'instant, la défense considère cet incident comme étant momentanément clos.

- La Cour consent, Maître, à admettre ce point de vue, mais elle ne saurait admettre que l'accusée ait fait preuve d'une telle insolence à son égard.

- Ma cliente est toute prête, monsieur le Président, à faire à la Cour les excuses qui conviennent. N'est-ce pas, mademoiselle Lebrun ?

Valérie se leva et, sans qu'un trait de son visage eût bougé, elle dit, très calme :

- Je demande pardon à la Cour.

- Et je vous conseille de ne pas récidiver ! dit le président avant de s'adresser à nouveau au témoin resté figé devant la barre : Madame Lebrun, avez-vous revu votre fille adoptive depuis le jour du drame ?

- Non, monsieur le Président. C'est la première fois depuis six mois.

- Pendant cette séparation, vous lui avez quand même fait porter à la prison par votre fidèle femme de chambre, Eugénie Proux, tout ce dont elle pouvait avoir besoin ?

- Je n'ai fait là que mon devoir de mère. Qui d'autre que moi, étant donné les circonstances, se serait occupé d'elle ? Je crois que, quoi qu'il arrive et quel que soit le mal qu'un enfant ait pu faire à sa mère, celle-ci n'a pas le droit de l'abandonner.

Valérie s'était levée à nouveau dans son box pour dire d'une voix cinglante cette fois :

- Vous vous obstinez, madame, à m'appeler « votre » enfant... Moi je m'obstine à dire qu'en dépit des qualités que peut avoir une mère adoptive et que vous avez très bien décrites tout à l'heure, vous n'avez jamais été, vous n'êtes pas et vous ne serez jamais ma vraie mère ! Si je porte aujourd'hui votre nom, ce n'est qu'à la faveur d'une loi inique qui permet à des adultes d'adopter un enfant sans que celui-ci puisse même donner son avis sur un fait acquis qui lui est imposé et qui, par la suite, entachera toute son existence.

- Accusée ! Rugit le président, hors de lui. On ne vous a pas donné la parole ! Sachez une fois pour toutes que devant la Cour qui est appelée à vous juger, vous n'avez qu'un droit : celui de vous taire.

Vous ne pouvez répondre que lorsque l'on vous interroge. Asseyez-vous.

La jeune femme obtempéra, mais continua à fixer le président sans paraître nullement décontenancée par l'injonction qu'elle venait de recevoir.

Revenant une fois de plus au témoin, le président lui dit avec une douceur retrouvée :

- Parlez, madame, la Cour vous écoute-

En entendant Valérie, la mère adoptive avait saisi la barre à laquelle elle continuait à s'agripper comme si elle avait besoin de cette aide pour ne pas défaillir.

Aussi fut-ce d'une voix presque exsangue qu'elle répondit :

- Que pourrais-je ajouter de plus, monsieur le Président ? Même si je le désirais, je n'en aurais pas la force. Je demande à la Cour la permission de me retirer.

Après avoir consulté ses assesseurs, le président répondit :

- La Cour va accéder à votre désir, madame, mais elle veut cependant, pour tenter de dissiper le pénible malaise qui nous étreint tous, faire une dernière tentative auprès de votre fille... Accusée, levez-vous !

Telle un automate, Valérie obéit.

- Valérie Lebrun, comme vient de nous le préciser madame

Lebrun, c'est la première fois où vous vous retrouvez sa présence depuis le moment tragique qui vous a séparées ... Pendant toute la durée de son admirable déposition, qui a vraiment été celle d'une mère, madame Lebrun n'a pas cessé d'affirmer qu'elle vous aimait toujours : ce qui équivaut à dire qu'elle est toute prête à vous pardonner... Mais ce que vous ne savez probablement pas c'est que, quelques minutes avant l'ouverture de ce procès, j'ai été informé par monsieur le Bâtonnier Peltin que, si madame Lebrun continuait à se porter partie civile pour défendre la mémoire de son époux, elle renonçait définitivement à la plainte qu'elle avait portée contre vous pour tentative de meurtre sur sa propre personne. Cela signifie que, si elle a depuis longtemps oublié, uniquement par amour pour vous, sa blessure morale, elle oublie aussi sa blessure physique... Et vous, Valérie, n'aurez-vous pas à votre tour un geste ou une parole exprimant votre regret envers celle qui sait faire preuve d'une telle magnanimité ?

Il y eut à nouveau un long, un très long silence avant que la fille brune ne dise, sur ce ton de froideur dont elle ne s'était jamais départie.

- Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter aux remerciements que j'ai déjà

adressés à mes parents adoptifs.

- Asseyez-vous.

Puis, se tournant vers le témoin :

- La Cour vous remercie, madame. Vous pouvez vous retirer.

Dès qu'elle fut sortie, le président ajouta en se levant, ainsi que ses assesseurs :

- L'audience est levée. Les débats reprendront demain à treize heures par l'audition des témoins cités à la demande de la défense.

Dès que la Cour et les jurés furent sortis, Valérie fut emmenée par ses gardes, pas assez rapidement cependant pour ne pas entendre monter de la foule un grondement sourd et des murmures qui n'étaient nullement en sa faveur, cela pendant que les photographes la mitraillaient une fois de plus.

Dans la petite pièce où les gardes l'avaient conduite avant de l'accompagner jusqu'au fourgon cellulaire qui la ramènerait à la prison, elle fut vite rejointe par son défenseur. Dès qu'elle le vit, elle alla spontanément vers lui en disant :

- Pardonnez-moi, Maître !

- Vous pardonner quoi, mon enfant ?

- De m'être départie un moment de la dignité que vous m'aviez conseillée...

Mais, vraiment, cela a été plus fort que moi ! Quand j'ai entendu cette femme qui, une fois encore, après tous les autres, refaisait l'apologie de son mari, je n'ai pas pu me contenir !

- C'est très compréhensible, mon petit. Vous n'avez pas pu retenir tout ce que vous aviez sur le cœur. Car je sais que vous en avez gros ! J'ai seulement craint à un moment que vous n'en disiez davantage : c'eût été une erreur parce que c'était trop tôt. Heureusement, la voix du président Fournier vous a imposé silence. Sans s'en douter, ce magistrat nous a rendu service. Savez-vous que, malgré tout ce que vous pouvez penser de lui après cette première journée d'audience, il n'est pas tellement notre ennemi, ce président ? En tout cas, il ne fait pas mentir sa réputation : il connaît son métier.

- Peut-être. Mais moi, par moments, tout en ne m'impressionnant pas, il me glace.

- C'est là le meilleur compliment que l'on puisse faire à un président d'Assises.

- Et vous avez entendu la salle quand je suis sortie ? J'ai eu l'impression qu'elle voulait me lyncher !

- Il ne faut pas attacher à ces bruits un peu hostiles plus d'importance qu'ils n'en ont. Les foules sont versatiles et il suffit d'un rien pour les faire changer diamétralement d'opinion... Evidemment, je reconnais que ce soir nous ne sommes pas en très bonne posture. On vous en veut de pas avoir eu le geste qu'espérait l'assistance imbécile; aurait été pour elle l'occasion de céder à un attendaient général devant le spectacle de cette mère adoptive et de son enfant adopté s'étreignant à l'instant où elles trouvaient après six mois. C'eût été du théâtre, mais ne même du très mauvais mélo ! Finalement, moi, je trouve que vous avez été très bien, Valérie.

- Il n'y a que vous, Maître, pour savoir me reconforter

- Je suis un éternel optimiste ! Je l'ai déjà dit à Gilles.

- Pauvre Gilles ! Qu'est-ce qu'il va penser de moi ?

- Il vous aime assez pour ne penser que du bien...

D'ailleurs vous le reverrez demain, devant la barre.

- Je crois que ce sera le moment le plus pénible pour moi.

- Ce qui prouve que, vous aussi, vous l'adorez !

Puis, désignant les deux gendarmes qui s'étaient un peu éloignés pour leur permettre de parler :

- Mais je crois que ces messieurs vous attendent.

Merci, messieurs, pour votre bienveillante discrétion... Ma chère enfant, ne m'en veuillez pas trop si je ne vais pas vous rendre visite à la prison demain matin : la cause en sera que je risque d'avoir une matinée assez chargée. Toujours pour notre » affaire, bien entendu. Oui, ces quelques heures me seront à peine suffisantes pour amener un témoin, qui n'est pas encore tout à fait décidé à se présenter à la barre demain après-midi : le témoin inespéré.

- Quelqu'un que je connais ?

- Plutôt quelqu'un qui vous connaît... Mais je ne vous dirai rien de plus : si ce témoin manquait de courage à la dernière minute en ne venant pas au Palais de Justice, ce serait regrettable et il serait absolument inutile alors que je vous révèle son nom. Par contre, s'il consent enfin à se présenter, sa seule venue risque - par l'un de ces coups de magie dont seule dame Justice a le secret - de rétablir en notre » faveur l'équilibre des forces, légèrement compromis ce soir.

Je ne vous dis pas « bonne nuit », parce que je me doute bien que vous aurez du mal, après avoir assisté à un pareil défilé, à trouver le sommeil ! Essayez pourtant de dormir : il le faut pour être d'attaque demain où la journée sera peut-être encore plus rude pour vos nerfs que celle que vous venez de vivre... Comptez des moutons au besoin ! Naturellement, demain comme pendant toute la durée du procès - vous vous présenterez vêtue du même tailleur bleu-marine et vous aurez la même coiffure : les juges sont toujours défavorablement impressionnés par une inculpée qui pousse la coquetterie jusqu'à changer de robe et de coiffure à chaque audience !

Pour une fois je vous demande, ma petite Valérie, de jouer, sans trop exagérer cependant, un peu la pauvreté. A demain !

Le lendemain, quelques minutes avant que la deuxième journée d'audience ne commençât, Victor Deliot retrouva sa cliente dans la même petite pièce, où elle venait d'être amenée sous la surveillance des mêmes gardes.

- Avez-vous pu prendre un peu de repos ? demanda-t-il en entrant.

- Pas beaucoup, Maître ! Et vous ?

- Moi ? Pas du tout ! Mais cela n'a aucune importance car je suis très satisfait.

Le témoin, sur lequel je n'osais pas trop espérer, se présentera tout à l'heure devant la Cour : il est arrivé. Je viens de rendre une rapide visite au président Fournier, au procureur Varaque, et à mon confrère Peltin pour leur annoncer que je demandais que ce témoin supplémentaire soit entendu en fin d'audience et cela dans certaines conditions déterminées qui ont été acceptées par les uns et par les autres. Je constate avec une autre satisfaction que vous avez suivi mes conseils pour la façon de vous vêtir. Je vous remercie. Maintenant, mon enfant, je dois vous quitter en me permettant cependant de vous demander de continuer à conserver votre calme, quoi qu'il arrive ! C'est promis ?

- Je ferai tout mon possible.

- Il le faut, car si, hier, vous avez montré que vous ne manquiez pas de suite dans les idées, aujourd'hui, il vous faudra faire preuve de beaucoup de cran. A tout à l'heure.

Après l'entrée de la Cour, des jurés et de l'accusée, selon le cérémonial habituel, le président donna l'ordre à l'huissier audienier d'introduire le premier témoin cité par la défense après avoir cependant annoncé au préalable :

- A la suite d'une requête présentée par la défense, la Cour a donné son acquiescement pour qu'un témoin supplémentaire soit entendu en fin d'audience. Mais étant donné les circonstances très exceptionnelles de cette comparution, la Cour a décidé, en plein accord avec monsieur le Procureur de la République, monsieur le Bâtonnier Peltin, avocat de la partie civile, et Maître Deliot, que l'audition de ce témoin

se ferait à huis clos.

- Il y eut aussitôt dans l'assistance une vague de protestations.

- Silence ! ordonna le président. Sinon je fais évacuer immédiatement la salle !

Le silence se rétablit et le premier témoin, trouvé par Victor Deliot, fit son entrée.

C'était une forte femme, qui n'était plus de première jeunesse mais qui paraissait être solide : une femme de la campagne, modestement et correctement vêtue. Elle était l'incarnation même de ces rudes paysannes de l'Est de la France dont la voix un peu rauque a son franc-parler et dont le bon sens provient peut-être du fait qu'elles ont de la glèbe à leurs semelles. Lorsqu'elle déclina son identité, on apprit qu'elle se nommait Yvonne Ménard, qu'elle était âgée de soixante ans, veuve depuis longtemps et nourrice de profession.

- Depuis combien de temps, madame Ménard, commença le président, exercez-vous cette profession ?

- Depuis toujours, monsieur le Président.

Enfin depuis le décès de mon mari qui a eu lieu trois années après mon mariage.

- Que faisait-il, votre mari ?

- Agriculteur, monsieur le Président. Il travaillait dans les fermes.

- Il n'a jamais eu de ferme lui-même ?

- Non. Seulement ce qu'on appelle chez nous un petit « bordage » : c'est-à-dire une maison, avec un assez beau jardin, et qui est située à l'entrée de notre village.

- Où vous habitez d'ailleurs encore ?

- Mon mari y était né. Je n'ai jamais quitté Saint-Pierre-des-Vosges : c'est ma petite patrie.

- Cela fait donc près de trente ans que vous êtes nourrice ?

- Oui, monsieur le Président.

- C'était chez vous une vocation ?

- N'ayant jamais eu d'enfant moi-même, et les aimant beaucoup, je crois que oui.

- Vous avez toujours eu chez vous des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance ?

- Autrefois, ça ne s'appelait pas ainsi : on disait « les Enfants de l'Assistance publique », mais on a changé l'appellation parce qu'on a trouvé, avec juste raison, je crois, qu'elle était un peu péjorative pour les petits.

- Et depuis combien de temps donnez-vous vos soins aux enfants que vous confie l'œuvre dirigée par madame de Réaumont ?

- Depuis que cette œuvre existe, c'est-à-dire presque depuis que je suis nourrice, mais tout est fait sous le contrôle des inspecteurs et des assistantes sociales désignés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

- Combien estimez-vous avoir ainsi élevé d'enfants ?

- Oh ! Monsieur le Président, s'ils étaient tous là aujourd'hui autour de moi, ça ferait du monde ! Une très grande famille. J'ai compté que, jusqu'à présent, j'en ai élevé soixante-huit.

- C'est en effet un joli chiffre.

- Mais le maximum que j'ai eu chez moi en même temps, c'est trois... Au-dessus, on est débordé, surtout quand il y a entre eux des différences d'âge.

- On vous a confié des garçons et des filles ?

- Les deux.



- Lesquels préférez-vous élever ?

- Les garçons. Ils sont peut-être plus turbulents, mais ils ont presque toujours meilleur cœur. Les petites filles, c'est plus retors.

- Et vous les prenez à quel âge ?

- Cela dépend, mais le plus souvent quand ils n'ont que quelques semaines ou trois mois : il arrive souvent que la pouponnière centrale de l'œuvre les garde les trois premiers mois parce que c'est le délai pendant lequel les mères .es ont apportés à l'œuvre ont encore le droit de venir les rechercher. Ce n'est qu'après que commence l'abandon définitif. A ce moment ces femmes ne savent plus où sont passé leurs enfants et c'est mieux : sinon, certaines d'entre elles risqueraient de venir ennuyer les nourrices et essaieraient même de voler leur enfant qui ne leur appartient plus légalement puisqu'il est devenu pupille de la Nation.

- Nous savons que la petite Valérie vous a été confiée par madame de Réaumont alors qu'elle n'avait encore que quelques semaines, qu'elle n'a été en nourrice que chez vous et qu'elle vous a été retirée six ans plus tard, le jour où elle a été adoptée par monsieur et madame Lebrun ?

- C'est d'ailleurs assez rare qu'on me laisse un enfant aussi longtemps. C'est un peu normal : on veut éviter que nous, qui ne sommes après tout que des mamans-postiches, nous nous attachions trop aux enfants et surtout qu'eux s'attachent trop à nous ! Mais la petite Valérie, je crois bien que e l'aurais gardée toujours si on me l'avait laissée !

- Pourquoi cela ?

- C'est bête ce que je vais dire, monsieur le Président, mais celle-là, je l'ai aimée encore plus que tous les autres enfants que l'on m'a confiés. Et pourtant, le Bon Dieu sait si je les ai tous aimés !

D'ailleurs, je peux dire, sans me vanter, qu'il y en a beaucoup, surtout parmi ceux qui n'ont pas eu la chance d'être adoptés, qui sont restés en relation avec moi. Oui, ils m'écrivent, même s'ils savent que je n'ai pas beaucoup de temps pour leur répondre parce que je dois m'occuper de ceux qui les ont remplacés chez moi. Et puis ils savent aussi que je n'ai jamais été très forte en écriture ! Bien sûr, je les aidais à apprendre leurs leçons dès qu'ils allaient à la communale, mais mon vrai rôle, c'était surtout de m'occuper de tout le reste ! Et ce n'est pas le travail qui manque avec deux ou trois bambins à la maison, surtout quand on est seule !

- Alors, comme cela, vous auriez volontiers gardé la petite Valérie ?

- Si je l'avais pu, je crois que je l'aurais même adoptée, moi aussi ! Seulement cela n'aurait pas été bon pour son avenir. Il valait mieux qu'elle devînt la fille de personnes très bien. Moi, je ne suis faite que pour être nourrice, c'est-à-dire une maman de transition.

- La Cour sait, Yvonne Ménard, que vous êtes une excellente nourrice et elle vous en félicite publiquement.

Qu'avait-elle donc d'aussi exceptionnel, cette petite Valérie, pour que vous l'aimiez à ce point ?

- Elle avait tout, monsieur le Président ! Elle était d'abord le plus beau bébé, puis la plus jolie enfant que j'avais jamais vue ! Tout le village m'enviait presque d'avoir chez moi une enfant pareille. Mais il n'y avait pas que cela : elle était très intelligente. Une intelligence qui se rapprochait d'ailleurs beaucoup plus de celle d'un garçon que de celle d'une fille. Elle n'aimait pas beaucoup jouer avec ses petites camarades, elle préférait les garçons. Vous savez, les petites filles, c'est souvent un peu mièvre, ça fait ce qu'on appelle chez nous « des minauderies ». Avec Valérie, rien de tout cela ! Et puis elle ne mentait jamais ! Elle préférait se taire et donnait parfois l'impression d'être renfermée, mais moi qui la connaissais bien, je savais que ce

n'était là qu'une apparence : si elle ne parlait pas beaucoup, c'était plutôt parce qu'elle remuait déjà des tas d'idées dans sa petite tête. Et s'il lui arrivait de faire une bêtise, comme en font tous les enfants et comme j'aime qu'ils en fassent, elle n'accusait jamais une autre enfant, ni chez moi ni à l'école. J'ai même su par la maîtresse que, deux ou trois fois, elle a préféré se laisser punir injustement plutôt que de dénoncer une camarade. Eh bien, monsieur le Président, moi qui connais bien les petits, je peux vous dire que des enfants comme cela, il n'y en a pas tellement ! Elle était très fine, cette petite. Soigneuse aussi, faisant attention à ses vêtements et elle n'en avait pourtant pas beaucoup, comme tous les enfants qui me sont confiés. Elle était propre, il n'y avait pas à lui répéter d'aller se laver les mains avant de manger ! Elle le faisait elle-même d'instinct. Elle avait déjà une sorte de coquetterie de petite femme, mais une coquetterie vraie qui n'était pas faite pour étonner les autres.

- Quand on l'a retirée de chez vous, cela a dû vous faire peu de peine ?

- Beaucoup de peine, monsieur le Président !

Mais j'ai pris sur moi pour cacher le plus possible mon chagrin, car je voyais bien que l'enfant en avait aussi... Je l'ai vue partir dans une belle automobile avec ses parents adoptifs, qui étaient un Monsieur et une Dame tout ce qu'il y a de sommeil faut. Je me souviens même qu'une autre fillette, qui était également placée chez moi à cette époque et qui avait à peu près le même âge que Valérie, m'a dit, au moment où la voiture démarrait : « Elle en a de la veine, Valérie ! » Moi, je n'ai pas pu répondre. Et aujourd'hui je me demande, après tout ce qui vient de se passer, si elle a eu vraiment de chance que cela.

- Avez-vous revu Valérie depuis cette séparation ?

- Non, monsieur le Président.

- Vous a-t-elle écrit comme l'ont fait d'autres dont vous nous avez parlé ?

- Pourquoi l'aurait-elle fait ? Et comment l'aurait-elle pu ? Je l'ai dit : ceux qui m'écrivent, et qui reviennent même parfois me voir quand ils sont devenus grands, sont ceux qui n'ont jamais été adoptés. Mais les autres ! Leurs parents adoptifs ne tiennent pas tellement à ce qu'ils revoient la nourrice où ils ont été placés alors qu'ils n'avaient pas encore de parents légaux. Il est normal, après tout, que ces parents gardent le silence sur les premiers temps d'une enfance qu'ils n'ont pu ni contrôler, ni diriger.

Certains aussi redoutent qu'au moment des retrouvailles avec « nounou », il y ait un attendrissement inutile.

Je dois dire que mes pupilles ne m'ont jamais appelée « nounou ». Tous me disent Tatine » : je trouve cela beaucoup plus gentil. Et puis, c'est un surnom qui ne va pas loin puisqu'il ne révèle pas mon identité. Je suis sûre que Valérie, si elle se souvient encore de moi, ignorait mon véritable nom d'Yvonne Ménard jusqu'à ce que je sois convoquée pour témoigner.

Par contre elle se rappelait peut-être le nom de « Tatine » ?

- Nous allons le lui demander, dit le président avec bonhomie. Valérie Lebrun, vous souvenez-vous de « Tatine » ?

- Oui, monsieur le Président... C'est un nom que je ne pourrai jamais oublier parce que j'ai la conviction qu'il fut synonyme de « bonheur ». Mais je dois avouer aussi que, n'ayant jamais revu Tatine, dont mes parents adoptifs ont pris soin de ne jamais me parler, je ne pense pas que j'aurais pu reconnaître son visage si un merveilleux hasard de la vie me l'avait fait rencontrer ailleurs qu'ici. Et qui m'aurait dit que nos premières retrouvailles se passeraient en présence d'une Cour d'Assises ?

- Quelle impression cela vous fait-il de revoir celle qui fut « votre » Tatine ?

- Monsieur le Président, je suis à la fois émue et heureuse. Et si je devais demander pardon à quelqu'un d'être ici, dans ce box, je crois que ce serait à elle, et à

elle seule, parce que je me souviens très bien, malgré le temps, qu'elle m'a aimée avec toute sa vraie bonté sans calcul, et non pas comme d'autres qui ne m'ont choyée que par égoïsme, parce que j'étais leur distraction et que ça les flattait peut-être de m'avoir pour fille.

- Ne soyez donc pas aussi injuste avec vos parents adoptifs, Valérie Lebrun ! Tatine elle-même vous dirait que ce n'est pas bien de votre part. N'est-ce pas, Tatine ?

- Je ne sais pas, monsieur le Président. On doit aimer ses parents adoptifs, c'est sûr, mais des parents adoptifs, ce n'est quand même pas pareil.

- Et vous, Tatine, qu'est-ce que vous ressentez aujourd'hui en retrouvant la petite fille qui vous a quittée alors qu'elle avait six ans ?

- Ce que je ressens. ?

La vieille paysanne éclata en sanglots et, pendant qu'elle se tamponnait les yeux et les joues avec un grand mouchoir, elle balbutia :

- Vous le voyez bien, monsieur le Président !... C'est épouvantable ce qui nous arrive, à Valérie et à moi !

- Voyons, Tatine, vous n'êtes responsable de rien !

- Si, monsieur le Président ! C'est moi la première fautive : j'aurais dû garder ma gentille petite Valérie chez moi et ne pas la laisser partir dans la belle voiture avec des gens qui ne la connaissaient pas aussi bien que moi.

- Vous n'en aviez pas le droit, ma brave femme, puisque cette enfant venait d'être adoptée légalement.

Et ne croyez- vous pas que, depuis cette époque, en quinze années, monsieur et madame Lebrun n'ont pas appris à la connaître, eux aussi ? Je crois qu'il va falloir vous retirer, madame.

- Monsieur le Président. Est-ce que je peux embrasser Valérie ?

Après une courte hésitation, le président répondit avec douceur :

- Ce que vous demandez là n'est pas très légal, mais enfin, la Cour ne s'y oppose pas.

La paysanne se précipita vers le box et étreignit longuement l'accusée, qui s'était levée, en répétant dans ses larmes :

- Mon enfant, ma petite fille à moi. Ce n'est pas vrai ? Dis-moi que tu n'as pas fait cela ?

Pour la première fois depuis le début du procès, Valérie avait pâli et ses yeux s'étaient baissés vers le sol sans qu'elle pût articuler une seule parole.

Le président fit signe à l'huissier :

- Aidez le témoin à sortir. La Cour vous remercie, madame.

Pendant que l'huissier entraînait la vieille nourrice, Valérie demeura debout, tendue.

Ses paupières s'étaient relevées et elle suivit, d'un regard désespéré, « Tatine » jusqu'à ce que celle-ci eut atteint la petite porte.

La salle, silencieuse, était restée figée.

La voix du président ordonna :

- Introduisez le témoin suivant.

L'huissier appela :

- Monsieur Gilles Burnier.

Dès que ce nom fut prononcé, Deliot remarqua que le regard de sa cliente, qui avait accompagné Tatine jusqu'à la dernière seconde, restait fixé sur la porte : un regard d'amante, qui attendait.

Lorsqu'il entra, le jeune homme regarda Valérie comme s'il n'y avait eu qu'elle dans la salle. Lui aussi était très pâle et on sentait qu'il faisait un gros effort pour

paraître maître de lui. Ses lèvres esquissèrent même, à l'intention de la jeune femme, un sourire qui devait vouloir dire : « Tu vois, moi aussi, comme celle qui vient de me précéder, je suis là, auprès de toi, pour t'aider. »

Arrivé devant la barre, il déclina son identité et sa profession d'ingénieur, puis il attendit, calme, que le président l'interrogeât. Deliot s'aperçut alors que le regard de Valérie s'était détaché de celui qui conduisait les débats pour se river sur le témoin. Et, dans le secret de son cœur, il fut plutôt satisfait de constater que partout, en n'importe quel lieu et en n'importe quelle circonstance, l'amour parvient à être plus fort que tout.

- Monsieur Burnier, demanda le président, avez-vous des liens de parenté avec l'accusée ?

- Encore aucun, monsieur le Président, mais cela, j'espère, ne saurait durer, car Valérie et moi sommes fiancés depuis près de vingt mois.

- Et vous avez toujours l'intention de l'épouser ?

- Oui, monsieur le Président.

- Vous vous êtes connus, je crois, alors que mademoiselle Lebrun commençait sa première année de droit à la Faculté de Nancy et que vous étiez vous-même dans la région pour y faire un stage d'ingénieur ?

- C'est exact, monsieur le Président.

- Vous connaissiez évidemment les parents de mademoiselle Lebrun ?

- J'ai été reçu une seule fois par son père, chez lui, il y a de cela aujourd'hui dix-sept mois, mais je n'ai jamais rencontré madame Lebrun.

- Pourquoi monsieur Lebrun vous a-t-il reçu ?

- Ce fut le jour où je lui demandais de bien vouloir m'accorder la main de sa fille.

- Quelle fut sa réponse ?

- Un refus catégorique. Les deux principales objections de monsieur Lebrun furent que Valérie n'était pas majeure et que ma situation était encore trop modeste.

- Depuis, votre situation s'est améliorée et votre fiancée a atteint sa majorité. Avez-vous réitéré votre demande ?

- Non, monsieur le Président, mais c'était dans mes intentions : je ne l'aurais fait d'ailleurs que par pure courtoisie à l'égard des parents de Valérie, car rien ne pouvait plus

nous empêcher de nous marier sans leur consentement si nous le désirions.

- Pourquoi ne pas l'avoir fait ?

- Valérie le voulait, mais c'est moi qui ai préféré attendre encore quelque temps. J'avais le secret espoir que ses parents se laisseraient enfin fléchir.

- Vous saviez évidemment que votre fiancée était une enfant adoptée ?

- Valérie me l'a révélé le jour où je lui ai dit que je souhaitais l'épouser.

- Et cela n'a pas modifié vos projets ?

- Je ne pense pas, monsieur le Président, que le fait que quelqu'un soit un enfant adopté puisse changer quoi que ce soit quand on aime cette personne. Car j'ai tout de suite aimé Valérie, dès la première seconde où je l'ai vue dans une sauterie d'étudiants. J'ai compris ce jour-là qu'elle pouvait et qu'elle devait être ma femme.

- Et elle ? A-t-elle eu à votre égard la même spontanéité de sentiments ?

- Je le crois.

- En somme, ce fut ce qu'on appelle « le coup de foudre » réciproque. Votre fiancée vous a-t-elle alors dit comment elle avait appris la vérité sur sa naissance ?

- Non, monsieur le Président. Je n'avais d'ailleurs aucune raison de le lui demander : quand on aime sincèrement quelqu'un, on ne tient pas à lui faire de peine en posant des questions, somme toute assez superflues, mais qui risquent d'être

pénibles ! Et à quoi cela m'aurait-il servi de chercher à faire une incursion dans le très jeune passé de Valérie ?

Incursion inutile puisque celle-ci, comme la plupart de ceux ou de celles qui sont dans son cas, n'en connaît pratiquement rien ! Tout ce que sait ma fiancée, c'est qu'elle a été adoptée et qu'avant de l'être, elle a été placée en nourrice chez une brave femme qu'elle appelait « Tatine » et dont elle a conservé un merveilleux souvenir d'enfance.

- Monsieur Burnier, votre réponse, que la Cour apprécie à sa juste valeur, confirme le rapport vous concernant qui a été établi par monsieur le Juge d'Instruction chargé de mener l'enquête. De ces lignes il ressort que vous êtes un garçon travailleur et pondéré. Si monsieur l'Avocat de la

Défense a demandé votre comparution à titre de témoin, c'est certainement parce qu'il estime que vous êtes l'une des personnes qui, connaissant très bien l'accusée, peut le mieux expliquer les raisons de son comportement dans la soirée du 8 octobre dernier. Nous vous écoutons.

- Monsieur le Président, je pense en effet connaître Valérie, mais de là à pouvoir donner l'explication qu'attend la Cour, il y a un monde.

Ceci pour la raison primordiale qu'à l'instant même où je suis ici, je ne parviens pas encore à discerner le ou les motifs, certainement très graves, qui ont poussé ma fiancée à agir ainsi. Il faut que l'on comprenne que j'aime Valérie d'amour, c'est-à-dire pour elle et non pas pour ce qu'elle peut faire ou avoir fait. Je sais d'ailleurs qu'elle me rend cet amour et je ne lui en demande pas plus. La seule chose que je puisse avancer avec une quasi-certitude, en admettant que l'on puisse tenir cette réponse pour une forme d'explication, est que je ne crois pas que la véritable Valérie, celle que j'aime, ait toujours été bien comprise de certains de ses proches.

- Expliquez-vous plus clairement.

- J'ai la conviction presque absolue que, malgré tout ce qu'ils ont pu faire pour elle, ses parents adoptifs n'ont jamais touché vraiment les cordes sensibles de son âme et de son cœur. Elle-même s'est ouverte plusieurs fois à moi de ce douloureux problème qui est, et qui restera peut-être toujours, sa plus grande tristesse. Sous des dehors qui peuvent paraître distants et même presque froids aux personnes qui ne se sont pas donné la peine d'aller jusqu'à elle, Valérie cache d'authentiques trésors de tendresse. Elle est avant tout une grande sensible.

J'irai même jusqu'à dire : « un être à fleur de peau », chez qui les moindres bonheurs peuvent déclencher une vraie joie et les peines les plus infimes engendrer un chagrin réel. Je sais bien qu'étant très épris d'elle, mon jugement peut et -doit être normalement taxé de partialité par ceux qui m'écoutent actuellement, mais à tous ceux-là j'affirme être un homme capable de se montrer aussi objectif que sincère.

...Il ne faut pas oublier que Valérie - comme, je crois, la plupart des enfants qui sont venus au monde dans les mêmes conditions - porte en elle une blessure profonde, pratiquement inguérissable, qui se nomme « le manque » d'avoir connu ses vrais parents et surtout sa vraie mère. Les parents adoptifs, quel que soit leur dévouement, ne seront toujours que des parents de remplacement.

C'est pourquoi, dès le départ, et avant même qu'ils aient adopté un enfant, un fossé s'est creusé, qui restera irrémédiablement entre eux et cet enfant.

Cela, je l'ai bien senti au cours de nombreuses conversations que j'ai eues à ce sujet avec Valérie.

...Pourtant, je ne pense pas que ce fut chez elle le premier véritable drame de sa vie. Elle a eu, en effet, la chance d'être confiée en bas âge à une admirable femme de la campagne, dont les soins et l'affection ont largement contribué à atténuer et même à lui faire supporter avec une relative résignation la solitude morale qui entoure

tout enfant n'ayant aucune famille. C'est pourquoi je ne l'ai jamais entendue se plaindre de n'avoir pas connu ses vrais parents. Et ce n'était pas là, chez elle, une forme d'égoïsme, mais plutôt une manière courageuse de se défendre elle-même contre l'existence qui avait si mal commencé !

...Comme tous les êtres intelligents, Valérie a su, très jeune, dominer certains de ses sentiments les plus intimes, dans une perpétuelle parade contre l'adversité qui peut expliquer sa fierté. C'est pourquoi je pense être en mesure d'affirmer que le tout premier drame de sa vie a été la totale rupture d'équilibre qui s'est brusquement produite, quand elle eut six ans, entre l'existence de petite fille qu'elle menait, insouciante et heureuse, chez sa « Tatine », et la vie de fillette, plus que luxueuse, qui lui fut offerte, sans transition aucune, par ses parents adoptifs. Ceux-ci, bien sûr, n'ont agi qu'avec les meilleures intentions du monde. Ils se figuraient que la richesse faisait tout oublier. Mais le choc fut trop brutal : extérieurement, Valérie parut bien le supporter, parce qu'elle était déjà habitée par la volonté d'auto-défense, mais intérieurement - c'est-à-dire dans son cœur - ce fut tout autre chose ! Et cela, je crains que monsieur et madame Lebrun, dans leur merveilleuse illusion d'avoir prolongé leur foyer, ne l'aient jamais tout à fait compris. S'il en avait été autrement, dès le début de cette « collaboration » indispensable - qu'il doit être toujours assez délicat d'établir entre des adoptants et un adopté - je pense que les choses se seraient passées autrement dans la vie de la famille Lebrun et que nous ne serions peut-être pas ici aujourd'hui.

Ce que venait d'exprimer, avec une grande simplicité, le témoin produisit incontestablement une forte impression, aussi bien sur la Cour que sur l'assistance. Et ce fut dans un silence presque religieux que le président dit :

- Continuez, monsieur Burnier.

- L'aisance, la facilité de vie, une éducation soignée, le raffinement même d'un entourage ne remplacent jamais l'absence de la véritable affection.

Je puis en parler en connaissance de cause, ayant moi-même des origines des plus modestes : mes parents, faute d'en avoir les moyens, n'ont jamais pu me donner que le strict nécessaire. Par contre, il y a une chose qu'ils m'ont offerte en gerbes, et avec une générosité sans limites, c'est l'affection... Valérie n'a jamais connu cela.

- Vous estimez donc qu'elle a réellement manqué d'amour familial ?

- Si elle ne s'en est jamais plainte directement à moi, toujours par fierté, je l'ai compris assez vite, dès les premiers temps où nous nous sommes connus. Il y avait en elle un immense besoin d'affection ! Quand elle vint à moi, ce fut avec une spontanéité qui aurait pu paraître presque déconcertante à un homme qui ne l'aurait pas aimée, lui aussi, tout de suite. C'était comme s'il y avait en elle un désir irraisonné, mais très fort, de combler immédiatement le fossé de solitude affective qui n'avait fait que se creuser davantage avec les années. C'est, je pense, parce que je l'ai compris qu'est né notre amour.

...Pendant toute la durée de nos longues fiançailles, je me suis efforcé de lui faire admettre peu à peu que je ne pourrais satisfaire cette soif presque inextinguible d'affection que si elle se confiait à moi comme elle ne l'avait encore jamais fait avec les autres, c'est-à-dire entièrement, aveuglément. Elle l'a fait et m'en a donné la plus éclatante des preuves quand, sur mes conseils, elle se résigna à attendre encore quelques mois avant de briser tous liens avec ses parents adoptifs en m'épousant, comme elle voulait le faire le jour où sa majorité lui en donnait le droit. Ce qui me permet d'avoir encore aujourd'hui la conviction que - si un jour venait où le drame que nous vivons actuellement, elle et moi, n'était plus que le souvenir d'un horrible cauchemar - elle m'écouterait à nouveau et saurait être pour moi la plus merveilleuse

des compagnes. Car ce qui s'est passé, pas plus que la révélation de sa situation d'enfant adoptée, n'a changé en rien mes sentiments.

Je pourrais presque dire que la terrible séparation, qui nous est imposée depuis plus de six mois, les a renforcés. Je sais que j'aurai la patience de l'attendre tout le temps qu'il faudra.

...Si l'on peut trouver, dans ce que je viens de dire, la principale origine de la mésentente qui est née entre Valérie et ses parents adoptifs, il me paraît cependant impossible qu'une telle mésentente ait pu aller jusqu'à déclencher un crime. Là, comme à tout le monde, je pense, quelque chose m'échappe. Ce dont je suis en tout cas certain, c'est que Valérie, même si elle en voulait beaucoup à ses parents de leur opposition à notre mariage, n'a jamais prémédité de les tuer pour se débarrasser d'eux ou pour se venger ! D'où a pu lui venir une pareille pensée ? Je me le demande. Pour moi, il y a là un mécanisme cérébral incompréhensible.

Et pourtant Valérie est parfaitement saine d'esprit ! Mon affirmation pourrait, sur ce point, être sujette à caution, mais tous les médecins et experts qui l'ont examinée depuis son incarcération, l'ont certifié. Alors ?

...Grâce à la compréhension de monsieur le Juge d'Instruction Merlin, que je tiens à remercier ici publiquement, j'ai été autorisé à rendre visite à ma fiancée plusieurs fois à la prison avant que ne commence ce procès. Je venais spécialement de Paris, où je travaille, pour la voir quelques minutes dans un parloir, en présence d'un gardien. La première fois où je la vis dans de telles conditions, je l'adjurai de m'expliquer le mobile de son geste. Elle me donna alors une réponse que je n'oublierai jamais :

*« Je ne peux rien te dire. Et même si je le voulais, mon avocat, dont tu m'as conseillé le choix et en qui nous avons toi et moi entière confiance, m'a formellement déconseillé de le faire en ajoutant qu'il avait le ferme espoir que tout finirait par s'éclairer au cours même du procès. »*

Et comme j'insistais encore, elle me dit :

*« Tu sais que je t'aime autant que tu m'aimes, mais je préférerais que tu ne reviennes jamais me rendre visite ici plutôt que de te dire une vérité qui risquerait de te faire mal, très mal. »*

Pendant les quelques minutes qui restèrent, nous n'eûmes plus alors qu'un dialogue d'amoureux. Et, chaque fois que je la revis par la suite dans ce parloir de prison, il en fut de même : dialogue dont nous ressortions, elle et moi, rassérénés et de plus en plus sûrs de nos sentiments réciproques. J'avais compris que mon rôle n'était pas de jouer les inquisiteurs, mais d'être uniquement le confident amoureux.

...Seulement aujourd'hui, alors que le procès est commencé, j'avoue ne plus savoir très bien si je dois continuer à observer cette règle de silence qui m'a été imposée par l'amour ou si, au contraire, je ne devrais pas une dernière fois, et en présence de la Cour, supplier Valérie de me livrer son lourd secret. Même si celui-ci devait me faire très mal, comme elle me l'a laissé entendre, je suis certain que je trouverais la force de l'écouter jusqu'au bout. Je puis jurer à mon amour que, quoi qu'elle dise, je ne lui en voudrai pas.

Et si la révélation de la vérité entraînait pour moi les conséquences les plus terribles, je suis prêt à les accepter.

Il y eut un silence. Puis le président demanda à la jeune femme qui, de son box, continuait à regarder intensément le jeune homme :

- Valérie Lebrun, vous avez bien entendu ce que vient de dire votre fiancé ?
- J'ai entendu, monsieur le Président.
- Ne pensez-vous pas que ses paroles viennent d'être celles du bon sens ?

Et, comme elle restait silencieuse, Victor Deliot se leva :

- Monsieur le Président, je remercie ma cliente de bien vouloir continuer à se conformer à la ligne de conduite que je lui ai conseillé de suivre. Je comprends également combien une telle attitude risque de paraître étrange, et même assez choquante à l'égard de la Cour. La défense lui demande donc d'accepter dès maintenant ses excuses, mais elle estime être dans l'obligation absolue de ne modifier en rien sa manière d'agir jusqu'à ce que le moment vienne - et il viendra ! - où se fera enfin toute la lumière dont ceux qui doivent rendre un jugement équitable ont le plus grand besoin.

- Pour la deuxième fois, Maître Deliot, la Cour prend acte de vos paroles.

- J'en remercie la Cour, dit le vieil homme en se rasseyant.

- Monsieur Burnier, enchaîna le président, tout à l'heure vous nous avez dit que votre fiancée - à une exception près cependant, et qui est de taille puisqu'il s'agissait de vous révéler le mobile de son double geste criminel - avait fini par se confier à vous.

Avez-vous l'impression qu'elle aurait pu en faire autant à l'égard d'autres personnes que vous ?

- Monsieur le Président, je vous prie de me pardonner, mais je n'ai pas très bien saisi le sens de la question ?

- Entendons-nous, monsieur Burnier. Il ne s'agit pas, évidemment, de notre part de laisser supposer que votre fiancée se serait livrée à des confidences intimes avec d'autres que vous sur un plan affectif ou amoureux. Mais pensez-vous qu'elle ait pu avoir confiance - elle que vous nous avez dépeinte comme étant assez renfermée, par suite d'une sorte de méfiance instinctive de la vie dont vous avez décelé l'origine avec une réelle perspicacité - en d'autres personnes que vous ?

- Avant que nous nous connaissions, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle eût vingt ans, je crois que la seule véritable confidente qu'ait jamais rencontrée Valérie a été cette vieille « Tatine » qu'elle a tant aimée.

Seulement les confidences d'une enfant de moins de six ans ne sont pas du tout les mêmes que celles d'une fillette qui grandit vite pour devenir une jeune fille, puis une femme. Après, à dater de notre rencontre, je suis sûr d'avoir été son seul confident.

- Pourtant, dans le milieu très ouvert et assez mondain où elle vivait depuis son adoption, et sans parler de ses parents adoptifs ou même de leurs serviteurs, elle a certainement rencontré beaucoup d'amis, hommes ou femmes ? Sa nouvelle existence l'y prédisposait ?

- Même si elle a été très entourée, aussi bien pour sa beauté que pour sa richesse, je n'ai pas l'impression qu'elle ait connu de vrais amis ! Ces amis-là, on ne les trouve que dans la peine. Et la peine de Valérie vient de beaucoup trop loin pour pouvoir disparaître grâce à des moyens factices. Il y a, et je dois le reconnaître, dans la nature de celle que j'aime, une nostalgie et une langueur latentes, qui remontent parfois à la surface pour des raisons inexplicables et qui doivent sans doute provenir de ses origines qu'elle ignore autant que nous. De même qu'elle se trouve très « typée » physiquement, elle l'est aussi moralement. C'est d'ailleurs ce qui lui donne un charme infini !

...Tout ce qui s'est passé est, certes, effrayant et peut paraître monstrueux au regard de la majorité des gens. Mais pour moi il n'y a qu'une chose qui compte : sauver notre amour. Je suis désespéré de ce que Valérie a fait, mais je ne me sens ni le droit, ni surtout la force de lui adresser des reproches.

L'axiome « qui aime bien châtie bien » n'a aucun sens quand il s'agit de deux êtres qui ne peuvent plus vivre l'un sans l'autre. Et si, par une mesure que j'ose à peine espérer, la Cour et mesdames et messieurs les Jurés rendaient, à l'égard de



celle qu'ils vont avoir à juger, un verdict de clémence, je prends ici l'engagement solennel d'emmener immédiatement Valérie loin d'ici, loin de ces lieux où elle a vécu et dont elle ne peut qu'avoir pris horreur. S'il le fallait, nous n'hésiterions pas à quitter la France pour nous refaire une nouvelle vie sous d'autres cieux : vie de calme et de travail, uniquement régie par notre amour réciproque et par celui du prochain. Si elle sent que mon courage ne lui manquera jamais, je sais que je puis compter sur sa force d'âme. Tout le reste n'aura aucune importance ! Et avant de demander à la Cour l'autorisation de me retirer, j'affirme sur mon honneur que, le jour où j'ai demandé à Valérie de devenir ma femme, pas un instant, pas une seconde je n'ai cherché à épouser la riche héritière qu'elle était.

...Je dis bien qu'elle était. Car aussi bien elle que moi, nous ne voulons pas d'une fortune mal acquise.

Combien de fois n'ai-je pas entendu ma fiancée dire :

« *Gilles, je sais que toi, tu m'aimerais pauvre.* » Oui, je l'aime telle qu'elle est aujourd'hui : accusée de meurtre, bannie par la Société, n'ayant pour parenté légale qu'une famille qui n'est pas la sienne et pour héritage une fortune qu'elle n'a jamais recherchée et sur laquelle elle estime n'avoir aucun droit. Valérie est vraiment pauvre de tout ! Elle n'a que moi, avec ce que cela représente pour l'avenir de sacrifices et de renoncements. Mais je sais qu'elle n'a pas peur d'un tel avenir. Elle l'attend même avec impatience parce qu'elle espère que ce nouveau genre de vie lui fera oublier des années de solitude morale qui lui ont été imposées jusqu'à sa majorité par une regrettable adoption.

- La Cour vous remercie, monsieur Burnier. Vous pouvez vous retirer.

Gilles le fit, sans se retourner vers Valérie : il n'avait pas besoin de la regarder pour savoir que les yeux de braise continueraient à le suivre passionnément, beaucoup plus loin que la petite porte, à travers le temps et même à travers une séparation qui durerait peut-être tout le restant de leur existence.

Le président annonça alors :

- La Cour accorde une suspension d'audience pour permettre l'évacuation de la salle, l'audition du témoin suivant, cité par la défense, devant se faire à huis clos... Gardes, faites évacuer la salle !

Dès que les magistrats se furent retirés, l'évacuation commença dans un brouhaha confirmant le mécontentement et le désappointement de tous. Celui-ci se révéla particulièrement vif parmi les membres de la presse, dont la tribune fut la dernière évacuée.

Il ne restait plus - quand la Cour et les neuf jurés revinrent après quelques minutes - que Valérie et ses gardes dans leur box, Victor Deliot au banc de la défense, le bâtonnier Peltin à celui de la partie civile et l'huissier audiencier. Toutes les portes donnant sur les galeries et les couloirs étaient closes, gardées extérieurement par des gardes mobiles qui empêchaient les curieux de s'en approcher.

Après avoir repris sa place, le président Fournier ordonna d'une voix qui n'avait cependant pas changé, mais qui résonnait curieusement dans l'immense salle paraissant vide :

- Faites entrer le témoin.

La petite porte se rouvrit pour livrer passage à une étrange créature qui s'arrêta sur le seuil comme si elle était éberluée de se trouver en un pareil lieu. L'huissier ne l'avait même pas appelée : savait-il seulement son nom ?

Voyant que la femme, pétrifiée, ne bougeait toujours pas, le président lui dit avec le plus de douceur possible :

- Entrez. Et approchez-vous.

Mais, comme elle hésitait encore, l'huissier la prit par le bras pour l'accompagner jusqu'à la barre. Le court trajet fut cependant suffisant pour permettre aussi bien aux magistrats qu'aux jurés et au bâtonnier Peltin d'observer le témoin avec une réelle curiosité : c'était une gitane portant la longue jupe colorée et les anneaux dorés des femmes de sa race. Tout en paraissant assez incertaine, sa démarche s'était révélée lente et souple, évoquant celle d'un félin qui n'avance qu'avec une extrême prudence.

La femme était d'un âge indéfini : elle pouvait avoir quarante ou cinquante ans. Les yeux noirs étaient stupéfiants de beauté sauvage, traversés par moments de lueurs très vives qui leur apportaient un éclat de jeunesse, mais les cheveux, descendant dans le dos jusqu'à la hauteur des hanches et enserrés sur la tête par un foulard de soie noire, étaient grisonnants, faisant penser à une femme âgée qui veut encore jouer les jeunes filles. Le visage était très mat. Le rouge écarlate, répandu à profusion sur les lèvres charnues, et le bleu recouvrant complètement la partie inférieure de l'arcade sourcilière et le dessus des paupières, semblaient être, avec les sourcils faits au pinceau, les seuls soins réels qu'il connût depuis longtemps. Car ce maquillage outré, conçu pour attirer l'attention - et peut-être même, dans la pensée de la gitane, pour séduire, - dissimulait mal une couche de crasse permanente.

Malgré cela, la femme était belle. Sans être très grande, elle donnait l'impression de dépasser nettement la moyenne, tellement la taille était élancée et bien prise. Les attaches des mains, couvertes de bagues de pacotille, étaient d'une finesse rare, s'harmonisant avec celle des chevilles. Les bras étaient harmonieux et les pieds nus chaussés de sandales. Une nonchalance naturelle ajoutait encore à la grâce de la silhouette.

Les seules fausses notes provenaient des traits du visage et de la voix : les premiers étaient ravagés, reflétant le vice et la débauche, ce qu'accentuaient encore le bleu des yeux. Sa pourpre des lèvres ; la voix était cassée et avinée.

S'agrippant des deux mains à la barre au moment où le président commença à l'interroger, la gitane s'était redressée toisant maintenant avec arrogance, et même avec insolence, tous ceux qui étaient en face d'elle. Elle ne se retourna cependant pas pour regarder l'accusée et son défenseur assis devant son box. Mais ce dernier - qui avait été le seul dans la salle à ne faire preuve d'aucune surprise devant une telle apparition qu'il avait voulue - s'était assis de trois quarts pour pouvoir observer de côté, et en levant un peu la tête, non pas le témoin, mais sa cliente. Celle-ci était redevenue très pâle. Elle regardait avec angoisse, et presque avec une sorte de terreur qu'elle avait du mal à dissimuler, la gitane.

Deliot comprit qu'un fantastique combat se livrait à cet instant dans l'âme de la jeune femme : lutte sans merci entre le réveil brutal d'un instinct secret et l'attirance irraisonnée du cœur. Et brusquement, le regard de Valérie s'arracha à cette vision pour se reporter, suppliant, vers celui de son défenseur :

*« Qui est cette femme ? Semblait-il demander. C'est elle, le témoin que vous souhaitiez tellement avoir ? Pourquoi avez-vous fait cela ? »*

La réponse du vieil homme lui parvint à travers un regard très humain, embusqué derrière le lorgnon :

*« Je vous conjure de rester calme ! disait ce regard. Il fallait absolument que cette femme vînt ici ! Continuez à me faire confiance. »*

- Votre nom ? demanda le président au témoin.

- On m'appelle partout dans la région « Tamara la Gitane ».

- Ce n'est pas un nom, ça, mais un surnom. Quel est votre nom véritable ?

- Tamara. Je suis de la tribu des *Maroush*.

- Où êtes-vous née ?
- Quelque part en Europe.
- Ce n'est pas un lieu de naissance admis par l'état civil.
- C'est pourtant ça mon pays, monsieur le Juge.
- Dites : Monsieur le Président.
- Moi, je veux bien... Monsieur le Président, ceux de ma tribu viennent tous de

Hongrie.

- Depuis combien de temps êtes-vous en France ?
- Je ne sais pas... J'ai toujours été dans la région.
- Vous vous souvenez quand même de vos parents ?
- Non. Nous les Gitans, on voyage tout le temps. Ceux qui m'ont faite doivent être loin, s'ils vivent encore !
- Qui vous a élevée ?
- *Des Gitans.*
- *Dans une roulotte sans doute ?*
- Dans des tas de roulettes. J'ai passé de l'une à l'autre... On ne voulait jamais me garder.
- Pourquoi ?
- Parce que j'étais une *Maroush* et qu'il n'y a plus de *Maroush* par ici depuis longtemps.
- Votre âge ?
- Ça, je le sais ! On me l'a dit quand j'étais petite et je ne l'ai jamais oublié. J'ai trente-huit ans.

Il y eut un silence : malgré les restes de sa beauté, et son allure, il paraissait ahurissant qu'elle n'eût que cet âge-là.

- D'après les renseignements qui nous ont été communiqués sur vous tout à l'heure avant l'ouverture de cette audience, il apparaît que vous avez un casier judiciaire assez chargé... Vous avez été arrêtée un nombre incalculable de fois aussi bien à Nancy que dans la banlieue et les villes voisines telles que Lunéville, Longwy, Toul, Briey... et j'en passe ! On peut dire que vous êtes une récidiviste du vagabondage, de l'ivrognerie et même du racolage sur la voie publique.

- Je n'ai jamais volé ! Quand j'ai eu de l'argent, c'est de l'argent qu'on m'avait donné.

- C'est exact. Et c'est bien pour cela que vous n'avez encouru que des peines relativement légères. Eh bien, Tamara dite « la Gitane », vous sentez-vous capable, malgré un tel passé, de jurer aujourd'hui devant la Cour de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité ? Si c'est oui, levez la main droite et dites : « Je le jure. »

- Je le jure !

- La défense a demandé que vous déposiez à titre de témoin parce que vous auriez, selon elle, de graves révélations à faire à la Cour sur le cas de Valérie Lebrun?

- C'est la vérité, monsieur le Président. Et je jure aussi que ces révélations je ne les ai faites, dans ma vie, qu'à deux personnes dont l'une n'a jamais pu s'en vanter et dont l'autre est Maître Deliot... Oui, quand j'ai compris qu'il allait défendre Valérie, je n'ai pas pu garder mon secret vis-à-vis de lui : je savais que ça servirait à sa cliente. Mais je n'aurais jamais voulu les faire en public et encore moins ici !

- Tout ce qui sera dit par vous aujourd'hui ne sera révélé ni à la presse, ni à personne. Vous êtes en présence d'une Cour d'Assises qui en plein accord avec monsieur le Procureur Varaque, représentant le ministère public, monsieur le Bâtonnier Peltin, représentant la partie civile, et Maître Deliot, avocat de la défense - a pris la décision de vous entendre à huis clos. Vous savez ce que ça veut dire ?

- Oui, monsieur le Président. Maître Deliot me l'a expliqué.

- Alors parlez, Tamara.

- Eh bien, voilà... Je suis la mère de Valérie.

- C'est faux ! hurla la jeune femme en se dressant dans son box malgré Deliot qui tentait de la faire taire. Cette femme ment ! Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas vrai !

- Valérie Lebrun, ordonna le président, taisez-vous et asseyez-vous ! On ne vous a pas donné la parole !

La jeune femme s'écroula sur son banc en cachant son visage avec ses mains comme si elle cherchait à écarter une vision d'épouvante.

- Continuez, Tamara...

Pour la première fois, la gitane tourna la tête vers l'accusée effondrée qui continuait à se protéger de ses mains. Après l'avoir longuement regardée, avec une expression où se mêlaient la pitié et la fierté, elle dit de sa voix cassée en s'adressant directement à Valérie

: - Ma petite, tu peux bien nier tout ce que tu voudras si cela te plaît, mais il y a une chose qui est certaine : c'est moi qui t'ai mise au monde. Tu viens de mon ventre. Que tu le veuilles ou non, je suis ta mère, la vraie !

Le procureur Varaque, qui n'avait pas encore fait une seule intervention depuis le commencement du procès, dit alors de sa voix sèche et sifflante :

- Monsieur le Président, je me permets de demander à la Cour si elle estime qu'un tel aveu, fait dans de pareilles circonstances, s'imposait vraiment ?

Deliot se dressa :

- Il s'imposait, monsieur le Procureur Général !

Comme la Cour va s'en apercevoir à brève échéance, il était même indispensable ! Maintenant, Tamara, dites tout à la Cour, tout ce que vous m'avez dit à moi et que je vous demande de répéter parce que vous savez que cela peut aider à sauver votre enfant, même si celle-ci ne peut pas encore le comprendre.

Et la gitane parla :

- Quand j'ai eu quinze ans, je me suis trouvée enceinte, mais je ne savais pas de qui.

- Vous aviez déjà plusieurs amants ? demanda le président.

- Chez nous, on est précoce. J'ai commencé à douze ans.

- Et vous n'avez jamais été enceinte avant vos quinze ans ?

- Non. C'était la première fois. C'est pourquoi ça ne m'a pas tellement ennuyée. Chez nous, c'est normal qu'on soit prise jeune : nous sommes faites pour donner la vie. C'est une loi de la nature qui est d'abord une loi de ma race. C'est un honneur pour nous que d'être enceintes. Et j'ai continué à mener mon existence comme s'il n'y avait rien de changé en moi.

- C'est-à-dire à faire quoi ?

- Tout ce que j'ai toujours fait, dès que je l'ai pu, et que je continue à faire aujourd'hui : les lignes de la main pour vivre et l'amour parce que j'aime ça. Au bout de quatre mois, j'ai commencé à m'arrondir : ça m'a toujours embellie, moi, d'être enceinte ! J'avais un succès formidable auprès des hommes ! Si vous saviez comme ils aiment aller avec les femmes enceintes, surtout quand elles sont très jeunes comme c'était mon cas !

- Nous ne vous demandons pas de détails.

- Il faut pourtant que j'en donne puisque le défenseur de ma fille m'a dit de tout dire ! Quand le moment est venu, ceux avec qui j'habitais...

- Qui cela ?

- Des romani, qui étaient spécialisés dans le rempaillage des chaises, ont bien voulu que j'accouche dans leur roulotte. Oui, Valérie, tu es née dans une roulotte

stationnée dans un terrain vague à la sortie de Maxéville et, crois-moi,

- il n'y a pas de déshonneur à ça ! On naît où l'on peut. Ça c'est bien passé, d'ailleurs ; trois jours plus tard, j'étais debout. Seulement je n'avais pas assez de lait et les romani ont dit que je n'avais qu'à déguerpir avec mon colis qui était toi. Ils ne voulaient pas que je reste avec eux parce que je n'étais pas de leur tribu : ce n'étaient pas des *Maroush* comme moi. Cela encore, ça se serait peut-être arrangé, si j'avais pu leur prouver que ton père était de leur tribu, mais je savais qu'il ne l'était pas, ni même d'une autre ! Parce que, si ça peut te consoler, apprends que ton père n'était pas gitan. Je n'ai jamais aimé faire l'amour avec Les gitans ! Je préfère ceux qui ne sont pas de ma race, comme eux m'aiment parce que je suis gitane. Les mélanges de race et les contrastes ça donne toujours de bons résultats. C'est pour cela que tu étais déjà belle en naissant ! Je l'ai déjà avoué : j'avais été avec tellement d'hommes que je suis incapable de te dire, honnêtement, lequel a été ton père. Et il est probable que si je le rencontrais aujourd'hui, je ne serais pas fichue de le reconnaître ! Tout ce que je peux : affirmer, c'est qu'à cette époque-là, je n'allais qu'avec les blonds. Il était sûrement blond ! Ce qui ne t'a pas empêchée de ressembler à ta mère... Oui, tu me ressembles ! Ce ne sont pas ces messieurs-dames qui sont ici qui pourront dire le contraire ! Il n'y a qu'à nous regarder toutes les deux : tu es plus grande et plus belle que moi, c'est vrai ! J'étais belle, moi aussi, il y a vingt-deux ans. Mais, depuis, il y a eu la vie, il y a eu tout, quoi ! Oh ! Je vois bien que tu te caches derrière tes mains pour ne pas me regarder parce que tu me trouves laide et que ça ne te flatte pas d'avoir une mère comme moi, mais ça m'est égal ! J'irai jusqu'au bout, je dirai tout.

- Je vous en prie, Tamara, il y a des choses que vous pouvez quand même éviter de dire. Si vous avez accepté de venir ici étaler une pareille confession, c'est certainement parce que vous n'êtes pas aussi mauvaise mère que l'on pourrait le croire.

Votre seule présence est un geste de vraie mère qui vient au secours de son enfant qu'elle sait en grand danger. Donc, vous n'avez pas le droit de lui jeter ainsi à la face des mots qui dépassent sûrement votre pensée.

- Monsieur le Président, je sais que je ne suis plus qu'une ivrogne et une roulure. Puisque vous m'avez fait jurer de dire la vérité et rien qu'elle, je la dis ! Ça, ce sont déjà deux vérités !

- Où êtes-vous allée avec votre enfant quand on vous a mise à la porte de la roulotte ?

- Et où vouliez-vous que j'aille ? Vous croyez qu'on prend n'importe où une gitane de seize ans qui est fille-mère et qui se promène comme ça avec son enfant de trois jours sur les bras ? On se méfie déjà de nous parce qu'on nous voit souvent enceintes, mais quand nous avons un moutard au grand jour, je sais bien ce qu'on dit : « *Il n'est pas à elle. C'est un enfant qu'elle a dû voler pour attendrir les passants et se faire donner un peu d'argent.* » Je crois bien que j'ai quand même sonné à toutes les portes de Maxéville et à beaucoup de portes de Nancy, où je suis venue quand j'ai vu que ça ne rendait pas là où ma fille était née...

Eh bien, partout ce fut la même chose ! Partout on me donnait une aumône et la porte se refermait. J'ai quand même sonné à des portes où je savais qu'il y avait des hommes mariés avec lesquels j'avais couché. Si vous aviez vu leur tête quand ils me voyaient avec mon bébé ! Ils disaient tous à leurs femmes qui, parfois, étaient émues : « *Donne-lui vite quelque chose !* » Et les portes, là aussi, se refermaient.

Et pourtant, à chacun d'eux j'avais envie de crier : « *Je t'apporte ta fille !* » Mais j'ai toujours été trop honnête : comme je n'étais pas sûre du vrai père, je me taisais et je repartais avec mon colis.

- Combien de temps ça a duré cette. quête, de porte en porte ?

- Je ne sais plus, monsieur le Président. Ou plutôt si : entre Maxéville et Nancy, dix jours.

- Dix jours ! répéta lentement le président. Et comment avez-vous vécu avec votre enfant pendant ces dix jours. et ces dix nuits ? Des aumônes que vous récoltiez devant les portes ?

- Oui. Ça me permettait d'acheter du lait pour ma fille à moi de quoi manger. Un bébé qui crie et qui est aussi petit ça attendrit les gens, pas vrai ! Et puis, il y a quand même de braves personnes, surtout chez ceux qui ne sont pas riches : comme ils savent ce que c'est que la misère, ils sont déjà prêts à la partager. Il y en avait qui me donnait une chambre pour la nuit. Oh ! Je ne pouvais pas me montrer difficile... Et puis le lendemain, au petit jour un bébé, c'est un vrai réveille-matin ! quand ils dormaient encore, je repartais. Nous, les gitans, on n'aime pas s'incruster.

Il faut qu'on bouge. Et puis le soir, je trouvais un autre logis. Mais ce n'était pas toujours dans une maison ! Pendant trois nuits, je me souviens, ma fille et moi, on a couché dans un terrain vague. Ces terrains-là, pour nous c'est un peu notre pays.

- Et la police ? Elle ne vous a donc jamais repérée ?

- La police, monsieur le Président ! Mais je la connaissais depuis que j'avais quatre ans... Ceux de ma race ont une grande habitude de la police. On ne l'aime pas trop, mais on la respecte ! Et justement, parce qu'on la respecte, on ne cherche pas tant que cela à la rencontrer. On la flaire quand elle s'approche, on la sent quand elle arrive et on s'en va ! Il y eut, chez tous ceux qui écoutaient, une esquisse de sourire : détente indispensable après le flot de misère qui venait de déferler. Victor Deliot acquit la certitude définitive que l'homme, assez extraordinaire, qui dirigeait les débats, était capable d'avoir en lui toute l'humanité du monde lorsqu'il l'entendit dire à haute voix à ses assesseurs, qui souriaient eux aussi :

- Mon Dieu, messieurs, c'est là une méthode qui a souvent fait ses preuves. Continuez, madame.

C'était la première fois qu'il appelait ainsi, au cours de sa déposition, « Tamara la Gitane »... Et il avait raison, le président de la Cour : l'épave humaine, qui vidait le plus naturellement du monde le trop-plein de son passé, aux Assises et devant sa fille qui la découvrait pour la première fois, était une « dame » dans son genre.

L'appellation qui venait de lui être donnée par un aussi haut personnage, parut décontenancer la femme qui reprit avec une certaine gêne :

- Seulement je comprenais très bien que, si cette façon de vivre pouvait durer toujours pour moi, qui en avais pris l'habitude, ça ne pouvait pas continuer pour ma fille. D'autant plus qu'elle n'était pas complètement une errante comme ceux de ma race : elle avait dans son sang cinquante pour cent de français. Et je connais bien les Français : ils aiment leurs petites habitudes. Ils veulent bien jouer de temps en temps les révolutionnaires ou les indépendants, mais il ne faut pas que ça dure trop !

Ma fille, dès sa naissance, avait déjà, sans s'en douter, la moitié de ces goûts-là dans le sang. La chance a voulu que, le matin du dixième jour, une brave femme de Nancy qui m'a rencontrée avec mon enfant dans les bras, rue Stanislas, m'ait dit, après m'avoir donné un billet alors que je ne lui avais pas encore tendu la main : « *Vous devriez aller voir une de mes bonnes amies qui dirige une œuvre spécialement créée pour les jeunes femmes telles que vous qui sont dans l'embarras.*

*Ce n'est pas tellement loin d'ici. Vous prenez la troisième rue à droite, vous y serez.* » Et elle écrivit sur un bout de papier un nom et une adresse, suivis de quelques mots qu'elle me lut, parce qu'elle comprit que je ne savais pas lire, et que j'ai appris par cœur... Comme tous ceux de ma race, j'ai une très bonne mémoire.

Elle avait écrit : « *Chère amie, je vous en supplie : faites tout ce que vous*

*pourrez pour cette gitane et pour son bébé.*

*Vous me comprenez. »* Des mots comme cela, ça peut paraître bête après vingt-deux ans, mais moi j'y ai cru. Et j'ai marché en portant mon enfant, jusqu'à l'adresse indiquée.

Une nouvelle fois, le procureur Varaque intervint :

- Monsieur le Président, je me permets à nouveau d'insister sur le côté plus que douloureux d'une telle déposition. Je sais bien qu'étant représentant du ministère public, je fais figure de celui qui s'immisce dans les droits de la défense, mais enfin n'est-il pas scandaleux que la Cour continue à écouter ce déballage de souvenirs qui, s'ils sont gênants pour tout le monde, ne peuvent être qu'affreusement pénibles pour l'accusée ? Regardez-la, monsieur le Président : maintenant elle ne garde plus ses mains devant son visage pour cacher sa honte d'avoir découvert, dans de telles circonstances et en notre présence à tous, celle qui lui a donné la vie, mais parce qu'elle sanglote. J'avoue ne pas avoir encore compris pourquoi monsieur l'Avocat de la Défense, pour lequel j'ai la plus haute estime, a exigé une telle comparution ?

Deloot s'était levé, en prenant cette fois tout son temps :

- Monsieur le Président, je ne m'insurge nullement contre ce que vient de dire monsieur l'Avocat Général que je devrais même remercier de se pencher avec une telle compassion sur la détresse de ma cliente, mais je maintiens que la déposition du témoin est indispensable ! La Cour d'ailleurs commence à s'en rendre compte, et monsieur l'Avocat Général tout le premier. Si cette déposition le gêne, c'est surtout parce qu'elle l'inquiète. Ceci étant établi, je trouve tout à fait normales les larmes de Valérie : ce serait le contraire qui aurait été surprenant ! On imagine difficilement une jeune femme n'ayant aucune réaction psychique au moment où, après vingt-deux années, elle fait, dans des conditions aussi dramatiques, la connaissance de sa vraie mère. La commotion ne peut qu'être très forte. Et c'est heureux qu'il en soit ainsi : cela ne fait que confirmer et renforcer la déposition du témoin précédent, monsieur Gilles Burnier, qui nous a expliqué que sa fiancée malgré une apparence de froideur était avant tout une sensible et une émotive. Ce sont là deux particularités de son caractère qui ont été, comme j'espère pouvoir le démontrer au cours de ma plaidoirie, des facteurs déterminants dans le mécanisme du crime. Je demande à la Cour de me pardonner de lui avoir imposé une telle interruption dans la déposition du témoin, mais je me serais bien gardé de la faire si monsieur le Procureur Général ne m'en avait pas donné l'exemple !

- L'incident est clos, déclara le président avant de reprendre pour le témoin :  
Donc, madame, vous êtes arrivée avec votre enfant au siège de l'œuvre dont une dame charitable vous avait donné l'adresse. Que s'est-il passé ?

- Là, j'ai été reçue par une femme formidable : une personne comme je n'en avais encore jamais rencontrée... Madame de Réaumont, qu'elle s'appelait. Dès que je lui ai remis le papier écrit par son amie, elle avait tout compris !

Elle m'a dit gentiment : « *Mon petit.* » Il faut reconnaître qu'à cette époque-là - avec mes seize ans et mes cheveux qui n'étaient pas gris, mais tout noirs - je ne faisais pas bien vieille ! « *Mon petit,* a dit la dame, *vous ne pouvez pas garder cet enfant. Si vous êtes ici, c'est uniquement parce que, dans votre situation actuelle, vous n'avez pas les moyens de l'élever.* » Je me rappelle lui avoir répondu : « *Je pense quand même me débrouiller en faisant les lignes de la main.* » « *Ce n'est pas un métier,* m'a dit encore la dame, *qui vous permettra de vous occuper correctement de cette petite fille.* » Et elle s'est extasiée, comme tous ceux qui l'avaient déjà vu dans mes bras, sur mon bébé. Moi, je le savais, même avant qu'il naisse, que j'aurais un bel enfant... Tous nos enfants, à nous les Gitans, sont beaux, parce qu'ils sont tous des enfants de l'amour.

Quand nous nous donnons, c'est parce que nous en avons envie ! Et ça ne nous plaît que si l'homme est beau.

- Nous vous croyons bien volontiers, mais passons.

- La dame de l'œuvre m'a demandé ensuite : « *Lui avez- vous déjà donné un prénom ?* » J'ai répondu : « *Valérie !* ». Oui, je ne sais pas pourquoi, mais c'était un prénom qui m'avait toujours fascinée. Il n'a rien des noms des femmes de notre race, mais il est joli !

Et, comme ma fille n'était qu'à moitié gitane, je pouvais très bien lui donner un nom très différent du mien : Tamara, ça me va parce que ça vient de partout et de nulle part. Tu vois, ma fille, ce ne sont pas les autres qui ont trouvé ton nom : c'est ta vraie mère ! Et il faut croire qu'il leur a plu, à eux aussi, puisqu'ils te l'ont laissé... Il te va très bien d'ailleurs !

De cela, au moins, tu peux me remercier.

- Je vous en prie, madame ! Ensuite, vous avez fini par écouter les conseils de sagesse de madame de Réaumont et vous lui avez confié l'enfant.

L'avez-vous fait à ce moment- là avec l'intention de l'abandonner ?

- La dame m'a expliqué ce qui se passerait si je ne venais pas reprendre ma fille avant une certaine date : elle ne serait plus à moi. Je l'ai quand même laissée parce que je savais que je ne pouvais pas faire autrement, mais j'avais bien l'intention, si je gagnais assez d'argent, de venir la rechercher avant le délai prévu.

- Et comment pensiez-vous gagner cet argent ?

Toujours en faisant les lignes de la main ?

- Oui. Il y a des jours où ça rapporte. J'aurais fait le reste aussi.

- Le reste ?

- Une mère a le droit de tout faire pour nourrir son enfant.

- N'exagérons pas la profondeur de vos sentiments, voulez-vous ? Parce qu'enfin la Cour a l'impression que vous aviez déjà « tout fait », selon votre propre expression, depuis l'âge de douze ans, c'est-à-dire bien avant la naissance de votre fille !

Mais ne croyez-vous pas que vous auriez pu, sachant que votre enfant était maintenant à l'abri de l'immédiat, trouver un travail sérieux ?

- D'abord, monsieur le Président, j'ai toujours eu horreur de ce qu'on appelle le travail sérieux. Ce n'est pas pour nous, les Gitans ! Ce qu'il nous faut, c'est danser, jouer de la guitare, prédire l'avenir, rêver, aimer...

- Boire aussi ?

- Ça, c'est venu après, quand j'ai commencé à en avoir assez de la vie que je menais. Et puis, quel travail aurais-je trouvé ? Vous connaissez beaucoup de gens qui engagent une gitane de seize ans ? Ce n'est pas notre faute, mais on se défie de nous !

- Quand vous êtes repartie de chez madame de Réaumont sans votre enfant, ça ne vous a pas fait quelque chose ?

Tamara resta muette. Sentant qu'il venait peut-être de toucher enfin un point sensible, le président insista :

- Pendant ces dix jours et ces dix nuits que vous veniez de passer avec votre petite fille - et cela avec un réel courage, il faut le reconnaître, dans des conditions aussi précaires - ne vous étiez-vous pas attachée à elle ? La fibre maternelle existe chez toutes les femmes du monde et peut- être encore plus chez celles de votre race que chez d'autres. Voyons, Tamara, vous n'allez pas nous dire que vous n'avez même pas ressenti un pincement au cœur en laissant ainsi votre enfant ?

- Sur le moment, oui. Ça m'a surtout fait une drôle d'impression de ne plus avoir à la porter dans mes bras : c'est comme si j'étais débarrassée d'un poids.



- Ce que vous venez de dire là est effrayant, Tamara !
- C'est pourtant la vérité.
- Qu'avez-vous fait ensuite ?
- La dame m'avait donné une somme d'argent.

Je ne voulais pas l'accepter, mais c'est elle qui a insisté en disant : « *Ça vous permettra de vous reposer pour vous remettre de vos couches et surtout de bien réfléchir avant d'abandonner définitivement votre enfant.* » A ce moment-là j'ai eu envie de pleurer, pas au sujet de mon enfant, mais parce que j'avais devant moi quelqu'un qui, pour la première fois peut-être de ma vie, m'apportait une véritable aide sans rien me demander en échange, même pas que je lui fasse les lignes de la main. Ce que j'ai fait ? J'ai été manger. J'avais faim, très faim, et après j'ai été dormir, seule. J'avais sommeil, très sommeil. La preuve, *c'est que j'ai dormi* deux jours dans une petite chambre d'hôtel où le patron, qui n'avait pas confiance lui non plus, m'avait *demandé de payer d'avance*. Quand je me suis réveillée, je me sentais beaucoup mieux. Comme si j'avais tout oublié.

- Même Valérie ?

- J'y pensais bien un peu, mais j'étais contente à l'idée qu'elle était au chaud comme tous les autres bébés. Je me souviens : quand j'ai quitté cet hôtel et que je me suis retrouvée dans la rue, il faisait un beau soleil. La rue et le soleil, c'est ce qu'il nous faut à nous. Et j'ai recommencé à prendre les mains des passants pour prédire l'avenir.

- Parce que vous estimiez que votre propre avenir était résolu ?

- Ce n'était pas mon passé qui me donnait envie de penser à mon avenir ! Quelques jours plus tard, j'ai rencontré un homme qui m'a laissé lui faire les lignes et qui m'a donné cent francs. Ça ne m'était encore jamais arrivé. Et il était beau, cet homme ! Il m'a plu. Alors, ça aussi, j'ai recommencé à le faire.

Et puis j'ai continué. C'est tout.

- En oubliant Valérie de plus en plus ?

- Ça aide à oublier. Mais je ne l'oubliais quand même pas complètement ! Chaque fois qu'il m'arrivait d'être prise à nouveau, je faisais le nécessaire. J'avais compris : je ne voulais plus que ça recommence, ni être « la gitane enceinte ». J'étais bien assez belle pour plaire aux hommes sans cela !

C'est pourquoi, je peux te le jurer, ça aussi, ma fille : tu es mon seul enfant vivant.

- Tout cela est navrant ! Naturellement, vous avez laissé passer la date fatidique qui vous avait été indiquée par madame de Réaumont et qui vous donnait encore le droit de reprendre Valérie ?

- Je n'ai jamais su compter, monsieur le Président. Mais j'avais suivi aussi les conseils de la bonne dame : j'ai réfléchi. Je me suis dit que je n'étais pas plus riche qu'avant et que je ne le serais jamais ! Je ne peux pas garder de l'argent : dès que j'en ai, il faut que je le dépense.

- En boissons ?

- En tout ce qui me plaît ! Un jour, pourtant, assez longtemps après, j'ai été prise d'une envie folle de revoir ma fille.

- L'instinct maternel qui se réveillait enfin en vous ?

- J'avais croisé dans la rue une jeune femme qui portait dans ses bras un enfant très brun qui ressemblait à ce qu'était le mien quand je l'avais. J'ai couru à la maison de l'œuvre, mais, en arrivant devant la porte, je n'ai pas osé sonner. J'ai eu peur qu'on me réponde, si je demandais après ma fille : « *Elle n'est plus là !* » Et je suis repartie. C'est ce jour-là que je me suis vraiment soulée pour la première fois.

Le soir, tard, la police m'a ramassée : c'était la première fois aussi. J'ai passé

ma première nuit au poste. Le lendemain matin, les flics m'ont demandé de leur faire du café et de leur dire la bonne aventure, en lisant dans le marc. Ils ont ajouté que, si je la leur faisais, ils me libéreraient peut-être après. Ce qu'ils firent. Mais, au moment où j'allais partir, l'un d'eux, qui était plus gentil que les autres, et qui avait une tête de brave homme, m'a demandé : « *Petite, pourquoi t'es-tu soûlée comme ça hier soir ? C'est rare de voir une fille de ta race enivrée. Et c'est bête, parce que tu es belle et que, si tu continuais, tu deviendrais moins belle ! Tu avais tant de chagrin que cela ?* » Alors j'ai fondu, là, j'ai vraiment pleuré et je lui ai dit la raison : je voulais revoir ma fille ! Il m'a posé des questions et après que je lui eus expliqué qu'elle était à l'œuvre dirigée par madame de Réaumont, il m'a dit : « *Ecoute, si tu me jures que tu ne recommenceras plus à boire, je pense peut-être savoir si ta fille est toujours là. Tu as dit qu'elle s'appelait Valérie ? Je connais une employée qui travaille dans cette œuvre. Je vais essayer de la questionner. Reviens dans quelques jours.* » J'ai juré, et, quand je suis revenue au commissariat la semaine suivante, il était là. Il m'a dit alors à voix basse : « *C'est bien, tu es normale aujourd'hui. Comme tu as tenu ta promesse, moi je tiens la mienne. Ta fille est en bonne santé : elle a été envoyée en nourrice assez loin d'ici, à la campagne, à Saint-Pierre des-Vosges. C'est un petit village où on la soigne très bien.*

*Seulement tu n'as plus le droit de t'occuper d'elle parce qu'elle n'est plus à toi tu l'as abandonnée en ne revenant pas la chercher dans les délais prévus par la loi. Tu vas me jurer aussi que tu n'essaieras pas de la voir. Sinon, cette fois, on se fâchera tout rouge et on te coffrera pour de bon.*

*Compris ?* » Une fois de plus, j'ai juré tout ce qu'il voulait, mais, le jour même, je me suis renseignée pour savoir où était ce village. Et j'y ai été, tantôt en marchant à pied, tantôt en faisant du stop.

Quelquefois des camions s'arrêtaient : je les payais en nature, mais je m'en fichais : je voulais revoir mon enfant-La voix du procureur Varaque s'éleva encore :

- Monsieur le Président, je me permets d'attirer l'attention de la Cour sur l'attitude, pour le moins imprudente, qu'a eue alors cet agent, représentant de l'ordre public. Etant donné ce que nous ont rappelé, ici même, des témoins parfaitement qualifiés sur les règles très strictes de discrétion absolue qui régissent et qui entourent l'adoption, le ministère public est en droit de se demander si cet agent n'est pas passible des sanctions prévues par la loi ?

Avant même que le président Fournier eût répondu, Victor Deliot s'était dressé une nouvelle fois :

- Cet agent est incontestablement, monsieur le Procureur Général, coupable aux yeux de la loi, mais l'est-il sur un plan simplement humain ? J'en appelle à nos consciences à tous : lequel d'entre nous, se trouvant dans la même situation que cet agent face à une telle malheureuse, ne se serait pas demandé : « Le meilleur moyen qui permettra peut-être à cette jeune mère de retrouver le droit chemin n'est-il pas d'aider à la résurrection en elle de l'amour maternel ? »

- La Cour considère l'incident comme étant clos, dit calmement le président avant de demander au témoin : Ayant enfreint la parole donnée à cet agent, vous êtes arrivée à Saint-Pierre-des-Vosges. Là, qu'avez-vous fait ?

- Un village, ce n'est pas grand. J'ai été au café, sur la place, devant l'église, et là, je me suis renseignée, après avoir mis les gens en confiance en leur prédisant de bonnes choses pour leur avenir. J'ai demandé s'il y avait dans le pays une nourrice qui élevait des enfants abandonnés. Tous répondirent : « *Il y a « la » Tatine ! C'est la dernière maison à gauche sur la route de Gerardmer.* » J'y ai été. C'était une gentille petite maison, entourée d'un beau jardin. Je ne me suis pas trop approchée et j'ai attendu. J'ai d'abord vu deux enfants de trois ou quatre ans qui couraient dans le

jardin : un garçon et une fille. Ce ne pouvait pas être Valérie dont je savais l'âge : treize mois. Et puis une grosse femme est apparue sur le seuil de la maison, en tirant une petite chaise roulante dans laquelle il y avait un enfant, plus petit, qui avait des boucles noires. Je n'étais pas assez près pour bien voir le visage, mais un instinct secret me fit tout de suite comprendre que c'était elle : « ma » Valérie. C'était la première fois où je la revoyais depuis que je l'avais déposée à l'œuvre. La femme, qui ne pouvait être que « la Tatine », s'assit sur un banc devant la maison avec ma fille à côté d'elle et elle commença à faire de la couture. Souvent elle se penchait vers la petite, comme si elle lui parlait. Cachée derrière un arbre, je n'ai pas bougé... Ça me faisait mal, très mal, de voir cette femme aussi près de Valérie, s'occupant d'elle avec tendresse, comme si c'était son enfant à elle.

Mais j'ai quand même tenu ma parole donnée à l'agent : je regardais ma fille de loin, c'était tout ! A un moment pourtant, la femme est rentrée dans la maison avec les deux autres enfants qu'elle avait appelés, laissant Valérie seule, assise sur sa petite chaise. La porte de la maison était restée ouverte. Je m'approchai vite de la petite barrière en bois qui séparait le jardin de la route et qui servait d'enclos. Là je pus mieux voir l'enfant : elle avait d'immenses yeux noirs. Elle était de ma race. Elle me ressemblait, mais je voyais déjà qu'elle serait bien plus belle ! Il s'est passé alors une chose : elle m'a souri, j'en suis sûre. Mon sang n'a fait qu'un tour et je n'ai plus eu qu'une idée : la voler. Ça aurait été très facile. Je ne sais pas encore aujourd'hui pourquoi je ne l'ai pas fait. Je n'avais qu'à pousser la petite porte pratiquée dans la barrière, à traverser le jardin et à prendre l'enfant pendant que la nourrice était dans la maison, occupée avec les deux autres. Mais quelque chose m'a retenu, quelque chose qui me faisait comprendre que ce serait une folie, qu'il ne fallait pas que je recommence ma vie errante avec, à nouveau, mon enfant sur les bras. Un fardeau qui était devenu un beau et gros colis parce qu'on s'occupait bien de lui. Alors je me suis enfuie, seule.

Tamara la Gitane se tenait agrippée de plus en plus à la barre, comme si elle était épuisée par l'effort inhumain que venait d'être sa confession. Tout en tenant la barre serrée dans ses mains dégoulinantes de bagues, elle trouva cependant la force de tourner à nouveau la tête vers l'accusée - qui, elle, conservait toujours son visage enfoui dans ses mains aussi racées que celles de sa mère - en hoquetant de sa voix brisée :

- Oui, ma fille, c'est comme ça que je t'ai retrouvée ! Le président dit aussitôt :

- Vous vous êtes enfuie, madame, pour aller où ?

- N'importe où, mais loin de ce village où je savais que Valérie n'était pas malheureuse. Même si j'avais voulu rester là, je ne l'aurais pas pu. On est beaucoup plus vite repéré dans une bourgade que dans une grande ville et les paysans ne nous aiment pas, nous les gitanes. Ils disent que nous apportons avec nous le malheur et, dès qu'ils nous voient, ils font le signe de croix comme si nous étions des démons. Je suis revenue à Nancy où j'ai recommencé à tout faire.

- Et à boire ?

- Oui.

- La police vous a, à nouveau, arrêtée ?

- Oui.

- Vous êtes-vous retrouvée en présence de l'agent qui s'était montré compréhensif à votre égard ?

- Jamais.

- On vous a quand même relâchée, à chaque fois, parce qu'au fond vous ne faisiez du mal qu'à vous-même !

- Même la police ne voulait pas de moi !

- Et Valérie ? Vous repensiez quelquefois à elle ?

- Tous les ans, j'étais reprise par le besoin de la voir. Chez moi, c'était comme une maladie j'avais faim d'elle ! Alors je retournais là-bas.

- En utilisant les mêmes moyens : la bonne aventure pour subsister et l'auto-stop pour vous déplacer ?

- Oui.

- Et vous revoyiez votre enfant... de loin ?

- Toujours de loin. Je le jure ! C'était prodigieux, ce qu'elle pouvait changer d'année en année. Une fois - elle avait cinq ans déjà - je l'ai vue qui sortait de la maison de « Tatine », en compagnie d'une autre petite fille qui devait avoir son âge, pour aller à l'école. Je les ai suivies, de loin. Je les ai vues entrer à l'école et, là aussi, j'ai attendu. Il y a eu la récréation dans la cour : je pouvais très bien, à travers les barreaux, la voir jouer et courir. Elle avait de la vie comme je devais en avoir à son âge. Elle était beaucoup plus grande que ses petites camarades.

C'était elle qui semblait mener toutes les autres et leur imposer les jeux : ça m'a rendue orgueilleuse ! Je mourais d'envie de l'appeler et de lui parler à travers la grille : je lui aurais dit n'importe quoi, uniquement pour l'entendre me répondre. Mais je n'ai pas osé et, cette fois encore, je me suis enfuie. Elle n'aurait pas compris.

- Et vous pensez qu'elle comprend mieux aujourd'hui ?

- Je ne sais pas...

Le président dit alors, avec une extrême douceur :

- Malgré son désespoir et peut-être aussi l'épouvantable désillusion de faire connaissance aujourd'hui, dans de telles circonstances, avec celle qui lui a donné la vie, Valérie comprend très bien, Tamara, que vous n'êtes venue ici que pour l'aider.

Vous êtes retournée l'année suivante à Saint-Pierre-des-Vosges, quand Valérie avait six ans ?

- Oui : elle n'était plus là. Je ne l'ai aperçue ni dans la maison de la nourrice, ni dans la cour de l'école, ni nulle part... Affolée, j'ai interrogé une fillette qui sortait de l'école et qui me paraissait être de son âge en lui demandant où était Valérie. Après m'avoir regardée avec beaucoup de méfiance - et sans doute aussi de peur parce qu'elle avait entendu dire autour d'elle tout ce que l'on racontait sur les gitanes - elle me répondit pourtant avant de s'enfuir à toutes jambes : « *Valérie ? Elle est partie en auto, il y a déjà longtemps, avec ses parents qui sont venus la chercher.* »

Ses parents ? Quels parents ? Qui osait se faire passer pour tels ? Valérie n'avait pas de parents, comme tous les enfants abandonnés. La dame de l'œuvre et l'agent du commissariat m'avaient bien expliqué que désormais elle serait une pupille de la Nation. « Ses parents », c'était la France puisqu'elle y était née.

...Je repartis, désespérée, pour Nancy et là j'ai interrogé, parmi les hommes que je rencontrais, ceux qui me paraissaient être les plus instruits. Tous m'expliquèrent qu'un enfant abandonné pouvait être adopté par n'importe quel couple donnant certaines garanties. Qui avait adopté Valérie ? J'ai couru au siège de l'œuvre où, cette fois, je n'ai pas hésité à sonner. La dame très bonne, qui m'avait reçue six années plus tôt, était absente. Ce fut une autre dame qui me reçut en me disant qu'elle la remplaçait momentanément, mais c'était une femme beaucoup moins aimable que l'autre ! Après m'avoir écoutée, elle me répondit qu'étant donné que j'avais abandonné ma fille, on ne pouvait me donner aucun renseignement et que je n'avais plus aucun droit sur elle. Je compris que je ne saurais rien de ce côté-là et je suis partie, un peu plus désespérée, comprenant cette fois que Valérie s'éloignait encore davantage de moi par le fait de cette adoption. J'avais même la conviction que je ne la reverrais plus jamais ! Ceux qui l'avaient adoptée n'habitaient peut-être même pas dans la région. Je suis quand même retournée à Saint-Pierre-des-Vosges où je

n'ai pas hésité non plus à franchir la barrière de la maison de « Tatine » pour lui parler. Elle me fit la même réponse que celle déjà entendue à l'œuvre en me disant qu'elle ignorait le nom de ceux qui avaient adopté Valérie et qui étaient venus la chercher eux-mêmes quatre mois plus tôt.

Elle ajouta aussi que, même si elle connaissait l'identité et l'adresse de ces gens-là, la loi lui interdisait de me les communiquer. Je sentis qu'elle mentait et je suis partie.

- Il est tout de même assez étrange de voir l'acharnement que vous avez mis à cette époque pour retrouver Valérie alors que vous n'avez absolument rien fait, ni tenté, pour la reprendre - et pourtant vous en aviez le droit - dans les trois mois qui ont suivi le moment où vous l'avez déposée à l'œuvre de madame de Réaumont ?

- Monsieur le Président, si je voulais retrouver ma fille, ce n'était nullement pour la reprendre : j'avais compris depuis longtemps que la vie que je menais n'était pas faite pour elle et je m'étais résignée. Je voulais seulement la voir, la contempler, même de loin, la suivre à distance pour mesurer les progrès qu'elle faisait, être certaine surtout qu'elle était heureuse et que mon sacrifice n'avait pas été inutile.

- Votre « sacrifice » ? Ne pensez-vous pas que vous employez là un bien grand mot ? Une mère se sacrifie pour son enfant quand elle le garde avec elle malgré toutes les difficultés et toutes les privations que cela peut représenter. Mais elle ne se sacrifie pas quand elle l'abandonne, comme vous l'avez fait et raconté, avec l'impression de se débarrasser d'un colis ! Que s'est-il passé en vous quand vous avez réalisé bien tardivement, hélas ! Que vous ne verriez plus jamais votre enfant ?

- Je ne l'ai pas admis parce que c'était quand même injuste.

- A votre point de vue !

- Je sais qu'une mère a toujours le droit de voir l'enfant auquel elle a donné la vie, même si, en ne révélant pas la vérité à cet enfant, elle respecte la loi que son abandon la contraint d'accepter. Ce qui s'est passé ensuite, monsieur le Président ? Pour moi rien d'autre que ce que je faisais.

- Les lignes de la main, l'amour, vagabonder et boire. Nous commençons à connaître le refrain.

- Ça a duré comme ça cinq nouvelles années pendant lesquelles j'espérais quand même que le hasard m'aiderait. Ceux de ma race croient au hasard et ils ont raison. La preuve, c'est qu'il m'a aidée...

- Racontez-nous cela.

- Un jour de mai, où j'étais dans un café en train de me rafraîchir, il y avait un journal de la région qui traînait, ouvert sur le zinc. La page qui m'est tombée sous les yeux était remplie de photographies représentant des groupes d'enfants, habillés en premiers communiantes et en premières communiantes -c'est comme ça qu'on les appelle. Et sur l'un de ces groupes, où il n'y avait que des filles, je vis debout, au premier rang de la photo et tenant un cierge à la main, l'une d'elles qui dépassait ses camarades d'une bonne demi-tête. Elles étaient toutes vêtues de la même façon, avec une robe blanche, le visage encadré d'un voile, et portant chacune un long cierge dans la main droite. J'ai eu un choc : celle qui me fascinait était beaucoup plus brune que les autres, et, au milieu de tout ce blanc, son teint la faisait presque ressembler à une femme de couleur.

Quant à ses yeux, immenses et profonds, je les reconnaissais : il n'y avait que Valérie pour avoir de tels yeux ! Je vous ai dit que je ne savais pas lire : j'ai montré la page au patron du café et je lui ai demandé de me lire ce qui était imprimé sur la photographie. Après avoir lu, il me dit, médusé : « *Ça t'intéresse ? Ce sont les premières communiantes de l'Externat Sainte-Marie de Nancy qui ont été photographiées ensemble avant la première communion qui a lieu demain à la*

*cathédrale. D'ailleurs toutes les photos montrent également des groupes d'élèves appartenant à d'autres institutions ou pensionnats.*

*C'est l'époque des premières communions. Ça revient toujours au mois de mai, ce machin-là. Moi je l'ai faite autrefois ! Tu vois : j'étais habillé comme ces gosses qui sont sur la photo de droite. Oui, ma belle ! J'avais un grand brassard en soie blanche autour du bras gauche et je portais, moi aussi, un cierge ! Ça t'épate, hein ! Ça ne t'est jamais arrivé, ce truc-là, à toi, la Gitane ? »*

*...Il avait raison : ça ne m'était jamais arrivé, mais ça ne m'empêchait pas et ne m'empêchera jamais de croire en « nos » saintes à nous : Marthe et Marie. Je lui ai demandé, en lui montrant à nouveau la seule de toutes les photos qui m'intéressait : « Où est-ce, l'Externat Sainte-Marie ? » - « Ça, ma belle, je n'en sais rien : sûrement quelque part en ville... Il n'y a donc que cette photo qui te plaît ? Elle n'est pourtant pas mieux que les autres ! » Moi je savais qu'elle était beaucoup plus belle que les autres, puisque Valérie s'y trouvait. Il ajouta encore : « Toutes ces photos ont dû être prises hier, ou avant-hier, quand on leur a fait essayer leurs robes blanches, mais demain matin, à la sortie de la cathédrale, ce sera bien plus joli ! Ces mignonnes, tu pourras les voir en chair et en os, avec leurs cierges et leurs chapelets : elles défileront en procession. S'il fait aussi beau qu'aujourd'hui, ça vaudra le coup d'œil et ça aura quand même plus de couleur que sur ce journal. Ils disent que ça se passera à neuf heures. Tu n'as qu'à y aller, ma belle, si le cœur t'en dit : ce sera gratuit ! Moi, c'est plus de mon âge, les bondieuseries. »*

*...Le lendemain, j'y étais, à la cathédrale. Je n'ai pas pu entrer parce qu'il y avait trop de monde et que des pancartes indiquaient à toutes les entrées : « Places uniquement réservées aux familles. » Moi, je n'étais pas « une famille » pour Valérie. Je n'étais rien.*

*...Je suis restée sur la place avec la foule, qui voulait « voir » comme moi, mais je me suis débrouillée pour être au premier rang. Il faisait un temps merveilleux.*

*J'ai attendu avec tout le monde pendant près de deux heures : on entendait de la musique et des chants qui provenaient de la cathédrale. Et puis, les cloches se sont mises à sonner, aussi joyeuses que mon cœur. La veille, je m'étais arrêtée de boire pour ne pas me montrer soûle devant mon enfant un jour pareil. Je sais que j'étais bien... Je m'étais faite très belle, avec mon plus beau châle brodé et ma plus belle jupe. La procession est enfin sortie de la cathédrale : il y avait une grande croix d'or, qui était portée par un prêtre vêtu d'or, lui aussi, et accompagné de petits enfants de chœur qui étaient bien mignons sous leurs calottes rouges. Ils étaient suivis des communicantes, tout en blanc, avec leurs voiles et leurs grands cierges. Elles se suivaient sur deux rangs, l'une derrière l'autre. C'était tellement beau tout cet or et tout ce blanc sous un ciel tout bleu ! Je cherchais Valérie dans la file de communicantes. J'avais peur qu'elle ne soit dans l'autre rang, celui qui ne passerait pas près de moi. Mais, là encore, j'ai eu de la chance : je l'ai aperçue, des qu'elle est sortie de la cathédrale, plus grande que toutes les autres : elle était dans le rang qui allait défiler devant moi. Ce qu'elle pouvait être belle, « ma » fille ! On aurait dit une petite mariée...*

*Elle avait onze ans, un an de moins que l'âge où moi j'avais cessé d'être sage. Mais elle était toute pure, rachetant les fautes de sa mère. Elle avançait, les yeux baissés vers la terre, comme si elle était intimidée par tout ce monde qui l'admirait. On aurait dit une de nos saintes à nous qui serait venue rendre visite à notre misère. Alors je n'ai pas pu résister. Oh ! je n'ai rien dit, monsieur le Président, je le jure ! Te n'ai pas crié parce que rien ne sortait de ma gorge. Elle n'a pas su que j'étais là, ni personne parce que je n'ai dit à personne, dans la foule autour de moi, que c'était mon enfant. Quand elle a été juste devant moi, je suis tombée à genoux, et je lui ai*

tendu les bras, comme ça...

La gitane venait de tomber à genoux, devant la barre, en levant ses deux bras vers la vision imaginaire dans une attitude d'extase. Elle n'était plus l'étrange témoin déposant devant une Cour d'Assises, mais une malheureuse qui rêvait sur le parvis d'une cathédrale.

Après quelques secondes de stupeur dans la salle, le président lui dit :

- Relevez-vous, Tamara. Il le faut !

Elle le fit, en s'agrippant une fois de plus à la barre.

Le président reprit :

- La Cour comprend très bien l'émotion qui vous étreint à l'évocation d'un tel souvenir. Mais il faut continuer à vous montrer forte, comme vous avez su l'être jusqu'à présent dans votre déposition. La Cour tient à vous dire également que - quels que soient vos torts ou les graves reproches que l'on puisse vous faire pour votre conduite passée - vous vous êtes réhabilitée partiellement à ses yeux par le cri d'amour maternel que vous venez d'avoir. Vous sentez-vous mieux ?

- Oui. Je vous demande pardon, monsieur le Président, mais je ne peux jamais repenser à ce moment-là sans me dire qu'il a été le plus beau de ma vie ! Après, tout pouvait bien m'arriver ! Je savais que je venais de voir Valérie comme je ne la reverrais jamais. Les autres communiantes, qui ont passé après elle, je crois que je ne les ai même pas vues !

Pour moi, ce n'étaient que des ombres. Voyant que j'étais restée à genoux, un homme, qui était à côté de moi dans la foule, s'est penché en me demandant : «

*Vous êtes souffrante ?* » Il voulait, bien sûr, se montrer gentil un jour pareil, mais il ne pouvait pas comprendre, ni lui, ni personne. Je ne lui ai pas répondu, je me suis relevée toute seule et je suis partie en courant. Je suis retournée à mon petit café où le patron m'a dit en me voyant arriver : « *Oh ! Tu as mis ta robe des grands jours. Je suis sûr que c'était pour aller voir la procession. Tu l'as vue ?* » - « *Je l'ai vue.* » - « *Et ça t'a plu ? Ça devait avoir de la gueule par un temps pareil... Qu'est-ce que tu prends pour fêter ça ?* »

Et j'ai bu, j'ai bu. Je crois que je n'avais encore jamais tant bu.

- Ce qui, évidemment, n'arrangeait rien.

Maintenant que vous saviez que Valérie était élève de l'Externat Sainte- Marie, avez-vous essayé de la revoir d'autres fois ?

- Je voulais d'abord savoir quel était le nom de sa famille, puisqu'on lui en avait trouvé une. Ça n'a pas été difficile : après avoir repéré l'Externat, j'y suis entrée un après-midi et je me suis adressée à la concierge qui a d'abord voulu m'expulser en me disant que je n'avais rien à faire dans cet endroit. Mais j'ai fini par l'attendrir en lui faisant les lignes.

Ensuite, c'est elle qui a parlé. Elle m'a même offert une tasse de café. Je m'en suis fait une amie que je revenais voir de temps en temps et, à chaque fois, je lui prédisais exprès des choses encore meilleures pour elle.

- Au cours de ces « visites », il ne vous est jamais arrivé d'apercevoir Valérie qui entrait ou qui sortait de l'Externat ?

- Non. D'ailleurs, je ne l'aurais pas voulu.

Qu'est-ce qu'elle aurait pensé si elle m'avait vue dans la loge de la concierge ?

- Mais puisqu'elle ne vous connaissait pas ?

- On a sa fierté. Les concierges, c'est bon pour donner des renseignements, et c'est tout. J'ai eu celui que je voulais. Un jour, alors que la concierge et moi nous étions devenues très amies, je lui ai demandé s'il n'y aurait pas, parmi les élèves, une dont le prénom serait Valérie et qui avait fait sa communion cette année. Elle regarda sur des listes et me dit : « *Il n'y a que Valérie Lebrun.* » Je demandais encore : « *Ce*

*sont des gens comme il faut, ses parents ? » - « S'ils sont comme il faut ? répondit-elle, mais il n'y a pas mieux à Nancy, ni dans toute la région ! Vous ne connaissez pas les poêles Lebrun ? C'est fabriqué par son père qui a une grande usine. Mais pourquoi me demandez-vous ça ? »*

J'ai inventé : « Pour rien, ou plutôt si : la fille d'une dame très bien aussi, qui est ma cliente, a fait sa communion avec elle. » Ça l'a mise en confiance et j'ai appris comme ça tout ce qu'on disait de flatteur sur le nom et sur la richesse des parents adoptifs de Valérie. J'ai même eu l'adresse de leur hôtel particulier, Cours Léopold, que j'ai été contempler le soir même. Là, j'ai pu mesurer le chemin parcouru par Valérie depuis le moment de sa naissance dans une roulotte, où des *romani* avaient consenti à m'héberger pour l'accouchement, jusqu'à cette somptueuse demeure ! Et ceci après avoir dormi, pendant les premiers jours de son existence, n'importe où et même dans des terrains vagues, après avoir été abandonnée par moi, et après avoir vécu dans la petite maison paysanne de « Tatine » ! Même si, là, elle avait été heureuse, il y avait une rude différence avec la maison Lebrun !

...Et j'ai compris que non seulement Valérie ne m'appartenait plus du tout, mais aussi que je ne devais pas regretter ce que j'avais fait : grâce à l'abandon, elle menait une existence que je ne connaîtrais jamais. C'était d'ailleurs juste : Valérie, qui n'est qu'à demi gitane, a droit au confort et à la stabilité de ceux qui ne sont pas complètement de notre race. J'avais donc bien agi. Et je me suis éloignée ce soir-là du Cours Léopold avec la ferme intention de ne plus y revenir, et même de ne plus jamais tenter de revoir celle qui pour moi n'était plus mon enfant.

- C'était là une décision sage. L'avez-vous mise en pratique ?

- Oui, monsieur le Président. A une exception près cependant. Au cours des cinq années qui suivirent, j'ai fait tout mon possible pour éviter d'aller dans le centre de la ville où je risquais davantage de rencontrer celle qui, pour moi, n'était plus désormais qu'une Valérie Lebrun. Je suis restée dans la banlieue et dans les environs où j'ai vécu comme je le pouvais.

- Ne croyez-vous pas qu'il aurait été préférable pour vous de quitter le département, et même l'Est, pour mettre, entre vous et ce qui n'était plus que le passé, la plus grande distance possible ?

- Je l'aurais bien voulu, monsieur le Président, mais j'avais fini par me faire des « relations » tout autour de Nancy. On me connaissait dans beaucoup de bistrot où on me laissait entrer et où je retrouvais une clientèle qui m'aimait bien, parce qu'au fond, je suis bonne fille... J'étais sûre d'y ramasser un peu d'argent quand j'y prédisais l'avenir. On me payait le coup aussi.

- Je crois que c'est surtout cela qui vous a retenue ?

- Peut-être ! Ailleurs, on n'aurait pas été aussi gentil. Et puis, dans d'autres villes ou dans d'autres régions, il y avait sûrement des « Tamara » comme moi, ou des « Sarah », qui s'y étaient incrustées depuis longtemps et qui tenaient à leur place ! Elles ne m'auraient pas vue arriver d'un bon œil ! J'aurais été une intruse qui cherchait à leur chiper leur clientèle. Il ne faut pas croire que nous nous aimons toutes entre nous, les gitanes ! La vie est si dure pour tout le monde ! C'est pourquoi je suis restée dans mon coin.

- C'est là une façon de parler. Plus exactement, vous erriez de bistrot en bistrot, où la police vous a ramassée je ne sais combien de fois pour vagabondage sur la voie publique et absence de domicile fixe.

- Nous, Gitans, si on n'a pas de roulotte, on n'a pas de vrai domicile.

- Il est assez surprenant que vous n'ayez pas encore été expulsée du département de Meurthe-et-Moselle ! La police a fait preuve à votre égard, d'une extrême indulgence.



- J'ai toujours été gentille avec elle.  
- Vous lui prépariez le café, comme vous nous l'avez dit.  
- Et je n'ai fait de mal à personne, monsieur le Président !  
- Ceci est exact. Vous venez de nous dire qu'à une exception près, vous aviez cessé de tenter de revoir, même de loin, Valérie. Quelle a été cette exception ?

- J'aurais bien préféré qu'elle ne se soit jamais passée, quand je vois où Valérie et moi nous en sommes aujourd'hui.

- Expliquez-vous.

- Un jour, l'un des très rares où je suis revenue dans le centre de la ville et sans mauvaise intention - uniquement pour renouveler un peu ma clientèle - je me suis trouvée, brusquement, à l'angle de la rue et de la place Stanislas, devant deux jeunes filles : l'une d'elles était Valérie ! Elle avait alors seize ans et elle était superbe, à peu près comme vous la voyez maintenant. Elle donnait beaucoup plus l'impression d'être une jeune femme qu'une jeune fille. C'est là, chez elle, un côté de ma race qui domine : nous sommes précoces. Vous devez bien vous douter que je l'ai reconnue tout de suite ! Et pourtant, je ne l'avais pas revue depuis sa première communion !

Mais elle avait changé : elle n'avait plus du tout l'air d'une petite sainte !

- Vous n'allez tout de même pas nous dire des choses insensées ?

- Non, pas ça, bien sûr, monsieur le Président ! Je veux dire qu'elle m'a paru être diablement femme.

Et elle avait bien raison puisqu'elle était très belle ! Sa camarade, qui était un peu moins grande qu'elle mais qui devait avoir le même âge, était gentille, sans plus. Sur le moment, cette rencontre, ça m'a fait un choc. Elles m'ont regardée toutes les deux, et l'amie m'a souri. Pas Valérie ! Je ne sais pas ce qui s'est passé dans ma tête, mais cela m'a encouragée. Sans même réfléchir, je leur ai dit ce que je raconte à tout le monde : « *Les lignes de la main, mesdemoiselles ? Vous êtes si jolies.* » Elles ont hésité et l'amie a dit à Valérie : « *Si on essayait ? On saura peut-être si on va réussir l'examen.* » Et elle tendit sa main gauche. Je ne sais plus ce que je lui ai raconté, tant sa main m'intéressait peu ! C'était celle de Valérie que je voulais voir... Quand elle venait de naître, pendant les dix jours où je l'ai eue avec moi, j'avais déjà essayé de lire dans sa menotte. Mais, dans la main d'un bébé, ce n'est pas possible : c'est trop petit et trop potelé. Les lignes ne sont pas encore bien dessinées.

Et j'avais toujours regretté de n'avoir pas pu le faire ensuite, parce que, contrairement à ce qu'on peut croire, les lignes de la main, ça dit beaucoup de choses quand on s'y connaît.

- Et vous vous y connaissez ?

- Oui, monsieur le Président.

- Vous permettez cependant à la Cour d'avoir quelques doutes ? A plusieurs reprises, au cours de votre déposition, vous nous avez avoué qu'il vous était arrivé maintes fois de dire n'importe quoi à ceux que vous appelez « les clients » pour leur soutirer de l'argent. Alors comment voulez-vous que nous vous croyions ?

- Eh bien, cette fois, monsieur le Président, il faut me croire : il s'agissait de la main de ma fille ! Je voulais savoir si réellement - elle qui, jusque-là, avait eu autant de chance dans sa vie - avait ce que nous appelons « la bonne main », celle qui montre que tout ce qui doit arriver ne peut être que bénéfique pour celui ou celle à qui elle appartient... Après que j'en eus terminé avec la main de son amie, Valérie m'a tendu la sienne. Je la vois encore d'ici, sa main, comme si je la tenais. J'ai tout de suite vu qu'elle avait du cœur, beaucoup de cœur : il ne pouvait pas en être autrement, puisqu'elle était mon enfant. Elle était aussi une grandeoureuse, comme moi. Elle ne pensait même qu'à ça ! J'ai vu également dans sa main deux enfants, un garçon et une fille, mais ils ne vivaient pas. Heureusement il y avait un

grand amour, un vrai celui-là, qui durait : ce qui m'a remplie de joie. Mais, tout à coup, j'ai vu une chose horrible !

Je ne sais pas encore comment ça ne m'avait pas tout de suite sauté aux yeux. Une chose.

- Quelle chose ?

- Monsieur le Président, Valérie avait la mort dans sa main. Pas sa mort à elle, parce qu'elle vivra très longtemps.

Non, c'était la mort de quelqu'un d'autre, quelqu'un qui était un de ses proches, tout en étant pour elle un étranger : quelqu'un qu'elle tuait !

- Tamara, dit avec sévérité le président, si la Cour vous a écoutée jusqu'à présent avec la plus grande attention, c'est parce qu'elle a eu la conviction que vous n'avez dit que la vérité. Mais maintenant vous dépassez les limites permises. Nous nous doutons qu'avec vos origines et la profession de prophétesse de bonne aventure que vous exercez, vous ne manquez pas d'imagination. Seulement il est des cas où vous n'avez pas le droit d'imaginer ! Connaissant, comme tout le monde, les raisons qui ont fait traduire Valérie Lebrun en Cour d'Assises, vous les utilisez à votre propre profit pour essayer de nous faire croire que votre don de divination vous avait tout fait prévoir, même un crime ! Ceci, la Cour ne peut l'admettre et elle vous enjoint de reconnaître que vous venez de mentir.

- Je n'ai pas menti, monsieur le Président ! Je déteste le mensonge ! Je le hais!

- Il vous sert pourtant quand vous inventez et brodez pour faire plaisir au client. Parce que vous savez qu'il vous paiera mieux pour de bonnes prédictions que pour des mauvaises.

- Les clients, c'est une chose; ma fille, c'en est une autre ! Eux, je le reconnais, j'exploite leur crédulité ou leur sottise. Mais je ne l'aurais jamais fait avec Valérie ! La preuve, c'est que, quand j'ai vu dans sa main la chose horrible, je me suis enfuie en courant et sans prendre l'argent que son amie avait déjà sorti de son sac.

- Nous allons procéder à une vérification immédiate d'une affirmation aussi grave. Accusée, levez-vous !

Victor Deliot avait remarqué qu'au moment où le témoin avait révélé « la chose horrible » découverte dans la main de sa cliente, celle-ci avait brusquement retiré ses deux mains de son visage, pour les regarder avec une expression de terreur. Et, aussi vite, elle les avait dissimulées derrière le rebord du box.

Sur l'injonction du président, Valérie s'était levée, de plus en plus pâle, en cachant toujours ses mains.

- Valérie Lebrun, il paraît impensable à la Cour que vous n'ayez pas souvenir d'une telle rencontre avec une gitane, alors que vous aviez déjà seize ans et que vous vous trouviez avec l'une de vos camarades, collègienne comme vous sans doute, à l'angle de la place et de la rue Stanislas ?

La jeune femme répondit d'une voix exsangue :

- Je me souviens de cette rencontre.

Et, après un temps de silence, elle ajouta :

- Mon amie Florence et moi, nous avons été en effet abordées par une gitane qui a d'abord fait les lignes de la main à Florence et ensuite à moi. Je ne sais pas pourquoi, mais je ne voulais pas que cette femme me les fît. J'ai hésité à lui présenter ma main ; c'est mon amie qui m'y a poussée. La gitane m'avait regardée d'une façon tellement étrange qu'elle m'avait presque fait peur... Elle n'a rien dit pendant qu'elle examinait ma main et brusquement son visage a paru se décomposer. Puis elle est partie en courant. Je me souviens aussi qu'un peu affolée par cette fuite, j'ai demandé à mon amie : « *Mais qu'est-ce qu'elle a donc vu dans ma main qui lui a fait une telle*

peur ? » Pour me rassurer, Florence m'a répondu : « *Ce doit être une folle comme la plupart de ces femmes-là.* »

*D'ailleurs, elle n'y connaît rien ! Je l'ai bien vu pour moi. »*

Et nous n'avons plus pensé à cette rencontre. J'avoue que je l'avais complètement oubliée. Il a fallu qu'elle soit évoquée ici pour que je m'en souvienne. Oui, cette femme a lu dans ma main.

- Cette femme ? Rugit la gitane. Tu pourrais au moins dire : « ma mère » !

- Vous-même, madame, répondit Valérie en retrouvant toute sa froideur, n'avez-vous pas dit tout à l'heure devant la Cour que vous saviez que je ne serais plus jamais votre fille ?

Et elle se rassit, toujours très pâle. Mais cette fois elle ne quitta pas des yeux la gitane comme si sa présence ne l'inquiétait plus.

Tamara haussa les épaules, puis reprit :

- La preuve vient d'être donnée que je n'ai pas menti. J'avais vu dans la main de Valérie, il y a de cela aujourd'hui six ans, qu'elle tuerait ! Mais il existe une autre preuve de cette vérité. Celle-là, ça me gêne de la donner ici et je n'en aurais pas parlé si Maître Deliot ne m'avait pas dit que je n'avais pas le droit non plus de me taire sur ce point. Voilà : pendant des jours et des nuits, après ce que je venais de découvrir dans la main de l'enfant que j'avais mis au monde, j'ai essayé de me convaincre moi-même que je m'étais trompée : il n'était pas possible que moi, Tamara, j'aie donné la vie à un être qui allait commettre un crime- Mais, pourtant, les signes étaient formels dans la main. La seule chose que je pouvais, que je devais faire, était d'essayer d'empêcher que le drame ne se produise. Mais comment ? Je n'avais aucun pouvoir sur Valérie, qui ne me connaissait même pas. Si je m'arrangeais pour la rencontrer à nouveau et lui dire ce que j'avais vu, elle me rirait à la figure et me prendrait pour une folle.

Vous avez bien entendu ce que lui a dit, sur moi, son amie quand je me suis enfuie ? Eh bien, elle l'a cru. Et elle a peut-être eu raison. Quand on a seize ans, qu'on est belle et riche, et qu'on est devenue, aux yeux de tous, « Mademoiselle Lebrun », on ne peut croire qu'aux bonnes choses que vous apporte la vie.

Ce n'était pas Valérie que je devais aller trouver, mais la seule personne qui me comprendrait peut-être et qui, en tout cas, m'écouterait : sa mère. Oui, j'ai dit : « sa mère »... Madame Lebrun ! Une fausse maman, sans doute, mais quand même une vraie mère ! J'ai été sonner à la porte de l'hôtel du Cours Léopold.

...Mais, avant de faire ça, j'avais pris toutes mes précautions : pendant deux jours consécutifs, j'ai observé, cachée derrière les arbres de l'esplanade, les habitudes de la maison. J'ai vu à quelle heure monsieur Lebrun partait en voiture à son usine et en revenait ; j'ai repéré aussi les heures auxquelles Valérie partait pour l'Externat et en revenait. La seule qui restait dans la maison, avec les domestiques, c'était madame Lebrun. Le moment le plus propice serait l'après-midi, entre quatorze et seize heures. J'ai sonné à quatorze heures trente.

...Un serviteur m'a ouvert et a tout de suite voulu me claquer la porte au nez, quand il a vu qu'il avait affaire à une gitane. J'ai protesté, en criant même très fort, que je ne venais pas pour dire la bonne aventure, mais parce que j'avais une communication très importante à faire à « Madame », au sujet de sa fille, « Mademoiselle Valérie ». On m'a fait attendre assez longtemps dans le vestibule. Puis le domestique est revenu, accompagné d'une dame, une vraie dame, qui m'a dit avec méfiance mais quand même assez gentiment : « *Vous avez demandé à me parler au sujet de ma fille ? Je suis madame Lebrun.* »

Je lui ai alors fait comprendre qu'il vaudrait mieux que nous soyons toutes les deux seules, sans la présence du valet. Elle m'a fait entrer dans un petit salon où elle

me fit asseoir dans un beau fauteuil...

Ce que ça pouvait être riche là-dedans ! Je n'avais jamais vu un intérieur pareil. Ça m'a produit un drôle d'effet de penser que c'était au milieu de toutes ces splendeurs que vivait Valérie et qu'un jour tout cela serait à elle. Mais je ne voulais pas m'attendrir, et j'ai commencé tout de suite en disant : « *Je ne resterai pas longtemps, madame. Je suis la maman de Valérie.* »

Madame Lebrun m'a regardée avec une véritable stupeur et elle est devenue toute pâle avant de répondre : « *Qu'est-ce que vous me racontez là ? Je suis la mère de Valérie.* » J'ai repris : « *Non, madame.*

*Vous n'êtes que sa mère adoptive, tandis que moi je suis sa maman qui l'a enfantée. Mais rassurez-vous : je ne viens pas faire du scandale. Je sais que Valérie est légalement à vous et je vous la laisse. Elle ne sait pas que j'existe et je vous promets qu'elle ne le saura jamais. Je comprends très bien aussi que voyant que je ne suis qu'une gitane, vous ne me croyiez pas. C'est pourquoi je vais vous donner une précision que vous pourrez vérifier après mon départ en allant voir madame de Réaumont : c'est le 15 mai, il y a de cela seize ans, que j'ai déposé chez elle ma fille qui avait dix jours. Elle était née le 5 mai, dans une roulotte, à Maxéville. La seule chose que j'ai demandée, c'est qu'on lui laisse le prénom que je lui avais trouvé et que j'aimais, Valérie. Je vous remercie aujourd'hui, madame, de le lui avoir laissé. »*

...Madame Lebrun m'a regardée avec une grande bonté. Elle avait des larmes plein les yeux.

Comprenant qu'elle aimait Valérie comme moi je n'avais pas su le faire, j'ai ajouté : « *Je vous ai dit que je n'étais pas venue la réclamer. Il faudra même qu'elle n'apprenne jamais, ni personne d'autre que vous, la vérité sur sa vraie mère. Je vous promets aussi qu'après vous avoir vue aujourd'hui, je vais partir très loin et que plus jamais on n'entendra parler de moi.* » Elle me demanda alors : « *Qu'est-ce que vous voulez ? Un secours ? Que puis-je faire pour vous ?* » - « *Rien, madame. Je ne suis pas venue pour vous demander l'aumône, mais pour vous rendre service.* » Elle me regarda, étonnée : « *Je ne comprends pas.* » Alors, je lui racontai ma rencontre rue Stanislas avec Valérie, et ce que j'avais vu dans sa main. Elle se leva aussitôt en me disant que je n'étais qu'une folle et que je n'avais pas le droit d'inventer des choses pareilles, exactement comme ça m'a été dit tout à l'heure ici... Je me suis levée, moi aussi, mais, avant de partir, je lui ai dit : « *Vous pouvez penser de moi tout ce que vous voudrez, ça m'est égal ! Il n'y a qu'une chose importante : c'est que Valérie ne commette pas le crime qui est inscrit dans sa main...*

*Il ne faut lui parler de rien, mais veiller tout le temps sur elle pour essayer de la protéger de la fatalité. Il y a aussi, dans sa main, un grand amour. Quand il se présentera, favorisez-le. Soyez pour ! Lui seul peut tout arranger et permettre d'éviter le pire. Ce sera le contrepoison. Vous me comprenez bien, madame Lebrun ?* » Elle me regarda, effarée, sans paraître comprendre. Et je suis partie.

...Le soir même, j'ai quitté Nancy avec la volonté de ne plus jamais y revenir. J'ai été de ville en ville, de village en village, selon ma loi qui est d'être une perpétuelle errante. Après des semaines, je me suis retrouvée à Lyon où je suis restée parce que je n'en pouvais plus d'aller à l'aventure, moi qui ne vivais qu'en disant la bonne aventure aux autres ! J'y étais depuis cinq ans quand, en octobre dernier, alors que je me trouvais devant le comptoir d'un bistrot, qui est sur les quais de la Saône et où je m'étais créé une nouvelle clientèle, j'ai entendu un homme dire à un autre en montrant son journal : « *Ça, pour un crime, c'est un drôle de crime !* » Et il a lu à haute voix pour tous les clients qui étaient là et qui écoutaient. C'est comme ça que j'ai su que Valérie avait tué.

Il y eut cette fois, dans la salle des Assises, un silence de mort. Tous les

regards restaient braqués, comme celui de Valérie, sur la gitane qui se tenait raide, agrippée à la barre. Sur son visage s'étaient creusés deux profonds sillons dans lesquels de longues larmes silencieuses se mêlaient au bleu outrancier des paupières et au rimmel charbonneux des cils, donnant à l'insolence de la misère un masque tragique.

- Monsieur le Bâtonnier, demanda le président en s'adressant à Peltin, la Cour aimerait savoir si madame Lebrun vous a parlé d'une telle entrevue ?

- Elle ne m'en a jamais confié un mot.

- Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'ait pas eu lieu.

Puis, revenant vers le témoin, toujours immobile :

- Qu'avez-vous fait, quand vous avez appris la terrifiante nouvelle ?

- Que pouvais-je faire puisque je n'étais plus rien pour Valérie ? Je suis restée à Lyon où, tous les jours, je me faisais lire les journaux. Qu'est-ce qu'ils pouvaient raconter ! Mais quand même deux choses m'ont étonnée. La première, c'était que pas un ne disait que Valérie était seulement la fille adoptive des Lebrun : ça prouvait que le secret avait été bien gardé, ou que la presse avait été muselée. Moi, j'étais plutôt contente qu'il en soit ainsi. La deuxième, c'est que Valérie avait refusé de dire pourquoi elle avait commis le crime. Ça m'a intriguée et ça m'intrigue toujours : je crois qu'elle aurait bien mieux fait de le dire, au point où elle en est ! Ça aurait simplifié les choses et ça m'aurait sûrement évité de me présenter ici.

- Pourquoi cela ?

- On n'aurait pas eu besoin de mon témoignage.

On se serait aperçu que, si Valérie a fait cela, ce n'est pas entièrement sa faute et je n'aurais pas été dans l'obligation de déballer toute mon histoire qui n'est pas tellement reluisante ! Si je l'ai d'ailleurs fait, ce n'est pas uniquement pour satisfaire Maître Deliot, mais aussi parce que ma conscience me dit que je suis encore plus coupable que ma fille... Si j'avais eu le courage de la garder avec moi, elle serait restée dans le milieu où elle est née et elle n'aurait pas eu la tête tournée par des idées de grandeur et de luxe qui n'étaient pas faites pour une enfant qui venait d'une roulotte. Elle aurait quand même été tout aussi belle. Il n'y a qu'à la regarder ! Et elle se serait débrouillée comme sa mère, qui est peut-être une ivrogne mais qui n'a tué personne ! Et puis, comme j'aurais vu beaucoup plus tôt ce qui était annoncé dans sa main, je vous jure que j'aurais bien trouvé le moyen de conjurer le mauvais sort ! Nous, les Gitans, on a des remèdes à nous qui sont des secrets, et que nous nous transmettons depuis des siècles, de génération en génération et de tribu en tribu. Et je ne l'aurais pas lâchée d'une seconde, « ma » Valérie !

J'aurais encouragé aussi son amour, au lieu de le contrecarrer, comme « ils » l'ont sûrement fait ! Car je suis certaine que c'est de là que vient toute l'affaire.

Il ne faut jamais s'opposer à un grand amour vrai : ça ne fait qu'engendrer le malheur ! J'estime que tout le monde est coupable dans ce crime : moi, en premier, ensuite la loi qu'on a inventée et qui permet à des gens d'adopter des enfants faits par d'autres, les Lebrun aussi qui n'ont certainement pas su comprendre Valérie avec sa vraie nature, Valérie enfin... Mais elle, elle n'a été que l'instrument du destin : elle est sûrement la moins coupable ! C'est tout cela que je voulais dire, monsieur le Président.

- La Cour veut bien croire que votre conscience s'est réveillée pour vous amener à suivre les conseils que vous a donnés l'avocat de la défense, mais quand s'est-elle réveillée exactement ? Tout de même pas hier ? Et pourtant la Cour serait en droit de le penser, puisque vous n'étiez pas inscrite parmi les témoins dont les noms lui avaient été communiqués depuis un certain temps déjà par Maître Deliot ?

- Monsieur le Président, pendant les mois qui ont suivi la nouvelle du crime, je

vous jure que, même si je ne bougeais pas de mon coin, je ne me sentais pas du tout à l'aise ! Tous les jours - je dis bien : tous les jours - je demandais, dans les différents cafés où je connaissais à peu près tous les clients, si les journaux reparlaient par hasard du crime de Nancy. Car, après quelques jours, ils avaient cessé d'en parler...

Forcément, il y avait eu entre-temps d'autres crimes qui étaient plus d'actualité. « Le mien » ne paraissait plus les intéresser : c'était comme s'ils l'avaient oublié. Moi aussi, j'aurais bien voulu que tout le monde oublie. Malheureusement je savais qu'il y avait la Justice, qui, elle, n'oublie pas tant qu'elle n'a pas fait son œuvre. Et je repensais tout le temps à Valérie qui était en prison. Ça me faisait frissonner.

Je sentais - une vraie mère, ça ne peut pas se tromper ! - qu'elle n'avait pas mérité ça ! C'était moi la plus coupable, qui aurais dû être à sa place, là-bas.

...Et puis, un matin, un monsieur que je connaissais, et qui m'avait lu plusieurs fois le journal, m'a demandé : « *Est- ce que tu écoutes quelquefois la radio ?* »

Je lui ai répondu que la radio, je m'en fichais parce qu'on n'y racontait que des sornettes. Il m'a dit alors :

« *Tu as tort de parler ainsi. Ce matin, par exemple, la radio a annoncé que le procès de Nancy, qui paraissait tant te passionner, allait commencer dans quelques jours.*

*D'ailleurs, ce sera sûrement dans les journaux du soir.* » Je me les suis fait lire : ça y était... L'ouverture du procès était fixée à la date d'hier. Alors tout ce qui me hantait dans le fond de moi-même est remonté, d'un seul coup, à la surface. Il fallait que j'aille à Nancy ! Je ne savais pas comment je m'y prendrais, mais j'étais sûre que j'arriverais à aider Valérie ! Ce n'était même pas, je l'avoue, un renouveau de sentiment maternel qui me poussait, mais plutôt un reste de mon vieux fond d'honnêteté. Je ne pouvais pas, je n'avais pas le droit de laisser cette petite se débattre toute seule alors que, par mon abandon, j'étais bien plus coupable qu'elle !

Et je suis partie pour Nancy, en auto- stop sur un camion.

...J'y suis depuis cinq jours, mais je ne me suis pas montrée : pour la première fois j'ai eu peur que la police, malgré les années d'éloignement, ne me repère et ne m'embarque. Cela aurait été épouvantable si l'on m'avait coffrée, même pour vingt-quatre heures, alors qu'il fallait absolument que je sois libre pour venir au secours de Valérie. Je me suis fait lire les journaux et j'ai commencé à écouter la radio dans les petits bistrotts où je me cachais. C'est comme ça que j'ai appris que Valérie allait être défendue par un avocat venu spécialement de Paris, Maître Deliot.

Tous, aussi bien les journalistes que les speakers de la radio, disaient que c'était un as. Moi, j'en étais sûre, parce que je pensais : pour qu'un homme comme ça se soit déplacé, c'est qu'il doit avoir une bonne raison ; et pour qu'il ait accepté de défendre une cause pareille, c'est qu'il doit être fort ! C'était lui que je devais voir avant que le procès ne commence. Je me suis dit qu'il n'y avait qu'un moyen pour cela : puisque Valérie était en prison, il devait certainement aller lui rendre visite. Alors j'ai été rôder du côté de la prison.

...J'ai attendu une bonne heure : je voyais la grosse porte blindée s'ouvrir de temps en temps et des gens entrer ou sortir. J'ai même vu un panier à salade pénétrer dans une grande cour intérieure que l'on apercevait quand la porte s'ouvrait. Ça m'a rappelé des souvenirs, mais moi, je n'avais jamais eu l'honneur d'être admise à la prison centrale : j'étais tout juste bonne pour les commissariats. J'ai eu le temps de réfléchir pendant cette nouvelle attente et de repenser à toutes celles que j'avais déjà connues quand je rôdais devant le siège de l'œuvre, devant la maison de « Tatine », devant l'Externat Sainte-Marie, devant l'hôtel particulier du Cours Léopold. J'ai entendu aussi les cloches de la cathédrale qui sonnaient et j'ai repensé à la première communion, mais cette fois les cloches étaient tristes : ça devait être le glas

pour un enterrement.

...Enfin, j'ai pris mon courage et j'ai été sonner, moi aussi, à la grosse porte au milieu de laquelle il y avait une petite ouverture grillagée qui s'est ouverte. Une tête de gardien est apparue. On m'a demandé : « *Qu'est-ce que vous voulez ?* »

Me payant de culot, j'ai répondu : « *Je voudrais parler à Maître Deliot, l'avocat de Valérie Lebrun.* » La voix bourrue reprit : « *Qu'est-ce que vous avez à lui dire ? Si vous avez à lui parler, vous n'avez qu'à aller le trouver chez lui. Ce n'est pas ici qu'il reçoit !* » Et, comme il allait refermer le guichet, j'ai fait un mensonge : « *Mais il m'a donné rendez-vous ici en me disant de l'attendre.* » Le gardien répondit : « *Eh bien, restez dehors. S'il vient, vous le verrez bien.* » Et il claqua le volet du guichet.

J'attendis encore au moins une heure jusqu'à ce que s'arrête devant la porte un taxi dont est descendu un très vieil homme, voûté, qui portait une barbe. Je l'ai vu sonner ; la porte s'est ouverte ; il a parlé quelques instants avec le gardien qui m'a désignée du doigt. Après m'avoir regardée avec étonnement, le vieil homme est venu vers moi et m'a demandé, d'une voix que j'ai tout de suite aimée parce qu'elle était douce :

« - *Vous avez dit que je vous avais fixé rendez-vous ? Je suis Victor Deliot. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?*

« - *Ce n'est pas une histoire. Je suis la vraie mère de Valérie.*

« - *Qu'est-ce que vous me dites ? C'est vrai, ce mensonge ?*

« - *La vérité. C'est moi qui l'ai abandonnée, il y a vingt-deux ans, un 15 mai...*»

...Il me regarda alors très longuement avant de dire :

« - *Elle a vos yeux... Ces yeux dont je m'étais toujours demandé l'origine. Attendez-moi ici. Je dois aller lui rendre visite ça pourra demander une bonne heure. Vous saurez être patiente.*

« - *Oh, oui ! J'ai déjà tellement attendu.*

« - *Surtout ne parlez à personne ! A tout à l'heure.* »

...Et il s'engouffra sous le porche de la prison dont la porte se referma. J'étais à la fois heureuse et déçue. Heureuse parce que cet avocat avait une tête de brave homme, reçue parce que je le trouvais bien vieux ! Je me demandais comment un homme pareil pouvait être capable de comprendre une fille aussi jeune que Valérie.

...Quand il ressortit, il me dit :

« - *Venez.* »

...Et il m'entraîna, en me prenant par le bras, dans une brasserie devant laquelle j'étais souvent passée autrefois, mais où je n'avais jamais osé pénétrer, sentant que la clientèle n'y était pas faite pour moi.

Là, il me demanda ce que je voulais prendre. Je lui répondis : « *Rien !* » Ça ne m'était encore jamais arrivé de répondre ça ! Lui, il commanda un tilleul : cela aussi, je ne l'avais jamais entendu dans la bouche d'un de mes clients ou de mes relations. Puis il me dit :

« *Je vous écoute.* » Alors j'ai parlé, j'ai parlé... comme aujourd'hui.

...Quand j'eus fini, il me demanda :

« - *Où habitez-vous ?*

« - *Nulle part.*

« - *C'est bon. Vous allez venir à mon hôtel, où je vais vous faire donner une chambre, d'où vous ne sortirez pas avant que je ne vous le dise. On vous y servira tous vos repas et je vous interdis de boire entre les repas. Je donnerai d'ailleurs des instructions dans ce sens. Naturellement vous êtes mon invitée pendant tout le temps que durera ce séjour.* »

...Je l'ai suivi et je lui ai obéi. Pendant ces quatre derniers jours, je ne suis pas sortie de la chambre.

Maître Deliot venait me rendre visite plusieurs fois par jour et il me posait des questions auxquelles j'ai toujours répondu. Je n'ai jamais connu un homme qui soit aussi gentil et qui ait autant de cœur. J'ai pu le juger à de petits détails qui ne trompent pas ! Dès le premier soir, il m'a apporté des journaux illustrés en me disant : *« Comme vous m'avez avoué que vous ne saviez pas lire, voici des magazines où il y a beaucoup de photographies et de belles pages en couleur : ça vous distraira de les regarder. »* Le lendemain, vers midi, il m'a apporté également un petit poste de radio portatif, en disant : *« Je vous l'offre. Comme ça vous pourrez entendre un peu de musique. Ceux de votre race adorent la musique »*

Avant- hier soir, il est entré pour m'expliquer :

*« - La seule façon que vous ayez d'aider vraiment Valérie sera d'apporter votre témoignage devant la Cour d'Assises. Vous le ferez après-demain, car le procès commence demain.*

*« - Mais qu'est-ce que je dirai ?*

*« - Tout ! Absolument tout ce que vous m'avez raconté à moi. Croyez-en ma vieille expérience : la Cour vous écoutera ! Le président vous posera également des questions auxquelles il vous faudra répondre avec cette même franchise dont vous avez fait preuve à mon égard.*

*« - Je ne pourrai pas ! Je n'oserai jamais ! On ne me croira pas !*

*« - On vous croira, Tamara ! Parce que ça ne peut pas s'inventer, ce que vous allez dire !*

*« - Vous ne pensez pas que ça fera plutôt du tort à Valérie ?*

*« - Ça lui fera certainement très mal, mais ça ne lui fera aucun tort.*

*« - Même quand on va découvrir publiquement qui est sa vraie mère alors qu'elle, ni personne au monde, n'aurait dû le savoir ?*

*« - Il le faut ! »*

...Hier soir, Maître Deliot est revenu me voir. Il paraissait très fatigué et il s'est assis, ce qu'il ne faisait jamais, pour me demander :

*« - Vous avez entendu à la radio le compte rendu de cette première journée de procès ?*

*« - Oui.*

*« - Alors vous avez sûrement pu vous rendre compte, d'après les commentaires des reporters, que la journée ne nous a guère été favorable ?*

*« - Oui. Ils ont dit que le cynisme de Valérie dépassait tout.*

*« - Ils ne disent que des sottises. Mais ce qui est beaucoup plus grave, c'est que le témoignage de madame Lebrun, sous ses dehors de bonté, a été accablant pour elle !*

*La seule façon de parer les coups est d'opposer immédiatement à la déposition de la mère adoptive celle de la vraie mère qui est vous. C'est pourquoi vous allez me dire que vous acceptez de témoigner demain.*

*« - J'irai... »*

...C'est la raison, monsieur le Président, pour laquelle je suis ici. Je crois que j'ai tout dit et que je n'ai plus rien à dire.

- Tamara, je vais vous répondre, comme l'a déjà fait Maître Deliot devant la porte de la prison. C'est vrai, ce mensonge ? Etes-vous bien certaine de n'avoir rien oublié ?

- Oui, monsieur le Président. Il y a cependant une dernière chose que je demande encore la permission de dire.

- Parlez.

- Je sais que Valérie ne pourra pas me pardonner, non pas de l'avoir abandonnée, mais de m'être montrée ici en public. Elle souhaitait certainement,



comme cela doit se produire pour la majorité de ceux qui ont été adoptés, ne jamais connaître sa vraie mère et surtout que personne ne la connaisse ! Je lui demande donc pardon de la peine que je viens de lui faire, mais je ne regrette quand même pas d'être sortie de l'ombre dans laquelle je me dissimulais et vers laquelle je vais retourner pour toujours. Ceci, parce que j'ai le droit de repartir la tête haute et l'âme apaisée en me disant qu'aujourd'hui, pour la première fois de ma vie, je me suis réellement occupée d'elle.

- La Cour vous remercie, Tamara. Vous pouvez vous retirer.

La gitane se dirigea vers la sortie, de ce même pas lent et félin qu'elle avait eu en entrant, sans regarder personne. Tous les yeux qui l'accompagnèrent, à l'exception cependant de ceux de Valérie, qu'elle tenait à nouveau baissés, eurent l'impression qu'au moment où elle franchissait le seuil de la petite porte, une frontière définitive venait de se dresser entre un être assez irréel - dont l'essence était faite d'un mélange de rêve et de misère, de grandeur et de folie, d'indépendance et d'amour - et le monde férocement précis d'un procès qu'elle n'avait fait que traverser.

- L'audience est levée, annonça le président. Les débats reprendront demain à treize heures par l'audition de la plaidoirie de monsieur le Bâtonnier Peltin, avocat de la partie civile.

Dès que les magistrats, les jurés, les avocats et l'accusée furent partis, les gardes ouvrirent les portes qui étaient restées fermées pendant toute la durée de l'audition du témoin à huis clos. Les journalistes furent les premiers, dans la foule qui avait piaffé d'impatience pendant des heures dans les couloirs, à se précipiter. Ils n'avaient tous qu'une question à la bouche : « *Alors ? Que s'est-il passé ? Quel était ce témoin ?* » Mais personne n'était là pour leur répondre.

Quand il rejoignit Valérie et ses gardes dans la petite pièce attenante, Victor Deliot lui dit :

- C'est à moi maintenant de vous demander si vous m'en voulez ?

La jeune femme, le regardant avec une immense lassitude, répondit :

- Si vous avez agi ainsi, c'est qu'il faut croire que vous l'avez jugé indispensable.

- Ce l'était, mon enfant. Je vous avais prévenue hier que ce serait très dur. Le supplice, qui vient de vous être imposé, a été terrible : vous avez su l'endurer avec un stoïcisme qui vous a grandie aux yeux de tous. Ce soir, l'équilibre est rétabli, ce qui vous rendra plus forte demain pour subir l'assaut final.

L'atmosphère de la salle était plus tendue qu'elle ne l'avait jamais été quand le bâtonnier Peltin se leva pour plaider. L'assistance et la presse en voulaient secrètement à la Cour d'avoir été frustrées de la déposition du mystérieux témoin qui avait bénéficié du huis clos. Depuis la veille, aussi bien dans les couloirs du Palais que dans les salons nancéiens et dans les brasseries de la ville, circulaient les informations les plus contradictoires et les plus saugrenues sur l'identité du personnage. Mais comme tout finit plus ou moins par se savoir et qu'il n'est pas de secret - même le mieux gardé - qui ne finisse par être divulgué, très vite on avait commencé à chuchoter un peu partout que le fameux témoin ne serait autre qu'un parent proche de l'accusée. On savait aussi qu'il s'agissait d'une femme et, de là à en venir à des déductions, il n'y eut qu'un pas vite franchi. Certains chroniqueurs écrivirent même, dans des journaux qui parurent le lendemain matin, que cette femme ne serait autre que la vraie mère de Valérie. Mais c'était quand même dit avec une relative discrétion : les journalistes de métier n'ignoraient pas que certaines révélations, interdites par la loi, peuvent être parfois taxées de peines très lourdes. L'information avait plutôt été suggérée sous forme de question : « *Ne serait-ce pas ?* » Et nulle part il n'y eut la révélation de la qualité essentielle de cette femme : son

appartenance à la race gitane.

C'est pourquoi, ne sachant trop que penser de tels ragots; l'assistance était maintenant maussade. Et, par l'un de ces curieux revirements des foules -dont Victor Deliot avait parlé à sa cliente - les gens, restés dans l'ignorance de la vérité, en voulaient plus, au moment où s'ouvrait cette troisième journée d'audience, à la Cour qu'à l'accusée qu'ils étaient cependant décidés, la veille au soir, à condamner sans rémission si on leur avait demandé leur avis.

Mais, heureusement pour Valérie, la Cour - et particulièrement son président - avait montré qu'elle se souciait assez peu de l'opinion des masses.

La voix du bâtonnier, aux inflexions sonores, était belle. C'était comme une musique, tour à tour douce ou passionnée, qui sortait du gosier de cet authentique ténor du Barreau. Les mots venaient naturellement, sans effort, sonnait juste, et le verbe était de qualité. Victor Deliot lui-même, en vieux spécialiste de la question, éprouva un certain plaisir à l'entendre.

- Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, il n'est personne ici, je pense, qui ne réalise que la tâche de l'avocat ayant la charge de représenter la partie civile dans un tel procès, est particulièrement délicate. Il se doit, en effet, d'une part, de défendre la mémoire d'un grand disparu, d'autre part de se conformer à la volonté formelle d'une admirable mère qui se refuse à accabler celle que vous allez être appelés à juger.

« Il y a d'abord un fait qui m'a vivement frappé, et assez peiné, depuis que s'est ouvert ce procès. Si tous les témoins, qui ont comparu, ont longuement parlé de l'accusée en nous la faisant connaître depuis le jour de sa naissance jusqu'à celui de sa majorité, on a très peu parlé de sa victime : ce qui me paraît être non seulement un regrettable oubli, mais presque une injure à sa mémoire. Combien parmi vous, mesdames et messieurs les Jurés, ont une juste idée de ce que furent les valeurs morales et sociales d'un Paul Lebrun ? Ce ne sera qu'après les avoir découvertes qu'il vous sera possible de mieux évaluer le véritable désastre que représente sa tragique disparition.

« Appartenant à l'une des plus anciennes familles de la grande bourgeoisie lorraine - les Lebrun ont donné à notre région et à la France trois héros tués au cours de la guerre 1914-18, un évêque, un Président de Chambre de Commerce,

et de nombreux industriels, parmi lesquels l'illustre Jacques Lebrun, aujourd'hui disparu, qui fut le propre oncle de Paul et le fondateur de la firme dont le nom rayonne aussi bien en France qu'à l'étranger

- Paul Lebrun était tout désigné pour prendre, il y a quatorze ans, la lourde succession de cet oncle à la direction générale de la grande industrie familiale.

Sous son active et habile impulsion, celle-ci a atteint une importance et un chiffre d'affaires rarement enregistrés dans une entreprise de ce genre. Qui ne connaît, dans le monde - pour ne citer que l'un des produits de cette fabrication - les fameux « poêles Lebrun » ? Mais ce que l'on ignore généralement, c'est qu'une telle usine fait vivre, entre ses ouvriers, son administration, ses agents et ses représentants, plus de trois mille personnes !

« A une carrière, faite de probité à l'égard de la clientèle et de respect de la personne humaine envers tous ceux qu'il avait sous ses ordres, Paul Lebrun a su joindre d'exceptionnelles qualités de cœur qui rendent encore plus attachante la personnalité de celui que nous avons connu et aimé. Cette bonté foncière, est-il même besoin de l'évoquer ? Ne nous a-t-elle pas été révélée avant-hier, ici même, par les émouvants témoignages des propres serviteurs du disparu ? Et ces mots, admirables de simplicité et de sensibilité, qu'il eut pendant les tristes jours qui suivirent la disparition de l'enfant mort-né et que nous a relatés sa propre épouse : «

*Ma chérie, pourquoi n'adopterions-nous pas un enfant ?* » Et cette réponse, quand sa femme eut fait quelques objections au généreux projet : « *Il y a des milliers de couples qui se sont posé cette même question avant nous et ils ont réussi à très bien la résoudre.* » N'est-ce pas là la preuve que, même avant sa compagne, Paul Lebrun a voulu avoir un enfant ?

« Cette adoption de la petite Valérie, il l'a souhaitée de toute son âme déchirée, non seulement pour ramener le goût de vivre chez celle qu'il chérissait tendrement, mais aussi parce qu'il savait qu'un foyer sans enfant n'est qu'un foyer stérile. On peut affirmer que Paul Lebrun, malgré ses emportements passagers - qui lui donnaient parfois une apparence bourrue - a été tout le contraire d'un égoïste ! Et quelle joie sincère, profonde, fut pour lui l'arrivée de Valérie. Son fidèle valet de chambre ne nous a-t-il pas dit qu'avant la venue de celle-ci, « *Monsieur était nerveux et assez irritable tout en restant un bon patron* » ? Mais après, tout changea : les colères de son maître devinrent beaucoup plus rares.

« C'est chez ce couple parfaitement uni que l'enfant abandonnée a eu la chance d'arriver. La femme de chambre, Eugénie Proux, a fait, devant nous, cette charmante remarque : « *On sentait que si Madame aimait Valérie avec un cœur de vraie mère, Monsieur la chérissait avec une grande fierté.* » Et sans doute est-ce sur cette fierté paternelle que nous devons le plus réfléchir. C'est pourquoi le fait monstrueux qu'un tel homme de bien ait été froidement assassiné par celle dont il était tellement fier dépasse toutes les limites de l'entendement ! On demeure confondu devant la brutalité de la réalité. On ne parvient même pas à trouver la moindre excuse. Ce ne sont pas les quelques disputes ou divergences de vues tout à fait normales, ayant existé entre le père et la fille, qui peuvent justifier le geste criminel. Il n'est pas possible - pas pensable - qu'un tel homme ne soit plus, parce que la vie lui a été retirée aussi stupidement, je dirais même aussi bêtement, par celle qui lui devait tout !

« Et peut-être est-ce là que se pose le grave problème de l'ingratitude grandissante des nouvelles générations envers leurs aînés. L'irrespect à l'égard des parents est presque devenu chose commune !

Encore peut-il s'expliquer partiellement quand ces parents ne donnent pas le bon exemple, mais, dans le cas précis du couple Lebrun, rien ne le justifie.

Valérie n'a eu autour d'elle, depuis l'instant de son adoption, que de bons exemples et tout a été mis en œuvre pour lui inculquer les principes essentiels qui font d'un faible enfant un être qui sera armé plus tard pour affronter les difficultés de la vie.

« Il me paraît superflu - après son émouvante déposition - de revenir sur les qualités de madame Lebrun. La façon même avec laquelle elle s'est exprimée, cette pudeur, cette modestie dans la douleur n'ont pu que la grandir à vos yeux. Et le seul fait qu'un homme ait su choisir une telle compagne prouve que cet homme est un homme de bien.

Madame de Réaumont, à qui monsieur le Président Fournier a rendu un hommage auquel je m'associe bien volontiers, nous a raconté dans quelles conditions de véritable charité chrétienne madame Paul Lebrun venait lui apporter, en cachette, les secours dont elle avait besoin pour sa belle œuvre reconnue d'utilité publique.

« Hier soir, après l'audience au cours de laquelle la Cour a entendu à huis clos un témoin cité par la défense - et dont nous ne nous permettrons pas, ni les uns, ni les autres, de révéler l'identité en audience publique - je me suis rendu chez madame Paul Lebrun pour lui demander si, en réponse à la question très précise que m'avait posée monsieur le Président Fournier, elle avait effectivement eu avec ce témoin l'entrevue que ce dernier a relatée. Eh bien, je suis en mesure d'annoncer que madame Lebrun - faisant une fois de plus preuve de magnanimité et de grandeur

d'âme - m'a autorisé à dire qu'elle avait, en effet, reçu la visite dudit témoin et que les termes de la conversation échangée avaient été exactement ceux que nous connaissons, à une différence près, cependant, et qui pour moi, a son importance !

Quand madame Lebrun a congédié le témoin, elle ne l'a nullement fait parce qu'elle avait l'impression que cette personne était anormale, mais plus simplement parce qu'elle estimait, avec son grand bon sens, que la prolongation d'un tel entretien serait superflue et même déplacée.

« Je me suis permis aussi de demander à madame Lebrun si elle avait fait part à son mari de la visite, pour le moins étrange, qu'elle venait de recevoir. Elle a eu cette réponse, qui ne fait que compléter l'image que nous nous sommes faite d'elle tout en rehaussant encore l'estime que nous avons pour son époux : *« Je n'ai pas dit un seul mot à Paul. A quoi cela aurait-il servi, sinon à l'inquiéter inutilement au sujet de sa fille qu'il adorait ? Personnellement, j'ai estimé qu'il n'y avait aucune suite à donner à cette affaire : la parole que m'avait donnée le témoin me suffisait. J'avais confiance. »*

« Ma conclusion, Messieurs de la Cour et Messieurs les Jurés, sera brève. Sans être de ceux qui pensent que « le sang appelle le sang », j'estime, en conscience, qu'un crime tel que celui que vous allez être appelés à juger mérite un juste châtement. Ce n'est pas parce que le mobile de ce crime n'a pu encore être expliqué que celui-ci est moins grand.

C'est un crime immense, le parricide ! Peut-être même est-il le plus répréhensible de tous car il va à l'encontre des lois sociales et des lois humaines.

N'est-il pas la destruction brutale de cette cellule de base de la société qu'est la famille ? La terrible réalité est là : un honnête homme a été tué par sa propre fille et le geste apparaît plus grave encore par le fait que cet homme avait adopté cette enfant pour lui éviter de connaître une affreuse solitude morale. Si l'accusée avait été l'enfant véritable de celui qu'elle a tué, le crime aurait déjà été atroce, mais, de la part d'une enfant adoptée, il devient monstrueux.

« Je sais que la peine qui va lui être infligée ne pourra qu'être très lourde. Je sais également qu'au moment de rendre votre juste verdict, vous ne perdrez pas de vue le fait que non seulement tout Nancy l'attend, mais également toute « notre »

Lorraine, où les traditions familiales ont heureusement conservé leur force parce qu'elles sont fondées avant tout sur le respect réciproque des parents et des enfants. L'importance de votre jugement ne peut échapper à personne : s'il est sévère, comme il se doit, il constituera une salutaire leçon pour l'avenir et fera réfléchir ceux qui seraient enclins à se laisser entraîner par la vague de criminalité juvénile qui déferle, depuis quelque temps, sur le monde ; s'il était par trop modéré, il ouvrirait certainement la porte à d'autres crimes du même ordre, tout aussi gratuits et tout aussi odieux. C'est pourquoi je vous fais entièrement confiance. »

Le bâtonnier s'était rassis avec une réelle simplicité et sans faire, cette fois, le moindre effet de manchettes. Cette sobriété même, et celle de ses propos, confirmèrent Victor Deliot dans l'impression que son confrère avait été très gêné d'assumer la tâche de défenseur de la partie civile.

Le président annonça :

- La parole est à Monsieur l'Avocat Général Varaque.

La voix sèche commença :

- Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, depuis que s'est ouvert ce procès nous avons vu se succéder devant nous un certain nombre de témoins, dont la conscience et la bonne volonté ne sauraient être mises en doute. Quelques-uns d'entre eux - en dépit de leurs affirmations - ne pouvaient pas, de par leur situation ou leurs affinités avec l'accusée, se montrer totalement objectifs. De cela le ministère

public ne leur tient aucun grief car les hommes restent toujours des hommes avec leurs pensées et leurs désirs secrets. Par contre certains témoignages furent parfaitement objectifs.

« Le premier de ceux-ci fut la lecture de l'acte d'accusation faite par monsieur le Greffier de la Cour et dont les éléments de base sont puisés dans l'enquête menée avec le plus grand soin et la plus grande conscience professionnelle, par monsieur le Juge d'Instruction Merlin. De la lecture de cet acte et des dépositions successives de ceux que nous classerons parmi les témoins « objectifs », c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune raison d'aider ou d'accabler l'accusée, et qui furent le brigadier Sernet qui procéda à l'arrestation sur les lieux mêmes du crime, monsieur le Commissaire de Police Gravier qui maintint l'accusée à disposition jusqu'à ce qu'elle soit incarcérée sur mandat du juge d'instruction, et monsieur le Docteur Langlois, médecin-légiste commis, il résulte que, sans aucune contestation possible, le crime a été commis sciemment. Pour l'accomplir, Valérie Lebrun n'a fait preuve d'aucune hésitation : les six balles que contenait le chargeur du revolver ont été tirées. S'il y en avait eu huit, ou douze, c'eût été la même chose.

« Ensuite, pas une fois au moment de son arrestation et au cours de l'enquête, elle n'a cherché à faire porter le poids de la responsabilité par quelqu'un d'autre. Avec le même sang-froid dont elle avait fait preuve au moment du crime elle l'a assumée tout entière.

« Les conditions très rapides dans lesquelles ce crime s'est accompli, nous les connaissons : à dix-neuf heures, Valérie rentre chez elle, ne prend même pas la peine de monter dans sa chambre, sort l'arme de son sac dans lequel elle l'avait dissimulée, ouvre la porte de la bibliothèque où elle sait très bien que se trouvent à cette heure-là ses parents, et elle tire. Tout cela avec une sûreté et avec une sorte de maîtrise assez surprenantes chez une jeune fille de vingt et un ans qui, jusqu'alors - l'enquête l'a également révélé - n'avait jamais fait preuve de la moindre prédilection pour le maniement des armes à feu et de toutes armes en général !

« Son forfait accompli, elle est restée sur place, gardant dans sa main le revolver qui n'avait plus de munitions et attendant qu'on vienne l'arrêter. Les dépositions du valet de chambre Robert Bret, de la femme de chambre Eugénie Proux et même du docteur Celerier, arrivé en toute hâte, sont là pour confirmer ce qui a été consigné dans le rapport de police. Ces trois témoins, ainsi d'ailleurs que le brigadier Sernet, ont déclaré qu'ils avaient trouvé la criminelle dans un état d'hébétéude. C'est possible, mais ce n'est pas certain ! Etant donné la complète détermination dont elle avait su faire preuve jusqu'à la minute tragique, il n'est pas exclu que Valérie Lebrun ait pris une attitude qui, sans l'innocenter, pouvait faire croire qu'elle n'était pas dans un état tout à fait normal et qu'elle n'avait agi que sous l'empire d'un état second l'empêchant de mesurer la portée de son geste.

« Ceci étant établi, pas une fois non plus - aussi bien au cours de l'instruction que pendant ce procès - elle n'a manifesté le moindre regret. Après avoir reconnu les faits, son attitude depuis le début du procès a donné à tous la pénible impression que, si c'était à refaire, elle n'hésiterait pas ! Autrement dit, tuer ou avoir tué lui paraît être un geste normal. De deux choses l'une : ou il faut qu'elle soit sûre de son bon droit, mais il serait indispensable qu'elle en fît la preuve ; ou bien elle est d'une totale inconscience. Et où allons-nous si nous commençons à admettre que n'importe qui peut, dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel moment - tout simplement parce que c'est une idée qui lui passe par la tête - tuer n'importe qui, même ses parents ! Tout à l'heure, dans sa remarquable plaidoirie, monsieur le Bâtonnier Peltin a prononcé les mots « crime gratuit ». Nous serions presque tentés de le croire si les rapports des nombreux experts médicaux et psychiatres commis pour examiner

l'accusée rapports qui se trouvent consignés dans le dossier n'avaient formellement certifié que Valérie Lebrun, parfaitement saine d'esprit, n'agit jamais à la légère.

C'est une jeune femme qui sait très bien ce qu'elle veut et qui ne fait que ce qu'elle veut. Elle a *voulu* tuer ! Est-ce uniquement pour le plaisir de tuer et de voir ce qui se passe quand un être en pleine vie s'écroule, mortellement frappé ? Ce serait là une forme de sadisme, dont les conséquences relèveraient plutôt de la compétence des hôpitaux psychiatriques que de celle d'une Cour d'Assises. Mais rien, absolument rien, dans le passé de l'accusée, ne permet d'affirmer qu'il lui est arrivé d'être en proie à des crises de ce genre.

« Il y a donc un mobile, inavoué mais certain, à ce crime. Mais lequel ? Là, aussi bien les témoins à charge que les témoins à décharge se sont perdus en conjectures diverses dont aucune n'a été probante.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, celui dont peut-être le raisonnement fut le plus sensé sur ce point a été le propre fiancé de Valérie : monsieur Gilles Burnier. Selon lui la toute première origine du long cheminement qui a conduit sa fiancée jusqu'au crime, proviendrait de la longue mésentente latente qui aurait existé entre elle et ses parents adoptifs.

Mais ce n'est là qu'une hypothèse, purement « gratuite » celle-là, vite corrigée par cette phrase du témoin que nous avons retenue :

« *Il me paraît cependant impossible de penser qu'une telle mésentente ait pu aller jusqu'à déclencher un crime.* » La vérité que nous devons bien reconnaître, c'est que nul ne sait encore, à l'exception de celle qui continue à s'enfermer farouchement dans son silence, pourquoi elle a tué.

« Ce qui nous permet, à notre tour, d'émettre une opinion qui, nous le croyons sincèrement, risque d'apporter quelque lumière sur un comportement qui est aussi mystérieux qu'effrayant.

« Pour nous, le silence même de Valérie cache le véritable, l'unique mobile profond du crime. Ce mobile, c'est la haine : une haine tenace et secrètement féroce qui l'habite et qui la fait se dresser contre tout le monde. Une longue haine tacite, rentrée, remâchée, jamais digérée !

« Haine qui s'en prend d'abord à la société et aux juristes qui se sont permis de codifier l'adoption pour la rendre possible. Pour une Valérie, comme malheureusement peut-être pour beaucoup de ceux qui sont dans son cas, autoriser l'adoption est une chose inhumaine. Ces paroles mêmes, qu'elle a dites avant-hier en présence de la Cour à sa mère adoptive, le prouvent :

« *Si je porte aujourd'hui votre nom, ce n'est qu'à la faveur d'une loi inique qui permet à des adultes d'adopter un enfant sans que celui-ci puisse même donner son avis sur un fait acquis qui lui est imposé et qui, par la suite, entachera toute son existence.* » Autrement dit, Valérie n'a jamais admis d'avoir été adoptée et ne l'admettra jamais ! Sauf peut-être pendant la période où elle a vécu chez sa nourrice, elle a la conviction absolue d'avoir été frustrée - par le fait même de l'adoption - de la liberté à laquelle elle estime avoir droit. De là est née sa haine qui n'a fait que s'accroître en profondeur, au fur et à mesure qu'elle-même grandissait.

« Haine qui s'est automatiquement reportée sur tous ceux qui lui ont fait du bien et particulièrement sur ses admirables parents adoptifs. Elle leur en veut jusqu'à la mort ! Selon elle, le geste d'amour venu de leur cœur n'a été qu'un geste de pitié. Et l'on ne pardonne pas la pitié, quand on a l'orgueil d'une Valérie ! La seule exception qu'elle ait faite à ce qui pour elle est devenu une nouvelle loi - la loi de haine - a été pour l'homme qu'elle aime. Mais là encore, est-elle tout à fait sincère dans cet amour comme il en a, lui, la conviction ? Si elle l'aime autant qu'il le pense, et autant qu'elle le lui a dit, comment a-t-elle pu le laisser, depuis six mois, dans cette douloureuse

expectative qui ne lui permet pas - lui qui veut faire d'elle la compagne de sa vie - de comprendre pourquoi elle a commis un crime ? Il nous semble que lorsque l'on aime quelqu'un de toute son âme on lui dit tout : même le pire ! Ça, c'est la plus grande de toutes les preuves d'amour.

« Haine qui semble même s'être retournée contre elle-même, par je ne sais quelle sorte de masochisme.

Elle continue à se taire comme si elle cherchait à se détruire. Ceci par honte de ce qu'elle a fait ?

Certainement pas ! Nous aurions plutôt tendance à croire que c'est parce qu'elle se déteste dans sa situation d'enfant adoptée. Elle se fait horreur ! La meilleure preuve en est tout ce temps qu'elle a mis avant de se décider à demander un défenseur. En réalité elle n'en voulait pas ! On pourrait presque dire qu'il lui a été imposé. Ce qu'elle souhaitait, c'était de comparaître ici sans être assistée de personne, telle une sorte d'héroïne qui se tait, qui accepte d'avance sa condamnation, qui se complaît même dans cette idée parce que c'est là pour elle la façon la plus grandiose, et la plus spectaculaire, de montrer qu'elle n'a que du mépris pour ses semblables depuis que ceux-ci ont cherché à lui donner un nom et un foyer.

Elle ne rêvait que d'être seule, emprisonnée derrière le mur de haine que son orgueil lui a fait édifier. Elle ne cherchait qu'à être un défi vivant à la société. Par la faute de l'adoption, que l'on a fait peser sur sa destinée et qu'elle considère comme étant sans rémission, elle n'est plus qu'une révoltée.

« S'il en avait été ainsi, si elle n'avait pas trouvé un défenseur, cela ne l'aurait pas tellement troublée ! On a quand même réussi à lui faire comprendre que si la solitude totale peut se révéler parfois, dans des procès politiques jugés en Haute Cour, comme un moyen de défense efficace, il n'en est pas de même dans une affaire criminelle jugée en Cour d'Assises.

La Cour d'Assises exige, avec raison, qu'un accusé soit défendu, même malgré lui !

« On pourrait se demander aussi si un tel crime n'a pas été commis par besoin de publicité ?

À une époque où nous voyons tant de films qui glorifient le vol et le meurtre, cela devient pour certains esprits déséquilibrés une sorte de gloire d'avoir tué ! Mais Valérie Lebrun, nous le savons, n'a rien d'une déséquilibrée. Le seul mobile qui reste, c'est « sa » haine.

« S'il y en avait un autre, moins subtil et s'appuyant sur des considérations plus terre à terre, il y a longtemps que cette jeune femme, dont tous se sont plu à vanter la remarquable intelligence, l'aurait révélé. Que pouvait-elle risquer de plus qu'aujourd'hui ? Le mystère dont elle s'entoure est un faux mystère parce qu'il n'y en a pas ! Et pourtant... A deux reprises différentes, la défense s'est ingéniée, pendant la déposition de certains témoins, à nous faire croire que, quand le moment de ce qu'elle a appelé « la grande explication finale » serait venu, elle nous réserverait des surprises. Nous les attendons avec la plus vive curiosité ! Nous devons cependant reconnaître que cette même défense nous a déjà offert hier une surprise, et de taille, en faisant surgir devant cette barre un témoin pour le moins inattendu !

« Comme l'a très bien souligné monsieur le Bâtonnier Peltin, nul n'a le droit de prononcer le nom de ce témoin ni ici, ni ailleurs, mais aussi bien la Cour que vous, messieurs les Jurés, avez pu apprécier et juger la valeur d'une telle déposition. Je me permets de rappeler que par trois fois, au cours de cette comparution faite à huit clos, j'ai cru de mon devoir de m'insurger contre l'étalage d'un passé douloureux qui, dans l'esprit de la défense, n'était destiné qu'à susciter l'attendrissement chez ceux qui ont été contraints de l'écouter. C'est pourquoi il nous semble permis de mettre en garde

ces derniers contre les dangers de l'attendrissement dans un procès !

Combien de regrettables erreurs n'a-t-il pas fait commettre en adoucissant la juste sévérité qui aurait été cependant souhaitable pour certains verdicts ! Les exemples abondent, dans les annales judiciaires, de jeunes criminels sur lesquels on s'est attendri et qui n'ont été châtiés que trop modérément. Les résultats d'une indulgence aussi coupable ne se sont pas fait attendre : cela a donné des récidivistes. Ce qui a prouvé, mieux que n'importe quel commentaire, qu'aucun d'entre eux n'avait regretté un premier crime puisqu'il n'avait pas hésité à en commettre un second ! Et le véritable drame de ce procès, c'est que Valérie Lebrun n'a aucun regret ! A vous, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, d'en tirer une première conclusion.

« Si l'on admettait qu'il n'y a aucun mobile valable, si celui de la haine enfouie dans le cœur de l'accusée devait être écarté, il y aurait quand même eu crime. Et tout crime doit être puni puisqu'il représente la plus lourde des dettes à l'égard de l'humanité. Le crime sans mobile nous paraît être beaucoup plus grave que celui qui a été motivé par une raison bien déterminée : c'est le crime pour le crime qui n'a même pas l'excuse de pouvoir être *« considéré comme l'un des beaux arts »*, selon la formule chère à un Thomas de Quincey ! En oubliant même le côté crapuleux de l'assassinat d'un père adoptif par l'enfant qu'il a adopté, nous sommes devant cette froide réalité : il y a eu mort d'homme.

« La veuve de Paul Lebrun a poussé la grandeur d'âme jusqu'à retirer, quelques heures avant l'ouverture de ce procès, la plainte qu'elle avait introduite pour la tentative d'homicide volontaire dont elle a été également la victime. C'est là son droit le plus absolu, mais le ministère public n'est pas obligé de la suivre dans cette voie de clémence apitoyée qu'il tient, lui, pour un exemple déplorable.

C'est pourquoi il décide de maintenir ladite plainte et il requiert également contre l'accusée sur cette tentative d'homicide. Il estime en effet que, là aussi, il n'y a aucune raison de faire preuve d'indulgence !

Parce que, si madame Paul Lebrun est encore vivante aujourd'hui, elle ne le doit qu'à un heureux hasard - nous pourrions même prononcer le mot « miracle ».

Celui-ci a voulu que, sur les trois balles que lui a destinées la criminelle, deux se soient perdues dans les rayons de la bibliothèque ; une seule l'a blessée au bras gauche. Ce qui implique que Valérie Lebrun avait parfaitement réparti ses chances de tuer ses parents : trois balles pour son père, trois balles pour sa mère ! On reste confondu devant la précision d'une telle comptabilité chez une jeune fille qui ne s'était jamais servie auparavant d'armes à feu ! Elle n'a pas pensé : *« il y en aura quatre pour l'un et deux pour l'autre »*, ou bien *« une pour l'un et cinq pour l'autre »*. Non !

Elle a voulu se montrer équitable à sa manière : trois pour chacun ! Ainsi il n'y aura pas de jaloux parmi les morts !

« Il s'en est fallu de très peu que les serviteurs, attirés par le bruit des détonations, n'aient trouvé en entrant dans la bibliothèque deux cadavres au lieu d'un. Ceci parce que la double tentative de meurtre - dont l'une, hélas, a parfaitement réussi - a été *volontaire*.

Ce n'est donc pas un crime que vous avez à juger, mais deux ! Et c'est là une deuxième conclusion sur laquelle il vous faudra bien réfléchir, messieurs, avant de rendre votre verdict.

« Et nous sommes parfaitement en droit de penser que, si madame Paul Lebrun n'était plus de ce monde aujourd'hui, l'accusée ne pourrait bénéficier dans votre esprit d'aucun sentiment d'indulgence, ni même de compassion. Le seul fait que sa mère adoptive ne paraisse pas - et pour cause ! - à cette barre aurait mis la défense dans une position tellement délicate qu'elle se serait sans doute abstenue de faire comparaître à huis clos devant vous cet autre témoin, dont la déposition et peut-



être même la seule apparition ont pu avoir pour vous quelque chose d'émouvant. Vous n'auriez plus alors trouvé aucun motif de clémence et votre condamnation aurait été immédiate, rapide, fulgurante comme si ce procès lui-même avait été inutile puisque la cause perdue ne pouvait qu'être jugée d'avance.

« Il reste enfin un dernier point sur lequel l'obligation où vous êtes de rendre une saine justice pourrait être amenée par un sentiment instinctif de pitié à l'égard de l'accusée. C'est le fait qu'elle soit adoptée. Il existe beaucoup de gens - et je suis persuadé qu'il y en a dans cette salle - qui sont enclins à toutes les indulgences à l'égard de quelqu'un qui n'a jamais connu ses vrais parents : que ce soit un orphelin ou un enfant abandonné. Et cela pourrait inciter à trouver des circonstances atténuantes, même aux plus grands actes criminels.

« Malheureusement pour elle, dans le cas de Valérie Lebrun, nous estimons qu'un adoucissement éventuel de peine pour une telle raison humanitaire est impossible. Nous avons au contraire la conviction que l'abandon dont elle a été l'objet n'a pas été pour elle un véritable handicap, mais plutôt une chance. Je n'ai pas à revenir sur ce que vous avez été les seuls à voir et à entendre hier au cours du dernier témoignage, mais je suis persuadé que vous m'avez tous compris. Car si l'on veut bien réfléchir objectivement, on s'aperçoit qu'à l'exception peut-être des conditions de sa venue au monde et des quelques jours qui l'ont suivie - pendant lesquels l'inculpée n'était pas en âge d'avoir la moindre conscience de ce qui se passait - Valérie Lebrun a connu jusqu'à sa majorité, et donc jusqu'au moment de son double crime, une existence merveilleuse, presque une vie de rêve. Elle-même n'a-t-elle pas reconnu publiquement ici avoir été parfaitement heureuse jusqu'à l'âge de six ans chez sa chère Tatine, excellente femme dont les témoins les plus autorisés nous ont dit qu'elle était de loin l'une des meilleures nourrices qui soit. Ensuite ce fut l'arrivée dans la belle demeure du Cours Léopold où tout avait été préparé avec amour pour donner à la fillette ce qui, dans l'esprit de ses parents adoptifs, aurait pu lui manquer jusque-là. Elle trouva, chez monsieur et madame Paul Lebrun, en plus du luxe, une affection et une tendresse qui ne se sont jamais démenties. Puis vint le temps pour elle de commencer les études secondaires : elle les fit à l'Externat Sainte-Marie, établissement scolaire dont la réputation n'est plus à faire et où elle fut entourée des jeunes filles de la meilleure société. Période d'études sérieuses qui a été entrecoupée de vacances - comme en connaissent bien peu d'enfants, même dans les meilleures familles ! - en Italie, aux sports d'hiver ou ailleurs. Quand elle atteignit l'âge où une jeune fille commence à se sentir femme, elle eut droit à de magnifiques fêtes ou réceptions, toutes données pour la voir s'épanouir encore davantage. Ce fut enfin la vie d'étudiante, pendant sa première année de droit à la Faculté de Nancy. Ajoutons à cela la fierté légitime qu'elle eut à se savoir belle et adulée de tous. Elle eut même la chance de rencontrer l'amour en la personne d'un garçon de valeur. Franchement, que peut-on demander de plus à vingt et un ans ? Et pourtant, quelques mois plus tard, elle tuait !

« Notre conclusion sera simple, uniquement dictée par le devoir impérieux de faire respecter le droit sacré à la vie qui est celui de tous les êtres. Nous réclamant de l'article 302 du Code pénal, qui prévoit la peine de mort pour tout crime qualifié et prémédité, je demande au jury de prononcer la sentence que la société est en droit d'attendre de lui.

Sentence qui ne saurait être entachée de cette indulgence de dernière heure qui est trop souvent accordée quand il s'agit de juger une femme. Pour Valérie Lebrun, comme pour tout criminel de droit commun, le moment d'expiation est venu. Expiation qui doit être exemplaire et proportionnelle à la grandeur de la faute commise. Ceci, parce qu'aucune circonstance atténuante ne peut être retenue et que

l'accusée je le répète, ne regrette rien ! »

Le réquisitoire était sévère. Mais sa précision et le ton même - presque monocorde et impersonnel - sur lequel il venait intentionnellement d'être fait, produisirent une impression considérable sur l'assistance qui resta comme muette d'horreur et de dégoût devant l'implacable réalité des faits. L'avocat général Varaque semblait d'ailleurs se soucier assez peu de la sensation de malaise qu'il venait de faire naître : il savait que la rigueur de la loi était pour lui.

Le président Fournier laissa passer quelques secondes avant de dire :

- La parole est à monsieur l'Avocat de la Défense.

Celui-ci se leva, un peu gauche, après avoir essuyé une dernière fois, avec un grand mouchoir, son lorgnon qu'il ajusta ensuite d'un geste maladroit sur son nez. Puis il commença de sa voix douce :

- Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, vous connaissez maintenant, grâce aux nombreux témoignages et à tout ce qui vient d'être dit et expliqué depuis le commencement de ce procès, Valérie Lebrun. Vous savez aussi ce dont elle est accusée et que vous allez être appelés à juger. Mais il me semble que toute la lumière n'a pas été faite sur certains personnages essentiels de cette douloureuse affaire.

« Le premier dont je dois parler, c'est la victime : monsieur Paul Lebrun. Et je me permets d'attirer tout de suite votre attention sur ce qu'était la situation de ce grand chef d'industrie avant que lui et son épouse n'aient pris la décision d'adopter un enfant.

« Nous savons déjà que l'un et l'autre furent très affectés par ce qui s'est passé quand l'enfant de leur chair, qu'ils étaient en droit d'espérer, est mort avant même d'être venu au monde et surtout lorsqu'ils réalisèrent qu'ils ne pourraient plus avoir d'héritier direct. Certes, ce fut pour eux une terrible souffrance morale, mais - ce qui n'a pas été dit et que l'on semble ignorer - ce fut aussi un drame de succession. Nous avons tous appris par mon éminent confrère, monsieur le Bâtonnier Peltin, que celui qui fonda la célèbre usine - qui fait aujourd'hui la gloire du nom et des produits qui en sortent - ne fut pas Paul Lebrun, mais son oncle, frère de son père, Jacques Lebrun... « L'oncle Jacques », c'était ainsi qu'on le nommait avec une crainte mêlée de respect dans la famille, était célibataire et sans enfant. Aussi était-il tout à fait normal qu'après avoir créé de toutes pièces une affaire aussi importante, et qui était en pleine extension, il songeât, la soixantaine venue, à assurer aussi bien la continuité de la direction de l'entreprise que celle du nom de la firme qui était également le sien.

« Il pensa à ses neveux, et plus particulièrement à Paul auquel il avait confié depuis un certain temps déjà un poste subalterne dans l'affaire et qui venait de lui donner entière satisfaction en épousant mademoiselle Jeanne Derrien, dont la famille était des plus honorablement considérées dans la région.

Les parents de mademoiselle Derrien étaient également industriels à Longwy. Si j'insiste sur ces détails familiaux, c'est principalement pour vous rappeler une réalité que vous n'êtes probablement pas sans connaître et qui fait presque figure de loi chez les grands industriels de l'Est ou du Nord de la France : on se marie entre soi, pour éviter que le patrimoine - qui est le plus souvent représenté par d'importantes aciéries, fonderies, ou filatures - ne se disperse ou n'échoue entre des mains étrangères à la famille. Aussi le jour où « l'oncle Jacques » apprit que sa nièce, la charmante épouse de Paul, avait de sérieuses espérances, sa joie fut-elle grande. Il allait pouvoir léguer à Paul sa belle usine avec la certitude que la continuité de la lignée serait assurée.

« Hélas ! Le malheur que nous connaissons vint anéantir ces beaux projets. L'oncle Jacques pensa aussitôt à ses deux autres neveux qui, eux, ne travaillaient pas dans l'usine. Mais là aussi, les choses n'allaient pas toutes seules : l'un d'eux Raoul Lebrun, semblait vouloir farouchement suivre la voie du célibat tracée par l'oncle

illustre et ne souhaitait absolument pas entendre parler de mariage, même au prix d'une belle usine ! L'autre, Robert Lebrun, avait convolé depuis sept années déjà, mais n'avait pas, lui non plus, d'enfant. L'oncle Jacques, qui avait la réputation d'être un homme de décision, prit celle de réunir ses trois neveux portant le nom. Il leur tint à peu près ce langage : « *Le premier de vous qui m'annoncera qu'il a un héritier sera mon successeur. À vous, mes chers neveux, de faire le nécessaire !* »

« Pour Paul Lebrun, ce fut la consternation : il ne savait que trop que son épouse ne pouvait plus lui donner d'héritier. Et il redoutait aussi que son cousin Robert, malgré les sept années de stérilité de son épouse, ne parvînt quand même à donner satisfaction à l'oncle. Quant au célibataire, devant l'importance de l'enjeu, peut-être finirait-il par se décider à convoler ?

La situation du couple Paul Lebrun s'annonçait désespérée quand l'idée, la lumineuse idée, fut lancée par quelqu'un de complètement étranger à la question : le docteur Celerier, le médecin-ami découvert quelques années plus tôt au retour du voyage de noces. En prononçant le mot « adoption », le praticien dévoué à la famille ne pensait qu'au désespoir moral et sincère de celle qui ne pouvait plus être mère. Paul Lebrun, lui, pensa à tout : une adoption serait la solution idéale pour amener l'oncle Jacques à le choisir comme successeur plutôt que l'un des deux cousins. Je dois dire, à ce sujet, qu'une petite enquête personnelle, mais efficace, m'a révélé que la bonne entente et la sympathie n'ont jamais régné entre Paul Lebrun et ses cousins. Etant contraints de porter le même nom, ils faisaient bonne figure en présence de tiers, mais l'affection n'allait guère plus loin ! Cette union de façade se manifesta d'ailleurs le jour des obsèques de Paul Lebrun à la cathédrale de Nancy : la veuve n'étant évidemment pas en état physique et psychique d'assister à cette triste cérémonie, ce furent les deux cousins qui conduisirent le deuil, côté hommes. Côté femmes, l'épouse de Robert, qui n'a toujours pas connu le bonheur d'être mère, représentait tout l'élément féminin puisque Raoul n'a pas pris femme... Et l'on est en droit de se demander si, devant les malheurs qui s'abattaient sur Valérie, unique héritière du défunt, les deux cousins n'ont pas commencé à caresser en ce triste jour quelques nouveaux espoirs pour la fabuleuse succession ?

« Tous, nous avons entendu ici même, et avec une réelle émotion, les très belles paroles dites par Paul Lebrun quand l'adoption fut décidée par le couple.

Elles nous furent relatées deux fois : la première par madame Paul Lebrun elle-même pendant sa déposition, la deuxième par monsieur le Bâtonnier Peltin au cours de sa plaidoirie. Ces paroles ont été effectivement dites, mais ne sommes-nous pas en droit de nous demander s'il n'y en eut pas d'autres prononcées également par Paul Lebrun et que son épouse pouvait difficilement répéter devant la Cour ? Des paroles de ce genre : « *Cette adoption, ma chérie, nous permettrait aussi de prouver à l'oncle Jacques que nous faisons tout notre possible pour lui faire plaisir.*

*Peut-être en tiendrait-il compte ?* » Madame Lebrun, qui a toujours été une épouse modèle, dut finir par se rendre à un tel raisonnement qui faisait presque figure d'argument-massue. Il n'y avait plus qu'à rallier l'oncle à la noble idée lancée par le docteur. Eh bien, mon Dieu l'oncle Jacques ne trouva pas cette idée tellement déplaisante, et certainement plus sûre - pour assurer la succession - que l'attente éventuelle d'un héritier de ses neveux Raoul ou Robert, qu'il chérissait moins que Paul : ce dont il avait déjà donné la preuve en ne leur offrant pas de situation dans son entreprise.

« L'idée » étant ainsi acceptée, il ne restait plus qu'à trouver l'enfant. L'orchestrateur tout désigné de l'opération, qui devenait une sorte de sauvetage familial, n'était-il pas le bon docteur-ami ? Celui-ci eut l'excellente idée de mettre les postulants-parents en rapport avec madame de Réaumont. Ce qui s'est passé

ensuite, nous le savons. Ce fut ainsi que la jolie petite Valérie put faire, à six ans, son entrée au sein de la famille.

On pourrait s'étonner à la pensée que le choix de ce que nous pourrions appeler « le consortium Lebrun » se soit fixé sur une fille, plutôt que sur un garçon. Si l'on veut bien y réfléchir, en effet, avec un garçon le nom du fondateur de la firme avait beaucoup plus de chances de se prolonger plus longtemps ! Si l'on opta en fin de compte pour une fille, ce fut en raison d'un impératif qui parut d'envergure aussi bien aux futurs parents adoptifs qu'à l'oncle à héritage. Certes, moralement - pour madame Paul Lebrun tout au moins il existait déjà le besoin de ne pas adopter un enfant dont le sexe rappellerait trop celui du bébé mort-né. Mais, pour le bien de la dynastie, il paraissait assez dangereux d'adopter un mâle. Malgré toutes les « garanties d'origine » que peuvent donner les œuvres ou les officines spécialisées dans ce que nous appellerons « le placement » des enfants abandonnés, il y a toujours plus de risque à adopter un garçon qu'une fille. En grandissant, les garçons font souvent preuve d'un esprit d'indépendance qui peut un jour devenir néfaste pour la bonne marche des intérêts familiaux.

Tandis qu'une fille est presque toujours plus malléable. Il est d'ailleurs assez curieux de constater, si l'on consulte les statistiques officielles publiées par les services compétents de l'Aide Sociale à l'Enfance, que le nombre de demandes d'adoption de filles est d'un bon tiers supérieur à celui des garçons. Ceci, sans doute, parce que la majorité des adoptants fait le même raisonnement que les Lebrun.

« La fille qu'ils adopteraient serait certainement plus docile qu'un garçon. Enfin, c'était ça l'idée ! De là à conclure, maintenant que nous savons ce qui s'est passé, qu'elle a été parfaitement réalisée, il y a une sérieuse marge. Cette fille, que l'on voulait donc idéalement obéissante, serait élevée selon les sages principes qui, depuis des générations, ont contribué à assurer la solidité et la stabilité des grandes familles !

Et, quand viendrait pour elle le moment de se marier, l'époux se présenterait automatiquement à elle, trouvé et agréé par la famille. Car il serait hors de question qu'une aussi riche et aussi séduisante héritière épousât n'importe qui, à commencer par un obscur petit ingénieur sans fortune, même si celui-ci

- tel un Gilles Burnier - était sorti seizième de l'Ecole Centrale ! Non ! Elle épouserait, comme l'avait fait avant elle sa mère adoptive, l'héritier d'une grosse firme dont on connaissait depuis longtemps les propriétaires. Ainsi, un jour viendrait où la grande fusion - qui réunirait le potentiel et la puissance - de la firme Lebrun avec la firme X... serait faite. Et l'oncle Jacques, qui serait alors disparu de ce monde, pourrait se réjouir dans l'éternité ! Qui sait même si, au moment de l'adoption de la fillette de six ans, on n'avait pas - dans le clan Lebrun - déjà quelques vues lointaines sur tel ou tel jeune garçon, encore au collège, mais qui répondait exactement à ce que l'on attendait d'un gendre parfait. A l'héritière idéale, ne faut-il pas l'héritier idéal ?

« Le drame a été - et maintenant que nous connaissons les véritables origines de Valérie, nous pouvons mieux comprendre pourquoi - que la fille adoptée avait une réelle, une grande personnalité.

Celle-ci, très vite, a commencé à s'affirmer, déclenchant, au sein de la famille, certains conflits qui comme nous allons le découvrir par la suite, se sont aggravés au point de devenir pratiquement insolubles. Et pourtant ! L'oncle Jacques lui-même, après l'avoir vue, avait donné son complet accord au choix de l'adorable enfant brune. Valérie se le rappelle encore : elle m'a raconté s'être assise plusieurs fois, alors qu'elle avait sept ans - et à cet âge-là on se souvient très bien ! - sur les genoux d'un monsieur, qui lui paraissait assez âgé alors qu'il ne l'était pas tellement, et qui venait dîner presque toutes les semaines Cours Léopold. Un monsieur pour lequel on mettait

les petits plats dans les grands et qui faisait dire, avant son arrivée, à sa nièce, madame Paul Lebrun : « *Ma petite Valérie, tu vas porter ce soir une nouvelle robe : l'oncle Jacques vient dîner. Il faut qu'il te voie belle car il t'aime beaucoup ! Et surtout, sois bien gentille et bien polie avec lui !* » Ces soirs-là, la très jeune héritière était transformée en singe savant. Elle m'a d'ailleurs également confié que cet oncle, tellement redouté par ses parents adoptifs, ne lui avait jamais fait l'effet d'un ogre : il lui apportait des bonbons et il adorait la faire sauter sur ses genoux...

Hélas ! Une année plus tard, alors que Valérie venait d'entrer dans sa huitième année, l'oncle Jacques mourut. Il y eut un grand enterrement à la cathédrale.

Valérie y assista aux côtés de sa mère qui, cette fois, était à la première place du cortège féminin. Un magnifique enterrement qui laissa à la fillette un souvenir impérissable. Pour la première fois de sa vie, à l'issue de la cérémonie religieuse - où il y eut de la belle musique, beaucoup d'encens et d'immenses tentures noires et blanches qui recouvraient tout l'intérieur du sanctuaire - Valérie vit passer devant sa petite personne une foule incalculable de gens éplorés, ou paraissant tels, qui, après avoir serré avec émotion la main de madame Paul Lebrun, s'arrêtaient pendant quelques secondes devant elle en s'exclamant : « *Mon Dieu, qu'elle est mignonne !* » Et ils ajoutaient en se penchant vers elle :

« *Votre oncle vous adorait. Il faudra bien prier pour lui parce que de là-haut il continue à vous protéger.* » Trois jours plus tard, on apprit par les remerciements attristés de la famille à tous ceux qui avaient bien voulu compatir au grand malheur, que Paul Lebrun devenait président-directeur général des Fonderies Lebrun. Le tour de passe-passe avait parfaitement réussi.

« C'est pourquoi, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, il me semble permis aujourd'hui

- devant l'exceptionnelle gravité des faits que vous avez à juger - d'affirmer ce que serait la plus regrettable des erreurs de penser que l'adoption de la fillette abandonnée a été uniquement dictée par des raisons de cœur ! Le geste de monsieur et madame Paul Lebrun fut, certes, très noble, mais sans doute l'aurait-il été davantage s'il n'avait pas été commandé également par cet autre facteur puissant qui se nomme l'intérêt. Oui, ce fut une adoption où la spontanéité du sentiment fut tempérée par le calcul.

On pourrait répondre que, même ainsi, le geste garde toute son efficacité. J'en suis convaincu.

Pourtant ne croyez-vous pas que celle-ci aurait été plus grande s'il n'y avait eu, en tout et pour tout, que le cheminement très simple du cœur ? Ce qui est sérieux, c'est que si nous, les adultes, nous pouvons nous bercer de certaines illusions dans ce domaine, les enfants, eux, ne se trompent jamais ! Ils possèdent un instinct infailible, guidé par leur seule logique.

« Valérie, nous l'avons appris aussi par tous ceux qui se sont succédé ici pour nous parler de ses grandes qualités, est intelligente. Une intelligence qui s'est révélée très précoce et très précise comme toutes les vraies intelligences. Assez vite, après la disparition de l'oncle Jacques, elle commença à réaliser, dans son cerveau de fillette, qu'elle avait dû être un atout important. N'avait-elle pas permis à celui qu'elle croyait alors être son vrai père de devenir le « patron » de la grande usine ? Cela, elle le découvrit peu à peu, ne fût-ce qu'en écoutant - comme elle me l'a avoué - des bribes de conversation échangées entre ses parents. Elle savait déjà, malgré son jeune âge, avoir été un personnage essentiel sans la présence duquel certains événements bénéfiques pour ses parents n'auraient pas pu se produire. Et sans même qu'elle le voulût réellement parce que à cet âge-là on ne peut pas encore s'analyser soi-même elle commença dans le secret de son cœur à avoir, sinon un soupçon de mépris, mais

tout de même un peu moins de respect filial pour ceux qu'elle appelait « papa » et « maman ».

Bien entendu, elle garda ce grave secret pour elle toute seule et elle continua à grandir en pensant souvent - elle ne me l'a pas caché - à cet oncle Jacques, qu'elle n'avait au fond que très peu connu, mais qui lui faisait l'effet - et son instinct ne la trompait pas tellement ! - d'avoir été le véritable grand personnage de la famille. Elle, m'a même révélé que, le jour où elle fit sa première communion, dans cette même cathédrale où, trois années plus tôt, elle avait assisté aux obsèques de son oncle, elle avait prié pour lui, comme le lui avaient demandé les gens qui étaient passés devant elle, et uniquement pour lui ! Chacun a le droit d'avoir ses convictions religieuses, ou même de ne pas en avoir, mais les miennes m'incitent à croire que si, ce jour-là, l'oncle Jacques a entendu retomber sur sa tombe, telle une rosée bienfaisante, la prière de celle qui, légalement, était devenue sa parente, il a dû penser qu'il restait encore dans la famille - et cela par le miracle d'une adoption - quelqu'un qui ne l'avait aimé que pour lui, et non pas par intérêt !

« Nous avons tous appris également ici que c'était à treize ans que Valérie avait eu la révélation de sa situation d'enfant adoptée et que celle-ci ne lui avait été faite ni par ses parents, ni par leurs serviteurs, ni par aucune des personnes qui s'en étaient occupées.

Par qui alors a-t-elle su ? Mais tout simplement - et c'est un autre des aveux qu'elle a bien voulu me faire - par l'une de ses petites camarades à l'Externat Ste-Marie ! Comment les choses se sont-elles passées ? Tout bêtement, au cours d'une récréation. L'une de ses compagnes de jeu se querella avec elle pour un motif futile. Nous savons qu'il n'y a pas de créatures plus méchantes entre elles que deux gamines de treize ans qui se disputent ! Ce ne sont plus du tout des fillettes et ce ne sont pas encore des femmes : c'est l'âge ingrat dans toute la force de l'expression. Aussi, en pleine discussion, Valérie entendit-elle sa camarade lui lancer ce que cette dernière devait considérer comme la suprême insulte : « *Et puis tu n'es qu'une enfant adoptée ! Tu n'es pas l'enfant de tes parents !* » L'héritière Lebrun m'a raconté que, sur le moment, elle n'admit pas ce qui lui paraissait être la plus infamante des injures. Elle se jeta sur sa camarade qu'elle roua de coups et terrassa, étant plus grande et plus forte qu'elle. Une surveillante parvint à grand-peine à séparer les combattantes qui furent toutes deux punies. Mais quand elle dit à Valérie : « *C'est très vilain de frapper sur une camarade qui est plus petite que toi. Pourquoi as-tu été aussi méchante ?* » La jeune fille ne répondit pas. La blessure morale était trop profonde pour qu'elle ne gardât pas, elle qui était si fière, le secret de cette blessure. Le soir, quand elle rentra chez ses parents, elle ne souffla mot, non seulement du pugilat, mais non plus de ce qui lui avait été révélé.

Cette nuit-là, elle me l'a avoué, elle rut longue à s'endormir et elle pleura en pensant à « son » secret : si sa camarade lui avait dit une chose aussi méchante, c'était peut-être parce que c'était vrai. Et si c'était vrai et qu'elle l'ignorât, ce ne pouvait être que parce qu'on le lui avait caché. Et on ne le lui avait caché que parce qu'il doit être terrible, et sans doute même honteux, de ne pas être l'enfant de ses parents ! Le « on », qui lui avait caché la vérité, c'étaient ces gens qui lui avaient fait croire depuis des années qu'ils étaient ses parents. Ils lui avaient menti, odieusement ! Ce soir-là, Valérie aima encore un peu moins monsieur et madame Paul Lebrun. « Pendant des jours, elle demeura taciturne, inquiète, traumatisée moralement, n'osant poser l'angoissante question à personne - et encore moins à ses soi-disant « parents » dans lesquels elle n'avait plus confiance - par crainte d'entendre cette réponse : « *Mais bien sûr que tu es une enfant adoptée ! Tes vrais parents t'avaient abandonnée quelques jours après ta naissance. Alors il a bien fallu qu'on t'en trouve d'autres.*

*Ne te plains pas ! Tu as beaucoup de chance car ils sont très gentils, très riches, et ils t'aiment beaucoup... »* Sa souffrance dut être atroce... Ce n'est pas sans effroi que l'on peut imaginer ce qui a pu se passer dans son intelligence de treize ans qui pouvait tout comprendre, tout réaliser de son exacte situation sans cependant avoir la possibilité de s'en évader.

Evasion qui ne viendrait, elle le savait, que le jour de sa majorité, à moins qu'elle ne s'enfuît de cette vaste demeure où elle ne se sentait déjà plus chez elle.

« Un jour, remarquant qu'elle était de plus en plus soucieuse et renfermée, l'une de ses maîtresses, en qui elle avait encore un peu confiance, lui demanda :

« *Mais enfin, Valérie, qu'est-ce que vous avez ?* »

« Alors, elle-même me l'a dit, elle éclata en sanglots et laissa déborder le trop-plein de son mystérieux chagrin, ce flot de jeune amertume qui la submergeait. Et tout doucement, sans lui confirmer cependant qu'elle avait été abandonnée, la maîtresse lui expliqua qu'il n'y avait aucune différence entre des enfants adoptés et les autres. Cette explication lui fit comprendre alors que sa camarade, en croyant l'injurier, n'avait pas menti ! Mais comment cette enfant avait-elle pu le savoir ? Peut-être en entendant ses parents dire un jour devant elle, et sans y attacher autrement d'importance : « *Elle est charmante, la fille adoptée par les Lebrun.* »

« Car tout Nancy était au courant. Le Tout-Nancy savait, sans trop en parler cependant et sous le couvert d'une discrétion de bon aloi qui est souvent pire que l'indiscrétion, que Valérie Lebrun n'était entrée dans la famille illustre qu'à l'âge de six ans.

« A partir de ce moment, quand elle eut acquis cette certitude, Valérie cessa d'être la Valérie insouciant et complètement heureuse qu'elle avait été jusque-là. Elle s'enferma, se mura dans son secret et ne posa toujours pas de questions à monsieur et madame Lebrun qu'elle continua, pour la forme, à appeler « papa » et « maman ». Elle n'interrogea pas davantage les domestiques, ni personne au monde : à quoi cela lui aurait-il servi puisqu'elle *savait* ?

« L'erreur, la monumentale erreur, d'où est parti tout le drame que nous vivons aujourd'hui, est venue de cette loi de silence que monsieur et madame Paul Lebrun se sont imposée à l'égard de celle qui n'était pas tout à fait « leur » fille. Au cours de sa déposition, madame de Réaumont, - qui est certainement l'une des personnes ayant le plus d'expérience de ce problème délicat - ne nous a pas caché que, selon elle, il fallait révéler le plus tôt possible aux enfants qu'ils avaient été adoptés si l'on ne voulait pas, par la suite, s'exposer à de grosses difficultés frisant parfois la catastrophe. Celle-ci est arrivée le 8 octobre dernier au foyer des Lebrun, mais après avoir été précédée d'avertissements dont deux au moins furent très sérieux et dont ils auraient dû tenir compte. Je ne parle pas là, bien entendu, d'une sorte de prophétie qui a été faite un après-midi à madame Lebrun et dont le récit nous a été donné pendant la déposition à huis clos. Non, je parle d'événements, tout ce qu'il y a de plus réels et qui se sont produits quand Valérie avait dix-huit et dix-neuf ans, sur lesquels nous serons dans l'obligation de revenir, avec plus de précisions, tout à l'heure.

« Pendant les mois qui ont précédé ce procès, je me suis renseigné : j'ai consulté non seulement des directeurs ou directrices d'œuvres spécialisées qui s'occupent de l'adoption, mais aussi d'autres parents adoptifs. Et je me suis trouvé face à deux opinions diamétralement opposées selon que j'avais affaire à des partisans ou à des adversaires de la « révélation » à l'enfant. Les premiers sont, dans l'ensemble, les plus nombreux, et je me réjouis qu'il en soit ainsi. Ils n'attendent pas. C'est quand Valérie eut atteint l'âge de raison, c'est-à-dire quelques mois ou tout au plus une année après être entrée dans leur vie, que monsieur et madame Paul Lebrun auraient dû lui dire : « *Maintenant que tu es heureuse ici, nous allons t'expliquer*

*quelque chose de très simple. Peu de temps après ta venue au monde, tes parents, que nous n'avons jamais connus, n'étaient plus. Nous- mêmes, nous n'avions pas d'enfant. Alors, quand nous avons su qu'il existait une aussi gentille petite fille que toi sans famille, nous avons pris la décision de faire d'elle « notre » enfant. Nous avions autant besoin de toi que toi tu avais besoin de nous. C'est comme cela que tu es devenue notre fille. »* La petite Valérie aurait peut-être posé quelques questions, mais à cet âge cela ne serait pas allé bien loin ! Et elle se serait endormie, ce soir-là, non pas en pleurant, mais confiante à la pensée qu'elle avait beaucoup de chance d'avoir trouvé d'aussi bons parents alors qu'il devait exister dans le monde d'innombrables enfants, comme elle, qui n'en trouvaient jamais !

« Malheureusement, monsieur et madame Paul Lebrun n'ont pas agi ainsi ! Pourquoi ? Peut-être parce qu'ils ont redouté, étant donné la personnalité de Valérie, que, s'ils lui apprenaient la vérité, l'enfant ne se détachât d'eux et se montrât de moins en moins disposée à les écouter au fur et à mesure qu'elle grandirait ? N'oublions pas les beaux projets qu'ils faisaient à son sujet ! Ils ne comprirent pas que révéler très tard à un enfant qu'il est adopté est loin d'être la bonne solution ! Le jour de cette révélation, le choc est trop fort et peut même faire vaciller une raison ! Evidemment, au début, pendant les premières années d'enfance et de jeunesse, il est beaucoup plus agréable pour les parents de ne rien dire : cela offre l'avantage de donner à l'enfant ce qu'on appelle « une enfance heureuse » dont il se souviendra peut-être plus tard avec ravissement.

Mais ce n'est pas certain !

« A treize ans, quand elle eut « la révélation » dans la cour de l'Externat Sainte-Marie, Valérie était déjà pratiquement à l'adolescence. Nous savons que ses origines ont fait d'elle une enfant précocée. Or l'adolescence est sans doute l'âge où l'enfant est le plus secret : il ne se livre plus avec une entière confiance et il ne peut encore croire dans l'avenir. Il est dans la période de transition difficile d'où peut sortir, quelques années plus tard, le meilleur ou le pire. Savoir qu'il n'est qu'un enfant adopté » peut nuire à tout son développement, moral, intellectuel et même physique ! La ligne de conduite, adoptée par monsieur et madame Paul Lebrun, n'aurait eu sa raison d'être que si jamais, au cours de son existence, Valérie n'avait pu apprendre la vérité ! Mais, dans l'état actuel des lois qui régissent l'adoption, c'est impossible. Madame de Réaumont nous l'a dit : ne serait-ce qu'au moment de son mariage, Valérie aurait appris son état en demandant à la mairie les pièces d'état-civil qui lui étaient indispensables pour pouvoir convoler. Le jour où les pouvoirs publics comprendront enfin qu'il ne doit pas y avoir, sur les registres de l'état-civil, la moindre trace d'adoption, les choses seront changées et les partisans de la non-révélation, tels monsieur et madame Lebrun, seront alors dans le vrai. C'est pourquoi je rejoins ici monsieur l'Avocat Général lorsqu'il a affirmé que Valérie Lebrun avait, en tout premier, la haine des lois qui régissent l'adoption. J'estime que c'est là son droit le plus absolu contre lequel nul ne peut s'insurger ! Sur ce point précis, c'est elle qui est dans le vrai !

« A treize ans donc, Valérie, avec son intelligence très vive, avait déjà parfaitement réalisé deux choses : monsieur et madame Paul Lebrun avaient eu intérêt à faire plaisir à l'oncle Jacques pour hériter de lui, et ils l'avaient fait en l'adoptant, elle ! L'adolescente comprit qu'elle n'avait été que l'enjeu d'une stupéfiante combinaison familiale. S'il en avait été autrement - c'est-à-dire si ceux qu'elle appelait « ses parents » et qui l'appelaient « leur fille chérie » ne l'avaient adoptée que par amour - ils lui auraient dit depuis longtemps toute cette vérité qu'elle n'avait apprise que par le hasard d'une querelle de collégiennes. Mettons-nous alors à sa place : elle fit exactement ce que quelqu'un de très lucide aurait fait.



Gardant pour elle seule le secret de sa double découverte, elle continua à mener l'existence familiale et confortable qui lui était imposée. Mais elle se jura qu'un jour viendrait où elle prendrait sa revanche, une éclatante revanche ! Pour le moment, mieux valait pour elle continuer à se montrer égale à celle qu'elle avait toujours été. Puisqu'on lui avait dissimulé la vérité, elle cacherait à son tour ses propres sentiments. Et une sorte d'état de mensonge permanent - et très secret - s'installa entre « les faux parents » qui étaient convaincus d'avoir gagné la partie, et « la fausse fille », qui, elle, savait !

« La vie de la famille poursuit son cours pendant quelques années, comme si rien ne s'était passé, jusqu'au jour où un premier événement grave survint. Je dois m'excuser maintenant devant la Cour d'interrompre ma plaidoirie pendant quelques instants, mais j'ai une requête à lui adresser.

- La Cour vous écoute.

- Je la remercie et je lui demande de bien vouloir consentir à ce que la suite de ma plaidoirie soit faite à huis clos ?

- Qu'est-ce que cela veut dire, Maître Deliot ?

- Cela signifie, monsieur le Président, que ce que j'ai à révéler est tellement délicat qu'il me paraît difficile, et pour ainsi dire impensable, que je puisse parler devant une assistance pour laquelle j'ai le plus grand respect mais qui, à mon avis, n'est pas habilitée pour écouter et pour apprendre certaines choses qui, par la suite, seraient automatiquement divulguées ou déformées... Si la Cour a bien voulu déjà m'accorder le huis clos pour l'audition d'un témoin, je pense qu'il lui serait difficile de me refuser la même faveur au moment où il s'agit d'exposer des faits dont l'importance me paraît encore plus grande.

- C'est vraiment aussi grave que cela ?

- Ce l'est, monsieur le Président.

Après quelques instants de délibération avec ses deux assesseurs, le président Fournier déclara :

- La Cour ne peut pas s'opposer au droit le plus sacré de la justice qui est celui de la défense et elle comprend très bien que celle-ci puisse avoir à faire certaines révélations de caractère secret. Mais, avant de donner droit à la requête qui vient d'être formulée, elle demande l'avis du ministère public.

L'avocat général répondit aussitôt :

- Monsieur le Président, le ministère public, que j'ai l'honneur de représenter, s'en voudrait, lui aussi, d'attenter aux droits de la défense... Et puisque Maître Deliot, comme je l'ai rappelé, nous a déjà laissé entendre à deux reprises qu'il nous réservait des surprises quand l'heure de ce qu'il a appelé « la grande explication finale » viendrait, nous avons tout lieu de penser que c'est peut-être parce que celle-ci est enfin arrivée qu'il nous demande à nouveau le huis clos ?

- C'est exact, monsieur l'Avocat Général, répondit Deliot.

- Nous en sommes fort aises, mon cher Maître !

Puisque le président Fournier n'y voit pas d'inconvénient, le ministère public est également prêt à vous écouter à huis clos.

- Gardes, ordonna le président, faites évacuer la salle !

Il y eut une immense clameur de protestation dans l'assistance et à la tribune de la presse. Un premier huis clos, pendant le procès, pour l'audition d'un mystérieux témoin, c'était déjà beaucoup ! Mais un deuxième, au cours de ce moment capital qu'est la plaidoirie de la défense, c'était trop !

Des voix crièrent :

- C'est un scandale ! C'est inadmissible ! Ça ne s'est jamais vu !

- Eh bien, ça se verra ! Bougonna en lui-même le vieil homme qui était resté

debout et qui profitait de l'interruption pour essuyer, une fois de plus, avec la plus grande sérénité, les verres de son lorgnon.

Il fallut cinq bonnes minutes avant que la salle ne se fût vidée de tous ceux qui, une fois de plus, n'avaient pas le droit d'entendre. Dès que les portes furent refermées, le président dit à Deliot :

- Maître, vous pouvez continuer. La Cour vous écoute.

La voix douce, qui pas une fois depuis le début de la plaidoirie n'avait eu une intonation plus forte que les autres, reprit, égale à elle-même :

- Messieurs de la Cour, messieurs les Jurés, tout en vous remerciant, ainsi que monsieur l'Avocat Général, d'avoir bien voulu accéder à ma requête, je tiens en tout premier lieu à préciser que ce que je vais exposer maintenant m'a été raconté - je devrais même dire « confié » - au cours de nos divers entretiens par l'accusée elle-même. Et ce n'est qu'avec sa pleine et entière autorisation que je vais essayer de vous relater le plus fidèlement possible ce qu'elle m'a dit. Mais, quand vous m'aurez entendu, vous ne pourrez pas ne pas reconnaître qu'il lui a fallu une certaine dose de courage pour permettre à son défenseur d'étaler devant un aréopage qualifié certes - mais tout de même un aréopage réunissant une vingtaine de personnes ! - des faits dont elle aurait préféré, de beaucoup, conserver le secret pour elle seule. Ces faits, personne au monde n'aurait été appelé à les connaître s'il n'y avait pas eu le procès qui l'a mise dans l'obligation de se défendre des très graves accusations portées contre elle. Il est même probable que, si la peine requise par monsieur l'Avocat Général - et qui se trouve être la plus lourde de toutes celles qui puissent lui être appliquées - avait été moins sévère, j'aurais pris des dispositions pour éviter de parler de certains détails pénibles qui pourraient même paraître déplacés dans cette enceinte. Malheureusement, l'ombre de la mort est là, se dressant déjà au bout de ce procès, et qui me contraint, en ma conscience de défenseur, à tout dire.

Ce préambule achevé, Victor Deliot rajusta son lorgnon avant de reprendre :

- Depuis le moment du crime jusqu'à cette minute, c'est-à-dire pendant les six mois qui ont précédé le procès et pendant toute la durée du procès lui-même, il n'est personne parmi vous, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, qui n'ait cessé un seul instant de ressentir une effroyable angoisse. Celle-ci vient de ce que, derrière le drame, se cache un terrible secret que seule connaît l'accusée. Et quand je dis « seule », je ne suis pas tout à fait précis : il existe au moins quatre personnes autres que l'accusée, qui connaissent ou ont connu ce secret. Je dis « ont connu », parce que l'une d'elles n'est plus : c'est la victime, monsieur Paul Lebrun.

Les trois autres - et je pèse bien ces noms - sont respectivement madame Paul Lebrun et le docteur Celerier, dont vous avez entendu les dépositions. Le quatrième enfin n'est pas ici, mais en Suisse : c'est également un médecin dont il me paraît superflu, pour des raisons d'ordre strictement professionnel, de révéler le nom. Mais il faut que l'on sache, une fois pour toutes, que ce nom, nous le connaissons ainsi que l'adresse de ce praticien, dont la réputation, d'ailleurs, a dépassé depuis longtemps les frontières de la Confédération Helvétique.

« Ces paroles vous font comprendre que, bientôt, nous allons être obligés d'abandonner momentanément le terrain juridique pour nous transporter sur un terrain médical.

« Ce secret cache, en réalité, trois moments bien distincts de la vie de Valérie Lebrun.

C'est pourquoi il va nous falloir étudier séparément chacun de ces « moments », et dans l'ordre où ils ont eu lieu. Mais, avant même de vous parler du premier, je dois me livrer à quelques considérations d'ordre plus général que j'aurais souhaité, croyez-moi, ne jamais formuler ! Ceci, pour deux raisons : parce qu'elles vont faire beaucoup

de peine à ma cliente, à qui je demande dès maintenant de me pardonner une franchise que j'estime cependant être indispensable... Ensuite, parce qu'elles risquent, si elles lui parvenaient aux oreilles, en dépit de toute la discrétion voulue qui entoure ces débats, de briser véritablement le cœur de celui pour qui j'ai la plus haute estime : le fiancé de Valérie, Gilles Burnier, dont la déposition ici même ne fut qu'un long chant d'amour. Car la situation de défenseur, que j'assume aujourd'hui, a, sans exagération aucune, un côté cornélien. Je me trouve devant le dilemme suivant : ou risquer de tuer pour toujours un grand amour par les révélations que je vais faire, ou bien me taire : ce qui conduirait directement l'accusée à la tragique solution qui a été réclamée pour ce procès, au nom de la société et du respect de la loi, par monsieur l'Avocat Général.

Mon rôle même m'oblige impérativement à choisir de tout révéler.

« Valérie, comme nous le savons, a reçu une éducation des plus soignées. Aussi bien la brave « Tatine », quand elle n'était qu'une enfant, que ses parents adoptifs et plus tard les excellents maîtres auxquels ceux-ci l'ont confiée, ont fait tout ce qui était humainement possible pour lui inculquer les sages principes de morale et de conduite dont une jeune fille de bonne famille ne saurait se passer avant d'affronter la vie. Normalement, des efforts aussi bien conjugués auraient dû porter leurs fruits et faire de Valérie ce qu'on appelle « une jeune fille accomplie », capable de devenir la meilleure et la plus sûre des épouses.

« Mais le malheur a voulu que deux facteurs, contre lesquels nul n'a pu et ne pourra jamais lutter, se soient introduits dans l'existence de Valérie pour contrecarrer définitivement le patient travail de cette excellente éducation. Le premier, nous le connaissons : ce fut, alors qu'elle avait treize ans, la découverte -faite par la fillette à la suite d'une stupide querelle d'externat - de sa situation d'enfant adoptée.

Comme je me suis efforcé de le faire comprendre, Valérie en est sortie bouleversée et meurtrie pour le restant de ses jours. Le deuxième, qui est en elle depuis sa venue au monde, sans qu'elle ait même eu la possibilité de s'en rendre compte, est son atavisme.

« Le fait que nous soyons à nouveau en huis clos me permet - contrairement à monsieur le Bâtonnier Peltin et à monsieur l'Avocat Général, auxquels je me plais à rendre l'hommage qui leur revient pour la discrétion qu'ils ont su montrer à ce sujet au cours de leurs plaidoiries faites en public - de citer maintenant le nom qui est sur toutes nos lèvres : celui de « Tamara la Gitane ». Et je crois que nous sommes tous d'accord pour reconnaître, après avoir entendu sa déposition, que cette femme est loin d'être un modèle de vertu ! Avec la grande franchise qui semble lui être coutumière, elle n'a d'ailleurs nullement cherché à se présenter comme telle. Elle ne nous a pas caché qu'elle avait perdu, sans y attacher la moindre importance, « sa vertu » à l'âge de douze ans et que, depuis, elle n'avait plus cessé de mener une vie dissolue. Chacun mène la vie qu'il veut, ou qu'il peut !

« Comme, sans doute, la plupart de celles de sa race, Tamara a en elle toutes les sensualités : celles qui font les artistes, les bohémiennes, les ivrognes, les pythonisses, et aussi les amoureuses. Il eût été assez surprenant qu'étant issue des amours inconsidérées d'une telle créature, Valérie n'en eût pas conservé quelques traces profondes et indélébiles. L'éducation reçue est parvenue à éliminer certains des penchants désastreux venus de celle qui lui a donné la vie, y compris le côté « bohème », ce qui est déjà un très grand succès et prouve que, parfois, l'adoption peut donner d'heureux résultats. N'avons-nous pas appris, en effet, par « Tatine » que, déjà tout enfant, la petite Valérie était ordonnée, prenant soin de ses quelques vêtements et allant d'elle-même se laver les mains avant les repas ? Plus tard chez ses parents adoptifs - nous le savons par les dépositions des serviteurs qui furent en

contact permanent avec elle « Mademoiselle Valérie », comme ils l'appellent encore, était une jeune fille coquette, ne semant jamais le désordre, ni dans sa chambre, ni ailleurs.

Moi-même, j'avoue avoir été agréablement surpris, au cours des nombreuses visites que je lui ai faites au parloir de la prison - et tout le monde sait ce que peut être le confort d'une prison ! - de constater à quel point ma cliente se présentait toujours devant moi, non seulement vêtue d'une façon impeccable, mais bien coiffée et apprêtée comme si elle devait se rendre en ville. Pourtant, à l'exception de ses geôliers et de moi, personne ne pouvait la voir

! « Mais il est une chose contre laquelle l'éducation, et même les principes religieux inculqués à l'Externat Sainte- Marie, n'ont pu lutter, parce qu'il n'y a rien à faire contre elle, c'est la sensualité. Valérie, comme sa vraie mère, l'a en elle. Lorsque son fiancé a dit, dans sa déposition, qu'elle avait « *une sensibilité à fleur de peau* », il n'a pas osé ajouter - lui qui la connaît certainement mieux que nous tous dans ce domaine :

- « *et aussi une sensualité à fleur de peau* ». Regardez-la, messieurs... Ce visage passionné qui reste tendu vers moi et qui m'en veut certainement de tout ce que je révèle en ce moment, ces grands yeux noyés perpétuellement de désirs inassouvis, ces lèvres charnues et lourdes de tous les appétits, cette poitrine qui s'offre sans cesse avec une impudeur à peine retenue, ce grand corps qui a - comme celui de Tamara - une allure tour à tour languissante et féline, c'est la vraie, l'authentique Valérie !

« Sensualité que nous ne devons nullement déplorer, mais au contraire admirer comme tous ceux qui la découvrent. Sensualité qui a constitué chez elle un étrange équilibre jusqu'au moment où cette sensualité elle-même a été ignominieusement bafouée. Alors il n'est plus rien resté : l'équilibre a été rompu. Sensualité qui, jusqu'au jour néfaste de la « révélation » dans une cour de collège, s'était épanouie en besoin de faire des bouquets et de côtoyer la nature, en soif d'apprendre, en désir de plaire déjà à ceux qu'elle croyait être ses parents et à tous ceux qui l'entouraient. Souvenez-vous également de sa première communion. Tandis qu'elle baissait pudiquement les yeux en passant devant la gitane agenouillée, la sensualité la brûlait d'un feu intérieur, mais qui s'exprimait sous forme de piété ; Valérie, ce jour-là, ressemblait à une petite sainte... Et puis, il y eut la « révélation », à laquelle vint s'ajouter la certitude de n'avoir été que l'enjeu d'une succession. Dès lors, la sensualité prit un autre aspect : elle devint, dans l'isolement moral de Valérie, une sorte de refuge où elle se complaisait.

C'était le havre qui lui permettait de se défouler de toute la rancœur accumulée et d'oublier les pensées vengeresses qui bouillonnaient dans son cerveau.

Sensualité qui la mena rapidement - parce que la nature première était là, avec la prodigieuse vitalité héritée de générations de gitans - vers le plaisir.

Elle y goûta avec volupté, alors qu'elle avait quinze ans. Et elle y revint sans cesse, allant d'un camarade à l'autre, sans chercher plus que l'assouvissement immédiat de la fringale qui s'était éveillée en elle. Et pourtant ! - c'est elle-même qui me l'a avoué n'avait-elle pas lutté le plus qu'elle avait pu, soutenue par la mystique religieuse dont on l'avait imprégnée à l'Externat Sainte- Marie, pour ne pas céder à la merveilleuse tentation ? Lutte qui dura jusqu'à cet âge de quinze ans : trois années de plus que sa vraie mère !

« Ensuite, à l'insu de ces faux parents dont elle n'avait que faire, elle ne pensa plus qu'à ça, s'abandonnant comme Tamara - mais avec infiniment plus de science de la dissimulation - à tous ceux auxquels elle plaisait. Souvenons-nous, messieurs, de la rencontre insensée que fit la gitane, au coin d'une rue, avec sa fille qui avait grandi et

qui ne la connaissait pas.

Tamara nous l'a décrite telle qu'elle l'a découverte ce jour-là : « *Ça, elle avait changé ! Elle n'avait plus du tout l'air d'une petite sainte. Elle m'a paru être diablement femme. Et elle avait bien raison, puisqu'elle était belle !* » Ce jour-là, Valérie avait seize ans la gitane comprit que sa fille connaissait les joies physiques de l'amour avec leur rassasiement brutal et leurs lendemains qui laissent parfois un goût d'amertume. Elle savait, Tamara que Valérie marchait déjà sur ses traces.

Et cette double existence - celle de « l'héritière Lebrun dont le Tout-Nancy chantait les louanges sans se douter qu'elle savait manier avec virtuosité le mensonge ancré en elle depuis ses treize ans, et celle de « la fille de la gitane se vautrant chaque fois que cela lui était possible dans ce qui était devenu pour elle une sorte de raison de vivre - continua pendant deux années sans que jamais les parents adoptifs aient soupçonné quoi que ce soit ! D'ailleurs, cela ne doit pas nous surprendre à une époque où la liberté de mœurs s'est installée, en maîtresse absolue, partout. Sans chercher à généraliser, combien sont-elles aujourd'hui les jeunes filles, dites de « bonne famille », qui peuvent se présenter devant leur époux avec ce que nos grands-mères, et même nos mères, considéraient comme le cadeau le plus précieux qu'elles pouvaient faire à l'homme de leur vie ? Ces temps-là sont révolus : il faut que jeunesse se passe !

Pour Valérie, elle ne s'est pas tellement mal passée...

Et cela aurait pu continuer encore longtemps si, à dix-huit ans, elle n'avait connu un sérieux accroc.

« Malgré tous « les bons tuyaux » - selon sa propre expression - qui lui furent alors donnés par certaines de ses amies, qui n'étaient guère plus sages qu'elle, l'enfant qu'elle portait en elle ne voulait pas disparaître : il s'accrochait. Les premières semaines passèrent, suivies du deuxième mois, puis du troisième. Que peut-on faire, quand pareille chose vous arrive, et que l'on est « mademoiselle Lebrun » ?

« Un soir, madame Paul Lebrun - qui avait bien remarqué que, depuis quelque temps, Valérie n'était plus la même et paraissait perpétuellement angoissée - monta dans la chambre de sa fille qui fut bien contrainte d'avouer. La première réaction de la très digne mère officielle fut le désespoir : cette enfant, pour laquelle elle et son époux avaient tout fait, mais absolument tout, les remerciait d'une bien curieuse façon ! Et madame Lebrun dut penser : « *Voilà ce qui se passe quand on adopte des enfants, sur les conseils d'œuvres charitables, et sans savoir exactement d'où ils viennent.* » Peut-être même ajouta-t-elle à cette première pensée une autre, qui, pour elle, prenait presque une allure réconfortante : « *Si cette petite avait été vraiment de mon sang, jamais des choses pareilles ne seraient arrivées !* »

Mais, malgré tout, madame Lebrun estima que ce n'était pas le moment de révéler à Valérie qu'elle n'était pas sa vraie fille : mieux valait continuer, dans l'esprit de cette excellente fausse-maman, à la laisser dans l'ignorance du passé. Telle fut la première réaction de l'épouse effondrée de Paul Lebrun.

« La seconde fut imprégnée de prudence... Cette prudence dont seules les femmes sont capables quand elles sentent que l'avenir de « leur » enfant est en danger. Elle dit assez gentiment à Valérie : « *Surtout, ma chérie, ne parle de cette regrettable histoire à personne ! Demain j'aurai une conversation avec ton père pendant que tu seras au collège.* » Car l'ennui, le gros ennui, c'était que Valérie, ayant multiplié ses aventures, était totalement incapable de dire avec certitude qui était le père de l'enfant.

Sinon, les choses auraient pu s'arranger : selon un vieil usage, pratiqué dans de tels cas, monsieur Paul Lebrun, jouant les pères offensés, aurait téléphoné au père du jeune homme - que l'on pouvait espérer être « de bonne famille », étant donné le

cercle de relations juvéniles parmi lesquelles Valérie avait surtout opéré - en le sommant d'exiger de son fils qu'il réparât les dégâts par une demande en mariage en bonne et due forme. La cérémonie se serait faite le plus rapidement possible pour sauver les apparences et tout serait rentré dans l'ordre. Mariage qui n'aurait été « digéré » que très difficilement par les Lebrun, mais qui aurait quand même été la légalisation d'une situation de fait. Seulement, il ne pouvait en être question devant la cruelle incertitude où se trouvait Valérie !

« Quand elle revint le lendemain soir de l'Externat Sainte- Marie, monsieur et madame Paul Lebrun, qui avaient eu « leur conversation » dans la journée, l'attendaient de pied ferme. Ce fut ce soir-là que les dévoués serviteurs entendirent ces hurlements de leur maître, qu'ils nous ont relatés au cours de leur déposition. Mais la colère n'arrange rien d'autant plus qu'après avoir laissé Paul Lebrun lui exprimer tout ce qu'il pensait de sa conduite scandaleuse, Valérie dit avec ce calme dont elle sait être capable et que nous lui connaissons : « *Je me demande pourquoi vous vous mettez tous les deux dans un pareil état, puisque vous n'êtes pas mes vrais parents ?* » Phrase qui fit, dans la tiède bibliothèque; effet d'une douche glacée. « *Qu'est-ce qui te fait dire cela ?* » demanda Paul Lebrun. « *Je le sais depuis que j'ai treize ans* », répondit simplement Valérie. Nous pouvons penser qu'à cette minute, ce dut être comme si une pierre de base du savant édifice, construit avec patience pendant tant d'années par le couple Lebrun, s'écroulait.

« il dut même y avoir un silence beaucoup plus long et tout aussi pesant que ceux que nous avons déjà pu connaître au cours de ce procès : le silence de la réflexion d'où devait jaillir, une fois de plus, la lumière. Valérie fut renvoyée dans sa chambre et l'on convoqua de toute urgence le seul homme en qui l'on pouvait avoir une confiance totale : le docteur Celerier, le médecin-ami. Celui-ci, qui avait pris l'habitude, depuis le premier soir où il y était venu, de venir tard dans cette maison proche de la sienne, accourut.

« Le lendemain matin, Valérie fut informée qu'elle n'irait pas à l'Externat, mais qu'elle se rendrait, accompagnée de madame Lebrun, chez le bon docteur qui l'aimait tant ! à seule fin d'y subir un examen destiné à vérifier l'effarante nouvelle. Le docteur ne put que confirmer les dires de Valérie : aucun doute n'était possible. Elle en était déjà au troisième mois de grossesse et, si on voulait agir, il fallait faire vite ! Le surlendemain, le trio familial partait en voiture pour un voyage qui, aux yeux du personnel, n'était qu'un week-end de plus. Monsieur Paul Lebrun revint le lundi alors que son épouse et Valérie ne furent de retour qu'une semaine plus tard.

« Que s'était-il passé ? Valérie me l'a raconté : on alla directement en Suisse. Qu'avait fait le docteur-ami ? La seule chose qui était en son pouvoir pour sauver la situation : un certificat de rubéole, cette maladie contagieuse d'apparence bénigne qui peut cependant se révéler très dangereuse chez une femme enceinte. Les conséquences en sont graves puisque l'enfant risque d'être anormal. Le certificat de rubéole, dûment signé par un médecin patenté, fait autorité et donne le droit à un spécialiste de procéder à un avortement pour éviter le pire. Or, la Suisse n'offre-t-elle pas le triple avantage d'avoir une législation assez souple sur la question, de posséder de remarquables spécialistes et d'être surtout le pays, par excellence, de toutes les discrétions ?

Les choses se passèrent bien. Quand l'héritière revint avec sa mère, elle était un peu pâle, mais très vite - la jeunesse ne possède-t-elle pas d'immenses réserves de forces ? - elle reprit des couleurs. On peut se demander si le comportement du médecin ami de la famille a été tout à fait orthodoxe.

Seulement, ce n'est pas à cette Cour d'Assises de faire son procès - s'il devait avoir lieu - mais plutôt aux membres éminents de l'Ordre professionnel auquel il

appartient. La défense, elle, trouve plus sage de se mettre pendant quelques instants dans la peau du médecin, dont la compétence, le dévouement et la notoriété ne sont nullement en cause. Le malheureux docteur l'adjectif ne nous paraît pas exagéré s'est trouvé, en effet, dans une situation plus que délicate.

N'était-ce pas lui qui avait mis dans l'esprit des Lebrun l'idée d'adoption ? N'avait-il pas été le précieux intermédiaire leur conseillant de s'adresser à l'œuvre la plus sérieuse : celle de madame de Réaumont ? Ce n'était tout de même pas sa faute si l'enfant proposée par l'œuvre avait en elle, de par ses origines, un certain atavisme qui - si on l'avait connu - aurait peut-être prêté à réflexion avant qu'on ne l'adoptât ? Mais, comme la loi exige que le mystère demeure complet au moment où les adoptants doivent prendre la grande décision finale, qui aurait pu se douter que la vraie mère avait un tempérament dont l'extrême sensualité risquait de se retrouver dans la fille ? Cela, c'est tout le danger, et sans doute le plus grand, d'une adoption !

Le médecin dut estimer - c'est pourquoi je ne pense pas que l'on soit en droit de l'accuser d'avoir commis là une grave faute professionnelle - qu'il était préférable de sauver le bonheur d'un foyer entièrement fondé sur cette enfant unique qu'il lui avait fait adopter. On peut imaginer quelle dut être la désillusion du docteur quand il apprit et put vérifier que Valérie était effectivement enceinte dans de telles conditions ! Il savait mieux que personne que celle-ci, qu'il avait toujours soignée, n'avait pas contracté la rubéole pendant sa grossesse, mais l'affirmer grâce à ce nous appellerons un « certificat de complaisance » ne valait-il pas mieux que de voir surgir un drame irrémédiable dans la famille ? D'autant plus que monsieur et madame Lebrun lui racontèrent aussi que Valérie venait de leur annoncer qu'elle savait n'être qu'une enfant adoptée. Tirailé entre le devoir professionnel et l'obligation d'éviter le pire, le médecin opta pour la seconde solution : le certificat, qui était le seul moyen autorisant une intervention rapide et légale d'un spécialiste, fut, dans son esprit affolé, une sorte de pieux mensonge. Qui pourrait le lui reprocher et que se serait-il passé s'il l'avait refusé ? La rupture immédiate, et sans doute définitive, de Valérie qui se serait enfuie ou qui aurait peut-être choisi de subir l'intervention de n'importe quel charlatan ou « faiseuse d'ange » dans des conditions désastreuses où elle aurait risqué sa vie. Donc, la défense absout pour sa part le docteur Celerier.

« Il rendit également, sans s'en douter, un immense service à Paul Lebrun qui avait mûri tant de beaux projets matrimoniaux pour son héritière !

Maintenant que tout était, si j'ose dire, rentré dans l'ordre, il fallait marier Valérie le plus rapidement possible avec l'un des garçons de bonne famille choisi parmi les héritiers de la grande industrie régionale. La dot en perspective serait suffisante pour faire avaler, sans trop de difficulté, pensait-on, à ce jeune homme courageux le coup de canif que Valérie avait déjà donné, de propre initiative, dans le contrat.

Dès que Valérie aurait terminé ses études secondaires, à la fin de l'année suivante, on étudierait sérieusement la question. Et, si elle réussissait à décrocher son baccalauréat ès-lettres, on joindrait la célébration de ce succès à celle de sa vingtième année en donnant une très belle fête printanière où seraient conviés les plus beaux partis que l'on pourrait trouver pour elle. » Et une existence presque normale reprit son cours chez les Lebrun. On se garda bien cependant de reparler de deux choses : l'adoption et l'opération qui avait été pratiquée en Suisse. On peut même se demander si madame Lebrun, au cours des visites charitables qu'elle lui faisait, osa se plaindre auprès de madame de Réaumont - qui avait « trouvé » Valérie, de l'immense déception que cette dernière venait de leur apporter, à elle et à son époux ? Elle dut se taire, car pour elle la honte était sans doute trop grande. N'était-il pas préférable de jouer le rôle de bons parents qui avaient oublié, et pardonné, tout

en ne perdant pas de vue le problème du mariage ? Ne serait-ce d'ailleurs pas tellement mieux qu'une jeune fille, ayant ce tempérament, trouvât rapidement la possibilité tout à fait légale cette fois de satisfaire ses besoins charnels ? Le jour où elle serait en puissance de mari, la responsabilité des Lebrun serait définitivement dégagee. Ils auraient rempli avec une admirable abnégation leur devoir de parents adoptifs jusqu'au bout ! Ensuite ce serait au mari de prouver qu'il était un homme à la hauteur...

Mais, en attendant, il fallait surveiller Valérie discrètement - pour qu'elle ne le remarquât pas trop - mais quand même avec une extrême vigilance, afin d'éviter qu'elle ne fît de nouvelles rencontres qui pourraient être dangereuses ! « Surveillance qui ne sert strictement à rien : quand une jeune fille est devenue femme et a goûté aux plaisirs de l'amour, il est rare qu'elle n'y revienne pas. Et il y avait ce tempérament de feu qui avait besoin d'être satisfait ! Ce n'était pas un avortement dirigé, s'étant passé sans histoires et sans douleurs, qui pouvait suffire à calmer la fringale de ses sens ! Et il arriva ce qui devait arriver, comme aurait pu le dire Tamara. Sa fille recommença sans qu'une fois de plus personne, dans l'hôtel du Cours Léopold, ne se doutât de quelque chose ! Une nouvelle année scolaire aussi avait commencé : la dernière, celle au bout de laquelle se trouvait l'examen terminal. Tout en continuant à observer une certaine réserve à l'égard de ses parents adoptifs, qu'elle n'appelait plus jamais « *papa* » ou « *maman* », mais « *père* » et « *mère* », l'héritière semblait avoir retrouvé la sérénité en même temps qu'une certaine joie de vivre... Sereine, elle pouvait l'être, sachant que sa majorité approchait à grands pas et qu'il lui suffisait de faire encore preuve de patience pendant quelques mois. Joie de vivre ! Celle-ci ressuscitait dans des aventures qui étaient d'autant plus excitantes qu'elles étaient très bien camouflées. Le véritable plaisir ne réside-t-il pas dans l'exquise saveur du fruit défendu ? Mais la malchance - c'est le seul mot que Valérie a su trouver pour commenter ce qui lui arriva - voulut qu'une nouvelle fois, elle se trouvât enceinte. Ah, ça ! On peut dire, messieurs, que, de plus en plus, elle observait la tradition transmise par celle qui lui avait donné le jour !

« Cette fois quand elle fut sûre de son fait, elle n'y alla pas par quatre chemins pour annoncer la nouvelle à ses parents adoptifs. Puisqu'ils s'étaient permis de la faire surveiller, et qu'elle s'en était aperçue presque depuis le début, ils allaient voir ce qu'ils allaient voir ! Froidement, un soir, toujours dans l'intimité de la bibliothèque et après le dîner, elle leur fit part, avec le plus grand calme, de ce qui se passait. Nous savons, par les relations du personnel, que cette fois il y eut beaucoup moins de vociférations de Paul Lebrun. Non pas qu'il se fût habitué à l'idée que sa fille adoptive, portant son nom, pût être périodiquement enceinte ! Mais il avait sans doute déjà en tête une petite idée, dont il n'avait peut-être pas encore soufflé mot à son épouse. Cette idée lui permettait d'envisager les conséquences d'une nouvelle grossesse avec un calme relatif. N'avait-il pas acquis la conviction, depuis l'aventure de l'année précédente, qu'avec quelqu'un comme Valérie il n'y avait décidément rien à faire ! Peut-être même s'était-il dit : « *Une fille est une fille.* » Et quand il en est ainsi, il faut savoir prendre les mesures en conséquence. Il ne s'agissait même plus de tenter de sauver l'honneur, mais seulement de limiter les dégâts ! Ce soir-là, après que Valérie eut parlé en expliquant - ce qui était d'ailleurs vrai puisqu'elle-même me l'a également avoué - qu'elle était à nouveau incapable de préciser qui était le père réel, Paul Lebrun lui dit : « *C'est bon. Ta mère et moi nous prenons acte de ce que tu viens de nous annoncer.*

*Est-il cette fois dans tes intentions de garder cet enfant ? »*

Prise de court, Valérie répondit qu'elle n'avait pas encore pensé à la question. « *Eh bien, reprit le père adoptif, nous te laissons vingt-quatre heures pour réfléchir. Si tu le gardes, tu partiras immédiatement d'ici et nous ne te reverrons plus jamais ! Si,*



*au contraire, tu décidais de t'en débarrasser, nous essaierions d'employer la même méthode que la dernière fois. Mais je te préviens que ta mère et moi, nous avons maintenant une opinion définitive sur ton compte !* » Ce à quoi Valérie eut peut-être tort de répondre : *« Cela m'indiffère complètement parce que, depuis longtemps déjà, moi, j'en ai une sur vous ! »* Et sans qu'on le lui eût enjoint, elle monta s'enfermer dans sa chambre. Ce fut cette nuit-là que, moralement, les ponts furent irrémédiablement coupés entre l'adoptée et les adoptants. Tout le reste, tout ce qui s'est passé ensuite n'a été qu'une harmonie de façade et un replâtrage provisoire.

« Physiquement - et je parle là de la présence physique de gens qui vivent ou qui sont condamnés à vivre ensemble pendant un certain temps sous un même toit - ce fut autre chose. Valérie m'a confiée qu'elle ne dormit pas du tout cette nuit-là : elle la passa à réfléchir. L'opinion que les Lebrun pouvaient avoir sur elle, et même les décisions qu'ils prendraient à son égard, elle s'en moquait éperdument, comme elle le leur avait dit. La seule chose qui compta alors pour elle fut de savoir où était son propre intérêt. Quand on va avoir vingt ans, quand on est belle et loin d'être sottée, quand on sait surtout que l'on n'a aucun vrai parent au monde, on se sent libre de n'attacher de l'importance qu'aux choses essentielles de la vie. Pour Valérie, celles-ci se résumaient uniquement à l'enfant qui était en elle depuis deux mois. Devait-elle le laisser vivre ou pas ? Là était « son problème » immédiat. Partir de cet hôtel, qu'elle exécrerait maintenant, ne lui faisait pas peur.

Elle y avait d'ailleurs songé depuis longtemps. Si elle ne l'avait pas encore fait, peut-être était-ce parce qu'elle s'était laissé envoûter par l'agrément du luxe et du confort qu'elle y avait trouvé. Valérie a toujours aimé ce qui est beau et elle n'était entourée que de belles choses. Mais elle avait - et elle a toujours - tous les courages : sur ce point, elle est véritablement gitane !

« L'enfant ? Elle en avait déjà perdu un, volontairement. Devait-elle recommencer ? Mais le fait qu'elle devenait mère aussi facilement n'indiquait-il pas qu'un jour elle pourrait enfanter ?

Elle aurait alors un enfant dont elle connaîtrait cette fois, le père, parce que ce serait un homme qu'elle aimerait, et pour lequel elle saurait avoir, elle le savait, tout le respect et toute l'admiration d'une authentique épouse. Tandis que, dans le cas présent, elle était tout aussi incapable que la première fois de dire de qui était cet enfant qu'elle portait ! Venait-il de l'un de ces étudiants qu'elle avait fréquentés ou de l'un des hommes mariés qu'elle s'était amusée à séduire ? Comme Tamara - lorsqu'elle était enceinte d'elle - elle ne savait pas. La seule chose dont elle était sûre, c'était que le petit être en gestation n'était pas un enfant de l'amour, et seulement celui du plaisir. Car si elle avait trouvé son compte de femelle difficilement rassasiée, elle n'avait aimé aucun de ceux avec lesquels elle avait couché. Ils lui avaient plu, c'était tout : le temps d'une passade et elle s'en était allée, sans regrets, vers un autre. Les hommes s'étaient ainsi succédé, jouant leur fonction de mâles, uniquement pour lui apporter les sensations qui la grisaient et qui, seules, lui permettaient d'oublier qu'elle n'était qu'une fille adoptée par intérêt...

Et que ferait-elle de cet enfant si elle le gardait ? Oh, elle ne l'abandonnerait pas aussitôt après sa naissance comme elle-même l'avait été : C'était trop sinistre d'être un être abandonné, elle en savait quelque chose. Elle l'élèverait, bien sûr, mais sans véritablement l'aimer cet enfant, ce n'était après tout pour elle qu'un nouvel accident qu'elle n'avait pas souhaité ! En élevant, elle n'agirait que par devoir et non pas par amour. Après avoir pesé le pour et le contre, froidement comme elle sait le faire, Valérie prit la décision de laisser disparaître cet enfant comme le précédent, avant qu'il ne puisse voir le jour où il y avait tant de gens égoïstes et tellement de choses laides !

« Le lendemain soir, elle fit part à ses parents adoptifs du fruit de ses réflexions sans cependant leur dire ce qu'elles avaient été. Ils surent simplement qu'elle ne voulait pas de cet enfant qui, pour elle, était encore arrivé trop tôt.

« Une nouvelle fois le docteur-ami fut appelé au secours. Une deuxième fois, il fut contraint de délivrer, désespéré, un nouveau certificat. Quelle maladie ou quelle raison déterminante trouva-t-il ?

Je l'ignore. Mais il me paraît douteux qu'il ait pu à nouveau, et aussi peu de temps après la première aventure, parler de rubéole... Affolé, connaissant surtout la puissance d'un Paul Lebrun qui pouvait, s'il le voulait, lui faire perdre toute sa clientèle, le médecin céda à la pression morale qui était faite sur lui. J'ignore également si cette nouvelle abdication n'aurait pas été encouragée par un très substantiel dédommagement matériel. Le médecin a-t-il été plus coupable, cette fois, que l'année précédente ? C'est là une question qu'il ne nous appartient pas de juger.

Mais ce qui est certain, c'est que ce nouveau certificat fut accompagné d'une lettre ultraconfidentielle qu'emporta Paul Lebrun et dans laquelle il était expliqué au spécialiste suisse, toujours le même pourquoi en changer puisqu'il avait déjà su se montrer tellement habile et tellement compréhensif ? les raisons annexes et impérieuses qui exigeaient que cette nouvelle intervention fût faite avec une extrême minutie... Raisons annexes qui, dans la réalité, étaient celles de Paul Lebrun : le potentat ne voulait plus que cela recommençât jamais !

« Ce qui était conseillé dans ce message, dont Valérie ignorait l'existence ? Il y était dit que la vie de la jeune femme se trouverait en danger, si elle était à nouveau enceinte; qu'étant donné son exceptionnelle situation de famille, ce serait également un véritable désastre aussi bien pour elle que pour ses parents qui étaient plus qu'honorables; qu'il fallait absolument trouver un palliatif pour éviter les conséquences dues à un tempérament excessif qui poussait la fille chérie à se jeter dans les bras du premier homme venu ; que sais-je encore ? Tout fut dit. Que ne ferait-on pas pour sauver *in extremis* l'honneur d'une grande famille ? « Et ce fut le nouveau départ dont nous ont parlé les domestiques. « Monsieur » revint au bout de quelques jours pour reprendre la direction de ses affaires. « Madame » et « Mademoiselle » ne furent de retour que plusieurs semaines plus tard : cela se passait en février, le mois propice aux sports d'hiver que l'on avait prolongés, en Suisse.

« Quand tout le monde eut réintégré le domicile nancéien, la vie familiale y reprit, une fois de plus, son cours. Et Valérie retourna à l'Externat Saint-Marie où elle fit l'impossible pour rattraper le temps perdu pour ses études. Il semble même qu'elle mit son point d'honneur à réussir pour donner une leçon à tout le monde. Et elle passa avec mention l'examen terminal. Ce fut une grande joie apparente, une sorte d'allégresse collective et organisée. La fête, décidée l'année précédente pour fêter ce triomphe scolaire et celui de ses vingt ans, fut donnée fin juin sous la forme de la brillante *garden-party* dont la femme de chambre et le valet ont conservé un souvenir impérissable.

« A cette fête furent conviés les jeunes gens les plus huppés de la ville et de toute la région. Car les parents adoptifs étaient bien décidés à jouer le jeu jusqu'au bout pour sortir finalement triomphants de cette adoption qui - aux yeux de tous ceux qui les avaient critiqués, ou envieux, quand ils l'avaient faite quatorze années plus tôt - devait se terminer en apothéose. Valérie sut se montrer éblouissante ce jour-là et il n'y eut pas un seul des soupirants qui n'aspirât à faire d'elle sa compagne. Parmi eux il s'en trouva un qui ne parut pas tellement lui déplaire et avec lequel elle dansa beaucoup. En réalité, la jeune femme - je n'ose plus l'appeler la jeune fille - se moquait autant de celui-là que des autres : elle continuait à jouer son propre jeu en pensant, avec délectation, que l'année prochaine, à pareille époque, elle serait enfin

majeure et libre ! Les douze mois d'attente passeraient vite puisqu'elle venait de déclarer le matin même à son père adoptif, qui en avait été ébloui, qu'elle avait pris la décision de faire son droit. Depuis des années, elle avait eu la possibilité de repérer les avantages que lui offrirait la vie d'étudiante dans cette Faculté qu'elle apercevait, se dressant face à sa demeure, de l'autre côté du Cours Léopold. Elle n'aurait qu'à traverser l'esplanade pour l'atteindre et y trouver déjà un commencement de liberté. Une première année de droit, ce n'est pas tellement absorbant ! C'était exactement ce qu'il lui fallait.

« Ce fils de famille, qui paraissait ne pas lui être complètement indifférent, les parents Lebrun le regardaient déjà avec une tendresse quasi-familiale.

D'ailleurs, ils le connaissaient bien, ainsi que ses ascendants. N'était-il pas l'un des « repérés » et « fichés » depuis longtemps ? L'un des époux possibles ? N'offrait-il pas le triple avantage d'être assez joli garçon - ce qui était sûrement très important pour la capiteuse Valérie -, d'être sorti, dans un rang honorable, de l'Ecole des Mines de Nancy et enfin d'être l'unique héritier d'une grosse entreprise. La fusion tant espérée se préparait. Connaissant bien, ou croyant connaître Valérie, les parents adoptifs estimèrent qu'il ne fallait pas avoir l'air de brusquer les choses. On partirait d'abord pour deux longs mois de vacances dans le sud de cette Italie que Valérie adorait et, au retour, lorsqu'elle serait entrée à la Faculté de Droit, on ramènerait tout doucement le jeune homme à la maison. Après le besoin d'indépendance que l'héritière avait si souvent manifesté depuis quelque temps, ce serait bien le diable si ça ne marchait pas !

« Cela ne marcha pas parce que, deux jours après avoir fait ses débuts d'apprentie-juriste, Valérie rencontra dans une soirée dansante et agréablement chahutante d'étudiants, Gilles Burnier. Ce fut lui, et lui seul dans l'esprit d'un Paul Lebrun et de son épouse, qui flanqua par terre par son apparition -due au hasard d'un stage à Pont-à-Mousson qu'il n'avait nullement souhaité - le magnifique projet près d'aboutir ! Entre le riche parti de Lorraine et le très pauvre ingénieur parisien, Valérie n'hésita pas : elle choisit le second, dont elle devint dès le lendemain la maîtresse et dont elle serait aujourd'hui l'épouse s'il n'y avait pas eu le drame du 8 octobre. Et je trouve infiniment consolant de penser qu'en vraie fille de sa vraie mère, Valérie a opté pour l'amour total et désintéressé. Valérie avait enfin trouvé, elle qui n'était rien pour la Société puisqu'elle ne venait de nulle part, celui qui - en voulant lui donner son nom par amour et non par intérêt - lui permettait enfin d'oublier pour toujours le passé.

« Je puis affirmer que l'année dernière a été la plus belle et la plus exaltante qu'ait vécue Valérie jusqu'à ce jour. Ne m'a-t-elle pas confié elle-même que, partagée entre la découverte de la vie d'étudiante et l'amour véritable, elle s'est radicalement transformée ? Elle n'a plus été la femme des aventures faciles et sans lendemain, elle a cessé de subir l'atavisme de la gitane pour retrouver peut-être celui de l'homme qui l'a engendrée et qu'elle ne connaîtra jamais. C'est parce que « les amours » ont été remplacées chez elle par « l'amour » qu'elle m'a donné, avec une humilité dont sa fierté instinctive semblerait être incapable, l'autorisation de vous dire tout ce qu'elle m'a raconté. Et si j'ai demandé le huis clos, ce n'est pas uniquement pour pouvoir exposer les faits que vous venez d'entendre ; c'est aussi par respect pour un tel amour. Je veux bien espérer que Gilles n'apprendra jamais par quelqu'un d'autre que Valérie ce qu'elle a connu et ce qu'elle a vécu au cours de ses dix-huitième et dix-neuvième années. Car il ne sait encore rien ! Valérie n'a pas voulu lui révéler ce que vous venez d'apprendre. Comment, l'ayant tout de suite aimé autant qu'il l'aimait, aurait-elle pu lui avouer : « *Celle que tu aimes et en qui tu as confiance ne s'est conduite que comme une putain jusqu'au jour où nous nous sommes trouvés. Tu es assez intelligent, Gilles, pour n'avoir pas recherché en moi une oie blanche, mais tout*

*de même me pardonneras-tu et m'aimeras-tu toujours autant quand tu sauras que, deux fois déjà, on m'a fait avorter » ?*

« Ce fut là une partie du secret que Valérie ne pouvait révéler à personne et encore moins à l'homme qui la voulait pour épouse. Il y en a une autre qui, s'ajoutant au bilan déjà monstrueux, va permettre à la Cour, aussi bien qu'à Gilles, de comprendre enfin pourquoi, jusqu'à la minute présente où elle se trouve véritablement placée le dos au mur, la jeune femme n'a pu encore avouer la raison qui a déclenché en elle la volonté de tuer.

« Quand elle comprit que Gilles était le seul homme au monde avec lequel elle pouvait enfin connaître le bonheur, elle lui demanda de faire, sans plus attendre, la demande en mariage à son père adoptif. En cela, Valérie se montrait correcte, et même respectueuse, à l'égard de celui dont elle portait encore le nom. Nous connaissons la réaction de l'industriel qui se traduit par un refus catégorique. Pour lui et pour madame Lebrun, qui, ne l'oublions pas, malgré la tendresse qu'elle n'a cessé de manifester à Valérie, n'a toujours agi qu'en plein accord avec son époux, c'était le comble ! Non contente de leur avoir créé les pires ennuis et de leur avoir apporté les terribles déceptions que nous connaissons, cette enfant adoptée se permettait encore d'aller à l'encontre du magnifique avenir matrimonial qu'ils lui avaient préparé ! Pour eux, cette nouvelle preuve d'insubordination dépassait toutes les limites permises ! La coupe de leur amertume était pleine : jamais, tant qu'elle serait encore assujettie à leur consentement, Valérie n'épouserait ce fils d'obscur cheminot !

« Pour Gilles et pour Valérie, il n'y avait plus qu'à attendre, tout en devenant des amants de plus en plus unis, l'heure de la majorité. Quand celle-ci sonna, la jeune femme était bien décidée à frapper le grand coup, en annonçant qu'elle se mariait. Mais Gilles, donnant là une admirable preuve de la solidité de son amour, lui demanda, avec beaucoup de sagesse, de patienter encore pendant quelques mois dans l'espoir que monsieur et madame Lebrun reviendraient à une attitude plus conciliante. Mais il fut également décidé par les amants que, si le bonheur voulait que Valérie se trouvât enceinte, ils se marieraient immédiatement. Une raison aussi impérative finirait certainement par faire fléchir les parents adoptifs.

« Je dois maintenant à la Cour une confidence : la première personne - je dirais même : la seule personne - qui soit venue me trouver à Paris pour me demander d'assurer la défense de Valérie a été Gilles. Et je n'oublierai jamais l'une de nos conversations où il me confia que le plus grand désir de sa fiancée était d'avoir un enfant parce qu'elle considérait « *qu'un mariage sans enfant n'était qu'une union stérile.* » Après ce que nous venons d'apprendre du comportement antérieur de Valérie, nous pouvons avoir la certitude que, cette fois, c'était vraiment son souhait le plus ardent ! N'avait-elle pas déjà hésité à se débarrasser du second enfant dont elle ne savait cependant pas qui était le véritable père ? N'ayant plus maintenant que Gilles dans son existence et s'étant juré de ne plus jamais fréquenter aucun autre homme, elle n'avait aucune inquiétude à avoir : si elle était à nouveau enceinte, ce troisième enfant serait celui de son Gilles qu'elle adorait. Cet enfant, elle s'en occuperait avec tout l'amour maternel véritable qu'elle-même n'avait jamais connu. Ce serait la plus éclatante des revanches sur l'injustice de son propre passé.

« Mais, chose curieuse, malgré les rapports constants et passionnés qu'elle avait avec son amant depuis près d'une année déjà, rien n'arrivait... Valérie commença à éprouver une véritable angoisse à la pensée déchirante que peut-être, par suite des deux avortements subis, elle ne pourrait plus jamais être mère ? Ce serait trop affreux le jour où, enfin, elle ne rêvait plus que de l'être ! Et on ne peut s'empêcher d'établir un rapprochement entre ce qui s'est alors passé et l'étrange

révélation qu'a faite ici même la gitane Tamara. Ne nous a-t-elle pas affirmé qu'elle avait lu dans les lignes de la main de sa fille, ceci cinq années avant que cette dernière eût vraiment désiré être mère : « *deux enfants, un garçon et une fille, mais ils ne vivaient pas.* » Elle n'en avait pas vu trois, la gitane ! Il y a là quelque chose d'assez effrayant dans une telle prophétie qui semble confirmer ce qu'a également déclaré cette femme : « *les lignes de la main, ça dit beaucoup de choses quand on s'y connaît.* » Il faut croire que Tamara s'y connaît puisqu'elle avait aussi, ce jour-là, découvert dans la main de Valérie qu'elle vivrait un grand amour qui durerait ! Aujourd'hui, le grand amour est toujours là, de plus en plus fort, mais il n'y a pas de troisième enfant et il n'y en aura jamais !

« Prise d'une folle inquiétude, et sans cependant lui révéler les deux avortements, Valérie finit par confier à Gilles la crainte panique qui commençait à l'envahir à l'idée de ne plus pouvoir donner la vie.

Gilles lui répondit que, même si cela était, il l'épouserait sans hésiter et qu'ils seraient toujours très heureux puisqu'ils s'aimaient. Il fut cependant convenu entre eux - et ceci montre le degré de totale sincérité qu'avaient déjà atteint leurs sentiments - que l'un et l'autre se feraient examiner par un spécialiste pour savoir s'il était capable de procréer.

Gilles, qui ignorait toujours tout du passé de Valérie, alla jusqu'à dire cette phrase qu'elle-même m'a rapportée : « *Mais, ma chérie, tu n'es pas seule en cause !*

*Peut-être est-ce moi qui ne puis pas être père ? Si cela était prouvé par les tests que je suis prêt à subir, je te promets que, malgré l'immense amour qui nous unit déjà, je disparaîtrai de ta vie si tu me le demandes. Car je sais que, si tu te maries, c'est avant tout pour avoir un enfant, et je le comprends très bien. Sinon, tu te serais contentée de moi comme amant. Moi, j'avoue que c'est un peu différent : je t'aime d'abord pour toi seule, avant l'enfant. »*

« Ils subirent l'un et l'autre les tests : Gilles à Paris, Valérie à Nancy. Celui de Gilles fut affirmatif : parfaitement et normalement constitué, il n'y avait aucune raison pour qu'il ne pût pas être père. Avec une franchise presque émouvante chez un garçon en pleine vitalité, il rapporta même à Nancy, pour le montrer triomphalement à Valérie, le certificat médical. Valérie, elle, n'a jamais pu lui montrer le sien, et pour cause ! Le dernier jour où il la vit, ce fut le dimanche 7 octobre au soir, c'est-à-dire la veille du jour du crime. Valérie l'avait accompagné, comme elle le faisait après chaque week-end qu'ils venaient de passer ensemble, à la gare de Nancy où il reprenait le train de vingt heures qui le ramènerait dans la nuit à Paris.

« Au cours de la première visite qu'il a faite à mon cabinet, Gilles m'a confié que lorsqu'il avait laissé ce soir-là sa fiancée sur le quai de la gare de Nancy, il avait remarqué qu'elle paraissait soucieuse. Et il avait attribué cette inquiétude au fait qu'elle devait se rendre le lendemain à quatorze heures chez le gynécologue avec lequel elle avait pris rendez-vous.

Je vous demande, messieurs, de bien vous souvenir de cette heure car ce fut ce même lundi que, cinq heures plus tard, le drame se produisait dans la bibliothèque de l'hôtel Lebrun.

« Avant que le train ne parte, il avait été convenu entre les jeunes gens que Valérie appellerait Gilles dans la soirée du lendemain, vers dix-huit heures, à son bureau parisien pour lui dire rapidement le résultat de la consultation. Gilles attendit en vain jusqu'à la fermeture des bureaux : il n'y eut aucun appel de Nancy. N'osant appeler à son tour le domicile de Valérie par crainte de se trouver, au bout du fil, en communication directe avec l'un des parents adoptifs il attendit avec la conviction que Valérie l'appellerait à son bureau dès le lendemain matin, mardi 9. Et, en sortant de chez lui, il tomba en arrêt devant un kiosque où tous les journaux avaient titré à la

une, sur quatre colonnes : CRIME MONSTRUEUX

A NANCY. Cette ville l'intéressant, puisque Valérie y habitait, il acheta l'un des journaux par curiosité. Ce fut ainsi qu'il apprit que Valérie était l'auteur du crime ! Il ne put la revoir que deux mois plus tard quand il fut autorisé à lui rendre visite à la prison.

« Ce que Valérie n'avait pas dit non plus à Gilles -ceci uniquement parce qu'elle ne l'avait sans doute pas jugé nécessaire - c'était que, dans la réalité, cette visite qu'elle devait rendre le lundi 8 octobre à quatorze heures au gynécologue était la seconde qu'elle lui faisait. En effet, dès le lundi précédent, premier octobre, à la même heure, Valérie avait été reçue une première fois par ce spécialiste qu'elle ne connaissait pas et dont l'adresse lui avait été communiquée par une étudiante. C'était d'ailleurs une excellente adresse, car ce gynécologue, qui est l'un des plus éminents de la ville, a une très grande réputation, parfaitement justifiée.

« Au cours de cette visite, Valérie, qui n'avait eu aucune raison de ne pas décliner au médecin son nom, lui avait très simplement expliqué - sans cependant dire un seul mot des interventions qu'elle avait déjà subies en Suisse et qui avaient été faites avec un tel art, pensait-elle, qu'il n'en restait aucune trace - qu'étant majeure et libre de ses actes elle voulait savoir si sa conformation physique pouvait lui laisser espérer d'être mère un jour ? Après l'avoir examinée avec le plus grand soin, le praticien lui déclara qu'à première vue rien ne semblait devoir l'empêcher de réaliser un jour un souhait aussi normal chez une jeune femme, mais que, pour en avoir la certitude absolue, il lui conseillait de se soumettre à un examen radiologique qui permettrait de vérifier la perméabilité de ses trompes. Il lui précisa aussi que cette radio qui se nomme en termes médicaux une hysterosalpingographie, n'avait absolument rien de douloureux pour elle et la contraindrait seulement à une immobilisation d'environ deux heures chez le radiologue. Valérie lui ayant répondu qu'elle était tout à fait d'accord pour passer une telle radio, il prit lui-même la peine de téléphoner à un radiologue de la ville qui fixa un rendez-vous à la jeune femme pour le jeudi 4 octobre.

« Au jour et à l'heure indiqués, Valérie se rendit chez le radiologue qui, son travail terminé, lui dit qu'il enverrait directement le cliché - comme cela se passe généralement - à son confrère le gynécologue.

Celui-ci avait dit à Valérie de venir le revoir le lundi suivant 8 octobre à la même heure pour qu'il pût lui faire part de ses conclusions définitives après examen du cliché. Ensuite, ce fut le week-end pendant lequel Gilles vint de Paris, suivi de la séparation du dimanche soir à la gare.

« Si le gynécologue avait demandé à sa cliente de se prêter à ce supplément de vérification, c'était - et il se garda bien d'en parler à Valérie ce jour-là - parce que, au cours de l'examen, deux détails l'avaient vivement frappé. D'abord la pigmentation des seins prouvait, sans contestation possible, que la jeune femme avait déjà été enceinte. Celle-ci apparaît, en effet, dès les premiers mois de grossesse, et reste ensuite indélébile. Mais - ce qui était beaucoup plus troublant - l'œil exercé du spécialiste avait également remarqué une cicatrice, à peine perceptible, tant le « travail » avait été bien fait par le médecin suisse. Cette cicatrice était dissimulée - que la Cour veuille bien excuser de tels détails, mais ils revêtent une si grande importance qu'il m'est impossible de les passer sous silence - sous les poils qui protègent le sexe. C'était ce que l'on nomme une cicatrice suspubienne, qui pouvait laisser tout supposer à un gynécologue, mais qui, je le répète, était tellement adroitement camouflée, qu'un homme normal, comme Gilles ou un autre, ne pouvait pas la remarquer. Ce qui d'ailleurs fut le cas, puisque Valérie m'a confié que son amant ne lui avait jamais posé la moindre question à ce sujet. Par contre, après l'examen, le gynécologue, lui, était inquiet.

« Le lundi 8 octobre, lorsqu'il accueillit à nouveau Valérie, il avait eu tout le loisir d'examiner le cliché envoyé par le radiologue et d'en tirer ce qu'il appelait « ses conclusions ». Le dialogue qui fut alors échangé, je puis le relater mot pour mot devant la Cour :

« - Madame, commença avec ménagement le docteur, je suis véritablement désolé, mais je me dois de vous faire part d'une nouvelle qui n'est peut-être pas celle que vous espériez. À moins que, cependant - et, dans ce cas, je suis assez surpris que vous soyez venue me trouver ! - vous n'ayez déjà une parfaite connaissance de ce dont il s'agit.

« - Je ne comprends pas, docteur ? Que voulez-vous dire ?

« - Allons, Madame ! Vous aviez l'intention de vous moquer de moi ?

« - Mais. Je vous assure que non, docteur ! Je voulais simplement savoir si je pourrais avoir un enfant parce que je suis très amoureuse d'un homme qui veut m'épouser. Et le mariage ne me paraît durable que s'il y a un enfant.

Qu'y a-t-il d'extraordinaire à la question que je vous ai posée ?

« - Vraiment, madame, vous n'avez aucune idée de ce que je vais vous dire ?

« - Absolument aucune, docteur !. Je ne peux pas avoir d'enfant ? C'est cela, n'est-ce pas ?

« - Vous ne le saviez donc pas ?

« - Comment aurais-je pu le savoir ?

« - Enfin, madame, ce qui vous arrive ne peut exister que parce que vous y avez consenti ? »

« A ce moment-là, Valérie dut blêmir : quel consentement ? Celui sans doute qu'elle avait donné pour les deux avortements ? Ce ne pouvait être que cela.

« Mais le gynécologue reprit aussitôt :

« - D'abord, madame, il me paraît indispensable que vous et moi nous nous mettions bien d'accord sur un point précis. Quand vous êtes venue me trouver lundi dernier, vous ne pensiez pas que je m'apercevrais de certaines choses ? Sans attacher autrement d'importance au fait que vous n'aviez plus l'hymen, qui se fait de plus en plus rare, même chez les jeunes filles qui viennent me voir, une constatation sans équivoque possible m'a révélé, bien que vous ne me l'ayez pas dit, que vous avez déjà été enceinte.

C'est bien exact, madame ?

« - Oui, docteur, j'ai été enceinte. deux fois. »

« Et Valérie, comprenant qu'il était inutile de continuer à dissimuler, raconta tout. Quand elle eut terminé, le médecin lui dit :

« - Tout ceci est très regrettable. Je ne vous demande pas le nom du médecin étranger qui s'est prêté à un tel travail, car, même si je le savais, le secret professionnel m'interdirait de m'en servir pour empêcher à l'avenir ce confrère étranger de continuer à exercer ce que j'appellerai son commerce. De même, je veux oublier le nom du confrère nancéien que vous avez cité : s'il a agi ainsi, c'est peut-être qu'il avait des raisons ne concernant que lui...

Enfin, ce qui vous est arrivé à deux reprises se produit, hélas, beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, et ceci dans les meilleures familles ! Oublions donc volontairement tout cela qui, les interventions semblant avoir été très bien faites, ne pouvait pas, à priori, vous empêcher d'avoir à l'avenir l'enfant que vous souhaiteriez maintenant. Et répondez à ma question : comment s'est passée la deuxième intervention en Suisse ?

« - En deux temps, docteur.

« - Je le pressentais. Expliquez-vous ?

« - Il y a d'abord eu une première « séance » après laquelle je suis retournée

me reposer à l'hôtel en compagnie de ma mère adoptive qui a toujours été auprès de moi. Mon père, lui, est reparti pour Nancy. Ma mère m'expliqua alors que, dans quelques jours, le médecin serait obligé de procéder à une deuxième intervention pour opérer un curetage assez délicat, parce que cette fois, disait-elle, l'enfant s'était mal présenté. Elle s'empressa même d'ajouter : « Tu comprends que, pour ta santé d'abord et pour l'avenir ensuite, il est indispensable qu'il ne reste absolument aucune trace ! » Je la crus. Trois semaines plus tard, je retournais en clinique où il y eut la deuxième phase.

Je dois dire qu'à chaque fois on m'a endormie et que je ne me suis rendu compte de rien.

« - Je vois cela. Et quand vous vous êtes réveillée après cette nouvelle intervention ?

« - J'ai vu que j'avais un pansement juste au-dessus du sexe. Ce qui m'a affolée et j'ai demandé tout de suite à ma mère : « Qu'est-ce que c'est que cela ? » Elle m'a répondu :

« Ce n'est rien, ma chérie. Tout s'est très bien passé, c'est fini ! Il te restera simplement une toute petite cicatrice, mais le docteur m'a garanti que, lorsque les poils auraient repoussé, on ne la remarquerait même pas ! »

« - Et en venant me voir, vous avez pensé que, moi non plus, je ne verrais rien ?

« - J'avoue que je l'ai un peu espéré. Je suis restée encore quarante huit heures en clinique avant que ma mère et moi, nous ne rentrions à Nancy le surlendemain. On m'a enlevé le pansement et j'ai pu constater qu'en effet la cicatrice était très fine. Depuis, les poils ont repoussé.

Voilà, docteur.

« - Eh bien, madame, au cours de cette deuxième intervention, dont il n'est resté apparemment que cette cicatrice à peine perceptible, on ne vous a pas fait le curetage dont vous a parlé madame votre mère parce qu'il n'y avait aucune raison de le faire. Par contre, on vous a ligaturé les deux trompes, et, pour être sûr que cette double obturation serait définitive, on vous a même sectionné les deux trompes entre chaque ligature. Ce qui signifie que vous ne pourrez plus jamais avoir d'enfant. »

« En entendant ces paroles, Valérie manqua s'évanouir. Le gynécologue fut même contraint de lui faire une piqûre. Quand elle lui parut être à nouveau en état de l'écouter, il demanda :

« - Et vous me jurez que vous ignoriez ce qui a été fait ?

« - Je le jure, docteur !... Ce sont des monstres ! »

« Valérie m'a dit que le médecin resta silencieux et que ce fut elle qui demanda :

« - Mais « ils » n'avaient pas le droit de faire cela ?

«- Sans doute l'ont-ils pris, madame, parce qu'ils ont craint que vous ne soyez une nouvelle fois enceinte dans des conditions qui ne leur conviendraient pas plus que les deux fois précédentes. Peut-être aussi ont-ils pensé éviter ainsi le pire et agir au mieux de ce qu'ils croient être votre intérêt.

« - Mon intérêt ?... Mais il n'a jamais compté pour eux ! Ce ne sont que mes parents adoptifs ! C'est leur intérêt à eux qui a toujours passé avant tout !

« - Calmez-vous, madame, je vous en prie. Voici le cliché radiologique. Regardez : vous voyez ces deux canaux blanchâtres qui ressemblent à des artères. Ce sont vos trompes. Et vous remarquez que chacune d'elles, à même hauteur, est obstruée par un obstacle artificiel : ce sont les ligatures et les sectionnements. C'est très net.

« - Très net et abominable, docteur ! C'est même épouvantable pour Gilles.



« - Qui cela, Gilles ?

« - Mais l'homme que j'aime ! Et qui m'aime ! Lui aussi comme moi. Il voulait avoir un enfant. C'est un honnête homme ! Ce n'est pas possible ! Dites-moi que ce n'est pas vrai, que vous vous êtes trompé ! Parce que je ne comprends pas : quand une femme peut encore avoir un enfant, elle a ses règles. Et moi, j'ai les miennes !

« - La ligature et le sectionnement des trompes n'empêchent nullement, madame, une femme d'avoir ses règles aux périodes normales. »

« Valérie se leva, en disant :

« - C'est bien, docteur, je vous remercie. Qu'est-ce que je vous dois ?

« - Rien, madame. Croyez bien que je suis moi aussi navré. »

« Et au moment où elle s'en allait, encore hébétée par ce qu'elle venait d'apprendre, ce médecin très humain lui dit en la raccompagnant :

« - Il ne faut pas vous mettre dans un état pareil !... Je sais qu'au début, ce sera très dur pour vous de vous faire à l'idée que vous ne pourrez plus enfanter, surtout pour quelqu'un qui a eu à deux reprises la preuve qu'elle pouvait être mère... Mais vous êtes encore très jeune : une vie merveilleuse s'ouvre devant vous ! Et je vous sens courageuse. A votre place, puisque vous l'aimez et qu'il vous aime, je ne dirais rien pour le moment à ce garçon...

J'attendrais que votre couple se soit complètement soudé par les liens légaux et très tendres du mariage. Parler maintenant, ce serait un peu tôt ! Il saura comprendre plus tard, beaucoup plus tard... Et surtout, promettez-moi de ne pas faire de bêtises. »

« Valérie partit sans répondre.

« Si j'ai pris soin de ne pas révéler ici le nom de ce gynécologue, c'est parce que j'ai pour lui la plus grande estime et qu'il ne voudrait pas que son témoignage pût porter le moindre préjudice à l'un ou l'autre de ses confrères. Je tiens cependant à préciser que, si la Cour le jugeait nécessaire, il viendrait en personne confirmer mes dires. Sur ma demande et devant la gravité des faits, il a obtenu, en effet, d'être délivré du secret professionnel par le Conseil de l'Ordre des Médecins. S'il en avait été autrement, je garantis que sa seule conscience lui aurait interdit de me révéler ce que je me suis fait à mon tour un devoir de vous apprendre. Mais je ne pense pas que cette comparution soit indispensable, étant donné la pièce maîtresse que je verse au dossier et que je me permets de vous remettre, monsieur le Président, en présence de la Cour. »

Le vieil homme avait sorti, de sa vieille serviette usagée, un document qu'il apporta au président Fournier en précisant :

- C'est la photocopie du cliché original de l'hystérosalpingographie qui se trouve entre les mains du gynécologue et que ce dernier m'a fait transmettre.

Puis, revenant devant le banc de la défense, Victor Deliot reprit :

- Ces « bêtises » que redoutait le médecin, Valérie les a faites. Sans réfléchir - parce qu'elle n'avait même plus le temps de réfléchir, parce qu'elle ne pouvait pas réfléchir ! - elle est rentrée directement chez elle, ou plutôt dans cette demeure qui n'était même plus, dans son esprit, et depuis longtemps son « chez elle » ! Il pouvait être quinze heures trente. Se servant de sa clef, elle alla au premier étage, sans rencontrer personne. Elle savait qu'à cette heure- là les Lebrun étaient sortis et que les serviteurs se trouvaient, soit dans leurs chambres au troisième, soit à l'office. Elle entra dans la chambre de ses parents adoptifs. Elle savait que là, dans le deuxième tiroir de la petite table de chevet qui se trouvait à la droite du lit, il y avait un revolver. Paul Lebrun le lui avait montré un jour en disant : « Tu vois, ça peut toujours servir s'il vient des cambrioleurs !

Mais je t'interdis d'y toucher, car il est chargé. Un jour, quand nous serons à la

*campagne, je t'apprendrai à t'en servir.* » Il ne l'a jamais fait, mais Valérie a prouvé qu'elle n'avait besoin d'aucune leçon : pour tirer, il suffit de le vouloir.

« Après avoir pris l'arme, qu'elle enfouit dans son sac, elle ressortit de la maison où elle ne pouvait plus vivre et où elle avait l'impression d'étouffer. Et elle se posta sur le Cours Léopold, derrière un arbre, épiant la porte de l'hôtel particulier. N'est-il pas assez étrange de penser que ce fut peut-être à cette même place que se trouvait la gitane l'après-midi où elle attendit que l'industriel et Valérie fussent sortis pour aller rendre visite à madame Lebrun ! Il y a, comme cela, de ces répétitions de situations et de gestes qui sont inexplicables. Elles se font comme si les agissements des hommes étaient réellement dictés par des forces qui les dépassent.

« Attente qui dura au moins trois heures et pendant laquelle celle, dont la décision était maintenant irrévocable, eut tout le temps de revoir les événements et les raisons qui l'amenaient au crime.

Sans doute revit-elle aussi, dans ce kaléidoscope exalté qui tournait dans sa mémoire, le cycle qu'elle avait été contrainte de parcourir depuis sa naissance jusqu'à sa majorité. Les visions du début, elle ne pouvait pas les revoir, ni même les imaginer, puisqu'elle ignorait d'où elle venait ! Elle n'avait même pas cette dernière chance qu'ont souvent ceux qui vont tuer et qui leur fait entrevoir le visage d'une maman lointaine ou disparue, qui les regarde avec amour en leur disant : « *Je t'en supplie. Ne fais pas cela ! Tu n'as pas le droit de tuer !* » Pour Valérie, l'abandonnée, il n'y avait personne. Ensuite, ses premiers souvenirs, un peu flous, allèrent de la modeste demeure de « Tatine » qui avait été pour elle celle du bonheur, jusqu'à l'arrivée de la belle automobile dans laquelle elle avait quitté un jour le petit village des Vosges pour venir habiter dans cette immense maison dont elle continuait à surveiller la porte. Le déroulement de ses souvenirs l'entraînait maintenant à l'intérieur de l'hôtel dans lequel elle revoyait sa chambre de fillette, toute rose, avec la grande armoire à poupées. Certains visages aussi réapparaissaient : celui d'Eugénie, la femme de chambre qui n'était pas mauvaise femme et qu'elle regrettait d'avoir souvent rudoyée, celui de Robert, le valet, qui était un brave homme, celui de l'oncle Jacques qui lui apportait des friandises et celui du docteur Celerier qu'elle n'avait jamais aimé. Ceux enfin de Paul Lebrun et de son épouse : visages qu'il fallait abattre et faire disparaître à jamais de sa mémoire parce que c'étaient ceux des monstres qui l'avaient fait mutiler dans ses entrailles. Tous ces personnages faisaient, dans sa pauvre tête, une ronde infernale qui allait de la bibliothèque à la salle à manger en passant par le jardin. Elle revécut aussi les heures de classe passées à l'Externat Sainte-Marie, entrecoupées de récréations. Au cours de l'une de celles-ci une petite camarade méchante lui avait dit les mots qui s'étaient gravés pour toujours en elle : «

*Et puis, tu n'es qu'une enfant adoptée ! Tu n'es pas l'enfant de tes parents !* ». Elle revécut ensuite les belles journées de vacances ensoleillées en Italie.

Puis d'autres visages, plus imprécis, parurent et disparurent : ceux de certains amants de rencontre dont elle se souvenait et un, enfin, qui se superposa à tous les autres : celui de Gilles. Pauvre Gilles ! Que deviendrait-il quand il apprendrait qu'elle avait tué ?

Un moment, elle pensa courir à une cabine téléphonique pour l'appeler à son bureau, comme cela avait été convenu la veille entre eux, et lui dire le résultat de la consultation. Mais ce n'était pas possible ! Jamais elle ne pourrait lui avouer : « *Mon amour, je n'ai pas le droit d'être ta femme puisque j'ai été stérilisée.* » Non ! il valait mieux que Gilles ne sût pas pourquoi elle avait tué : elle trouverait la force de s'enfermer dans son effroyable silence. Et Gilles l'oublierait..

« Au bout d'une heure, peut-être deux - le temps ne comptait déjà plus pour

elle - Valérie vit madame Lebrun qui rentrait dans la maison. Puis ce fut la voiture de Paul Lebrun, revenant de l'usine, qui klaxonna : la porte cochère s'ouvrit à deux battants pour laisser passer l'auto et se referma. Valérie attendit encore, calculant la durée qu'il faudrait pour que Paul Lebrun pût rejoindre, selon son habitude, la bibliothèque où sa femme devait déjà se trouver. Elle entendit l'horloge de la Faculté de Droit commencer à égrener les sept coups qui seraient l'heure de son crime. Et, avant même que ceux-ci aient fini de sonner, elle s'était avancée, telle une automate, vers la maison. Quand elle fut dans le vestibule, elle sortit l'arme de son sac et se dirigea, du même pas tranquille, vers la bibliothèque où elle entendait un bruit de voix. Elle ouvrit brusquement la porte et elle tira.

« Tel a été son crime, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés... Crime que vous allez avoir maintenant à juger. Mais, contrairement à ce qu'a affirmé monsieur l'Avocat Général, s'il est répréhensible comme tout acte criminel, je pense qu'il bénéficie d'immenses circonstances atténuantes !

Pour ma part j'en trouve déjà au moins six que je me permets d'énumérer pour rafraîchir les mémoires : la première fut d'avoir été abandonnée par sa vraie mère; la deuxième a été de n'être adoptée que pour sauver les intérêts financiers d'un couple ; la troisième d'avoir appris sa situation d'enfant adoptée par d'autres que ceux dont le devoir impérieux était de l'en informer avant tout le monde ; la quatrième d'avoir subi, alors qu'elle était encore mineure et sous la tutelle de parents adoptifs qui en sont, eux, les véritables responsables, deux avortements ; la cinquième de s'être vu refuser l'autorisation d'épouser l'homme qu'elle aime ; la sixième, qui est certainement « le clou » de ce palmarès tragique, d'avoir été stérilisée à son insu alors qu'elle ne rêvait que d'être mère ! Véritablement - en reprenant le qualificatif que monsieur l'Avocat Général a donné à l'accusée - on comprend que celle-ci se soit révoltée contre une telle accumulation de désastres dont elle n'est pas responsable et que l'injustice, ou la stupidité de la vie, a jetés sur ses épaules trop jeunes. Ce qui me donne le droit, avant de terminer, de vous poser, messieurs, cette question : lequel de nous peut affirmer, en son âme et conscience, qu'il existe de par le monde une femme qui - ayant connu tout ce que Valérie vient de vivre - n'aurait pas agi exactement de même ? C'est sur cette dernière pensée, messieurs de la Cour et messieurs les Jurés, que je vous laisse face à vos responsabilités... »

Victor Deliot s'était rassis, mais, après avoir levé le bras vers le rebord du box de l'accusée, il avait pris dans sa vieille main parcheminée celle de sa cliente pour la serrer très fort.

- L'audience est suspendue, annonça le président.

Les jurés se retirèrent pour délibérer, conseillés par les magistrats, comme l'exige la loi. L'accusée fut emmenée par ses gardes dans la petite pièce attenante où elle resterait pendant tout le temps de la délibération. Quand la salle fut vide, le service d'ordre ouvrit les portes pour permettre à l'assistance et à la presse d'y entrer à nouveau. Le verdict devait être rendu, portes grandes ouvertes.

Selon son habitude, Deliot vint rejoindre Valérie qui se retrouvait seule avec ses gardiens.

- Me pardonneriez-vous encore cette fois-ci ? lui demanda-t-il.

- Je vous remercie.

- Ne me remerciez pas trop tôt ! J'ai fait ce que j'ai pu. Mais si vous saviez, mon enfant, comme cela m'a pesé d'assurer votre défense ! Et pourtant, je n'avais pas le droit de vous laisser seule !

- Pour Gilles ce sera épouvantable ! Il saura tout.

- Il ne saura rien, à moins que vous ne lui disiez toute la vérité plus tard. Je crois d'ailleurs qu'il faudra que vous le fassiez.

- Où est-il en ce moment ?
- Vous vous inquiétez plus de lui que de vous, n'est-ce pas ?
- Je l'aime.

- Ça se voit : vous avez déjà pour lui des pensées d'épouse ! Eh bien, il doit être, en ce moment, perdu dans la foule qui est revenue dans la salle, attendant lui aussi le verdict.

La délibération du jury dura une bonne heure.

Quand la Cour fit à nouveau son entrée après que Valérie eut été ramenée dans son box, le président, debout et coiffé de sa toque, ordonna :

- Accusée, levez-vous !

Pour la dernière fois, la jeune femme obéit.

Le président Fournier lut le verdict : Valérie Lebrun était reconnue coupable de meurtre sur la personne de Paul Lebrun et de tentative d'homicide volontaire sur celle de madame Paul Lebrun. Mais elle bénéficiait de très larges circonstances atténuantes.

- En conséquence, annonça le président, vous êtes condamnée à trois années de prison ferme.

Il s'éleva alors, dans l'assistance, une immense clameur de satisfaction accompagnée de l'un de ces remous indéfinissables, qui ne déferlent que dans une Cour de Justice et qui montrent qu'une sentence a été trouvée équitable.

- Silence ! ordonna encore le président avant d'ajouter à l'intention de Valérie : si vous venez de bénéficier d'une peine relativement légère, c'est parce que la Cour espère que votre conduite, pendant votre réclusion, sera irréprochable. Vous le lui devez et vous le devez aussi à l'homme qui vous attend pour vous aider à refaire votre vie... L'audience est levée.

Dès que la Cour et les jurés se furent retirés définitivement, il y eut une bousculade insensée et un déferlement de photographes qui mitraillaient une fois de plus Valérie et qui essayaient de « chiper » la vieille trogne de Victor Deliot qui s'abritait comme il le pouvait derrière la manche de sa robe usée en répétant :

- Non, messieurs ! Je vous en prie ! J'ai horreur de ça !

Puis, venant d'apercevoir Gilles, qui avait surgi de la foule pour venir embrasser Valérie, il les désigna :

- C'est ça qu'il faut photographier. Pas moi !

Et quand les gardes, souriant eux aussi, emmenèrent la condamnée, il leur dit :

- Surtout, messieurs, prenez-en bien soin parce que Gilles et moi, « nous » tenons à elle.

Puis, retenant le jeune homme, il lui souffla, au milieu du brouhaha :

- Venez avec moi.

Tous deux se retrouvèrent dans la petite pièce que Valérie n'avait fait, cette fois, que traverser, encadrée par ses gardes, pour rejoindre la voiture cellulaire qui la ramènerait à la prison.

- Maître, commença Gilles, je ne sais comment vous exprimer ma gratitude.

- Je n'en veux pas ! Ce qui a été le plus curieux dans cette affaire, c'est que la mise à mort réclamée par l'avocat général n'a pas été exactement celle qu'il espérait, mais plutôt celle de tout un milieu. Mon petit Gilles, comme je ne veux pas que vous restiez seul avec vos pensées, ce soir vous dînez avec moi. Demain nous irons voir ensemble Valérie à la prison avant de reprendre, l'un et l'autre, le train pour Paris. Mais je voudrais tout de suite vous donner un conseil : si, par hasard, il vous arrivait de rencontrer, dans les jours qui vont venir, des imbéciles qui essaieraient de vous raconter ce qui s'est dit ou ce qui s'est passé pendant les moments de huis clos de ce procès, ne les écoutez pas ! D'abord, je vous garantis qu'ils ne savent rien ! Ensuite, il

n'y a qu'une personne au monde ayant le droit de tout vous dire, et elle le fera certainement un jour, c'est Valérie ! Vous m'avez bien compris ?

- Oui, Maître... Seulement il y a déjà quelque chose que je viens d'apprendre.

- Quoi ?

- Que Valérie ne pourrait plus jamais avoir d'enfant.

- Qui vous a dit cela ? Rugit Deliot.

- Personne. Mais, alors que tout le monde attendait dans la salle pendant la délibération du jury, j'ai entendu à côté de moi un journaliste qui le confiait à l'un de ses confrères.

- Ces journalistes ! Mais comment diable font-ils pour savoir les nouvelles avant tout le monde ?

C'est vrai que, s'ils n'étaient pas ainsi, ce ne seraient pas de bons journalistes ! Eh bien, c'est vrai : Valérie ne peut plus enfanter. Ça modifie vos projets ?

- Oh, non, Maître ! Dès qu'elle aura purgé sa peine, je l'épouserai !

- Vous pouvez même l'épouser en prison si vous voulez ! Et je vous l'ai déjà dit, je serai volontiers votre témoin. Parce qu'il faut que je vous explique ce qui va se passer maintenant. Valérie ne va pas rester ici à la prison de Nancy. Elle va être presque sûrement transférée dans quelques jours à la Maison Centrale de Rennes, réservée aux femmes. Et, comme elle est intelligente, elle n'a pas besoin des exhortations d'un président Fournier pour y avoir une conduite exemplaire ! Dans un an, tout au plus, j'introduirai une requête auprès du Garde des Sceaux pour qu'elle bénéficie d'une remise de peine et qu'elle soit mise en liberté provisoire. C'est-à-dire qu'au pire, elle restera à Rennes, à mon avis, un maximum de quatorze à seize mois. Ce ne sera pas très drôle, mais ce ne sera quand même pas la mer à boire ! Qu'est-ce que c'est que seize mois quand on s'aime ? Vous avez bien eu le courage d'attendre à peu près le même temps depuis que vous vous êtes rencontrés. Alors ? Et puis Rennes, avec les trains rapides, c'est maintenant à la porte de Paris : rien ne vous empêchera d'y aller pour les week-ends comme vous aviez pris l'habitude de le faire entre Paris et Nancy. Grâce à cela, le temps passera beaucoup plus vite ! Ce sera même comme une sorte de prolongation de fiançailles qui vous permettra à tous les deux de bien réfléchir encore avant de vous mettre la corde au cou.

- Moi, je n'ai plus besoin de réfléchir, mais Valérie ? Elle qui m'a toujours dit qu'un mariage sans enfant n'était qu'une union stérile ?

- Elle a dit ça, bien sûr. Mais si elle ne vous avait pas aimé, elle n'aurait rien dit du tout ! La seule chose importante pour vous deux, c'est *votre* amour réciproque. Tout le reste s'arrangera ! Mais, j'y pense brusquement : il y a peut-être quand même pour vous deux un moyen d'avoir un enfant.

- Un moyen ?

- Mais oui, parbleu ! Qu'est-ce que vous faites de l'adoption ?

Gilles le regarda, ahuri :

- Oh ! Maître.

- Oui : l'adoption ! Vous savez, mon garçon, quand celle-ci est faite uniquement par amour, elle a toutes les chances de réussir.

Fin